

venir aussitôt. Elle part et trouve son parent en parfaite santé, mais, pendant son absence, son appartement est cambriolé. Parfois, si des domestiques restent dans l'appartement, ils sont également éloignés sous un prétexte quelconque (billet de théâtre envoyé par *un ami*, etc.).

Les prostituées servent quelquefois aussi de *placiers* en pénétrant chez leurs clients. Ce sont alors leurs souteneurs, ou les amis de ceux-ci, qui profitent des renseignements recueillis pour exécuter des coups fructueux et bien préparés.

RÔLE DE LA PRESSE.

Du reste, la presse quotidienne elle-même sert, à son insu, de *placier* à certains criminels de grand chemin. Les journaux à clientèle riche et aristocratique ont pris l'habitude de signaler les déplacements, villégiatures, etc. de leurs abonnés.

Ainsi, à la dernière page du *Figaro*, par exemple, on peut lire que monsieur le comte et madame la comtesse X. sont partis pour Biarritz, que monsieur le baron de Z. est allé villégiaturer au château de B., etc. La haute pègre, qui lit aussi ces journaux, est ainsi avertie que l'appartement de Paris ou d'ailleurs est momentanément abandonné par ces gens, et qu'on peut le cambrioler sans risque d'être surpris par eux.

Bailly, dans son livre *Cambrioleurs et cambriolés*, cite un cas typique de renseignements puisés par les malfaiteurs dans les journaux : un garçon coiffeur, Legrand, tue le fils de sa femme. Les journaux relatent l'affaire en indiquant que la mère de l'enfant tué est hospitalisée à la Salpêtrière. Le lendemain, des cambrioleurs s'introduisent dans le logis abandonné, finissent une bouteille commencée par le meurtrier et vident complètement l'appartement.

En juin 1910, la brigade mobile de Marseille a mis la main sur une bande de malfaiteurs connue sous le nom de la *bande des croque-morts*. Les membres de cette association avaient la spécialité de dévaliser les appartements dans lesquels les scellés étaient apposés à la suite de décès. Ils se déplaçaient aussitôt qu'un journal signalait la mort d'une personne fortunée. Lors de la perquisition chez le chef de la bande, un nommé Jean-Baptiste Bain (35 ans), on trouva, outre une certaine quantité de bijoux, d'outils de cambrioleur, etc., une grande collection de journaux, et notamment le journal spécial des oppositions sur titres.

Les nourrisseurs.

Autre classe spéciale des *placiers* c'est celle que Bailly, dans son ouvrage déjà cité à plusieurs reprises, appelle *les nourrisseurs* (nous n'avons pas encore entendu ce terme de la bouche de membres de la pègre). Les *nourrisseurs* sont des *placiers-receleurs*, véritables entrepreneurs de vols. Ce sont eux qui recueillent tous les renseignements nécessaires à l'exécution de coups fructueux, soit en faisant eux-mêmes les *placiers*, soit en faisant travailler d'autres *placiers* pour leur compte. Une fois en possession de ces renseignements, ils profitent des relations qu'ils ont avec la

pègre pour engager un certain nombre de ses membres à opérer le cambriolage. Le nourrisseur ne travaille pas toujours avec les mêmes cambrioleurs; au contraire, il est dans son intérêt de changer aussi souvent que possible de collaborateurs, car ces individus, pris par la police, ne pourront dénoncer qu'un crime, tandis qu'ils seraient en mesure de le charger terriblement s'ils avaient connaissance de toutes les expéditions qu'il a préparées et fait exécuter. Toutefois, il est relativement rare que des voleurs exécutants dénoncent leur nourrisseur. Ils ont, en effet, tout avantage à le ménager pour recueillir, à leur sortie de prison, la récompense de leur silence.

Ce que nous venons de dire ne s'applique d'ailleurs qu'aux nourrisseurs appartenant à la haute pègre. Les nourrisseurs de la basse pègre ont habituellement leurs *ouvriers* attitrés. Ce sont eux-mêmes souvent d'anciens récidivistes qui, tout comme le placier vulgaire, trouvent plus sûr de faire opérer les vols par d'autres.

Un exemple classique de ce genre de placier-nourrisseur de la basse pègre est ce Jean Stærk, arrêté en juin 1910, à Paris: Jean Stærk (trente ans), ayant subi six condamnations, craignait de se faire prendre une septième fois et d'être relégué. Aussi avait-il résolu, tout en continuant sa vie habituelle, de ne plus opérer par lui-même. Il avait recruté dix voleurs, en majeure partie de tout jeunes gens, qu'il réunissait sur le glacis du fort de Romainville. Là, il leur indiquait des vols à commettre et leur expliquait de quelle façon ils devaient opérer pour ne pas être surpris. Malgré ses excellents conseils, quelques-uns de ses *collaborateurs* se firent pincer. La bande comprenait des individus âgés de 14 à 50 ans. Les objets dérobés par cette bande étaient surtout les fils de cuivre des voies ferrées et des égouts.

Les annales de la criminalité connaissent une grande quantité de ces nourrisseurs. Du temps de Vidocq, les nourrisseurs les plus réputés étaient des Israélites: les Nathan, Klein, Blum, Cerf, Lévy, etc. Aujourd'hui, on ne constate plus cette prédominance de l'élément israélite, mais certains de ces nourrisseurs modernes agissent avec une audace étonnante. Bailly cite, par exemple, le nommé Trébutien, qui fonda un commerce de cannes et de parapluies à l'angle des rues Réaumur et Volta à Paris. Ses marchandises consistaient uniquement en objets volés que lui apportaient les garçons livreurs des fabricants, garçons avec lesquels il s'était abouché dans les débits de vin. Les employés étaient intéressés dans l'affaire et tous ont un casier judiciaire.

Les frères Hirsch, autres nourrisseurs, détournèrent en 1902, en quelques mois, pour 1 500 000 francs de pierres fines, perlés et bijoux.

FICHES DE RENSEIGNEMENTS.

Les nourrisseurs achètent aux locandiers et aux placiers les plans d'immeubles et d'appartements où peut être exécuté un vol ou un cambriolage. Ils paient parfois ces renseignements fort cher. Bailly rapporte le cas de la fille Thérèse Gourdon, qui se trouvait à la tête d'une bande de cambrioleurs des plus dangereux et remplissait en quelque sorte le rôle du

nourrisseur. La Gourdon, qui demeurait dans une coquette villa, rangeait tous les renseignements dans une collection de fiches, sur lesquelles on trouvait des indications dans le genre des suivantes :

« Avenue Kléber, baron de B..., très âgé, habite une garçonnière au rez-de-chaussée. Fenêtres donnant sur une rue déserte. Il prend de l'opium pour dormir (de la morphine ?) Opération facile. On trouvera également argent, bijoux et objets d'art. »

« M^{me} Plaisance. Belle affaire. Loueuse de voitures, rue de Reuilly. Appartement indépendant. Vieille dame très poltronne. On trouvera le gros sac (100 000 au moins). Condamnée à mort si elle résiste, mais éviter autant que possible cette extrémité dangereuse. »

L'*extrémité dangereuse* ne fut pas évitée, mais Th. Gourdon et toute la bande furent découverts par les numéros des titres dérobés à la victime.

VOLEURS DE CORRESPONDANCES.

Les nourrisseurs-organiseurs de vols font aussi surveiller les caisses des banques les jours des grandes échéances. Ils *travaillent* aussi à la poste comme le montre la note suivante du 30 novembre 1906 :

« Un individu se présentait, le 26 octobre dernier, chez un avoué de la rue de Rivoli et, exhibant un reçu de 2030 francs au nom d'un client de l'étude, M. C..., il demandait le versement de cette somme. Par hasard, M. C... se trouvait, à ce moment précis, chez son avoué. Le reçu n'émanait pas de lui. Il fit conduire au poste son prétendu employé, un jeune homme de 26 ans, nommé E. S. Celui-ci déclara avoir agi pour le compte de gens qu'il ne connaissait pas. Comme sa bonne foi semblait possible, on le laissa en liberté provisoire.

» L'information judiciaire ouverte vient de donner à l'affaire une tournure imprévue. Il a été établi qu'une bande parfaitement organisée s'était donné pour objet d'ouvrir, à l'aide de fausses clefs, les boîtes aux lettres, de soustraire les correspondances, d'y puiser tous les renseignements intéressants, comme par exemple les avis échangés entre commerçants pour se prévenir de la présentation de factures. Munis de ces indications, les malfaiteurs se présentaient avec de faux reçus et empochaient l'argent. Le chef de la bande (le nourrisseur) paraît être un récidiviste dangereux, nommé P..., actuellement en fuite. »

Les receleurs.

Le terme argotique désignant le receleur est *fourgue* ou *fourgat* ; receler est *fourguer*. Sans les receleurs, on aurait certainement à enregistrer moins d'attentats à la propriété d'autrui. *Il n'y aurait point de larrons, s'il n'y avait pas de receleurs*, dit déjà un proverbe du xvi^e siècle, avec une petite exagération, car on ne pourra jamais empêcher tous les vols, même en rendant impossible le métier malhonnête du receleur. Toutefois, comme nous venons de le dire, une chasse efficace au receleur diminuerait les vols dans une mesure notable. En effet, que feraient les voleurs de quelques centaines de kilos de zinc ou de cuivre s'ils ne pou-

vaient pas les *monnayer* chez le fourgue? Où croit-on que des nervis de Marseille pourraient vendre facilement 3 bonbonnes d'essence, à 600 francs chacune, à des commerçants honnêtes? [Et pourtant des vols de métaux lourds, comme le vol de la toiture du théâtre des Batignolles, à Paris, et des vols d'essence comme celui de Marseille en octobre 1906, se commettent sinon journellement, du moins très fréquemment. Dans les vols sans instruments nous en avons également mentionné plusieurs (vols à la détourne, vols à l'étalage, vols de pierres précieuses à la carre, etc.), où l'intervention du receleur seule permet au voleur de profiter du produit de sa soustraction. Il en est de même des titres volés. Nous n'allons donc pas trop loin en disant que le commerce du receleur est le complément indispensable de l'activité malfaisante du voleur professionnel, et que, si l'on veut combattre le dernier, il faut nécessairement aussi attaquer le premier.

Cette poursuite, nous en convenons, n'est pas facile, car le receleur se tient prudemment dans les coulisses, et le voleur pincé n'a aucun intérêt à le dénoncer. Au contraire, s'il le dénonce, le voleur, rendu à la liberté, n'a plus personne pour lui acheter le produit de nouveaux vols. A moins de surprendre le receleur par une habile filature, le policier n'a donc que très peu de chance de le découvrir par la dénonciation du voleur arrêté.

RECELEUR ET LOI.

Aussi croyons-nous que la poursuite du receleur devra surtout se faire par une législation appropriée. Comme nous le verrons, les receleurs se recrutent surtout chez les négociants qui font commerce de marchandises provenant de seconde main : brocanteurs, marchands de ferraille, fripiers, etc. Il faudrait donc établir des lois permettant de contrôler strictement la provenance de toutes les marchandises de ces commerçants.

Certains pays, la France par exemple, ont déjà élaboré des lois permettant une surveillance plus sérieuse des brocanteurs et des marchands-fripiers. Ces lois imposent à ces commerçants l'inscription, dans un livre spécial toujours à la disposition de la police, de tous les achats, avec leur provenance. Elle interdit de se défaire des objets achetés avant l'expiration d'un délai de huit jours. Evidemment ces mesures sont opportunes, mais elles ne suffisent pas. D'abord la loi devrait être étendue à un nombre plus considérable de commerçants. Tous ceux qui font des achats de seconde main, joailliers et banquiers compris, devraient être astreints à l'inscription et à la réserve du délai de huit jours de garde. Ensuite le vendeur, qui à l'heure actuelle peut facilement indiquer un faux nom, devrait être forcé de produire un acte d'identité, infalsifiable si possible, muni de ses empreintes digitales. Nous trouvons aussi que le délai de garde de huit jours est insuffisant et devrait être porté au moins à quinze jours, car les vols ne sont pas toujours découverts tout de suite. Enfin, même avec ces mesures, le commerçant pourrait encore frauder en négligeant d'inscrire des achats. Pour éviter cet inconvénient, la loi devrait prévoir la faculté pour la police de contrôler de visu les marchandises.

Ces mesures sont, nous en convenons, très gênantes pour les com

merçants. Mais le genre de négoce visé est dangereux, si l'on peut s'exprimer ainsi, car il peut facilement servir, à l'insu des commerçants mêmes, à faire disparaître le produit de vols, et de plus, bien que la grande majorité de ses commerçants soient d'une loyauté parfaite, il y a parmi eux des brebis galeuses relativement nombreuses qui profitent de ce genre spécial de transactions pour s'enrichir en achetant, à bon compte, des marchandises de source douteuse.

D'autres pays, comme le Danemark, le canton de Vaud, etc., sont actuellement en train de modifier leur législation en ce qui concerne le commerce du brocantage et des prêteurs sur gages. Il est à espérer qu'ils élaboreront des lois permettant un contrôle rigoureux des objets vendus et des vendeurs, de sorte que la découverte des receleurs soit plus facile qu'elle ne l'est aujourd'hui.

RECELEURS DE PAPIERS DE VALEUR.

Comme nous venons de le dire, les *fourgues* se recrutent parmi les brocanteurs, fripiers, marchands de ferraille, d'antiquités, etc. Mais d'autres professions fournissent également leur contingent de négociants assez malhonnêtes pour servir de receleurs à la haute et à la basse pègre. Ainsi, certains bouchers, épiciers, etc., ont *fourgué* des objets volés. Certains banquiers véreux ont rendu possible l'écoulement de papiers de valeur provenant de cambriolage. Il est assez connu dans les milieux policiers que des *banques* de ce genre existaient surtout à Londres, où une législation défectueuse leur permettait de travailler en toute sécurité sans pouvoir être recherchées pour recel.

Aujourd'hui, l'Angleterre ayant pris quelques mesures contre ce commerce honteux, les hommes d'affaires anglais des voleurs du continent opèrent un peu moins ouvertement. Le procédé employé par ces gens est de racheter directement des voleurs les papiers de valeur dérobés sur le continent (à un prix qui ne dépasse guère 10 % du cours du jour) et de les offrir ensuite au 50 % de leur valeur à la victime même du vol. Cette dernière, trop heureuse de récupérer au moins le 50 % de son argent, s'exécute la plupart du temps.

RECELEURS DE PIERRES PRÉCIEUSES

Les pierres précieuses, perles, etc., dérobées ne peuvent être liquidées non plus que par l'intermédiaire des receleurs. En effet, le propriétaire des pierres précieuses volées fait annoncer le vol commis, par le canal de la police, à tous les bijoutiers, Monts-de-piété, enfin à tous les commerçants qui pourraient acheter les pierres, et leur fait indiquer la forme et la valeur des objets dérobés. Le voleur offrant son butin à un joaillier risque donc fortement de se faire arrêter. Pour éviter cet aléa, il s'adresse à un receleur connu par lui comme tel. Celui-ci ne lui offre qu'un prix très faible (le 10 à 15 %), mais le voleur est au moins sûr qu'il ne sera pas dénoncé. Le receleur fait modifier la taille de la pierre, et, ainsi changée, elle est remise dans le commerce. Dans la plupart des cas d'ailleurs, les vols de bijoux sont exécutés par des professionnels du vol à la carre, et le voleur dessertit lui-même les pierres et les perles.

A moins que la nature des objets ne l'exige, le receleur ne reçoit ordinairement pas le voleur chez lui. Il lui donne rendez-vous dans un café ou chez un marchand de vin. Là il débat avec lui le prix à payer et, si les objets sont de petites dimensions comme les pierres précieuses, etc., il prend livraison de la marchandise. Ainsi, comme nous l'avons déjà dit, pendant longtemps il paraît que les voleurs internationaux de pierres précieuses marchandait le produit de leurs vols avec les receleurs dans un café de la rue Laffitte à Paris.

Certains receleurs font de véritables commandes chez les voleurs avec lesquels ils sont en relations, c'est-à-dire qu'ils indiquent au voleur ce dont ils ont besoin, et ce dernier le leur procure en exécutant un cambriolage.

B. Vols indirects.

Nous désignons comme *vols indirects* tous les moyens illicites ayant pour but de s'approprier le bien d'autrui d'une façon détournée. Le voleur ne s'attaque pas directement à la propriété des autres, mais il cherche à l'accaparer indirectement en faisant collaborer souvent sa victime à sa propre spoliation. Rentrent dans cette catégorie de vols tous les multiples genres de l'escroquerie, d'abus de confiance, de chantage, d'extorsion, etc.

Nous avons exclu de ce chapitre les faux proprement dits, quoique beaucoup d'entre eux présentent le caractère spécifique des vols indirects. Mais les faux proprement dits constituent, dans la pratique policière et judiciaire, une matière tellement spéciale et tellement vaste que nous croyons bien faire de les traiter dans un volume spécial, qui fera suite au présent ouvrage. Toutefois, nous étudierons dans ce chapitre la fausse monnaie qui est à cheval sur l'escroquerie et le faux. Nous y parlerons également des faux billets de banque, sans entrer d'ailleurs dans les détails de leur fabrication, fabrication qui sera examinée, en même temps que les moyens de découverte de la falsification, dans le volume consacré aux faux.

Dans les vols indirects, tout est mis à contribution et, quelquefois, avec une habileté telle que le voleur échappe à toute poursuite. Il exploite impudemment non seulement la bêtise humaine, mais aussi les défauts, voire même les vices des hommes. Cela fait que, dans beaucoup de cas, des vols indirects, des abus de confiance, des extorsions ne viennent pas à la connaissance de la justice et de la police, car la victime, fautive elle-même, ne se soucie nullement de rendre ses tares publiques et préfère supporter une perte matérielle parfois très considérable.

Les variétés du vol indirect étant excessivement nombreuses, nous ne pouvons énumérer ici que les plus typiques, servant plus ou moins de *Leitmotiv* à tous les genres de délits ou crimes rentrant dans cette catégorie.

Les escrocs, et tous ceux que nous appelons voleurs indirects, recourent très rarement à la violence. Ce n'est guère que chez certains escrocs

au jeu ou bonneteurs qu'on a constaté le recours à la violence si la victime *rebecke*, c'est-à-dire ne veut pas se laisser déplumer sans se défendre. En général, le voleur indirect, qui appartient assez souvent à la haute pègre, évite tout moyen le découvrant trop vis-à-vis de la justice et de la police, par conséquent aussi la violence.

Comme parmi les voleurs directs, nous trouvons parmi les voleurs indirects des spécialistes n'exécutant qu'un genre donné d'escroquerie, d'abus de confiance, etc. Toutefois le cumul de plusieurs spécialités est plus fréquent chez eux que chez les cambrioleurs, etc.

Escroquerie à la fausse qualité.

Ce genre d'escroquerie n'est possible que dans les grandes villes. La pratique est fort simple : l'escroc loue un petit appartement, se donne à son concierge comme représentant de commerce ou de quelque profession similaire, et met une plaque avec son nom vrai ou faux à la porte. Puis il s'adresse à un négociant en gros d'objets de prix (soieries, plumes, le plus souvent des articles de mode), achète pour quelques milliers de francs de marchandises, et se les fait livrer à domicile avec la note acquittée. Le garçon livreur les apporte, et l'escroc fait semblant de constater l'absence d'une partie de la livraison. Il renvoie le garçon chercher ce qui manque. Quand le garçon revient, l'escroc, la marchandise et la plaque ont disparu. En pareil cas, il y a parfois complicité du concierge.

Un autre genre d'escrocs à la fausse qualité, ce sont ceux qui, se disant mandataires d'une société philanthropique, etc., endossent le costume religieux, et sous prétexte de quêter pour une œuvre de charité, encaissent des sommes d'argent souvent considérables, qui restent naturellement dans leurs poches. Ces spécialistes de l'escroquerie à la charité ou autres sentiments honorables utilisent toutes les circonstances pour exercer leur métier illicite. Ainsi, lors des inondations de Paris, en hiver 1910, nombre de ces individus furent arrêtés pour avoir exploité frauduleusement la charité des Parisiens.

Rentrent également dans les escrocs à la fausse qualité les *tireurs de sonnettes* qui se présentent dans les maisons comme « artistes peintres dans la misère », comme « anciens légionnaires congédiés pour maladie et restés sans pension », comme « fils, neveu, etc., d'un homme connu, décédé, tombés, sans leur faute, dans la misère et qui veulent refaire leur vie, etc. ». Il va sans dire que tous ces individus, parmi lesquels se trouve un contingent assez considérable de femmes, naviguent sous un faux pavillon. Leurs papiers d'identité, leurs recommandations écrites et signées soit disant de personnes très honorables, parfois célèbres, sont, la plupart du temps, des faux fréquemment très habilement faits. Ces escrocs sont du reste rarement dangereux. En général, ce sont des escrocs-mendiants, et il suffit de se faire donner leur prétendue adresse dans le but de faire prendre des renseignements sur leur compte avant de leur donner quoi que ce soit, pour s'en débarrasser et ne plus les revoir.

Les bandes noires.

On comprend sous la dénomination de *bandes noires* de petites associations d'individus véreux, exploitant les négociants en gros. Ces individus viennent dans une grande ville, louent une boutique et achètent à crédit, échéance à un ou deux mois, une grande quantité de marchandises qu'ils liquident à tout prix. A l'échéance, la boutique est fermée et les escrocs ont détalé. Comme le dit très justement Villiod, dans son livre *Comme on nous vole, comme on nous tue*, ce genre de vol n'est possible que grâce à la grande légèreté avec laquelle certaines maisons de gros accordent des crédits à des individus inconnus. Elles s'excusent en mettant en avant les nécessités de la lutte contre la concurrence. Mais, même en reconnaissant que la concurrence est très serrée actuellement, la possibilité d'une perte de quelques milliers de francs ne vaut-elle pas une dépense de quelques francs pour se renseigner auprès d'une maison de renseignements commerciaux sérieuse ?

FAUX RENSEIGNEMENTS.

Il est juste de dire que les renseignements fournis par l'agence peuvent être erronés, et cela sans la moindre faute de sa part. En effet, beaucoup d'escrocs spécialistes des bandes noires possèdent une certaine fortune, et il leur est facile de déposer temporairement une centaine de mille francs dans un établissement de crédit connu. L'agence, apprenant que le ou les individus, sur lesquels elle doit enquêter, possèdent un tel dépôt en banque, fournit, en toute conscience, un rapport favorable sur leur position financière. Elle ne sait pas que le dépôt n'est que temporaire et que l'argent sera retiré avant l'échéance des traites des grossistes. Certaines de ces agences se renseignent aussi auprès des concierges, dont les bons renseignements peuvent être achetés par les escrocs.

Les bandes noires ne sont ordinairement composées que de quelques individus. Celles qui comptent plus de trois à cinq membres sont rares et elles travaillent par équipes dans des villes différentes. Cependant il n'est pas niable que des équipes travaillant à leur compte n'aient souvent un certain contact avec d'autres équipes, sans qu'on puisse pourtant prouver qu'elles forment une véritable association.

Les pertes causées dans les grandes villes par l'activité des bandes noires sont considérables. Il y a quelques années, la fréquence, à Paris, de bandes noires, était telle qu'à la Sûreté parisienne un certain nombre d'inspecteurs étaient presque exclusivement occupés de la recherche et de la surveillance de ce genre de malfaiteurs.

Pharmaciens escroqués.

Il faut signaler à cette place une escroquerie se rapprochant de celle des bandes noires, et qui fut exécutée en 1909 à Paris par un commerçant peu scrupuleux. A un certain moment, se présentaient dans la plupart des

pharmacies de Paris des clients demandant la lotion X. En même temps paraissait dans les journaux une annonce de cette fameuse lotion avec indication du dépôt. Comme plusieurs clients désiraient avoir ce produit, les pharmaciens en faisaient chercher une certaine provision. Mais dès lors personne ne se présentait plus pour acheter la lotion, et quand on alla aux renseignements au dépôt, celui-ci n'existait plus.

La manœuvre des escrocs était fort simple : ils avaient loué une boutique, fait peindre une enseigne sur la vitre, rempli d'eau colorée des flacons sur lesquels ils avaient collé une belle étiquette. Cette bouteille, valant tout juste le prix du verre, était vendue « en gros » 10 fr. Puis on avait lâché les « clients » qui en quelques jours visitèrent les pharmacies. Résultat de cette manœuvre : vente de quelques milliers de flacons à 10 fr. Cette vente effectuée, on déménagea, et les pharmaciens venant aux renseignements ou, après analyse, ayant découvert la supercherie trouvèrent porte close.

Escroquerie à l'engagement insidieux.

Ce genre d'escroquerie est exploité auprès des petits commerçants de la campagne, si c'est un produit agricole qu'on veut faire acheter, mais surtout auprès des commerçants des petites villes. Les exécutants sont toujours au moins au nombre de deux. L'un remplit le rôle du commerçant voulant lancer un nouveau produit, l'autre celui du courtier. Ils s'introduisent auprès de leur future victime sous les dehors de gens cossus. Depuis quelque temps, ils visitent volontiers leur clientèle en automobile de luxe, ce qui est bien fait pour inspirer confiance aux commerçants naïfs. Beaux parleurs, ils savent intéresser le commerçant, et, tout en causant, ils lui soumettent un bulletin de commande pour la signature. Ce bulletin est rédigé de telle façon qu'à la lecture rapide on peut croire qu'il ne s'agit que d'une quantité de marchandises insignifiante. En réalité, le commerçant circonvenu par le babillage habile des escrocs, signe une commande ferme, d'une valeur importante, et il lui faudra s'exécuter ensuite.

Ainsi un commerçant d'une petite ville près de Lausanne signe une commande pour une eau minérale portant un nom très semblable à celui d'une station balnéaire universellement connue. Il croit que c'est de l'eau authentique provenant de ces sources et il est persuadé n'avoir signé qu'une commande d'une centaine de bouteilles. Quel n'est pas son étonnement quand, quelques semaines plus tard, arrivent à son adresse trois wagons remplis d'une eau sans valeur ! Il proteste, mais sa signature étant réelle, il est obligé d'y faire honneur.

DÉPÔT UNIQUE.

Une variante de cette escroquerie est l'escroquerie au « dépôt unique ». Les préliminaires sont les mêmes que dans le genre précédent, mais cette fois l'escroc propose au commerçant le dépôt unique d'une spécialité. Il lui fait signer soi-disant une feuille de dépôt ; en réalité c'est une com-

mande ferme pour une somme importante. Cette signature est apposée, la plupart du temps, dans un carnet à souches où, par un jeu des feuilles, il est facile à l'escroc de cacher le véritable texte du bulletin qu'il soumet à la signature du commerçant. Ajoutons que, s'il y a possibilité, l'escroc n'hésite pas à emmener sa future victime au cabaret et à l'enivrer avant de lui faire signer l'engagement.

Il va sans dire que la valeur réelle de la marchandise ainsi octroyée frauduleusement au commerçant n'est aucunement en proportion avec le prix stipulé dans le contrat. Le plus souvent elle n'a aucune valeur marchande. Ainsi, à Lausanne, un honorable jardinier fut victime d'une de ces équipes d'escrocs. Il croyait signer une feuille de dépôt; en réalité il avait signé une commande ferme pour 5000 fr. « d'Aléxol », prétendu produit désinfectant.

L'escroc lui « vendait » ce « désinfectant » à raison de 8 fr. le kilo. L'analyse chimique démontra que « l'Aléxol » n'était rien d'autre que du carbonate de magnésie mélangé avec un peu de thymol et légèrement coloré en rouge par une matière colorante. Ce mélange n'avait aucun pouvoir désinfectant appréciable et valait 0,70 à 0,80 fr. le kilo.

Les escrocs du jardinier lausannois habitaient Paris et visitaient leur clientèle en automobile. Ils étaient deux, l'un faisait les voyages, l'autre correspondait de Paris. Ce couple d'escrocs fut condamné successivement pour les mêmes faits à Paris, à Lausanne et à Liège.

Détail typique à noter dans cette sorte d'escroquerie : les escrocs à l'engagement insidieux offrent toujours à leur future victime des produits ou marchandises absolument étrangères à leur genre de commerce habituel et cela pour que celle-ci ne puisse pas se rendre compte, dès le commencement, de la non-valeur de l'objet proposé. Ces escrocs rédigent leurs « contrats » etc. avec une telle adresse qu'ils parviennent à tromper facilement les commerçants naïfs et que la possibilité d'une poursuite judiciaire devient parfois fort difficile.

Escroquerie au chèque, etc.

L'escroquerie au chèque est pratiquée de très différentes façons. Nous en signalerons, dans ce qui suit, les variétés les plus typiques.

HOTELS ET CHÈQUES.

En premier lieu, le chèque sert aux aventuriers à se faire héberger gratuitement dans les hôtels. L'escroc, habillé très élégamment mais sans excentricité, arrive dans un hôtel de premier rang avec des bagages luxueux. Par ses allures de parfait gentleman, par un nom sonore inscrit négligemment dans le livre des étrangers, l'aventurier sait gagner la confiance de l'hôtelier et des employés. Il reste quelques jours à l'hôtel en faisant bonne chère, et paie la note, au moment de partir, avec un chèque sur une maison de banque connue. Ce chèque est presque toujours accepté par le caissier de l'hôtel, vu la personnalité distinguée de celui qui le signe. Mais à la présentation du chèque à la banque, l'hôtelier apprend, à

ses dépens, que le dépôt de quelques cents francs du signataire est épuisé depuis longtemps. Cette sorte d'escroquerie est grandement favorisée par la facilité avec laquelle les instituts de crédits délivrent des carnets de chèques. En effet, il suffit de faire un dépôt de 400 à 500 francs dans une banque pour recevoir un carnet de 10 à 20 chèques.

Dans les hôtels suisses, les pertes ainsi subies sont assez considérables, et il est vraiment surprenant qu'il y ait encore des hôteliers pour accepter des chèques de personnes inconnues, sans vérification préalable à la banque.

CHÈQUES A FAUSSES SIGNATURES.

Il faut mentionner aussi ici, bien que ce vol rentre déjà dans la catégorie des faux, le chèque avec fausse signature. Le voleur se procure par un moyen quelconque (vol, dépôt minime dans une banque, etc.) un carnet de chèques d'une banque, et appose sur les chèques des signatures parfaitement imitées de clients de la banque, grâce aux spécimens qu'il a réussi à se procurer.

VOL AU VIREMENT.

Le vol au virement nécessite au moins deux complices. Parfois il y a même complicité d'un employé de la banque où le vol a été exécuté. On trouve souvent aussi des femmes dans cette spécialité.

Un des complices se fait ouvrir, sous un nom quelconque et contre un versement effectif mais peu élevé, un compte dans un établissement de crédit. Il s'est procuré préalablement, par un placier ou même par un employé de la banque même, la liste des clients à gros compte et qui sont fréquemment absents de leurs domiciles. Celui de ces clients qui paraît *le plus faisable*, est pisté et suivi dans un de ses voyages par un membre de la bande. Ce dernier descend dans le même hôtel que la future victime et, s'il est sûr que le séjour du client à cet endroit est connu à la banque, il télégraphie à celle-ci, en utilisant le nom du client, l'ordre d'opérer un virement de fonds au profit du compte du déposant-complice. Le complice, aussitôt prévenu, vient alors à la banque avec un chèque à fausse signature réclamer le montant de la somme ainsi virée.

Le célèbre escroc Galley utilisait une méthode analogue pour s'approprier, par le vol au virement, des sommes considérables.

VOL AU BILLET DE BANQUE PÉRIMÉ.

Le vol au billet de banque périmé est encore actuellement pratiqué par des spécialistes. La technique de ce vol est la suivante : le ou, plus souvent, les escrocs se procurent des anciens billets de banque provisoires américains. Ces billets ont été émis lors de la guerre de Sécession, et n'étaient valables que jusqu'à deux ans après la signature de la paix. Il paraît qu'on en trouve encore une quantité assez importante en Amérique. Il va sans dire qu'ils ne valent plus rien aujourd'hui. Muni de billets de ce genre, l'escroc se présente dans les magasins du continent, achète un objet d'une valeur relativement faible et donne en paiement un billet périmé d'une grosse valeur (100 à 500 dollars, suivant le magasin où il *travaille*). Le commerçant, qui ne connaît que peu ou pas du tout les billets améri-

cains, est ébloui par l'allure gentlemanlike du client, se paye avec empressement sur le billet et rend la différence, qui est presque toujours considérable. Ce n'est qu'à la banque, quand il veut échanger son billet, qu'on lui apprend qu'il a été *refait* par l'escroc.

Les escrocs au billet périmé opèrent presque toujours à deux. Souvent c'est un couple, ou une dame d'un certain âge et un jeune homme, qui se présentent dans les magasins. Ces équipes se déplacent très rapidement. Ainsi, en 1907, on signalait successivement un couple de voleurs au billet périmé d'abord à Bâle, ensuite à Zurich, à Berne, à Lausanne, à Genève, à Lyon et à Paris, sans qu'il fût possible de les arrêter.

Ces escrocs visitent surtout les magasins d'horlogerie, orfèvrerie, etc. Toutefois, en 1908, des voleurs de ce genre, tombés entre les mains de la justice, avaient réussi à escroquer 10000 francs à une banque d'une petite ville vaudoise avec un billet américain périmé.

L'instruction de cette dernière affaire a du reste fait découvrir qu'il existait à Paris une sorte d'agence, où les voleurs pouvaient se procurer les billets au 40 % de leur valeur nominale. A la tête de cette entreprise était un nommé Ch..., connu de la police sous un nom roumain.

VOL AU CHÈQUE AMÉRICAIN.

L'habitude des maisons de banque du Nouveau-Monde de délivrer toujours un double du chèque au voyageur se rendant en Europe (le double est envoyé par poste et par un autre bateau que prend le bénéficiaire du chèque) a également donné lieu à une escroquerie originale pratiquée sur le continent par des escrocs de nationalité américaine. En règle générale, le bénéficiaire du chèque, au moment du prélèvement du montant de celui-ci, doit présenter au guichet l'original et le double ou, si l'un des deux a été perdu, le prouver par une attestation de la poste, par exemple.

Mais cette règle n'est pas toujours suivie. Beaucoup de banques européennes, confiantes dans l'extérieur du gentleman yankee, paient à la seule vue de l'original ou du double. L'escroc en profite pour se faire payer, dans deux banques différentes, l'original et le double. Dans une affaire d'escroquerie de ce genre à Lausanne, sur la demande du caissier de présenter aussi l'original, l'escroc expliqua que ce dernier avait été déchiré par hasard, et tira de sa poche des morceaux d'un chèque pareil à celui qu'il présentait, et où il ne manquait qu'une partie, essentielle il est vrai, celle du numéro du chèque. Le caissier ayant vu les morceaux déchirés du prétendu original, et ne s'étant pas aperçu de l'absence du numéro, paya, et l'escroc se rendit directement dans une autre banque où il se fit payer l'original en montrant, cette fois, les morceaux du double.

ESCOQUERIE AU CHÈQUE SANS COUVERTURE.

Enfin, il faut encore mentionner une escroquerie qui a été exécutée avec succès par des Américains. L'escroc se fait ouvrir, dans une banque américaine, un compte relativement modeste et se fait délivrer un carnet de chèques. Dans différentes maisons de crédit d'une ville d'Europe, où il s'établit, il négocie de petits chèques qui, une couverture existant en ban-

que, sont payés régulièrement. Ainsi il habitue les banquiers à ses chèques, qui paraissent *de toute sécurité*. N'ayant plus ou n'ayant plus que peu de couverture en banque, l'escroc négocie dans une première banque (qui le connaît déjà par ses petits chèques) un chèque d'une valeur plus considérable, et avant que le chèque puisse arriver à la banque américaine et être refusé (durée 10 à 15 jours), il négocie un second chèque encore plus considérable dans une seconde banque. Une partie de l'argent ainsi obtenu est envoyée télégraphiquement à la banque américaine pour assurer le paiement du premier chèque. Celui-ci payé, l'escroc retourne à la première banque et négocie un troisième chèque d'une somme encore plus élevée. La banque, ayant été remboursée du premier chèque et connaissant déjà le client, n'hésite pas à le négocier. Alors l'escroc prend la fuite en laissant impayés le second et le troisième chèques et en empochant une somme rondelette. Ces escroqueries sont surtout exécutées dans les villes ayant une grande clientèle d'étrangers.

Escroqueries aux annonces.

Avec le développement toujours croissant du journalisme et des journaux, il s'est formé une catégorie d'escrocs qui opèrent par les annonces : *ils la font à l'annonce*. Ces *voleurs indirects* spéculent souvent sur la bêtise humaine. Quelquefois ils exploitent la misère et la maladie.

Parmi les escrocs à l'annonce, on trouve des gens de toute provenance mais, en général, ce sont des individus ayant une certaine instruction. Souvent ce genre d'escroquerie est pratiqué par des commerçants faillis, des agents d'affaires véreux, etc.

Les *méthodes de travail* de ces escrocs sont très diverses. Les principales sont les suivantes :

ESCOQUERIE AU TIMBRE-POSTE.

L'escroc annonce dans un journal quotidien ou hebdomadaire, de préférence dans une publication lue par le peuple, qu'il renseigne gratuitement sur tel ou tel sujet touchant la vie courante : *Ajouter timbre pour réponse*. Ainsi certains offrent à renseigner les intéressés sur la façon de réussir dans la vie, d'acquérir de l'énergie *qui seule permet de se créer une situation avantageuse*, d'élever rationnellement des lapins, etc. Beaucoup de gens du peuple, croyant à cette annonce parce que *c'est dans les papiers*, comme disent les paysans vaudois, écrivent et envoient le timbre de retour.

L'escroc ne répond pas du tout et garde les timbres, ou bien il répond par une banalité et il ajoute qu'il faut envoyer 5 ou 10 francs pour recevoir la brochure explicative du *professeur X...*, brochure qui est naturellement sans valeur. A première vue, on pourrait croire que ce genre d'escroquerie est assez inoffensif, puisque l'escroqué ne perd guère plus que le timbre d'envoi et celui du retour. En réalité, la pratique policière a démontré que chez des spécialistes de cette escroquerie on a trouvé, lors de perquisitions motivées par des plaintes, des milliers et des milliers de

lettres, qui toutes avaient contenu des timbres de réponse. Ainsi on a pu se convaincre que ces escrocs se procuraient des sommes relativement considérables, soustraites, en général, à la population ouvrière.

PROCÉDÉ BREVETÉ.

Mentionnons encore l'escroquerie amusante, qui offre, par annonces dans les journaux, *un procédé breveté et très simple pour écrire sans plume, ni encre, moyennant 1 franc*. Le correspondant reçoit, dans une enveloppe ouverte, un bout de papier avec le texte imprimé suivant : *Pour écrire sans plume ni encre, prenez un crayon !*

CORDE DE PENDU.

La *corde de pendu* est également utilisée par les escrocs à l'annonce. Les annonces offrant de la corde de pendu se trouvent surtout dans les journaux américains, mais on les rencontre également dans des *magazins* européens qui s'adressent plutôt au public cultivé, mais trop souvent plein de superstitions. L'annoncier cède, *pour autant que son stock le lui permet*, le bout de corde de 3 à 10 francs. Il va sans dire que c'est de la corde tout ordinaire, qui n'a jamais été en contact avec le cou d'un pendu.

PRÉDICTION DE L'AVENIR.

Les annonces de mages, prédictions de l'avenir, etc., prennent une place toujours plus considérable dans nos périodiques et même dans nos quotidiens. Une fois, c'est le célèbre mage hindou qui, à la vue d'une mèche de cheveux, prédit infailliblement l'avenir des personnes qui s'adressent à lui ; une autre fois, c'est un Anglais qui a voyagé et *étudié tous les secrets des brahmanes*, et qui dira, à l'aide d'une photographie et de l'écriture, le sort des pauvres humains, etc. Et, chose curieuse, dans notre siècle soi-disant éclairé par la science, ces exploiters-escrocs de la superstition humaine gagnent largement leur vie.

Les romans policiers étant actuellement très en vogue, et le public ayant appris, surtout par eux, l'importance des empreintes digitales, les escrocs modernes de ce genre ont abandonné la mèche de cheveux pour la remplacer par l'empreinte digitale.

L'exemple suivant, provenant de notre collection des *escroqueries à l'annonce*, montrera la méthode de travail de ces individus :

Dans un grand quotidien parisien, on trouvait, en 1910, l'annonce suivante :

« *Je prédis l'Avenir.* »

« Si vous désirez connaître votre avenir, enduisez légèrement d'encre ou de mine de plomb votre pouce droit, pressez sur le papier et envoyez-moi l'empreinte avec la date de votre naissance. Ajoutez 30 centimes pour couvrir mes frais. Ma réponse vous parviendra dans la huitaine. Si vous êtes pressé et désirez passer avant les autres, envoyez 60 centimes. Ecrivez en envoyant votre adresse, indiquez « M^r ; M^{me} ; M^{lle} » à M. X., boulevard... »

Nous avons envoyé à X. une empreinte de notre index gauche en déclarant que nous étions une jeune fille de 19 ans. Cinq ou six jours après, nous recevions une enveloppe ouverte, affranchie de cinq centimes, contenant divers papiers avec écriture à la machine multipliée (genre *Roneo*).

Le premier écrit contenait le texte suivant :

« Professeur X.... Paris, rue...

« J'ai le plaisir de vous envoyer une étude au contenu de laquelle je vous prie d'accorder la plus grande attention. Mes consultations étant gratuites, les demandes m'arrivent si nombreuses qu'il ne m'est pas possible d'étendre comme je le voudrais le développement des détails sur la vie future et passée de chacun de mes correspondants. C'est pourquoi l'étude que je vous adresse est un peu limitée. Toutefois, j'en dis suffisamment pour que vous reconnaissiez que j'ai dépeint votre caractère général et vos dispositions naturelles aussi exactement que le permet un horoscope partiel.

Je sens qu'une étude plus approfondie développerait des détails intéressants, que je ne puis toucher ici, et j'aurais beaucoup de plaisir à entreprendre des recherches plus complètes sur les indications qui vous concernent.

Permettez-moi de vous dire que la vie est faite d'un plus grand nombre d'événements que l'on ne suppose d'habitude, et il importe de tout connaître pour être en mesure de déjouer le mal qui menace et de profiter des influences heureuses qui agissent autour de soi. Une personne qui sait rendre plus active une influence favorable peut changer complètement le cours de sa vie. Le bonheur et le succès tiennent bien souvent à très peu de chose.

Afin de vous engager à me demander ma charte N° 2 du prix de 10 francs, qui est celle qui vous convient le mieux, je vous réduirai le prix à 6 francs, si vous m'écrivez dans les 30 jours. Si cette somme est un peu élevée, vous trouverez le N° 1 au prix de 3 fr. 50. J'espère avoir le plaisir de vous lire aussitôt que possible, et quelle que soit votre décision, je vous souhaite tous les succès.

Votre tout dévoué,

X. »

Le second document contenait comme entête imprimée un dragon avec signes cabalistiques et la devise : *Il instruit, il éclaire, a dit un intellectuel*. En plus de l'adresse, il renfermait encore les indications imprimées suivantes : *Ces pages étant gratuites, il est évident que je ne puis donner qu'un temps limité. Si vous désirez me consulter davantage, veuillez me retourner cette étude, qui sera développée, et des calculs précis pourront être faits sur votre demande.*

L'horoscope lui-même (en écriture à la machine multipliée), était conçu dans les termes suivants :

« Votre horoscope annonce un changement prochain de votre situation, qui répondra davantage à vos goûts et à vos aspirations actuelles. Votre confiance s'égarera sur une personne qui aura capté votre reconnaissance par des services évidents ; mais vous la déjouerez à temps si vous écoutez les conseils que je puis vous donner après une étude plus approfondie de votre horoscope. L'orbite boréal de votre planète m'annonce que le compagnon de votre vie sera un homme de cœur, dont l'unique bonheur sera de vous voir heureuse.

Généreuse, douce et sincère, vous aimez l'étude et la vérité. L'injustice vous révolte : tel est le fond de votre caractère.

Amoureuse et constante dans vos affections, votre ménage sera heureux. Vous aurez plusieurs enfants qui, comme vous, s'attireront la sympathie de tout le monde par leur caractère droit.

Votre physique est agréable. Il vous attirera bien des compliments et des

flatteries, mais votre sensibilité et votre intuition sont assez développées pour que vous puissiez ne pas en retirer quelques chagrins et des regrets. Dès que vous connaîtrez le chemin que vous devez suivre, vous vous y engagerez avec toute votre énergie et votre activité. Les beautés de la nature et de l'art élèvent vos sens et font vibrer les cordes les plus sensibles de votre cœur.

Vous arrivez à une phase importante de votre vie, et vous devez souvent prendre des décisions énergiques. Confiante quelquefois à l'excès, vous vous laisserez conseiller par des gens, et en particulier par une personne, qui ne sont pas désintéressées.

Vous avez une grande tendance à vous exagérer vos peines, parce que, très sensitive, votre imagination les grossit et les amplifie.

Quand votre planète sera bien placée, c'est alors que vous redoublez d'efforts, et si j'ai le plaisir de pouvoir étudier votre horoscope à fond, je vous indiquerai le moment opportun où vous devrez agir pour favoriser votre bonne planète et éviter les effets pernicioeux des lignes qui traversent votre zodiaque. »

On remarquera combien habilement, après avoir distribué des flatteries qui plaisent toujours aux gens simples, le *mage* amène la commande de l'horoscope payé à raison de 30, 10 ou 3 fr. 50. Il y arrive en inquiétant son correspondant par des phrases comme la suivante: « Votre confiance s'égarera sur une personne qui aura capté votre reconnaissance par des services évidents; mais vous la déjouerez à temps si vous écoutez les conseils que je puis vous donner après une étude plus approfondie de votre horoscope. »

Ces deux documents sont accompagnés: 1) d'un questionnaire donnant droit à *un exposé détaillé sur la vie*; 2) d'un extrait du *catalogue de librairie*, et 3) d'un *fichet-réclame pour un parfum Rosée d'amour*.

Nous relevons dans le questionnaire les questions suivantes: après l'adresse et la date de naissance, l'heure de la naissance, couleur des cheveux, des yeux, marié ou célibataire, occupation générale. Sur la même feuille se trouve le prix-courant: charte donnant des explications détaillées sur la vie passée et future, 3 fr. 50; charte donnant le relevé général de l'existence entière: santé, finance, mariage, direction sur l'avenir, 10 fr.; étude complète, mois par mois, avec indications générales et bien détaillées, 30 fr. En outre, le professeur X. recommande l'achat d'un *bijou astral*, petit porte-veine à 1 fr. 25 et celui d'une *médaille radiale*, porte-bonheur à 2 fr. 50.

Dans le catalogue de librairie, nous relevons, à des prix relativement élevés, entre autres livres du même genre: *L'Envoûtement*, par M^{me} E. Bosc; *L'Eternel Féminin* et le *Mécanisme de l'Amour*, par Marius Decrespe; *Le grand Arcane ou l'Occultisme dévoilé*; *Le secret des Pyramides de Memphis*; *Le véritable dragon rouge*; *Le triplé vocabulaire infernal*; *Le grand jeu des 78 tarots égyptiens*; *Les grands secrets merveilleux* (à 20 francs!), etc.

Du fichet-réclame pour la *Rosée d'amour*, nous extrayons les passages suivants, qui montrent bien les spéculations de ces individus sur la bêtise humaine:

« Permettez-moi de vous rappeler que les grandes charmeuses ne doivent

pas uniquement leurs succès à leurs seuls charmes naturels. Une femme égale une autre femme, et si vous désirez agir sur le cœur de la personne que vous aimez, si vous voulez supplanter votre rivale, usez des moyens qu'emploient les grandes séductrices : faites usage de parfums subtils et pénétrants, qui agissent sur les sens et provoquent une attraction invincible sur tous les hommes.

» Innombrables sont nos aimables clientes qui, depuis de longues années, font usage de notre parfum *Rosée d'Amour*. Ces grandes dames sont journellement citées, dans tous les grands journaux, comme les plus séduisantes femmes de Paris, et pourtant beaucoup d'entre elles sont d'origine modeste, mais toutes doivent leur succès au charme et à la séduction qu'elles exercent dans leur entourage, grâce à notre parfum *Rosée d'Amour*. »

Le prix du flacon de *Rosée d'Amour* est de 20 fr., mais, pour le mettre à la portée des petites bourses, le professeur X. a créé le flacon échantillon *d'une quantité* suffisante pour permettre d'apprécier sa valeur, sa finesse et son arôme, à 3 fr. 50.

DANGER DE TELS ESCROCS ET RÉPRESSION LÉGALE.

Inutile d'insister sur la nature nettement délictueuse de la manœuvre de ce professeur extra-lucide. Les poursuites judiciaires contre de tels individus sont parfois fort difficiles, mais elles s'imposent pour la protection des gens simples. Ce ne sont pas seulement les quelques francs des crédules, souvent gens sans fortune, qu'il faut protéger contre l'attaque des escrocs à l'annonce, mais les livres dans le genre de ceux que nous avons cités plus haut sont directement dangereux car, comme l'a montré Hellwig dans une série de travaux très importants pour le criminaliste, ils peuvent être la cause directe de graves délits, de crimes, tels que l'assassinat, par exemple.

La Justice et la Police doivent donc, dans l'intérêt de l'hygiène sociale, sévir avec rigueur contre ces escrocs. Dans plusieurs pays, leurs agissements tombent directement sous le coup de la loi. Ainsi, une loi du canton de Bâle-Ville (loi du 23 septembre 1872), dit à ce propos : « Celui qui, pour se procurer un avantage, exerce des arts superstitieux comme l'exorcisme, la prédiction de l'avenir, le tirage des cartes, la recherche des trésors cachés, l'oniromancie, sera puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 100 francs ou d'une détention jusqu'à deux semaines. En cas de récidive, le délinquant sera puni d'une détention jusqu'à quatre semaines. Les appareils et ustensiles employés seront confisqués. »

Pourtant, nous croyons qu'on pourra presque toujours les poursuivre pour abus de confiance.

ESCROQUERIE AU MÉTIER FACILE, ETC.

L'escroquerie au *métier facile et sans connaissances spéciales* est très répandue. Les annonces sont libellées à peu près comme suit : « Travail facile, sans connaissances spéciales. Bénéfices assurés » ; ou encore : « Travail sédentaire, sans rien changer à ses occupations, besogne facile et lucrative. » Parfois aussi on demande : « Un représentant pour article nouveau et de vente facile. Fixe et commission. Ecrire à X. »

La méthode *de travail* des escrocs de ce genre consiste à envoyer à

leurs correspondants des articles absolument sans valeur (par exemple quelques flacons remplis d'eau colorée) et les leur faire payer cher.

Ces escrocs travaillent quelquefois aussi par correspondants directs. Ainsi, nous avons dans notre collection des lettres, des prospectus, etc., provenant d'une entreprise américaine de ce genre. Celle-ci *travaille* sans doute en grand, car tout démontre une organisation parfaite. Sur la lettre et les prospectus du *remède de famille*, on relève la mention imprimée: *French*.

Comme toujours, la lettre (imprimée en caractères de machines à écrire pour lui donner un cachet personnel) débute par une flatterie, une *captatio benevolentiae* à l'adresse du correspondant.

« Votre nom est accompagné de telles recommandations que nous n'hésitons pas un moment à vous faire la proposition de vous rendre indépendant, si vous voulez représenter nos marchandises dans votre arrondissement. D'après les renseignements que nous avons eus sur vous, nous sommes certains que vous êtes exactement la personne que nous cherchons et, par conséquent, nous vous conseillons de considérer avec le plus grand soin cette réelle opportunité. D'après les informations que nous avons en main, nous avons de bonnes raisons pour croire que vous êtes, comme d'autres personnes, ambitieux et désireux d'augmenter votre revenu en vous associant avec un commerce bien établi et profitable, etc. ».

Les divers prospectus expliquent l'emploi du *remède merveilleux* et sont accompagnés d'un bulletin de commande pour des flacons échantillons. Naturellement, il faut payer ces échantillons à un prix élevé et, une fois que le correspondant dupé est en possession des flacons, il n'entend plus parler de l'affaire.

L'escroquerie au *travail facile à faire et sans connaissances spéciales* se pratique dans le genre de la suivante, que nous avons eu à suivre :

Dans un journal, un sieur X annonce une invention sensationnelle au prix de 4 fr. Cette invention, si l'on consent à travailler pour la maison, rapporterait 5 fr. par jour. Envoyer 25 cent. pour la réponse. La réponse vient sous forme d'une circulaire rédigée dans un français pittoresque (l'inventeur est italien) et annonce la *découverte de la photographie sans appareil. Tout le monde photographe, tout le monde peintre. Dernière nouveauté récompensée et brevetée.*

Nous donnons ci-dessous quelques extraits de cette circulaire, en respectant le style italo-français de l'auteur de *l'invention la plus récente et la plus utile de notre siècle*.

« Par notre nouveau système économique perfectionné, sans posséder aucune connaissance de peinture ou de photographie, même un enfant peut reproduire parfaitement avec notre dernier système économique perfectionné, en quelques minutes, sans appareil, une photographie en couleurs avec l'aide d'un miroir ou d'un verre, et sans couleurs sur papier, pareille à l'échantillon ci-joint (un mauvais portrait sur papier citrate), qui quoique fait par un novice ne laisse rien à désirer.

» Tous les journaux italiens et étrangers ont annoncé et loué cette découverte; qui donc se refuserait à reconnaître les nombreux avantages qui émanent de cette invention.

» De plus on apprend un art noble et gracieux, peu dispendieux, puisque l'argent qu'on débourse pour acquérir la connaissance du secret qui coûte seulement 4 francs se recouvre en un seul jour dans quelques heures de travail chez soi pour le compte de la *Maison*, sans négliger ses propres intérêts, même comme délassément. Si vous voulez la photographie en couleurs sur verre, ajoutez un franc de plus et on vous l'expédiera franco à domicile dans une boîte.

» Tous ceux qui désireront représenter la Maison ou travailler pour elle, sont obligés d'acheter ce qui est indispensable pour bien faire les couleurs sur verre ou sur papier; ceux-ci doivent exécuter une photographie semblable à celle qui leur est envoyée comme vous le verrez indiqué dans l'instruction incluse dans la petite boîte. Envoyez en total 5 francs, etc., etc.

» On demande dans chaque ville un représentant exclusif, un encaisseur et placiers-voyageurs. Bonne provision seulement aux représentants à qui seront donnés tous les renseignements, après avoir connu notre système. La Maison est fournie d'un personnel correspondant en toutes les langues. On ne fait pas d'expéditions contre remboursement ».

Au courant d'une perquisition dans la *maison*, qui se réduisait à une petite chambre, nous avons pu nous rendre compte de la nature de cette escroquerie. Le *système* consistait à copier sur du papier photographique au citrate une image quelconque préalablement rendue transparente au moyen de la vaseline. La copie négative ou positive était ensuite pressée, à l'état humide, sur un morceau de verre et, après avoir été rendue, elle aussi, transparente par la vaseline, elle était colorée, sur le verso, avec des couleurs à l'huile. Il n'y avait donc rien de neuf ni d'original dans le procédé.

Le matériel vendu 5 fr. était des plus primitifs: une petite copie négative sur papier (format 6 × 8 environ), un châssis-presse pour la copie consistant en un verre, un carton et deux pinces de fil de fer, 50 gr. d'hyposulfite de sodium, une petite boîte de vaseline, deux petites feuilles 6 × 8 de papier au citrate, et trois tout petits tas de couleur à l'huile. L'ensemble ne valait pas 25 centimes. Les correspondants recevaient donc contre 5 fr. ce matériel de 25 centimes, avec la promesse que la *maison* leur achèterait les photographies coloriées. Inutile d'ajouter que la *maison* n'achetait rien du tout, et que le naïf correspondant perdait tout simplement ses 5 francs.

La *maison* avait, du reste, deux cordes à son arc. Elle vendait encore 100 *métiers* à raison de 5 fr. le métier. Son prospectus disait à ce propos: « Si vous désirez vous créer en votre famille une situation indépendante, économique et très rémunératrice, occupez-vous du placement de petites fabrications pour votre compte, en choisissant non seulement *La photographie sans appareil*, notre exclusive spécialité, mais, encore mieux, des recettes ci-dessous celle qui conviendra le plus à vos conditions et à votre désir. Nous vous enseignons à faire 45 qualités de savon, de la colle, du rhum, du miel, etc. »

Lors de la perquisition, nous avons trouvé aussi le carnet contenant les recettes des 100 *métiers*. C'étaient des recettes et formules copiées dans des livres de cuisine ou autres, accessibles à tout le monde.

L'exemple que nous venons de citer est typique de ce genre d'escroquerie. Il va sans dire que tous les *spécialistes* ne vendent pas la photographie sans appareil et les 100 métiers, mais leurs procédés sont les mêmes. Ainsi, certains individus, pour procurer *une occupation sédentaire et lucrative*, font d'abord verser de 5 à 10 fr. pour la *mise au courant*. Il s'agirait de trouver des annonceurs pour une feuille d'annonces industrielles et commerciales. Le représentant bénéficierait toujours d'une commission sur toutes les ventes faites dans sa circonscription par l'intermédiaire du journal. Le futur représentant est forcé de prendre à son compte des circulaires imprimées à son nom, que l'escroc lui livre au prix 50 à 60 fr. le mille (valeur réelle 5 à 8 fr.). La feuille d'annonces n'existe naturellement pas.

« EMPLOIS AVANTAGEUX ».

Certains escrocs des grandes villes exploitent les gens qui cherchent des places de domestiques, de concierges, ou quelque autre occupation semblable. Ils annoncent dans les journaux ou par voie d'affiche qu'ils ont des places libres à offrir. Aux personnes qui s'adressent à eux, ils font verser d'abord 5 ou 10 fr. *pour frais de renseignements* et les renvoient tout simplement aux adresses indiquées dans les *petites affiches*, ou cueillies dans les journaux d'annonces. Parfois, ils offrent de faire eux-mêmes les démarches nécessaires pour l'obtention de la place vacante, qui n'existe pas. Puis, au bout de quelques jours, ils avertissent le postulant que ses renseignements étaient insuffisants ou que la place venait d'être prise par quelqu'un d'autre.

VOL AU CAUTIONNEMENT.

Une variété plus dangereuse de cette sorte d'escroquerie est le vol au cautionnement. L'annonce est rédigée dans des termes semblables aux suivants : « Place de caissier ou de comptable, 300 fr. par mois. Références sérieuses exigées. S'adresser à..... » Ou encore : « Nouvelle entreprise prospère cherche bons employés. Position d'avenir. Bonnes références exigées. Demander rendez-vous à X..... », etc.

Le postulant va trouver le monsieur indiqué dans l'annonce, et celui-ci lui déclare qu'il est chargé par une nouvelle société de mines ou d'une industrie quelconque d'un très grand avenir de recruter le personnel pour le bureau succursale de la ville dans laquelle il travaille. Seulement, le nouvel employé ayant beaucoup d'argent à manier, la société, comme toutes les autres, est forcée de lui demander un cautionnement, cautionnement dont il touchera du reste les intérêts et qui, éventuellement, lui sera garanti par des titres de la société. Le postulant est engagé après avoir versé un *cautionnement* variant de 500 à 1000 fr. (on a même vu des escrocs de ce genre demander 5000 fr.). On le préviendra immédiatement quand tous les travaux préparatoires seront terminés et que le bureau pourra être ouvert. Le nouvel employé attend cette convocation, mais en vain, et quand il se présente au domicile de l'intermédiaire, celui-ci a disparu sans laisser d'adresse.

Il va sans dire que l'escroc s'arrange de façon que les divers postulants

ne puissent pas se rencontrer. C'est toujours un individu qui, par son extérieur correct et ses allures distinguées d'homme d'affaires, leur impose confiance. Parfois, il pousse la mise en scène jusqu'à louer un bureau confortable, dans lequel il reçoit les candidats aux places imaginaires.

Cette escroquerie se pratique aussi par correspondance. Quand les escrocs ont travaillé suffisamment une ville, ils se rendent dans une autre pour recommencer leur métier délictueux. Ils opèrent souvent seuls; quelquefois, ils ont un complice qui *marque* le président du conseil d'administration de la prétendue société. Ce président intervient au bon moment pour décider le candidat hésitant à verser le cautionnement; il apporte à l'intermédiaire *un tuyau magnifique, confidentiel, sur l'affaire*, tuyau qu'il a soin de communiquer à très haute voix, de façon à ce que le postulant l'entende.

ESCROQUERIE AUX RENSEIGNEMENTS.

La gêne pécuniaire momentanée des fils de famille, des fonctionnaires, etc., donne aussi l'occasion aux escrocs d'exercer leur industrie frauduleuse. Imitant les prêteurs d'argent, ils insèrent dans les journaux des annonces libellées à peu près comme suit: « Prêts d'argent sur simple signature à personnes occupant une situation ou appartenant à familles honorables. Ecrire à... X. » Le fils de famille, le petit fonctionnaire ayant besoin d'argent, écrit à l'adresse indiquée. De là on lui répond qu'on est disposé à lui avancer la somme demandée, mais que, préalablement, on doit prendre des renseignements, puisque le demandeur est parfaitement inconnu à l'agence. Il va sans dire que la prise des renseignements coûte de l'argent, et que la dépense incombe au postulant. On lui demande donc le versement de 10 à 25 francs. Au besoin, on lui fait signer une feuille contenant d'une façon dissimulée la stipulation qu'en aucun cas la somme déposée par lui à titre de provision ne pourra être redemandée à l'agence.

Au bout d'un certain temps, le postulant reçoit une lettre de l'agence lui annonçant que les renseignements obtenus sur sa solvabilité sont de telle nature que l'agence ne peut pas risquer le prêt.

RECouvreMENT DES MAUVAISES CRÉANCES.

Tout pareillement travaillent les spécialistes de l'escroquerie au recouvrement des mauvaises créances. Ils se font verser une provision pour l'enregistrement et les frais de renseignements, *les honoraires ne se payant qu'après encaissement*. En outre, ils se font signer les procurations nécessaires pour les poursuites dans les divers endroits. L'enregistrement n'est naturellement jamais exécuté et l'argent donné à cet effet entre directement dans la poche de l'escroc. Au bout d'un certain temps, le client est avisé qu'il n'y a rien à faire, et que la créance est définitivement perdue.

ESCROQUERIE AU « COUP DE BOURSE ».

Les opérations de bourse sont également exploitées par des escrocs spécialistes. Villiod décrit les opérations de ces voleurs indirects de la façon suivante, description qui nous a été confirmée par les quelques cas que nous avons pu étudier: Ils se procurent la clientèle par des annonces

comme celle-ci : « Grâce à ma connaissance des affaires de la Bourse et à mes heureuses combinaisons financières, j'assure 1200 francs de rente par an, payables à 100 francs par mois avec un capital de 500 francs seulement ». Cette annonce se trouve souvent dans les journaux quotidiens ; elle disparaît un certain temps et recommence à paraître. C'est une escroquerie très fructueuse. Elle s'adresse surtout aux gens de la campagne et aux petits rentiers.

Un naïf se laisse prendre aux promesses merveilleuses de l'annonce et dépose ses 500 fr. Les deux premiers mois, il reçoit ses 100 fr., le troisième plus rien, car l'escroc est parti avec les 300 fr. restant. Si l'on suppose douze déposants par jour pendant trois mois, l'escroc a soutiré ainsi plus de 300 000 fr., puisque chaque client représente au minimum 300 fr. de bénéfice net prélevé sur son versement de 500 fr.

D'autres de ces spécialistes du coup de bourse s'adressent aux *classes laborieuses et économes*, et ne demandent qu'un versement de 50 à 100 fr. contre 5 ou 10 fr. d'intérêt mensuel. Le principe de l'escroquerie est le même que le précédent.

Enfin d'autres encore s'attaquent aux classes aisées et attendent un ou deux ans avant de partir en emportant la caisse. Ces individus s'installent luxueusement dans des bureaux pour y recevoir leur clientèle. Pour amorcer les gogos, ils n'hésitent pas à perdre avec leurs premiers clients. Ainsi une personne appartenant à la *société* ayant engagé dans cette *banque* 10 000 fr. touche la première année 15 000 fr. Aussi ne craint-elle pas de verser des sommes plus fortes, et de vanter à ses connaissances l'habileté du financier extraordinaire. Malheureusement ses 5000 fr. de bénéfice ont été payés avec l'argent d'autres dupes, et l'escroc, sa caisse suffisamment remplie, ne tarde pas à disparaître.

Les sommes ainsi volées sont très importantes. Ainsi, la police ayant mis l'embargo sur la correspondance de Mary Raynaut (un financier véreux, célèbre, de Paris, qui travaillait par ces moyens frauduleux), après sa fuite à Londres, vit arriver en moins de 48 heures plus de 30 000 fr. d'argent pour opérations de bourse « à exécuter dans les conditions de l'annonce » faite par l'escroc.

Dans la plupart des escroqueries à l'annonce, les escrocs cherchent naturellement à imiter autant que possible les annonces honnêtes. Aussi devient-il impossible de distinguer l'annonce d'un escroc au cautionnement de celle d'un véritable industriel ou d'une société qui cherche des employés, car ceux-ci, pour une raison ou pour une autre, ne nomment souvent pas leur raison sociale et annoncent sous la désignation vague : *un industriel* ou *une société industrielle*.

Escroquerie au trésor.

L'*escroquerie au trésor caché* ou *vol à l'espagnole* est peut-être un des trucs les plus curieux employés par des escrocs pour détrousser le public.

La dénomination de *vol au trésor caché* vient de ce que le malfaiteur cherche très souvent à escroquer l'individu qu'il a choisi comme victime en lui faisant entrevoir la possibilité de s'enrichir par un trésor caché, que lui seul, l'escroc, connaît. Le nom de *vol à l'espagnole* a été donné à cette forme spéciale de vol indirect, parce que, le plus souvent, les individus qui exploitent cette spécialité possèdent un *domicile légal* en Espagne, de préférence à Barcelone, Séville ou Madrid.

Le vol au trésor caché est intéressant à différents points de vue. D'abord, bien que le public soit averti aujourd'hui par les récits d'escroqueries de ce genre publiés par les journaux quotidiens, les escrocs de cette spécialité trouvent encore de nombreuses victimes. Ensuite, c'est chose curieuse que l'organisation des bandes de voleurs au trésor, car, pour pouvoir exploiter fructueusement ce vol, on emploie un personnel relativement nombreux. Ces bandes sont très souvent de véritables associations internationales. Enfin, l'amorçage de l'escroquerie et sa perpétration sont excessivement curieux aussi, parce que l'escroc [doit compter, pour arriver à ses fins, avec la bêtise, la cupidité et, fort souvent aussi, avec la malhonnêteté de l'individu qu'il veut *faire marcher*.—

DIFFICULTÉ DE FAIRE PUNIR LES ESCROCS AU TRÉSOR CACHÉ.

Malgré la fréquence de ce genre d'escroquerie ou de vol, il est fort rare qu'un escroc au trésor caché soit condamné par les tribunaux. Cela s'explique par le fait que la victime d'un escroc espagnol perd le plus souvent son temps en allant porter plainte contre son voleur, car celui-ci demeure à Barcelone ou à Séville, tandis que la victime réside à Berne ou à Rouen. Admettons qu'on donne suite à la plainte et que les autorités espagnoles soient priées de contribuer à la recherche du coupable par des commissions rogatoires, etc. Celui-ci n'en restera pas moins introuvable, car il n'aura pas commis l'imprudence de signer de son nom et de donner son adresse réelle. On nous objectera que, pour une bonne police, la police parisienne ou londonienne par exemple, il n'est pas difficile, avec nos moyens d'investigation policiers actuels, de retrouver un individu, même s'il a donné un faux nom. Sans doute, mais les voleurs qui font leur spécialité de ce genre d'escroquerie savent très bien pourquoi ils travaillent en Espagne : c'est que l'organisation actuelle de la police espagnole laisse à désirer.

Admettons même que l'auteur ou les auteurs de l'escroquerie soient trouvés et arrêtés en Espagne. Notre Bernois ou notre Rouennais devra les poursuivre dans ce pays : cela lui coûtera fort cher, et le résultat est au moins douteux.

La victime donc, le plus souvent, en est réduite, après une enquête restée sans résultat, à tâcher d'oublier la perte douloureuse de ses billets de banque, et à se consoler en se disant qu'on ne l'y prendra plus.

Si l'on veut assurer aujourd'hui, en l'absence de police internationale, la capture de ces voleurs, il ne reste d'autre moyen que de faire semblant de *marcher* et de les amener, par une correspondance habile, à se présenter dans le pays où l'on demeure, car alors on peut les faire arrêter par la police de son pays.

ORIGINE DU VOL AU TRÉSOR CACHÉ.

Le vol au trésor caché n'est pas plus une invention récente, que la plupart des autres genres de vol. Il était en germe à la fin du XVIII^e siècle parmi les détenus de Bicêtre (Paris). Nous trouvons, en effet, dans les *Mémoires de Vidocq* (Paris, 1828, Tenon, libraire-éditeur, tome 1^{er}, pp. 211 et suivantes), au sujet des mœurs de la prison de Bicêtre en 1797, les indications ci-après :

D'un autre côté, l'impudence des voleurs et l'immoralité des employés étaient portées si loin, qu'on préparait ouvertement dans la prison des tours de passe-passe et des escroqueries dont le dénouement avait lieu à l'extérieur. Je ne citerai qu'une de ces opérations, elle suffira pour donner la mesure de la crédulité des dupes et de l'audace des fripons. Ceux-ci se procuraient l'adresse de personnes riches habitant la province, ce qui était facile au moyen des condamnés qui en arrivaient à chaque instant : on leur écrivait alors des lettres nommées en argot *Lettres de Jérusalem*, et qui contenaient en substance ce qu'on va lire. Il est inutile de faire observer que les noms de lieux et de personnes changeaient en raison des circonstances :

« Monsieur,

» Vous serez sans doute étonné de recevoir cette lettre d'un inconnu qui vient réclamer de vous un service, mais dans la triste position où je me trouve, je suis perdu si les honnêtes gens ne viennent pas à mon secours ; c'est vous dire que je m'adresse à vous, dont on m'a dit trop de bien pour que j'hésite un instant à vous confier toute mon affaire. Valet de chambre du marquis de..., j'émigrais avec lui. Pour ne pas éveiller les soupçons, nous voyagions à pied et je portais le bagage, y compris une cassette contenant seize mille francs en or et les diamants de feu madame la marquise. Nous étions sur le point de joindre l'armée de..., lorsque nous fûmes signalés et poursuivis par un détachement de volontaires. Monsieur le marquis, voyant qu'on nous serrait de près, me dit de jeter la cassette dans une mare assez profonde, près de laquelle nous nous trouvions, afin que sa présence ne nous trahit pas dans le cas où nous serions arrêtés. Je comptais revenir la chercher la nuit suivante, mais les paysans ameutés par le tocsin que le commandant du détachement faisait sonner contre nous, se mirent avec tant d'ardeur à battre le bois où nous nous étions cachés, qu'il ne fallut plus songer qu'à fuir. Arrivés à l'étranger, Monsieur le marquis reçut quelques avances du prince de... ; mais ces ressources s'épuisèrent bientôt et il songeait à m'envoyer chercher la cassette restée dans la mare. J'étais d'autant plus sûr de la retrouver que, le lendemain du jour où je m'en étais dessaisi, nous avions dressé de mémoire le plan des localités, dans le cas où nous resterions longtemps sans pouvoir revenir. Je partis, je rentrai en France et j'arrivai sans accident jusqu'au village de..., voisin du bois où nous avons été poursuivis.

» Vous devez connaître parfaitement ce village, puisqu'il n'est guère qu'à trois quarts de lieue de votre résidence. Je me disposais à remplir ma mission, quand l'aubergiste chez lequel je logeais, jacobin enragé et acquéreur de biens nationaux, remarquant mon embarras quand il m'avait proposé de boire à la santé de la République, me fit arrêter comme suspect. Comme je n'avais point de papiers, et que j'avais le malheur de ressembler à un individu poursuivi pour arrestation de diligences, on me colporta de prison en prison pour me

confronter avec mes prétendus complices. J'arrivai ainsi à Bicêtre, où je suis à l'infirmerie depuis deux mois.

» Dans cette cruelle position, me rappelant avoir entendu parler de vous par une parente de mon maître, qui avait du bien dans votre canton, je viens vous prier de me faire savoir, si vous ne pourriez pas me rendre le service de lever la cassette en question et de me faire passer une partie de l'argent qu'elle contient. Je pourrai ainsi subvenir à mes pressants besoins et payer mon défenseur, qui me dicte la présente et m'assure qu'avec quelques cadeaux je me tirerai d'affaire.

Recevez, Monsieur, etc...

Signé : M... »

Sur cent lettres de ce genre, vingt étaient toujours répondues. On cessera de s'en étonner si l'on considère qu'elles ne s'adressaient qu'à des hommes connus par leur attachement à l'ancien ordre de choses, et que rien ne raisonne moins que l'esprit de parti. On témoignait d'ailleurs au mandataire présumé cette confiance illimitée qui ne manque jamais son effet sur l'amour-propre ou sur l'intérêt. Le provincial répondait donc en annonçant qu'il consentait à se charger de retirer le dépôt. Nouvelle missive du prétendu valet de chambre, portant que, dénué de tout, il avait engagé à l'infirmier pour une somme assez modique la malle où se trouvait, dans un double fond, le plan dont il a déjà été question. L'argent arrivait alors et l'on recevait jusqu'à des sommes de douze à quinze cents francs. Quelques individus, croyant faire preuve d'une grande sagacité, vinrent même du fond de leur province à Bicêtre, où on leur remit le plan destiné à les conduire dans ce bois mystérieux, qui, comme les forêts fantastiques des romans de chevalerie, devait fuir éternellement devant eux. Les Parisiens eux-mêmes donnèrent quelquefois dans le panneau ; et l'on peut se rappeler encore l'aventure de ce marchand de drap de la rue des Prouvaires, surpris minant une arche du Pont-Neuf, sous laquelle il croyait trouver les diamants de la duchesse de Bouillon.

MŒURS DES GEÔLIERS DE BICÊTRE A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE.

Vidocq ajoute à cette description de l'escroquerie aux lettres de Jérusalem les indications intéressantes suivantes sur les mœurs des geôliers de Bicêtre :

On comprend, du reste, que de pareilles manœuvres ne pouvaient s'effectuer que du consentement et avec la participation des employés, puisqu'eux-mêmes recevaient la correspondance des chercheurs de trésors.

Mais le concierge pensait indépendamment du bénéfice indirect qu'il en retirait, par l'accroissement de la dépense des prisonniers en comestibles et en spiritueux, que ceux-ci, occupés de cette manière, songeaient moins à s'évader. D'après le même principe, il tolérait la fabrication d'une foule d'ouvrages en paille, en bois, en os, et jusqu'à celle de fausses pièces de deux sous dont Paris se trouva un instant inondé. Il y avait encore d'autres industries, mais celles-là s'exerçaient clandestinement : on fabriquait à huis clos de faux passeports à la plume, imités à faire illusion, des scies à couper les fers et de faux tours en cheveux, qui servaient merveilleusement à s'évader du bagne, les forçats étant surtout reconnaissables à leur tête rasée. Ces divers objets se cachaient dans des étuis de fer-blanc, qu'on pouvait introduire dans les intestins (*les bas-tringues*).

Vraiment, depuis le temps des *lettres de Jérusalem*, les méthodes

suivies par les escrocs au trésor caché n'ont pas beaucoup changé. Seulement, du temps où Vidocq était un habitué des prisons et des bagnes de France, les auteurs de l'escroquerie étaient véritablement des prisonniers; aujourd'hui ce sont des aigrefins internationaux menant joyeuse vie à Paris, Nice, Genève, etc., endroits où ils se rendent *pour affaires*, en d'autres termes, à la recherche de nouvelles dupes à exploiter de leur siège social Barcelone, Séville, Madrid, etc.

LETTRE D'ESPAGNE MODERNE.

Qu'on compare la lettre de Jérusalem rapportée par Vidocq avec la *lettre d'Espagne* suivante envoyée en mars 1905 à un honorable commerçant d'une petite localité vaudoise (l'orthographe originale de la missive est respectée) :

Monsieur,

Les renseignements que j'ai sur votre compte lesquels m'ont été fournis dans votre localité me décident, obligé pour les circonstances qui m'entourent à vous confier une affaire de la plus grande importance, lequel jamais cru d'avouer à personne, mais mes souffrances, le chagrin qui me tourmentent dans ma prison et surtout l'amour de père pour ma chère fille, âgée de 17 ans, que j'ai dans une pension à la ville d'Alcala; unique membre qui me reste de toute famille, car je suis veuf, c'est le motif de m'adresser à vous pour vous dire : Voulez-vous m'aider à recueillir une somme de 500000 francs en billets de la Banque de France qui, il y a quatre mois, je me vis forcé de laisser cachée dans une petite boîte en fer blanc aux environs de votre localité. Voici le motif : Me trouvant en qualité de capitaine-trésorier d'un régiment de l'armée de cavalerie de garnison dans cette place, il se tramait ici une conspiration militaire. Je partis pour la frontière emportant avec moi les fonds du régiment s'élevant à 600000 francs me commissionnant pour faire un achat d'armes ou autres effets de guerre. Me trouvant sur la frontière attendant les dernières ordres, je fus bientôt prévenu que le complot avait été découvert par un infâme qui nous avait trahi, me disant de me mettre à sauf. Je partis donc pour votre pays où j'ai reçu la terrible nouvelle m'annonçant que ma fille se trouvait assez malade dans la pension. Quoi faire alors ? Comment abandonner à ma fille et comment venir à Espagne la chercher avec tous les fonds sur moi ? Me trouvant dans ces angoisses mon cœur de père pu plus que ma tête et voici ce que je fis : Je renfermais les 500000 francs dans une petite boîte en fer-blanc et je me rendis aux environs de votre localité, et là, dans un endroit sûr et solitaire et à l'abri de toute éventualité, je fis un trou dans la terre de demi-mètre de profondeur et là je cache la boîte contenant les 500000 francs. Je fis un plan topographique très fixe et exact du lieu de dépôt et ce plan avec un ruban métrique et une feuille explicative je le gardais dans un secret très dissimulé dans le double fonds de ma malle de voyage. Aussitôt je me décide venir à Espagne avec l'intention de chercher à ma fille et retourner avec elle pour votre pays et attendre les jours plus heureux, mais hélas ! malgré que j'ai pris toutes mes précautions ici en Espagne je fus arrêté et condamné à 10 ans de prison selon décision du conseil de guerre. Maintenant tout mon désir c'est de voir assuré l'avenir de ma chère fille. Je vous promets et donnerais en récompense de votre aide le tiers de la dite somme aux conditions suivantes :

1) D'être fidèle et honnête avec ma fille et de ne pas divulguer mon secret à personne, pas même à vos parents.

2) Vous aurez soin de ma fille jusqu'à sa majorité ou jusqu'au moment qu'elle se marierait, chose qui peut arriver.

3) Pour le moment vous aurez à payer les frais de voyage de ma fille et d'une dame qui l'accompagnerait jusqu'à chez vous et ma fille vous apportera ma malle de voyage contenant le plan et tous les effets nécessaires pour que vous trouvez les fonds sans aucune difficulté, car je veux que ma fille se trouve dans votre présence au moment de faire le découvertement.

Si vous acceptez ces conditions je vous prie de me répondre le plus tôt possible à l'adresse suivante :

Espagne.

Sr. D. Arturo Galván,

Calle de Barbieri, n° 8, pral. exterior, Madrid.

Cet homme malgré qu'il est pauvre il est très fidèle et honnête et de toute ma grande confiance et me remettra vos lettres sans aucune difficulté car vous ne pouvez pas m'écrire directement à ma prison. Je vous prie de mettre vos lettres sous deux enveloppes, l'intérieur de cette manière : Pour remettre à M. Puig, cellule n° 153, et celui de la poste à l'adresse indiquée. Attendant vous lire je vous salue cordialement.

Enrique Puig,

Prisons militaires, Madrid, 13 mars 1905.

PARTICULARITÉS DES LETTRES D'ESPAGNE.

Comme le scripteur de la lettre de Jérusalem de Vidocq, Puig est prisonnier. Il a aussi enterré un trésor dans une cassette *aux environs de la localité* du destinataire de la lettre. Le plan exact de l'endroit où a été enterré le trésor se trouve aussi dans une malle à double fond, mais pour ouvrir cette malle il faut payer. Dans les deux lettres, dans celle de 1797 comme dans celle de 1905, nous trouvons la même entrée en matière : appel à la générosité du destinataire en flattant son amour-propre. Après avoir raconté son histoire, le scripteur, qui suppose sa future victime déjà à moitié gagnée à sa cause, frappe le grand coup destiné à l'emballer complètement : il lui promet la forte somme.

Un trait tout à fait remarquable dans la lettre Puig est le mélange du français avec l'espagnol. Cette particularité est certainement voulue et non pas accidentelle. L'auteur de la lettre désire faire croire au destinataire qu'il est vraiment espagnol et qu'il ne possède qu'incomplètement la langue française. Toutefois, à en juger d'après les cas similaires que nous avons étudiés, nous sommes persuadé que le scripteur, ou au moins l'auteur de la lettre originale, est un Français.

La lettre Puig est d'une écriture franchement féminine. Nous avons observé le même fait sur presque toutes les lettres de ce genre que nous avons examinées, notamment sur celles produites dans un cas jugé par le tribunal de Lausanne, où l'on avait pu mettre la main sur deux membres d'une bande d'escrocs au trésor caché. L'auteur principal de l'escroquerie en question, un Français du midi, avait comme collaboratrices des femmes françaises et espagnoles, qui étaient tout spécialement chargées de la correspondance. Elles copiaient un seul et unique modèle de lettre et l'envoyaient à différentes adresses et dans des endroits différents.

Unión Bank of Spain & England Ltd.

LONDRES



AGENCIA DE MADRID

Talón Depósito N.º



*Páguese á D. Juan Carlos I.
cantidad de un millón cuatrocientos mil
Pesetas, en el número de un y medio de Peseta con
valor recibido en el día de hoy en el año de 1902*

Madrid 2 de Enero de 1902

Pagadero á Unión Bank of Spain & England Ltd. Londres

El Director,

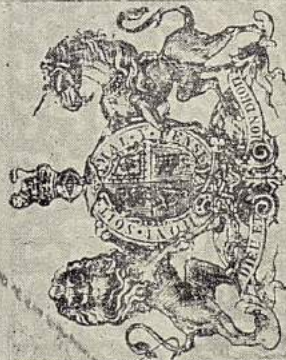
J. M. ...

El Interventor,

Walter Lang

El Cajero,

Antonio ...



SUCURSALES




- PARIS  BERLIN
- ROMA  MADRID
- VIENA  LISBOA
- S. PETERSBURGO
- NORTE AMERICA
- Y SUD AMERICA

FIG. 52. — Faux chèque accompagnant une lettre « au trésor caché ».

SÉRIE DE LETTRES IDENTIQUES.

Les lettres provenant de la même bande d'escrocs et adressées à des dates différentes à différentes personnes ne varient pas quant au fond, mais offrent quelques variantes dans la forme.

Nous en possédons une série qui ont été copiées sur le même original. La lettre type suivante, par exemple, a été envoyée à M. J., commerçant à Lausanne.

Madrid, 18 juillet 1905.

Monsieur,

Prisonnier ici pour faillite, je viens vous demander si vous voulez m'aider à retirer une somme de 540 000 francs en billets de banque que je possède dans une malle qui se trouve en dépôt dans une gare de France, et pour cela venir ici lever la saisie de mes bagages en payant au greffe les frais nécessaires pour vous emparer d'une valise contenant un secret dans lequel j'ai caché un chèque de 30 000 francs payable au porteur, et le bulletin des bagages indispensable pour retirer la malle de la gare.

En récompense, je vous céderai le tiers de la somme. Dans la crainte que cette lettre ne vous arrive pas, j'attendrai votre réponse pour signer mon nom et vous confier mon secret. Je ne puis recevoir votre réponse en prison, mais vous enverrez une dépêche à cette adresse à mon ancien serviteur qui me la remettra en toute sécurité :

Soler Fuencanal 122, Madrid, Espagne.

Dans l'impatience de votre réponse, je ne signe que R.

P.-S. — Surtout répondez bien par dépêche et non par lettre, et par précaution, au lieu de votre nom, signez Arnou.

La même lettre, cette fois en italien, est envoyée en mars 1909 à M. C., à Ferrare (nous avons respecté les fautes d'orthographe de l'original) :

Gentilissimo Signore,

Madrid li 12-3-1909.

Non conoscendolo che volo per referenza, un affare di molta importanza mi oblica a dirigermei a lei.

Trovandomi prigioniere in questa città per fallimento vengo a domandare se lei desidera aiutarmi a ritirare una somma di 600 000 franchi che io possiedo in un baule che si trova in deposita in una stazione di Francia.

Per questo e necessario venire a Spagna per levare il sequestro al mio bagaglio pagando al Tribunale le spese necessarie per lei impossessarsi di una valigie contenente un secreto dove ho seascosto un cheque di 60 000 franchi pagabile al portatore e il bollettino del bagaglio indispensabile par ritirare il baule dalla stazione.

En recompenzo le cederei el terzo de la sòmma.

Nel dubbio di non ricevere questa mia, attendero la sua risposta per firmare mio nome e confidarle il mio secreto.

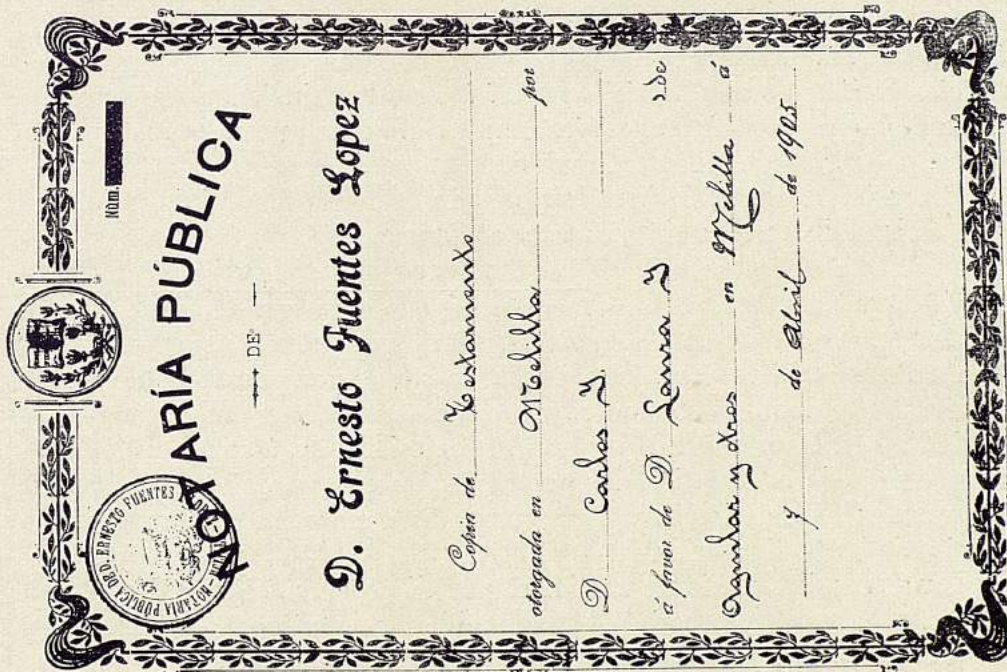
Non potendo ricevere la risposta in prigione, invierete un telegramma a un mio antico servitore a questo indirizzo :

Lumaga, Madrid. Spagna.

Nel telegramma mi direte solamente questa parole : Conforme. In attesa di una sua risposta mi firmo :

R. de O.

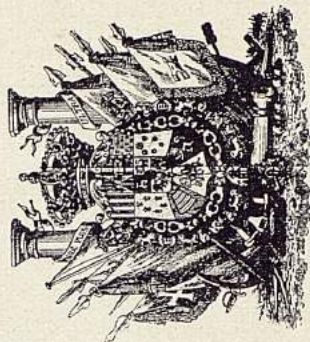
Prego rispondere per telegrafo e non per lettera e per precauzione invece del suo nome firmerete : Infante.



D. Ernesto Fuentes Lopez

Copia de Testamento por
 otorgada en Medellin
 D. Carlos D.
 a favor de D. Lora D. y de
Agular y otros en Medellin a
 y de Abril de 1905

FIG. 53. — Faux testament fabriqué par des escrocs au « trésor caché ».



TRIBUNAL DE PRIMERA INSTANCIA

EXTRACTO DE SENTENCIA

La Sala compuesta de los Sres. Magistrados cuyos nombres siguen. Presidente: Don Agustín Marañón
 Vocales: Don Lebastiano Hanco y Don Luis de la Torre Vega en el día de hoy, han tenido a bien fallar la presente causa:

Visto que resulta de los debates que Don Antonio Ortíz natural de Islas Canarias provincia de San Juan estado menor y de 48 años de edad establecido banquero en Santa Cruz de Tenerife (Islas Canarias) ha cometido el delito de bancarota, depende en pesos estimados en dos millones de pesetas. Considerando que por el art. 47.º de la Constitución, es tribunal competente para fallar la causa

FIG. 54. — Faux extrait de jugement fabriqué par des escrocs au « trésor caché ».

TACTIQUE DES ESCROCS.

Quand les escrocs au trésor caché s'adressent à des commerçants habitant des villes importantes, ils se donnent comme des négociants ou des banquiers tombés en faillite; quand ils s'adressent à des artisans ou à des commerçants de villages, ils se présentent généralement comme des officiers victimes de leurs convictions politiques. Dans le premier cas, ils sont des faillis qui, par des manœuvres frauduleuses (car autrement ce ne serait pas possible), ont réussi à mettre de côté une somme importante. En invitant leur correspondant à les aider à rentrer en possession de ces sommes soustraites, ils spéculent sur sa malhonnêteté. En effet, celui-ci, croyant à leur fable et acceptant l'offre, sait qu'il devient le complice de fraudeurs. Une fois dépouillé par eux, il n'oserait donc pas les inquiéter par peur de devoir avouer une action malhonnête. Ce ne serait en somme qu'un voleur volé !

Si le destinataire de la première missive répond, les escrocs lui envoient une série de lettres très habilement composées et destinées à l'attirer en Espagne pour l'y détrousser tout à leur aise, ou tout au moins à l'y faire envoyer des fonds. Ces lettres sont accompagnées, pour impressionner le correspondant, de documents officiels falsifiés : extraits de jugements, testaments notariés, bulletins de décès, télégrammes et même de coupures de journaux. Les formulaires de ces documents sont souvent authentiques, mais le texte en est naturellement faux. Cela paraît démontrer que ces bandes d'escrocs sont en rapport avec des gens pouvant leur procurer ces formulaires.

Dans une affaire dont nous avons eu à nous occuper, et qui a amené la condamnation de deux membres d'une bande d'escrocs espagnols, ceux-ci n'avaient pas hésité à fabriquer de toutes pièces un faux chèque de 1 400 000 francs tiré sur une banque imaginaire, la *Union Bank of Spain et England Ltd.* On envoie aussi aux correspondants les photographies de l'officier victime de ses convictions politiques etc. Ainsi, dans notre cas, la photographie de l'officier supérieur était celle d'un ancien ministre de la guerre, photographie qu'on trouvait dans le commerce.

Du reste, les officiers sont toujours des officiers d'administration qui ont acquis malhonnêtement un trésor et l'ont caché.

COMMENT ILS SE PROCURENT DES ADRESSES.

Comment ces escrocs se procurent-ils les adresses de leurs futures victimes? D'après des renseignements sûrs que nous avons pu obtenir des membres habiles sont envoyés par la bande pour étudier une région donnée. Ils se donnent comme voyageurs cossus et cherchent, par le portier de l'hôtel, le marchand de tabac, le cafetier, etc., à se rendre exactement compte de la situation des personnes à escroquer, afin de demander des sommes en relation avec leur fortune, ce qui assure plus ou moins la réussite de leurs filouteries.

Il va sans dire qu'ils ne négligent pas, si possible, d'avoir des renseignements aussi sur le caractère, la famille, les relations des personnes marquées *bonnes à faire*.

Les escrocs, une fois en possession de toutes ces données indispensables, commencent l'exploitation de la contrée étudiée. Ils évitent autant que possible d'amorcer simultanément au même endroit plus d'une affaire. Mais les mêmes lettres sont envoyées en même temps dans des régions différentes. Ainsi, dans notre affaire lausannoise, des lettres identiques, qui ont amené le rare résultat d'une condamnation d'un escroc au trésor, ont été envoyées à la même époque à M. X., négociant à Lausanne, à M. A., à Mâcon et à M. J. A., à Bois-d'Amont (Jura).

Quand l'amorce ne prend pas, on revient à la charge, quelques mois après, dans le même endroit, s'il est suffisamment grand pour qu'on puisse admettre que l'envoi de la première lettre n'est pas connu de tous les habitants. On adresse naturellement la lettre à une autre personne.

LE « DÉPOUILLEMENT » EN ESPAGNE.

Enfin, si les escrocs ont réussi à attirer leur victime en Espagne, le *procédé de dépouillement* employé par eux est fort simple : ils donnent à leur client, par correspondance, rendez-vous dans un petit hôtel obscur et excentrique de Madrid, Barcelone, etc. Au jour et à l'heure indiqués, s'y présente le *serviteur dévoué*, qui s'offre à faire le nécessaire au greffe pour entrer en possession de la fameuse valise. Il a soin d'ajouter que l'entrée de la prison n'est pas permise aux étrangers et que lui seul, connu des geôliers, peut y pénétrer. Naturellement il demande la somme nécessaire pour lever le séquestre. S'il voit que les *clients* sont méfiants, il s'offre à amener à l'hôtel un geôlier qui pourra certifier la véracité de ses dires. Et, en effet, il revient avec un complice qui, pour la circonstance, s'est affublé d'un uniforme. Dans la plupart des cas, les victimes, voyant le *geôlier* en uniforme qui leur atteste tous les dires du *serviteur*, n'hésite plus et y vont de leurs sommes, toujours supérieure à 1000 francs, et parfois s'élevant à 15 000 et même à 30 000 francs. Inutile d'ajouter qu'ils attendent ensuite vainement le retour du serviteur avec la valise précieuse.

Nous avons cru devoir donner une analyse assez détaillée du vol au trésor caché. En effet, ce vol indirect est très typique pour la démonstration des procédés employés par les escrocs internationaux, procédés d'ailleurs, en partie, utilisés aussi par d'autres spécialistes de l'escroquerie, et sur lesquels nous n'aurons plus à revenir en traitant de ces derniers.

Vol à la trouvaille.

Le vol à la trouvaille est un de ces genres de vol indirect ou d'escroquerie, où la dupe n'est en somme qu'un voleur volé. L'escroc spéculé d'abord sur la cupidité malhonnête de sa victime, et ensuite, quand cette dernière se sera aperçue du vol, sur le fait qu'elle ne portera pas plainte, crainte de devoir avouer que, si réellement l'objet qu'on lui a offert avait été un objet trouvé, elle se serait rendue coupable d'une action tombant sous le coup de la loi (détournement d'objets trouvés). Et, en effet, les plaintes pour escroqueries de ce genre sont rares.

Le vol à la trouvaille est très ancien. Vidocq le cite déjà dans ses mé-

moires et en donne des exemples identiques à ceux qu'on observe aujourd'hui. Du temps de Vidocq comme actuellement, c'est aux provinciaux et aux paysans que s'adressent les spécialistes du vol à la trouvaille. C'est aux *demi-sels* (individus non au courant de la pratique des aigrefins, en opposition aux *dessalés*, c'est-à-dire à ceux qui la connaissent) que s'attaquent ces voleurs indirects.

TECHNIQUE DU VOL.

Le voleur à la trouvaille opère de préférence aux environs des gares, aux endroits visités par les touristes et, parfois, aux foires. La plupart du temps, c'est un individu d'âge mûr. Il est rare de rencontrer des jeunes gens parmi ces spécialistes. Comme les escrocs professionnels en général, le voleur à la trouvaille est bon physionomiste. Il sait taxer sa future victime, et presque toujours, quand il a choisi *une poire*, c'est-à-dire celui qu'il veut escroquer, la *poire marche*.

La future victime une fois trouvée, l'opérateur la piste en marchant devant elle en la surveillant indirectement soit en regardant les vitrines, qui réfléchissent l'image de ce qui se passe derrière son dos, soit par le son des souliers heurtant le pavé. A un moment donné, l'escroc se baisse subitement et ramasse à ses pieds un objet qu'il a laissé tomber lui-même. Il s'arrange de façon que sa future victime, qui le suit, voie la manœuvre. Puis il s'approche de celle-ci et lui propose d'examiner avec elle l'objet trouvé, tout en feignant la crainte d'une dénonciation de la part de la *poire*. Si celle-ci consent, elle est emmenée dans un café où l'escroc sort « l'objet trouvé », épingle de cravate en or avec diamant, bague de même composition, etc. Le voleur, prétextant la difficulté de vendre le bijou sur place, propose à sa victime de le lui céder au tiers ou au quart de son prix. Souvent, un complice du voleur se trouve dans le café, jouant le rôle du connaisseur ou de l'ouvrier bijoutier, et se mêle à la conversation en donnant son avis sur la valeur du bijou. La *poire*, se fiant aux dires de ce pseudo-connaisseur et croyant faire une opération brillante quoique malhonnête, paie la somme demandée et apprend ensuite, chez le bijoutier ou au Mont-de-Piété, où elle veut réaliser son objet précieux, que celui-ci est en *toc* et ne vaut rien du tout.

Les „ neppres “.

Rentrent également dans ces catégories d'escrocs les camelots qui vendent aux abords des gares, sur les terrasses des cafés, etc., des bijoux faux et des montres en faux or. Le terme technique allemand désignant ce genre d'escrocs est *Nepper*. Ces individus achètent des bagues en métal jaune ornées de « pierres » en verre (en gros, ils paient la douzaine de ces bagues de 1 fr. 80 à 2 fr.), et ils les revendent aux paysans, aux provinciaux, etc., pour des « bagues en or, avec pierres véritables ». Le prix demandé varie suivant la mine plus ou moins *demi-sel* du client, entre 3 et 10 francs. Des spécialistes de ce genre travaillant aux environs des grandes gares parisiennes, surtout aux environs de la gare Saint-Lazare,

nous ont affirmé ne jamais vendre la bague en dessous de 3 francs, mais souvent 8 et 10 francs. Naturellement, ils demandent d'abord une somme beaucoup plus considérable et descendent ensuite suivant la nécessité. Il nous ont assuré aussi qu'ils placent fréquemment 6 bagues par jour.

Les « montres en or » sont en métal jaune, à mouvement de pacotille. Elles sont fabriquées en gros, (notamment à Leipzig) et vendues par douzaines à raison de 2 fr. 50 à 3 fr. pièce. Les *nepper* les vendent couramment 15, 20 et 25 fr. Pour rendre plausible le bas prix qu'ils demandent de leur marchandise, ils prétendent qu'elle provient d'une faillite ou que, ayant besoin immédiatement d'une somme considérable, ils sont forcés de vendre leur stock à tout prix. Certains n'hésitent même pas à dire, pour faire croire à l'authenticité de l'or, que la montre ou le bijou proviennent d'un vol.

Vol à l'américaine.

Le vol à l'américaine, pas plus que les escroqueries dont nous venons de parler, n'est une invention moderne. Canler le décrit déjà en détail sous ce nom et dit qu'il est très pratiqué. Le nom proviendrait du fait que primitivement (quelquefois encore aujourd'hui) les voleurs se donnaient l'air d'Anglais ou d'Américains. En outre, ce genre de vol aurait été exécuté d'abord dans les ports où s'embarquent ou débarquent les passagers se rendant en Amérique ou en venant.

Aujourd'hui, le vol à l'américaine est pratiqué dans toutes les villes où il y a un mouvement d'étrangers de passage. C'est surtout la classe ouvrière, et spécialement les ouvriers italiens, qui fournissent leurs victimes aux voleurs à l'américaine qui, eux-mêmes, sont fréquemment des sujets italiens. Le champ d'opération de ces escrocs ce sont les gares où ils rencontrent des ouvriers se rendant pour la saison dans une ville étrangère, ou en revenant pour passer l'hiver en famille, le gousset rempli des économies qu'ils ont faites. Malgré tous les avertissements et publications des journaux, le vol à l'américaine est encore actuellement très fréquent.

ANCIENNE TECHNIQUE DU VOL A L'AMÉRICAIN.

Autrefois, le vol à l'américaine était exécuté par de véritables artistes escrocs, et chaque coup était préparé d'avance. D'après Villiod, l'opération type de l'ancien vol à l'américaine était exécutée de la façon suivante :

L'opération exigeait le concours de trois complices, et la réussite était liée à la rencontre d'un personnage destiné à jouer le rôle de victime, possesseur d'assez d'argent pour que les profits de l'entreprise valussent qu'on la tentât, et assez peu honnête lui-même pour ne pas s'effaroucher à l'idée d'aider à escroquer un tiers. Elle était fréquemment préparée longtemps d'avance, et n'était exécutée que si le butin en perspective était assez fructueux. L'équipe d'escrocs dépensait ainsi quelquefois 2000 à 3000 fr. en préparatifs.

Le travail se répartissait entre le *leveur* et deux opérateurs: le *trim-*

baleur et le *chiqueur*. Le *leveur*, individu parlant plusieurs langues et bon physionomiste, avait pour mission de dénicher et de préparer la future victime. C'est lui qui sondait le « client » sur sa fortune, ses relations, etc., etc.

La victime suffisamment préparée, le *trimbaleur* entre en scène. Il joue le rôle de l'homme aisé qui aime à jouir de la vie. Sous prétexte de montrer la ville au client, il le mène dans les endroits où l'on s'amuse. Là, comme par hasard, il lui présente le troisième complice, le *chiqueur*.

Celui-ci « marque » le parfait noceur qui a fait un héritage. Dans les lieux publics, il se fait remarquer par ses excentricités et par l'importance de ses pourboires. On va au théâtre ensemble, et l'on soupe copieusement tout en se donnant rendez-vous pour le lendemain. Après le départ du *chiqueur*, le *trimbaleur* fait remarquer à la victime au cours de la conversation qu'il est dommage de laisser gaspiller ainsi l'argent, et qu'avec un peu d'adresse il serait facile d'en sauver une partie à leur profit.

S'il voit que le client marche, l'opération du lendemain est la suivante : Le *chiqueur* amène les deux autres personnages devant l'étude d'un notaire, y entre seul et en ressort avec un portefeuille bourré, dit-il, de billets de banque, qu'il a soin de montrer à la victime. Ce portefeuille est préparé d'une façon spéciale, qui sera expliquée plus bas. Il confie à ses deux compagnons qu'il est inquiet de porter tant d'argent sur lui et, comme il a donné rendez-vous pour la nuit à une demi-mondaine, il aimerait mettre son trésor en mains sûres. Feignant un besoin ou l'achat de cigares, il laisse seul pour un moment le *trimbaleur* et le client. Le premier propose alors au second de profiter de l'occasion et, au retour du *chiqueur*, il recommande à celui-ci de confier ses billets au client. Le *chiqueur* accepte à condition que l'argent du client soit également déposé dans son portefeuille, ce qui est fait. A ce moment, le *chiqueur* se fait rendre le portefeuille pour en expliquer la fermeture, et pendant que le *trimbaleur* « fait une coupure » c'est-à-dire détourne l'attention de la victime en laissant tomber sa canne ou, si la scène se passe dans un café, en renversant un verre, il change habilement le portefeuille contenant les billets de la victime contre un portefeuille tout semblable, préparé d'avance, et ne contenant que du papier. Après avoir remis le portefeuille truqué à la victime, il sort pour se rendre aux W.-C. Pendant ce temps, le *trimbaleur* fait partir le client, qui s'aperçoit chez lui qu'il a été volé.

Les anciens spécialistes du vol à l'américaine ne fréquentaient ordinairement que des cafés et restaurants à deux issues, ce qui est encore souvent le cas pour les escrocs modernes.

D'après Villiod, une autre catégorie d'anciens spécialistes à l'américaine exploitaient le jeu pour soulager leurs victimes. Leur méthode de travail était la suivante : le *leveur* est flanqué du *bonnard*, son complice, qui se donne les apparences d'un provincial frais débarqué. Le *bonnard*, exhibant un portefeuille où l'on distingue des billets de banque, prétend avoir fait un héritage et invite sa future victime et le *leveur* à dîner. Il joue le garçon naïf et l'on se quitte fort tard en se donnant rendez-vous

pour le lendemain. Si le *leveur* a acquis la conviction que « le client marche », il lui propose de plumer le *bonnard* au jeu. Pour cela il faudrait se munir d'une somme assez considérable pour leur rencontre du lendemain. Le lendemain, au rendez-vous, on commence le jeu, mais c'est le *bonnard* qui gagne. Le *leveur* propose alors d'enivrer le *bonnard* et de le *faucher* (voler) ensuite. Pendant que le *leveur* cherche une voiture pour le *client*, celui-ci vide les poches du *bonnard* affalé sur la banquette, sous l'influence d'une ivresse simulée. Mais le *bonnard* a *cambuté*, c'est-à-dire adroitement remplacé, le portefeuille plein de billets qu'on a fait voir à la victime par un portefeuille pareil, mais ne contenant que du papier.

TECHNIQUE MODERNE.

Ces coups savamment préparés, et que Canler raconte dans ses mémoires, ne se rencontrent guère. Les escrocs de cette force ont trouvé aujourd'hui d'autres *trucs* plus sûrs. Les voleurs à l'américaine modernes s'adressent, comme nous l'avons dit plus haut, surtout aux gens de condition modeste qui viennent chercher du travail dans les grandes villes ou qui rentrent dans leur pays après avoir gagné une petite fortune à l'étranger. Les voleurs à l'américaine de nos jours ne sont plus les *gentlemen* d'autrefois, mais des individus cherchant à harmoniser leur mise et leurs allures avec celles de leurs « clients ». Du reste, ces escrocs ne spéculent plus sur la cupidité de leurs victimes, comme c'était le cas dans les exemples anciens que nous venons de citer, mais sur leur naïveté et leur bêtise.

VOL A LA SACOCHE.

C'est principalement aux alentours des gares qu'opèrent les voleurs à l'américaine modernes. Ils travaillent toujours *en équipe* de deux ou trois, très rarement de quatre complices. S'ils avisent un client présumé possesseur de quelque argent et paraissant *faisable*, un membre de l'équipe l'accoste et lie conversation avec lui dans sa langue. L'escroc amène la future victime dans un café près de la gare, et y est rejoint par son ou ses complices, qu'il présente au *client* comme des compatriotes. Au courant de la conversation, on constate qu'on est presque du même endroit et qu'on voyage dans la même direction. Alors, entre *pays*, on fait caisse commune. Un des escrocs a entr'ouvert sa sacoche de voyage et fait voir au *client* une liasse de billets de banque ou des rouleaux de pièces d'or qu'il a gagnés à l'étranger. Le client n'hésite plus à y déposer aussi ses valeurs, et sur la demande de l'escroc, il ferme lui-même à clef la sacoche et met la clef dans sa poche. Tout l'artifice des escrocs consiste maintenant à *cambuter* la sacoche, c'est-à-dire à la changer contre une sacoche pareille. Cette opération est habituellement exécutée pendant que la victime, souvent un peu enivrée par les *tournées* qu'offrent les voleurs, est allée au W.-C. ou est envoyée chercher des cigares. A son retour, elle ne trouve plus qu'un des *pays*, qui s'éclipse bientôt aussi sous un prétexte quelconque, disant naturellement vouloir revenir. La victime, après avoir attendu longtemps, se décide à ouvrir la sacoche restée en sa possession et n'y trouve que du papier ou quelques sous de cuivre emballés en rouleau.

Parfois la sacoche n'est pas même *cambutée*, mais ne contient que des rouleaux de gros sous et des billets de la Sainte-Farce. L'escroc s'arrange de telle façon que sa naïve victime ne voit que superficiellement ce trésor truqué et, par conséquent, ne se rend pas compte de sa véritable valeur.

Il y a d'ailleurs des variantes multiples dans ce genre d'escroquerie, mais elles ressemblent toutes aux opérations types que nous venons de décrire. Nous n'en mentionnerons qu'une, souvent exploitée, et qui présente quelques particularités.

VOL AU PORTEMONNAIE.

Comme dans les autres escroqueries à l'américaine, les opérateurs lient connaissance avec leur future victime et l'amènent dans un café. Après avoir pris quelques consommations avec le *client*, un des escrocs désire avoir un cigare de marque qu'on ne trouve pas au café même. Feignant d'avoir à écrire une lettre pressante, il prie le *client* d'aller lui acheter le cigare désiré dans un débit de tabac voisin, et il fait mine de vouloir lui remettre à cet effet son portemonnaie qu'il ouvre et qui semble bien garni de pièces d'or. Au dernier moment il hésite, remet son portemonnaie dans sa poche et déclare qu'il connaît encore trop peu son nouvel ami pour lui confier ainsi une somme considérable. Le complice intervient alors, raille son compagnon de sa peur et dit que l'autre, le client, pourrait lui laisser, en gage, son portemonnaie à lui. Du reste, il pourrait lui avancer cette petite somme. Le premier escroc accepte la combinaison. Toutefois il insiste pour qu'on paie avec son argent, car il n'a que de l'or, et il aimerait avoir de la monnaie. La victime remet alors son portemonnaie et prend en échange celui de l'escroc. Quand elle veut payer les cigares, elle s'aperçoit qu'on ne lui a donné que des sous. Au lieu du portemonnaie garni d'or, on lui en a remis un autre. Souvent aussi c'est un portefeuille *bidoné* ou ne contenant que des billets truqués.

Malgré la grossièreté de cette escroquerie, elle réussit encore aujourd'hui très souvent. Les escrocs beaux parleurs et extrêmement habiles parviennent à *endormir* leur naïve victime.

LE BIDON.

A plusieurs reprises, nous avons parlé de portefeuilles truqués, c'est-à-dire semblant contenir beaucoup de billets de banque et ne contenant en réalité qu'un seul billet qui, souvent, est un billet de la Sainte-Farce. A cet effet, les escrocs s'achètent un portefeuille de la largeur d'une coupure de 100 fr. Ces portefeuilles se trouvent chez presque tous les maroquinières des grandes villes. Puis ils prennent un journal plié à la façon des journaux français, et qui a presque exactement la largeur d'un billet de 100 fr. Le journal, déjà plié, est replié de nouveau de telle façon qu'il forme *harmonica* et qu'il entre juste dans le portefeuille. Les plis visibles dans le portefeuille sont couverts d'un billet qui suit les plis et les replis du journal. Ainsi arrangé, un seul billet paraît représenter une série de liasses. Cet arrangement du portefeuille s'appelle en langage technique le *bidon*. Le *bidon* n'est, du reste, pas seulement utilisé par les voleurs à l'américaine, mais aussi par tous les autres escrocs ayant, à un moment donné, intérêt à ce qu'on les croie propriétaires de sommes importantes.

Il existe un nombre assez considérable d'escroqueries qui se rapprochent plus ou moins par leur exécution du vol à l'américaine. Toutes ces escroqueries ont un air de famille très prononcé, et il suffira d'en citer deux variétés pour caractériser la technique de ces vols indirects.

VOL A LA CACHETTE.

Le cas suivant, emprunté à la pratique, fera bien comprendre l'exécution de ce vol.

X., industriel allemand, en voyage de vacances, lie, en wagon, conversation avec un monsieur, beau parleur, qui paraît parfaitement connaître la contrée, et se dit voyageur de commerce du nom de O. Ils font si bonne connaissance que X. confie à O. qu'il se rend à Zermatt pour y rejoindre sa femme, mais qu'il a l'intention de passer la nuit à Lausanne. O. en est enchanté, car, dit-il, il se rend également à Lausanne. Il connaît très bien cette ville, et a l'habitude de loger à l'hôtel Y. Ils pourront ainsi passer une charmante soirée ensemble. En descendant à la gare de cette ville, O. prend lui-même sa valise, qu'il a l'air de porter avec peine et qui, dit-il, est très lourde. Toutefois il ne veut pas la confier à un porteur, car elle contient de multiples valeurs. Après dîner, O. propose à X. de lui montrer Lausanne, mais comme il veut lui faire voir les endroits où l'on s'amuse, il ne faudra pas prendre de grandes valeurs sur soi. X. lui confie alors avoir 2000 fr. dans son portefeuille, sur quoi O. lui conseille de les mettre dans sa valise, qui « contient déjà des valeurs beaucoup plus considérables et dans laquelle ils seront tout à fait en sûreté ». X. consent, et tous deux se rendent dans la chambre de O. Celui-ci entr'ouvre la valise pour y mettre les 2000 fr. A l'instruction ultérieure, X. dépose qu'il a eu le temps de jeter un coup d'œil sur un des côtés de la valise, et qu'elle contenait des effets de luxe : souliers vernis, cravates de soie, des chemises paraissant neuves, etc.

Après cette opération, X. sort de la chambre, tandis que O. y reste encore un petit instant « pour se laver les mains ». Puis les deux hommes sortent de l'hôtel et restent ensemble jusqu'à 11 heures du soir. A ce moment, O. prétexte avoir encore un rendez-vous d'affaire, et promet à X. de lui rendre ses valeurs le lendemain matin, au déjeuner. Naturellement il ne vient pas au déjeuner et X., ne le voyant pas et ne recevant pas de réponse en frappant à sa porte, va trouver la police à 11 heures. On pénètre dans sa chambre, mais on ne l'y trouve pas. Par contre, la fameuse valise lourde y est déposée sur une table. Quand on la soulève, elle ne pèse rien du tout. Après avoir fait sauter la serrure, on y constate la présence d'un tas de journaux froissés, d'un vieux soulier verni bien frotté, d'un plastron de chemise, d'une moitié de cravate lavallière et d'une chaussette, le tout arrangé de façon à ce que la valise paraisse pleine. Quant aux 2000 fr., l'escroc se les était appropriés au moment où il faisait semblant de se laver les mains.

VOL AU COFFRET.

Ce vol est exécuté *en équipe*, c'est-à-dire avec plusieurs complices. Les exécutants se donnent l'air d'hommes d'affaires, de courtiers, etc. Ils s'adressent à des rentiers en leur disant qu'ils ont en mains une très

bonne affaire, où il y a beaucoup à gagner, par exemple l'achat d'une maison ou d'un terrain à bâtir, etc. Le vendeur est un homme qui ne connaît pas du tout la valeur de son immeuble ; aussi pourrait-on l'avoir dans des conditions absolument exceptionnelles. La future victime est alors conduite auprès d'un des complices qui joue le rôle de l'agent d'affaires, et là, elle trouve le *vendeur* qui, naturellement, fait aussi partie de l'équipe. Au besoin, on arrange un ou deux dîners copieux où *l'affaire* est traitée. Le *vendeur* stipule un dédit de quelques mille francs, et pour cela il apporte chez *l'acheteur* une cassette contenant cette valeur en billets, et demande que celui-ci en mette autant. La cassette restera entre les mains de ce dernier. Au moment de la fermeture de la cassette, *l'acheteur* est prié d'aller chercher de la ficelle et de la cire à cacheter pour appliquer les cachets. Pendant son absence, la cassette contenant les billets du prétendu vendeur et les siens est échangée contre une cassette toute pareille, mais remplie de papier au lieu de billets de banque.

Escroquerie au mariage.

Dans l'escroquerie au mariage, il faut distinguer entre l'opération exécutée par des individus mâles, sorte de fiancés professionnels, et celle que pratiquent de prétendues agences matrimoniales. C'est de la première catégorie que la Justice et la Police ont surtout à s'occuper.

FIANCÉ PROFESSIONNEL.

La méthode de cet escroc est fort simple : par annonces dans les journaux ou en fréquentant les stations balnéaires, l'escroc, qui s'octroie un beau nom à particule et est toujours très élégant et correct, cherche à faire la connaissance de jeunes filles à marier. Il s'attaque volontiers à celles dont un défaut physique ou une tare morale éloignent les épouseurs, mais qui ont de la fortune. Les fiançailles accomplies, il avoue au moment opportun à ses futurs beaux parents qu'il se trouve momentanément gêné par suite d'un procès, etc. et les prie de lui avancer une certaine somme, parfois fort respectable. Cette somme touchée, le *fiancé* disparaît pour recommencer ailleurs.

A côté de ces escrocs au mariage mondain, il y a aussi des escrocs exploitant les femmes de condition modeste, surtout les domestiquess et les cuisinières qui ont quelques économies. Après avoir fait leur connaissance dans un bal public ou, parfois aussi, par voie d'annonce, l'escroc, sous prétexte de s'établir, sait habilement soutirer toutes les économies de la pauvre fille, qu'il abandonne quand elle n'a plus d'argent. Il est à noter que les plaintes pour escroqueries au mariage sont relativement rares, bien que cette opération soit très fréquente. Cela provient du fait que les victimes, malgré leur perte sensible, se soucient peu de donner à l'affaire une publicité qui pourrait sérieusement entraver des projets de mariage futurs.

AGENCES MATRIMONIALES.

A côté d'agences matrimoniales travaillant correctement, il en existe aujourd'hui, surtout dans les grandes villes, un certain nombre de véreuses

qui exploitent dolosivement les candidats au mariage. Ces agences, fréquemment dirigées par des matrones, ont à leur disposition quelques femmes figurant les orphelines riches, ou la jeune fille avec tare mais forte dot. Elles organisent des entrevues, des parties fines, et font remettre aux *fiancées* des bijoux de prix par les soupirants. Il va sans dire que toute la mise en scène est organisée par l'agence avec un personnel attitré, et que les frais de ces fêtes sont supportés par le candidat. Quand la victime est bien plumée, ou bien la *fiancée* disparaît brusquement, ou bien elle rompt sous un prétexte quelconque en oubliant de rendre les cadeaux. Les bénéfices de ces manœuvres, souvent fort considérables, car on fait tout pour faire dépenser de l'argent au futur, sont partagés entre l'agence et la prétendue fiancée. Les clients de ces agences sont généralement des jeunes gens de province, n'ayant pas l'occasion d'aller dans le monde, et quelquefois des membres de la noblesse un peu désargentés, qui espèrent redorer leur blason avec l'argent de *l'orpheline riche* ou de *la jeune fille avec tare, mais ayant 2 000 000 de fortune*. Le tenancier de l'agence, ou la tenancière, n'ont généralement pas un bureau ouvert au public, mais travaillent dans un *appartement* luxueusement meublé. Le spécimen classique des opérations de ces agences a été l'affaire Cesbron, qui, en 1907, a défrayé la chronique scandaleuse de Paris. Elle a fini, rappelons-le, par une tentative de meurtre sur un médecin anglais qui, probablement sans s'en rendre compte, avait joué le rôle du parent de la fausse fiancée.

Chantage.

Il faut citer également à cette place le chantage exploité professionnellement. Les pratiques mises en œuvre par les maîtres chanteurs sont de différente nature, mais spéculent toujours soit sur un fait réel, soit sur la peur du scandale, qui empêchera la victime de se plaindre à la Justice. Il existe dans toutes les classes de la société des maîtres chanteurs, depuis le vulgaire *goualeur* (*pousser une goualante* = faire chanter) de la basse pègre, jusqu'au souteneur gentleman de la société, qui utilise sa femme pour attirer des jeunes gens fortunés, auxquels il fera payer de fortes sommes pour venger *son honneur outragé*.

En pratique, on peut classer le chantage en deux catégories : chantage utilisant un fait commercial, un fait politique, une tare de famille, une condamnation, etc., pour soutirer de l'argent à la victime comme prix du silence, — et chantage sexuel, c'est-à-dire ayant comme base un fait ou une habitude sexuelle vraie ou fausse de la victime.

Ce sont les maîtres chanteurs exploitant cette seconde catégorie qui, à l'heure actuelle, sont les plus nombreux. Ils utilisent, pour arriver à leurs fins, les perversions sexuelles de leur victime, perversions que celle-ci a tout intérêt à tenir cachées. Ainsi, la pédérastie, et l'homosexualité en général, fournissent fréquemment la base d'un chantage éhonté, surtout dans les pays qui, comme l'Allemagne, punissent la pédérastie. Ces chantages finissent, dans beaucoup de cas, par ruiner complètement la victime, qui se donne la mort.

Mais le chantage repose fréquemment aussi sur un fait faux. Le coup de faux agents de la sûreté survenant au moment, où le jeune éphèbe servant d'amorce a soi-disant reçu les propositions malhonnêtes du promeneur, est universellement connu aujourd'hui de tous ceux qui ont à s'occuper de la criminalité. Il est exploité dans toutes les grandes villes et ordinairement par un jeune pédéraste avec son souteneur. Ce ne sont pas seulement les promenades publiques qui, pendant l'obscurité, servent à ces individus à exercer leur métier malhonnête, mais aussi les urinoirs des passages peu fréquentés.

On a même eu à enregistrer des essais de chantage où des jeunes gens, ayant suivi dans un urinoir un passant qui paraissait être dans une situation aisée, l'ont menacé de faire du scandale et de se plaindre de propositions honteuses, si on ne leur donnait pas immédiatement une forte somme.

Malheureusement, ces professionnels du chantage échappent trop souvent à la punition qu'ils auraient méritée. Car, comme pour le vol à l'entolage, leurs victimes ne veulent pas porter plainte, soit pour ne pas devoir avouer une perversion sexuelle, soit, si le fait n'est pas réel, pour éviter tous les ennuis découlant d'une enquête judiciaire et policière qui, presque toujours, malgré la preuve acquise du contraire, laisse subsister aux yeux du grand public la conviction *qu'il y a quand même quelque chose de vrai*. Ajoutons que ces manœuvres de chantage provoquent souvent des suicides et même des meurtres et des assassinats.

Les escrocs aux jeux.

Dans les vols indirects rentrent toutes les escroqueries au jeu, à commencer par celle du *bonneteur* des foires de campagne jusqu'à celle du *grec* des casinos d'étrangers des stations balnéaires à la mode.

GRECS.

Parmi ces escrocs au jeu, les plus difficiles à démasquer sont les faux joueurs de cartes travaillant dans les tripots, les cercles, etc. Ils sont connus sous le nom de *grecs* ou *philosophes*. Le nom de *grec* viendrait du fait que le favori de Louis XIV, Apoulos, faux joueur émérite, était de nationalité grecque. Les grecs opèrent dans tous les milieux. On les trouve dans les tripots populaires et dans les salons des cercles les plus mondains, en un mot, partout où l'on joue. Naturellement, ils accommodent leur extérieur au milieu où ils travaillent. Dans le petit café ou dans l'arrière-boutique, où quelques petits rentiers ont l'habitude de faire leur partie de *pocker*, le grec prendra l'extérieur d'un petit bourgeois aisé qui se fait *l'ami* de ses futures victimes en payant, avant le jeu, de nombreuses tournées. Dans le casino de la station balnéaire, le grec est le gentleman à tenue irréprochable qui fréquente assidûment la salle de jeux.

DIFFICULTÉ DE CAPTURE DES GRECS.

Il est très difficile de démasquer un habile grec. Le fait qu'il gagne beaucoup et constamment n'est pas une preuve; ce n'est qu'un vague

indice. Si l'on peut découvrir des poches spéciales à son habit, la preuve devient déjà plus sérieuse, mais cela n'est pas aisé, car ces poches sont appliquées de telle façon qu'elles restent invisibles, à moins que le grec ne fasse un mouvement imprudent. Le plus sûr moyen de démasquer un grec, c'est de le surprendre en flagrant délit, échangeant son paquet de cartes contre un autre qu'il a préalablement préparé.

Mais cela demande du policier chargé de la recherche des faux joueurs une connaissance parfaite de ce monde spécial, beaucoup d'observation et énormément de doigté. Il va sans dire que la recherche du passé de l'individu suspect d'être grec peut fournir des indices très précieux. Mais il ne faut pas oublier que ces gens portent presque toujours des faux noms. La création d'un bureau international de police serait certainement un moyen très efficace aussi contre les grecs, qui sont presque toujours des *internationaux*.

QUALITÉS DES GRECS.

Le grec habile est toujours un homme sachant parfaitement s'adapter au milieu qu'il veut exploiter. C'est un très bon observateur, un physionomiste de premier ordre, et il possède un parfait sang-froid. Il a des manières tout à fait correctes et ne se distingue nullement des autres joueurs élégants. On a prétendu que le grec, très souvent de naissance assez obscure, se trahirait, comme les parvenus, par l'excès d'élégance, l'excès de bijoux et, souvent, par un certain air *rastaquouère* contrastant avec celui des gens du monde. Il est bien possible que dans quelques cas on ait pu faire ces observations, mais aujourd'hui les grecs de tous les milieux cherchent un moyen de réussir précisément dans l'adaptation au milieu où ils opèrent; ils évitent donc avec soin de se signaler dès le commencement par une mise excentrique. Il est vrai que bon nombre de grecs mondains opérant en Europe sont d'origine exotique ou levantine. Ils peuvent donc contraster par leur différence de race avec les hôtes européens des casinos, etc. Pourtant aujourd'hui, avec les facilités de transport que nous possédons, nos stations d'étrangers sont assez remplies des visiteurs exotiques pour que leur présence ne fasse plus sensation comme dans le temps.

REGARD.

On a prétendu aussi qu'on reconnaissait facilement un grec à ses yeux. Ceux-ci seraient perçants et, pendant le jeu, en mouvement perpétuel très rapide pour surveiller tout ce qui se passe sur la table. Ce mouvement deviendrait tellement habituel que le grec, même en ne jouant pas, ne pourrait plus fixer longtemps ses regards comme les autres gens et qu'à un moment ou à un autre, il recommencerait son jeu des yeux. Ce serait un des moyens de reconnaître le grec qui nie être faux joueur.

Il est de fait que les grecs, par l'exercice et l'habitude, arrivent à faire avec leurs yeux de véritables tours de force. Ainsi, ils en viennent à dominer de leur regard, sans avoir besoin de bouger la tête, un espace plus considérable que les autres gens. Le mouvement de leurs yeux est alors si rapide que le spectateur non avisé ne s'en aperçoit pas. Il est, du

reste, à moitié caché par le froncement des sourcils, qui projettent une ombre sur les globes oculaires.

Il se peut que, comme beaucoup de gens, certains grecs, en dehors de l'exercice de leur métier, ne puissent pas fixer longtemps leur regard. Mais ce n'est pas le cas de tous, loin de là. Nous avons pu observer quelques-uns de ces individus, et nos observations nous ont été confirmées par des policiers praticiens; mais nous n'avons pas pu constater qu'en dehors de leur sphère d'action, ils aient une mobilité toute spéciale des globes oculaires. Au contraire, nous avons observé chez deux d'entre eux un regard languoureux, comme voilé. Ajoutons encore que, lorsque les grecs portent des pince-nez ou des monocles, ce sont des instruments munis de verres ordinaires, car les grecs doivent posséder des yeux excellents pour exercer leur métier. Ils utilisent ces instruments soit pour cacher le jeu de leurs yeux, soit pour détourner, à un moment donné, l'attention de leurs partenaires en les laissant tomber.

LES MAINS.

Les mains des grecs sont toujours très bien soignées. Ils les entretiennent constamment souples par le massage, par des frictions avec de la vaseline, ou du cold cream, etc., car ce sont leurs instruments les plus importants, sinon les seuls. Elles doivent être d'une souplesse extraordinaire, pour pouvoir exécuter de véritables tours de prestidigitation; il faut en outre que la pulpe des doigts soit d'une sensibilité extrême. C'est le toucher, en effet, qui leur révèle la nature de la carte, truquée ou non. Nous avons vu un individu qui, par le simple toucher, distinguait l'image d'une carte ordinaire. La très petite différence entre la surface couverte d'une impression et celle qui n'était pas imprimée lui suffisait pour faire la distinction. A remarquer aussi que le vrai grec est presque toujours très sobre de bagues. Une bague chevalière, peut-être encore une autre bague simple mais de grande valeur, lui suffit pour *marquer* l'homme aisé et de bonne société. Il ne pourrait qu'être gêné par un nombre plus considérable de bijoux.

HABITUDES DES GRECS.

Les grecs travaillant *dans le monde* sont presque sans exception des *internationaux*. Ceux des bouges et tripots de bas étage appartiennent également le plus souvent à *l'internationale*. Il existe des équipes de faux joueurs, mais ces équipes ne sont pas nombreuses, 2 ou 3, rarement 4 membres. Nous ne croyons pas, nous basant sur nos propres observations et sur celles de policiers praticiens spécialistes, qu'il existe de véritables grandes bandes de grecs. Il est vrai que très fréquemment, comme d'ailleurs dans presque toutes les spécialités de la haute pègre, les membres des différentes équipes se connaissent entre eux, mais ils ne travaillent pas ensemble. Au contraire, une équipe évite autant que possible d'opérer dans une station balnéaire, etc., où travaille déjà une autre. On constate ce même fait pour les rats d'hôtels.

Les grecs travaillant isolément ne sont d'ailleurs nullement rares. Si l'équipe de grecs n'opère pas dans les cercles, casinos d'étrangers, enfin

dans des établissements existant et régulièrement administrés, il n'est pas trop rare qu'elle cherche à créer elle-même une sorte de tripot où elle puisse à son aise plumer ses victimes. Un ou deux des membres font alors les *margeurs*, c'est-à-dire les opérateurs, pendant qu'un autre joue le rôle de tenancier du tripot. Des racoleurs, tels qu'on en rencontre devant les grands hôtels des capitales (devant le *Grand Hôtel* de Paris travaille depuis de longues années une bande de racoleurs internationaux pour tripots, maisons publiques, etc., dont les membres se disent *guides pour étrangers*) recrutent la clientèle.

Dans les maisons de jeu de toute sorte, le grec cherche d'ailleurs souvent à corrompre un employé, un croupier, par exemple, car cela peut lui être très utile, comme on le verra plus bas, dans l'exécution de ses coups.

Les grecs travaillant dans les milieux populaires savent s'introduire habilement parmi les joueurs des établissements publics et les plument. En général, ils ne restent pas longtemps dans un café de peur que leur chance continuelle n'attire l'attention des habitués. Au besoin, le grec des cafés et des bouges amorce une partie en commençant à jouer avec un ou deux complices. Le public s'intéresse à leur jeu, et finit par ponter lui-même. C'est dans les villes du Sud que ces grecs trouvent surtout une occupation fructueuse, le public étant très joueur.

S'il gêne ses confrères plus habiles, le *grécaillon*, c'est-à-dire le faux joueur maladroit, est impitoyablement *brûlé* par eux. Par lettre anonyme, ils avertissent la police ou le tenancier de l'établissement de jeu de la présence de ce maladroit.

TECHNIQUE DES GRECS.

Nous avons dit que la réussite du grec dépend de son habileté, de son sang froid et de la finesse de son toucher. Il arrive à exécuter de véritables tours de prestidigitateur. Comme celui-ci, il doit détourner au moment psychologique l'attention de ses partenaires, *faire des coupures* comme il s'exprime en langage technique. Mais le prestidigitateur peut employer toute sorte de moyens pour créer ses coupures : coup de feu, lâcher d'oiseaux, etc., qui ne sont pas permis au grec. Celui-ci doit se contenter de moyens plus simples : laisser tomber son lorgnon ou son monocle, renverser un verre, etc., ou bien il fait faire cette coupure par un complice.

Dans l'affaire Ardisson à Monte-Carlo, une demi-mondaine, complice des grecs, laissait tomber par exemple, au moment opportun, une pile de pièces de vingt francs. Pendant que tout le monde ramassait ces pièces, les grecs changeaient le jeu de cartes contre un jeu préparé.

TRUCS.

Les trucs employés par les grecs sont de différente nature. Dans ce qui suit, nous énumérerons les plus courants :

Le *maquillage* des cartes (*brêmes* suivant l'expression argotique). En en râpant le bord avec un couteau, on le rend légèrement rugueux. Le toucher très fin des grecs leur annonce alors la valeur de la carte qu'ils ont en mains.

La *carte pointée* est une carte dont on a transpercé un coin avec une épingle. Cette épingle a été préalablement chauffée et trempée dans de la cire blanche, qui remplit l'ouverture produite.

La carte peut encore être munie d'une petite croix qu'on y a dessinée avec une pointe humide. L'humidité a diminué légèrement le poli de la surface, sans que ce changement soit visible à l'œil. Mais le grec sent la différence du poli grâce à la sensibilité de ses doigts.

Le dos de la carte peut aussi être rendu légèrement rugueux par un frottement délicat avec de la pierre ponce. Certains grecs marquent aussi le dos de la carte d'un coup d'ongle ou de bague.

Tous ces petits signes échappent complètement au public.

Enfin, avec des joueurs peu exercés, le grec emploie aussi le truc du *bord biseauté*, c'est-à-dire qu'il enlève préalablement avec un rasoir ou avec une machine à couper une très mince bande sur le bord de la carte. Par cette opération, celle-ci devient plus petite que les autres et ainsi il la reconnaît facilement dans le tas.

Il va sans dire que tous ces *maquillages* et trucs doivent être appliqués aux cartes avant le jeu de sorte que, si le tenancier n'est pas de connivence avec le grec, celui-ci est forcé de remplacer habilement les jeux de l'établissement par les siens, absolument pareils, qu'il cache dans une poche de son habit. Cette opération, qui demande un très grand sang-froid et une très grande habileté, est appelée le *cambutage*.

Pour opérer le cambutage, le grec ou son complice fait une coupure au moment opportun. Les cartes préparées par le grec sont *les portées*.

Parmi les autres trucs des grecs, nous mentionnerons encore *le filage*, c'est-à-dire la distribution d'une autre carte que celle qui devait être régulièrement distribuée. Le grec *transporte* ou *emplâtre* une carte en la retenant par une pression sur le bord dans la paume de la main. La pression est exercée soit par le pouce sur une des faces, soit par les bords de la main sur les côtés de la carte.

Les cartes *montées* ou *quillées* sont un jeu tout ordonné selon le coup que l'on a en vue.

La *coupe* du jeu est préparée par le grec, soit en intercalant une carte non biseautée dans le reste du jeu qui est biseauté, soit en courbant légèrement la carte, où la coupe doit se faire. La très légère concavité de la carte préparée suffit pour que celui qui coupe effectue la coupe exactement à cet endroit. Parfois le grec, travaillant avec un jeu préparé, ne se gêne pas de remettre tranquillement le paquet coupé à son ancienne place. Si cette opération est faite avec le sang-froid nécessaire et accompagnée éventuellement d'une « coupure », aucun des assistants ne s'aperçoit de la fraude.

Le grec peut frauder aussi en battant les cartes. En effet, il arrive à force d'habileté à faire semblant de mélanger à fond les cartes sans que celles-ci changent de place. S'il a donc un jeu préparé, celui-ci reste dans l'ordre qu'il lui a donné.

Enfin les glaces qui se trouvent dans la salle des jeux sont également

utilisées par les grecs pour se renseigner sur les cartes de leurs partenaires. Pour cela ils choisissent une place où ces observations deviennent possibles. Certains grecs, en jouant, mettent devant eux, un peu à gauche, un étui à cigarettes en métal brillant. La surface de cet étui agit comme un miroir et le grec y voit nettement réfléchies les cartes qu'il distribue.

Les bonneteurs.

Le *bonneteau* est un tour de passe-passe d'origine ancienne. Il aurait été importé par les Orientaux lors des invasions musulmanes. Les truands des Cours de Miracles auraient exploité un jeu semblable au bonneteau moderne, mais qui se jouait avec des plaques de tôle mince, les *calots*.

TECHNIQUE DU JEU.

Le bonneteau moderne se joue avec trois cartes : deux noires et une rouge. Le joueur doit indiquer, après que le bonneteur a jeté les cartes, l'emplacement de la carte rouge. Le bonneteur tient d'une main, entre le pouce et l'index, les deux cartes ou *brèmes* noires de telle façon que la rouge puisse passer entre elles. Par un mouvement convergeant des deux mains, il envoie ensuite les cartes, qui tombent alignées sur la table. Si la passe est directe (*vanne à sesig*) le ponte (*pante* ou *pantré* dans le langage technique des bonneteurs) peut voir où tombe la carte rouge. Mais si le bonneteur envoie un *cri* ou un *double cri*, c'est-à-dire une double passe renversée, la carte rouge prend la position inverse par rapport aux deux cartes noires.

Pour engager le public à jouer, le bonneteur, comme par hasard, écorne ou *cornanche* la carte rouge. Le joueur voyant cela, et sûr désormais de la reconnaître, ponte et soulève, après la passe, la carte écornée. Celle-ci est une carte noire, car le bonneteur, au moment de l'envoi des cartes, a remis en état le coin de la carte rouge avec le petit doigt et en a *cornanché* en revanche une noire. Parfois il fait une opération similaire en collant, avec de la salive, un petit bout de papier blanc sur le verso de la carte rouge, et le transporte en envoyant la carte sur une carte noire.

HABITUDES DES BONNETEURS.

Les bonneteurs travaillent aux foires et fêtes, aux champs de courses, en chemin de fer, dans les établissements publics, enfin partout où ils trouvent des badauds et où ils sont à l'abri de la police ou peuvent facilement surveiller son approche. Ils travaillent en équipes et solitairement.

Les bonneteurs experts et chics n'opèrent que dans les *durs* et surtout dans les *grands durs*, c'est-à-dire dans les trains express. Ils sont presque toujours *en équipes* qui se composent du *teneur*, celui qui opère, et des *barons* ou *contres*¹ qui ont le rôle de pister ou de lever la future victime et d'amorcer le jeu. Ces derniers assurent également la retraite du teneur quand la victime est suffisamment plumée.

¹ Villiod donne aux complices du « teneur bonneteur », les dénominations argotiques « barons » et « contres ». Personnellement, nous n'avons pas entendu ces mots de la bouche de bonneteurs professionnels.

BONNETEURS DE TRAINS.

Le butin est partagé par parts égales (*partage au pied*). Une équipe compte rarement plus de 3 membres, 4 au maximum. La méthode de travail en chemin de fer est fort simple :

Si l'équipe a remarqué sur le quai de départ ou dans le hall de la gare un voyageur qui paraisse *faisable* et qui ait pris un billet pour une station éloignée, ses membres prennent des billets à destination plus rapprochée. Un des complices va rejoindre le voyageur dans son coupé, les autres le suivent peu de temps avant le départ du train. Il va sans dire qu'ils font semblant de ne pas se connaître. Une fois le train en marche, le *teneur* commence une conversation banale avec les autres voyageurs, et leur propose, pour tuer le temps, de faire une petite partie de cartes. Il sort alors son jeu et, sur la banquette ou sur une couverture de voyage, il fait, comme par hasard, une passe de bonneteau. Il demande alors aux autres s'ils ne connaissent pas ce jeu, et, sur leur réponse négative, il le leur explique.

Une partie s'engage alors, et les compères perdent presque régulièrement. Le teneur s'arrange de telle façon que la future victime puisse voir les cartes et suivre leur chemin. Puis il engage le voyageur à essayer, lui aussi, la chance et si celui-ci, se croyant plus malin que les autres, *marche* il gagne le premier coup, mais il perd ensuite continuellement car, maintenant, le teneur n'envoie plus des passes simples, mais des doubles passes renversées.

Les bonneteurs spéculent sur l'entêtement de la plupart des hommes qui, une fois en perte, veulent absolument regagner l'argent perdu. Il s'en suit que, la plupart du temps, la victime est complètement plumée ou *fauchée à blanc*. Toutefois, les bonneteurs avisés ne prennent jamais tout l'argent à leur victime, mais à la fin la laissent gagner quelques coups.

Ayant suffisamment gagné, le teneur quitte le train à la prochaine station, et les contres disparaissent aux stations suivantes.

Des équipes de bonneteurs spécialistes des trains opèrent sur les grandes lignes internationales, ainsi que dans les trains de banlieue et des courses. Dans le premier cas, elles travaillent en première classe, dans le second cas en seconde et en troisième classe.

BONNETEURS DES FOIRES, ETC.

Les bonneteurs des foires, etc. ne *marquent* pas les gentlemen comme les bonneteurs des express. Ils s'accommodent, dans leur mise, au milieu ambiant. Dans les petites villes, il n'est pas rare de rencontrer des bonneteurs en blouse. Le bonneteur « en habit à gros carreaux et à mise toute spéciale », comme on le voit décrit dans certains anciens ouvrages, n'existe en tout cas plus, s'il a jamais existé. Pourquoi, en effet, ces escrocs se signaleraient-ils immédiatement par leur mise à l'attention de la police ? Il est vrai que, par exemple en Suisse, beaucoup de ces bonneteurs, comme du reste aussi les voleurs à la tire, sont d'origine étrangère (Italiens et Espagnols), et ont gardé la mode de leur pays, ce qui les différencie des habitants de la contrée. Mais cette mode est encore portée par beaucoup de leurs compatriotes du lieu, qui sont absolument honnêtes.

Les équipes de bonneteurs des foires, etc., c'est-à-dire de ceux qui travaillent dans les milieux populaires, sont organisées comme celles des chemins de fer décrites plus haut. La partie s'engage n'importe où, en plein air, dans un café, etc. Si c'est en plein air, le *teneur* opère sur un parapluie ouvert, qui lui sert de table. Ce parapluie est un véritable instrument de travail qui peut, le cas échéant, contribuer à faire reconnaître un bonneteur professionnel.

Le bonneteur solitaire, opérant sans aide de compères, est relativement fréquent à la campagne et dans les petites villes. Mais ce n'est pas le bonneteur de grande envergure, habile causeur, tel qu'on le rencontre parmi les spécialistes des grands centres. C'est le bonneteur qui exerce modestement son métier malhonnête dans les cafés et auberges de paysans les jours de foire. Quand il voit que les paysans ont bu un peu plus que de raison, il tire de sa poche un jeu de cartes crasseux et amorce la partie. Ces « bonneteurs de campagne » sont parfois des forains, petits propriétaires de jeux de marteau, de tirs de pipes, etc.

Il faut encore citer les bonneteurs occasionnels qui, habiles de leurs mains, ont appris à manipuler les cartes et, en compagnie de gens déjà un peu enivrés, profitent de la circonstance pour leur soutirer quelque argent par le bonneteau. Certains souteneurs, eux aussi, tirent profit de leur connaissance de la technique du bonneteau pour soulager les clients attirés par leurs *marmites*. Mais pour eux c'est un gain accessoire, et non pas le gain principal, comme pour les bonneteurs professionnels qui en vivent. Naturellement ces derniers peuvent être, et sont souvent les souteneurs d'une femme. Mais la prostitution de leur femme est pour eux l'accessoire.

LA CONSOLATION.

Le *jeu de la consolation* ou *septriot* est une autre escroquerie exploitée par des spécialistes. Le matériel de ce jeu consiste en un gobelet avec deux dés (ou *doches* en langage technique), une planche sur un support en X et un tableau où sont tracés les chiffres 2 à 12, rangés en colonne. Le 7 est réservé au tenancier et ne figure pas sur le tableau. C'est précisément le 7 qui résulte le plus souvent de la combinaison des chiffres des deux dés. En effet, si l'on établit le tableau des combinaisons on trouve les chiffres suivants :

Pour le nombre 2, on a 1 combinaison.

»	»	3,	»	2	»
»	»	4,	»	3	»
»	»	5,	»	4	»
»	»	6,	»	5	»
»	»	7,	»	6	»
»	»	8,	»	5	»
»	»	9,	»	4	»
»	»	10,	»	3	»
»	»	11,	»	2	»
»	»	12,	»	1	»

Par l'absence du nombre 7, le tenancier a donc déjà une chance de plus que le ponté. Mais l'escroc au septriot ne se contente pas de ce petit avantage. Il joue avec des dés lestés intérieurement de petites lamelles de plomb, qui les font tomber toujours d'une certaine façon. Il choisit deux de ces dés pipés dont les chiffres additionnés donnent le 7. Il va sans dire qu'il faut changer les dés pour chaque combinaison. Il possède donc un jeu de six dés pipés qu'il substitue aux autres, au moment opportun, dans le gobelet. Ces substitutions se font pendant que lui ou un de ses complices produisent une coupure. Comme le bonneteur, l'escroc au septriot travaille souvent avec des complices. Ce jeu se joue surtout aux foires, quelquefois aux places populaires des courses et, le dimanche, dans les environs des grandes villes où le public se promène. Il est surtout joué dans les villes du Sud.

ESCROCS AUX COURSES.

Rentrent également dans les escrocs des jeux les escrocs spécialistes des champs de courses. Marquant ou le jockey ou le sportsman connaisseur, ils font les *tuyauteurs*, c'est-à-dire qu'ils donnent contre rétribution des pronostics *absolument sûrs*, sans aucune valeur. Parfois ils combinent le *tuyau* avec une mise au pari mutuel où le parieur, cela va de soi, ne voit plus la couleur de son argent. Ces escroqueries sont parfois exploitées par des équipes dans lesquelles un des complices joue le rôle de jockey, et les autres celui de sportsmen très entendus. Ils cherchent leurs victimes dans la petite bourgeoisie joueuse, qui se laisse imposer par leurs allures sûres et distinguées.

Fausse monnaie.

Comme nous l'avons dit plus haut, la fausse monnaie est à cheval sur l'escroquerie et le faux. Nous la faisons toutefois rentrer dans les vols indirects, parce que les manœuvres employées par les faux monnayeurs pour écouler leurs produits se rapprochent bien plus de celles que pratiquent ordinairement les escrocs que de celles des falsificateurs de documents. De plus, la fausse monnaie est la falsification d'un objet monopolisé par l'Etat, ce qui n'est pas le cas pour les faux objets d'art, et qui, en principe, se rattacherait également au vol indirect. Les faux objets d'art etc., seront donc traités avec les faux documents, dans l'ouvrage spécialement consacré aux faux. Il en est de même de la fabrication et des moyens de découverte des faux billets de banque, dont, toutefois, le mode d'écoulement sera examiné brièvement à cette place.

FAUSSE MONNAIE ET POLITIQUE.

La fabrication de la fausse monnaie est déjà fort ancienne. Il est très probable que, depuis que la monnaie existe comme moyen d'échange, il existe aussi des faux monnayeurs, mais la fausse monnaie a été certainement fabriquée dans un but d'enrichissement personnel. Vers le milieu du siècle passé, à côté des faussaires de droit commun, nous en rencontrons cependant d'autres qui travaillaient dans un but politique. Ainsi le révo-

lutionnaire allemand Kingel, réfugié en Suisse en 1848, recommandait à ses amis politiques de ruiner le gouvernement de sa patrie en sapant son crédit financier, en inondant le pays de fausse monnaie et de faux billets de banque. Une note de l'ambassadeur français à Berne et une de celui de l'Autriche signalaient, à cette époque, ce nouveau danger à leurs gouvernements respectifs.

Le sabotage financier fut employé très probablement dans la même intention par des réfugiés polonais, et cela sur une si vaste échelle que le gouvernement russe chargea spécialement de hauts fonctionnaires, de la recherche de ces fabriques clandestines dans les pays qui avaient accordé l'hospitalité aux dits réfugiés. Mais certains de ces fonctionnaires, agissant en véritables agents provocateurs, engageaient par des émissaires des réfugiés à fabriquer de la fausse monnaie et surtout des faux billets de banque, et, une fois la fabrication en marche, la dénonçaient et touchaient une forte prime de leur gouvernement. Ainsi fut jugé dans le canton de Vaud, en 1870, un procès de fabrication de faux billets de banque, où le principal accusé était un conseiller intime russe, chargé de la découverte de fabriques clandestines, et qui avait provoqué lui-même, par un agent de nationalité française, la création des fabriques. Il fut condamné, par défaut, à sept ans de prison.

Aujourd'hui on constate qu'un certain nombre de faux monnayeurs se donnent l'étiquette d'anarchistes. Mais ces faux monnayeurs anarchistes fabriquent-ils ces pièces dans un but politique, c'est-à-dire pour nuire à leurs adversaires, la société existante, ou seulement pour en retirer un profit personnel? Nous croyons que la dernière hypothèse est la vraie et que ces faux monnayeurs, comme beaucoup de criminels de droit commun, et en particulier comme certains soi-disant révolutionnaires terroristes russes, emploient l'étiquette politique pour impressionner le public et éviter ainsi, en inspirant la crainte, des punitions trop sévères en cas de découverte.

DANGER DE LA FAUSSE MONNAIE POUR L'ÉTAT.

La fausse monnaie présente un certain danger pour les États. En effet, la monnaie étant le moyen d'échange légal, l'abondance de fausse monnaie est de nature à rendre le public méfiant, et il peut en résulter une certaine perte pour l'État dont les pièces ont été frauduleusement imitées. Cependant, le danger des fausses monnaies n'est pas très grand. Il en est tout autrement des faux billets de banque. Ceux-ci représentent la circulation fiduciaire d'un pays. Si, par suite d'une habile falsification des billets de banque, le public exige, comme c'est son droit, le remboursement en espèces des billets qu'il détient, les caisses de la banque d'émission, c'est-à-dire de la banque d'État ou des banques privilégiées par l'État, comme la Banque de France, la Reichsbank, etc., seront bientôt vides, et le pays risquera de faire faillite. La falsification des billets de banque est donc éminemment dangereuse pour la prospérité financière d'un pays, et la répression doit en être d'autant plus rigoureuse.

FABRICATION DE FAUSSES PIÈCES.

La fausse monnaie est actuellement fabriquée par trois procédés :

1^o par le coulage dans un moule ; 2^o par la galvanoplastie, et 3^o par la frappe. C'est le premier procédé qui sert surtout aux faux monnayeurs. Les pièces faites par la galvanoplastie sont rares, et celles qu'on fait par la frappe encore plus rares.

PIÈCES COULÉES.

Les pièces coulées qu'on rencontre dans la pratique judiciaire et policière sont de très différente valeur. Les unes sont presque parfaites et imitent très bien la monnaie authentique, les autres sont d'une facture très défectueuse, et se trahissent tout de suite par leur aspect extérieur.

La fabrication de ces pièces est la suivante :

LA MATRICE.

Le faux monnayeur fabrique d'abord la matrice, appelée communément aussi *le moule*. Cette première opération est l'opération la plus délicate de toute la fabrication, car le fini de la pièce dépend en grande partie de la finesse du moule. Pour la préparation de ce moule, le faussaire se sert de plâtre de Paris très fin, préalablement passé à travers une passoire à tamis très serré. Avant le moulage, la pièce à imiter est nettoyée avec une brosse et du savon, pour enlever toute graisse pouvant empâter le dessin du moulage, et posée, après avoir été enduite d'huile ou de graisse, sur une plaque de verre bien propre. Elle est entourée, à une certaine distance, d'un bord de carton de 2 cm. environ de hauteur, qui sert à donner la forme extérieure à la matrice.

La préparation du plâtre liquide est faite en versant d'un seul coup toute la quantité de plâtre dans l'eau (1 partie eau et 1 partie plâtre) et en le mélangeant par pression des doigts avec l'eau, de façon à éviter la formation de grumeaux. Le plâtre liquide est ensuite versé sur la pièce de monnaie. Le bord de carton empêche l'écoulement du mélange. Celui-ci une fois solidifié, mais avant qu'il soit complètement sec, on enlève le bord de carton et on égalise, avec un couteau, les bords de la matrice, à l'exception de la surface portant l'empreinte de la pièce, surface qui est déjà unie grâce au verre servant de support.

La matrice ainsi produite constitue un bloc de plâtre d'une épaisseur d'environ 1,5 à 2 cm., sur une surface duquel se trouve encastrée la pièce de monnaie. Le côté de cette pièce qui émerge du bloc est ensuite nettoyé avec le doigt humecté d'eau jusqu'à ce que les parcelles de plâtre qui ont pénétré entre la pièce et la surface du verre soient entièrement enlevées. On pratique ensuite, avec la pointe d'un couteau, dans chaque coin de cette matrice partielle des trous coniques d'environ 3 mm. de profondeur. Ces trous servent ultérieurement au repérage exact des deux matrices partielles. Enfin, on badigeonne toute la surface de la matrice partielle, la pièce de monnaie y comprise, avec un peu d'eau savonneuse, et on entoure tout le bloc d'un nouveau bord de carton surpassant de deux centimètres la surface.

On coule ensuite dans ce bord une nouvelle couche de plâtre, puis, quand il est pris, on enlève le bord de carton et on égalise au couteau les bords extérieurs. Aussitôt que le bloc est tout à fait sec, les deux matrices

partielles se séparent parfaitement bien, et la pièce de monnaie peut être enlevée sans difficulté. Il est très essentiel que le bloc de plâtre soit tout à fait sec, car s'il contient encore un peu d'humidité, l'une des matrices partielles arrache à la surface de l'autre de petites particules, ce qui rend la plupart du temps l'ensemble de la matrice inutilisable. Si l'opération a été bien conduite, la pièce originale doit rester sur la matrice partielle coulée la dernière. En été, quand il fait très chaud et dans une chambre bien aérée, le séchage du bloc de plâtre peut être complet après quarante-huit heures. On reconnaît le séchage parfait au son presque métallique que rend le bloc de plâtre quand on le heurte avec un objet dur. Les moules ainsi fabriqués sans défaut peuvent servir, suivant les indications que des faux monnayeurs exercés nous ont faites, au coulage d'environ trente-cinq fausses pièces. Si on les utilise pour un nombre plus considérable, les contours du relief s'estompent.

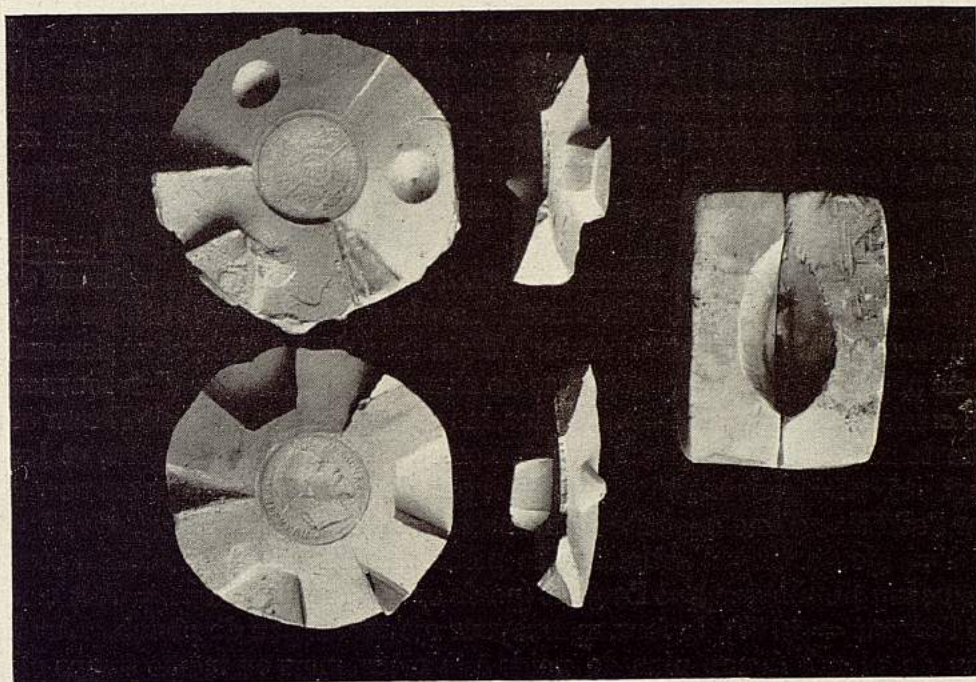


FIG. 55. — Moule à secteurs (en plâtre).

L'usure rapide de ces matrices a fait chercher aux faux monnayeurs un moyen pour durcir le plâtre, de sorte que les moules puissent servir au coulage de pièces plus nombreuses. Certains ont essayé, mais avec peu de succès, de durcir le plâtre au moyen d'acide silicique ou d'alun. D'autres ont mélangé au plâtre du ciment, mais les matrices ainsi produites manquaient de finesse. Ainsi, aujourd'hui encore, si le faux monnayeur veut fabriquer des fausses pièces réellement bonnes, il est forcé de changer de matrice au bout de trente-cinq ou de quarante coulages.

INSCRIPTIONS DES TRANCHES.

La description que nous venons de donner est celle de la fabrication

des matrices partielles de pièces de monnaie dont la tranche est unie ou striée. Pour le coulage des pièces avec tranche à inscription, le faussaire est forcé de faire un moule à trois secteurs formant gorge, et contenant l'inscription de la tranche. La production de ces moules n'est pas facile, et n'est pratiquée avec succès que par des individus habiles et expérimentés. Les autres, précisément à cause de la difficulté qu'offre la fabrication du moule, se contentent de couler les pièces à tranches simples, c'est-à-dire des pièces de 2 francs ou de valeur moindre. Nous mentionnerons plus loin le « truc » imaginé par un faux monnayeur autodidacte, c'est-à-dire ayant appris tout seul la fabrication de la fausse monnaie pour produire les inscriptions des tranches des pièces de 5 francs. Remarquons encore que les inscriptions de la tranche en creux, comme celles des pièces italiennes, sont plus difficiles à faire que celles, en relief, des pièces françaises par exemple.

Avant le coulage on produit sur les deux matrices partielles un canal de coulage assez large sur la surface latérale du bloc, et étroit près du bord de la forme de la pièce. En outre, on pratique, sur une des matrices partielles, des canaux étroits et d'égale épaisseur sur toute leur longueur, qui pénètrent du bord extérieur jusqu'à la forme de la pièce et qui servent à l'évacuation de l'air au moment du coulage. Les canaux d'évacuation ne sont pas utilisés par les faux monnayeurs habiles.

ALLIAGES.

Pour le coulage des fausses pièces, les faux monnayeurs utilisent des alliages de compositions différentes. La plupart du temps, l'alliage choisi contient un fort pour-cent d'étain. L'étain fond déjà à 231°, et ne demande donc pas une installation coûteuse de chauffage. La chaleur d'un fourneau de cuisine suffit amplement. De plus, les pièces coulées avec de l'étain ont une teinte qui se rapproche passablement de celle de l'argent, et leur sonorité est également très bonne. Le peu de dureté de l'étain est corrigé par l'addition d'une quantité d'antimoine pouvant atteindre jusqu'à 17 0/0. Si l'on ajoute trop d'antimoine, la pièce devient cassante. L'étain étant beaucoup plus léger que l'argent (poids spécifique de l'étain = 7,3; celui de l'argent = 10,57), le faux monnayeur ajoute un peu de plomb. L'addition du plomb donne plus de poids à la pièce, mais en même temps elle nuit à la sonorité et gâte la teinte, qui devient trop grise. Le plomb seul n'est employé que par les faux monnayeurs tout à fait novices.

D'autres alliages peuvent aussi servir. Ainsi l'on trouve assez fréquemment un alliage contenant de l'étain, du zinc, du plomb et de l'antimoine. Le « métal blanc » des cuillers à bon marché est aussi fréquemment utilisé. Une seule fois, nous avons trouvé de l'argent dans un de ces alliages. Il était composé d'argent, d'étain, d'antimoine et de cuivre, avec des traces d'arsenic. C'est là un alliage à point de fusion très haut, qui est employé par les bijoutiers pour couler des pièces en argent à faible titre.

INSTALLATIONS POUR LA FUSION.

L'installation pour la fusion du métal est, chez la plupart des faux monnayeurs, très rudimentaire. Un réchaud à coke, comme on en trouve

ordinairement chez les ferblantiers-couvreurs, ou un simple fourneau de cuisine leur suffisent. Chez un faux monnayeur très avisé, nous avons trouvé un fer à repasser à chauffage au charbon de bois. Le métal est chauffé dans une cuiller en fonte. Quelques faux monnayeurs, pour faciliter la fonte du métal, ajoutent au mélange des métaux un peu de colophane en poudre.

GICLURES DE MÉTAL.

L'alliage est chauffé plus haut que son point de fusion et ensuite coulé, aussi vite que possible, dans le canal de coulage du moule. Pour exécuter cette opération, le moule doit être absolument sec, car s'il contient la moindre humidité, les vapeurs d'eau qui se développent chassent une partie du métal en dehors du moule et produisent ainsi les giclures qui trahissent si souvent le fabricant lors des perquisitions. En outre, la coulée devient défectueuse par la formation, dans le métal, de bulles de vapeur. Les giclures du métal chaud peuvent atteindre aussi les mains de l'opérateur. Nous avons souvent observé sur les mains de faux monnayeurs d'anciennes cicatrices de brûlures provenant, d'après leurs propres dires, des giclures de métal chaud, chassé par l'humidité du moule.

ARRONDISSEMENT DES ARÊTES.

Pour que le coulage réussisse, il faut que la température de l'alliage soit passablement plus haute que son point de fusion, car autrement il se figerait immédiatement en arrivant dans le moule. Et, dans ce cas, les arêtes du relief deviennent trop floues et trop arrondies. D'ailleurs, même en utilisant des alliages très chauds, la surface du métal coulé se fige toujours trop vite, il s'y forme immédiatement une peau, et les arêtes du relief s'arrondissent toujours un peu, ce qui fait immédiatement reconnaître la fausseté de la pièce coulée.

Cette défectuosité des pièces coulées est bien connue des faux monnayeurs, et ne peut être évitée que par l'emploi de moules chauffés à la même température que l'alliage. Le refroidissement se faisant alors petit à petit, le métal en fusion a le temps de pénétrer dans les moindres dépressions de la matrice, et la formation de la peau dont nous avons parlé plus haut est évitée. Seulement les moules en plâtre ne peuvent être chauffés sans se désagréger. Aussi, quelques faux monnayeurs se servent-ils de moules d'un métal ayant un point de fusion beaucoup plus élevé que celui de l'alliage employé pour les fausses pièces.

MOULES EN MÉTAL.

Dans le musée de police de Lausanne, nous possédons quelques spécimens de ces moules en métal. Le métal utilisé est généralement le laiton, et les matrices sont fabriquées par coulage de laiton sur la pièce à imiter. L'un des moules en laiton du musée de Lausanne a été fait par un Italien avec le chandelier que les curés de certaines contrées de l'Italie ont l'habitude de remettre aux nouveaux époux.

Comme nous l'avons dit plus haut, le même moule en plâtre peut servir à peu près pour trente-cinq coulages. Les matrices trop longtemps en usage commencent à se gâter par le bord, perlé très fin. Les perles ne sont plus

isolées, mais fusionnent ensemble. En même temps le striage de la tranche devient flou.

LA RETOUCHE.

Après avoir coulé un certain nombre de pièces, le faux monnayeur les retouche. Il enlève en premier lieu le « coin du coulage » provenant du canal de coulage et adhérent à chaque pièce, puis, avec une lime très fine, toutes les bavures du métal. La même lime lui sert à produire les stries de la tranche qui manquent à l'endroit où se trouvait le « coin de coulage ».

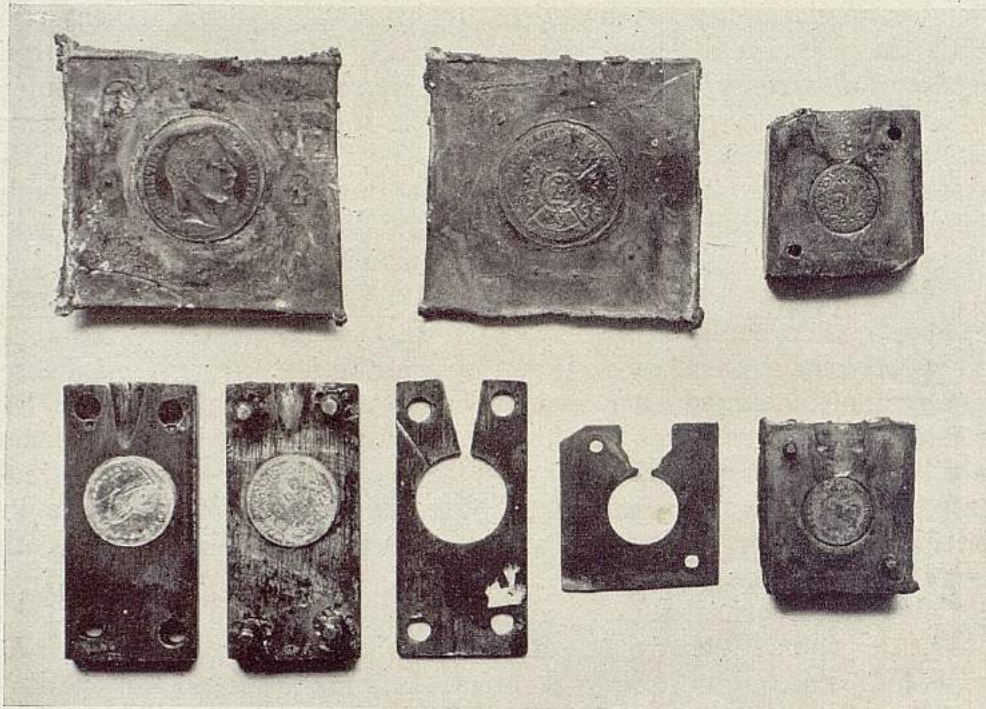


FIG. 56. — Divers moules en métal.

LA PATINE.

La pièce est maintenant finie, mais, dans la plupart des cas, elle est beaucoup trop brillante. Le brillant et la propreté de la pièce la rendraient immédiatement suspecte, car ce brillant est totalement différent de celui d'une pièce authentique fraîchement frappée. Le faux monnayeur doit donc donner de la patine à ses produits.

Il y arrive par différents moyens : ou bien il la frotte avec de la suie délayée dans de l'eau à consistance sirupeuse, ou avec du cirage à souliers. Il frotte ensuite la pièce enduite de noir avec une brosse, qui enlève l'enduit sur le relief et le laisse dans les creux. Enfin, il la frotte encore avec la main humide pour lui enlever le brillant trop prononcé des parties en relief. Un opérateur habile communique ainsi aux fausses pièces un extérieur ressemblant à s'y méprendre à celui des pièces authentiques

usagées. Il paraît que la préparation des pièces françaises à la semeuse, de Roty, est tout spécialement difficile, du fait que, par la concavité de la surface de la monnaie, la « patine » se concentre au milieu sans s'attacher aux bords.

Les pièces fausses, coulées par des faux monnayeurs habiles avec de bons alliages, peuvent facilement passer pour monnaies authentiques. Toutefois, en les examinant de près on y trouve les marques bien connues de la fausse monnaie : poids insuffisant, toucher gras, couleur défectueuse, fausse sonorité ou absence de sonorité, trop peu ou trop de dureté (surabondance d'antimoine dans l'alliage), etc. De plus, la surface des pièces fausses se ternit très rapidement et devient plus ou moins gris-noirâtre. Parfois, cependant, pour éviter le noircissement trop rapide, les faux monnayeurs argentent les pièces par la galvanostégie.

IDENTIFICATION DES PIÈCES.

L'agrandissement photographique des fausses pièces peut, en rendant nettement visibles les petits détails, servir, dans certains cas, à l'identification de la fabrication des pièces. Ainsi, il nous a été possible, dans un cas, de démontrer par ce moyen qu'un certain nombre de pièces fausses provenaient toutes de la même fabrication, toutes présentant les mêmes petites défauts.

FAUSSE MONNAIE COULÉE AVEC UN ALLIAGE CONTENANT DE L'ARGENT.

Comme nous l'avons dit plus haut, nous n'avons trouvé qu'une fois des pièces coulées avec un alliage d'argent. L'auteur de ces pièces était un récidiviste autrichien (voleur), qui s'occupait pour la première fois de fabrication de fausse monnaie. Il avait cherché lui-même, sans l'aide d'un faux monnayeur professionnel, les formules d'alliages, etc., et consulté pour cela des livres de chimie et particulièrement un petit ouvrage de Pritzlaff à l'usage des bijoutiers. L'alliage était donc composé d'argent, d'étain, d'antimoine, de cuivre et d'arsenic.

APPAREIL A COULER ET MASSE A MODELER.

Les matrices des fausses pièces se trouvaient incrustées dans les appareils à couler (*Formflaschen*) des ouvriers bijoutiers. Ces appareils à couler consistent en deux moitiés en fer s'adaptant l'une sur l'autre, évidées au milieu pour recevoir la masse plastique, et pourvues d'un canal de coulage et de canaux pour l'évacuation de l'air pendant le coulage. Leur vide est un peu plus grand que la circonférence d'une pièce de 5 francs (fig. 57).

Ce vide était rempli d'une masse à modeler, dans laquelle se trouvait reproduit, en creux, le dessin des fausses pièces. Cette masse était un mélange de trois parties de sable à modeler (*Formsand*), qui est un mélange de sable fin, d'argile gras exempt de chaux et d'ocre rouge (oxyde de fer), d'une partie de poudre de brique et d'un peu de noir de fumée. Pour l'usage on passe le sable au travers d'une passoire à tamis fins et on l'humecte avec de l'eau ou de la bière. Il est prêt à être employé quand, en le comprimant avec les mains, les empreintes digitales s'y dessinent nettement.

Cette masse à modeler, une fois sèche, fournit des matrices assez résistantes. Toutefois leur dessin n'est pas aussi fin que celui des matrices en

plâtre de Paris de première qualité et, de plus, les pièces coulées dans ces matrices ont toujours une surface un peu granuleuse.

L'ALLIAGE.

Le contenu de l'alliage des fausses pièces a été donné plus haut. Cet alliage, contenant beaucoup de cuivre, d'argent et d'arsenic, était très dur et avait un point de fusion très élevé. Un bec Bunsen, même à soufflerie, ne suffisait pas pour le fondre, il fallait pour cela une bonne braise de coke ou de charbon de bois, avivée par un puissant soufflet. Le faussaire se servait de creusets en terre réfractaire.

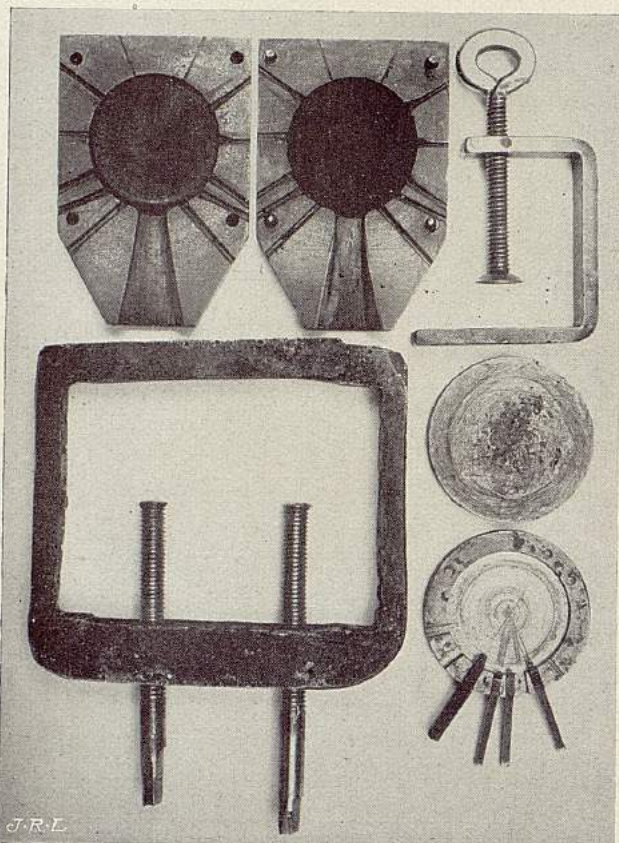


FIG. 57. — Appareil à couler (Formflasche) et dispositif pour frapper l'inscription de la tranche.

de trous par lesquels le faussaire passait des caractères en acier et les frappait sur la tranche. Ces caractères reproduisaient exactement les lettres et les figures nécessaires pour imiter l'inscription de la tranche d'une pièce italienne de 5 francs. Les interstices entre les trous du bord correspondaient à la distance des lettres de la tranche (fig. 57). A l'aide de ce dispositif pratique, il était possible au faussaire de produire une inscription alignée, nette et imitant parfaitement celle de l'original.

Les pièces fabriquées par ce faux monnayeur avaient une sonorité excellente. Leur poids était d'environ 4 gr. inférieur à celui des pièces authentiques. Ces pièces portaient nettement les stigmates des pièces coulées, mais leur relief était bien inférieur à celui de la plupart des fausses pièces coulées dans des moules en plâtre. Leur surface était grenue et

L'INSCRIPTION DE LA TRANCHE.

Les pièces fabriquées par lui étaient des pièces italiennes, donc à inscription sur la tranche en creux. Il produisait cette inscription à l'aide d'un dispositif fort ingénieux : il avait un rond de fer à deux moitiés, dont l'une était évidée de façon à recevoir exactement une pièce de la grandeur d'un écu. Le vide de ce rond de fer servait au fabricant à maintenir la pièce coulée dont la tranche, à l'aide de limes, avait été égalisée. La moitié évidée du rond était percée

présentait des enfoncements. Leur couleur était jaunâtre, laitonneuse, leur toucher un peu rugueux. Elles étaient très cassantes.

PIÈCES D'OR FAUSSES.

Les pièces d'or sont souvent aussi falsifiées par coulage. Le procédé qui sert à leur fabrication est absolument pareil à celui qu'on emploie pour les pièces d'argent fausses, mais elles sont dorées par galvanostégie, procédé qui d'ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, est utilisé aussi pour argenter les pièces fausses. La couleur des fausses pièces d'or est généralement plus verdâtre, plus fauve que celle des pièces authentiques. La faible couche d'or disparaît très rapidement sur le relief par le frottement. Le poids de ces fausses pièces est de beaucoup inférieur à celui des pièces authentiques.

FAUSSE MONNAIE PAR GALVANOPLASTIE.

Le second mode de fabrication de fausse monnaie est la galvanoplastie.

PRÉPARATION DE LA MATRICE.

Les matrices partielles négatives sont obtenues par le procédé de moulage en plâtre décrit plus haut. Le faussaire tâche naturellement d'avoir une empreinte aussi fine que possible. Ces matrices sont enduites d'une très fine couche de graphite pour provoquer l'adhésion de l'argent au moule, et plongées dans une solution de nitrate d'argent.

LES COQUILLES.

Le courant électrique décompose le sel d'argent, et celui-ci se dépose en couche plus ou moins épaisse, suivant la durée de l'opération et la concentration du bain, sur la matrice en reproduisant exactement, en positif, le relief de l'original. Après avoir obtenu une couche d'argent suffisamment épaisse, on enlève la matrice, qui se sépare sans difficulté de la plaque d'argent. Les matrices peuvent d'ailleurs être produites par tout corps malléable se comportant comme le graphite vis-à-vis du courant galvanique.

On a ainsi les deux côtés de la pièce séparés, chaque côté formant une sorte de coquille. Les deux moitiés sont ensuite serties ensemble de telle façon que leurs tranches s'emboîtent l'une dans l'autre. Préalablement, on remplit d'un métal quelconque le vide formé par les deux coquilles. Ainsi nous avons trouvé, comme noyau intérieur dans des pièces fabriquées par galvanoplastie, un alliage de cuivre et d'antimoine; dans d'autres nous avons constaté la présence de l'alliage courant des pièces coulées: étain, antimoine et plomb.

PROPRIÉTÉS DES PIÈCES GALVANOPLASTIQUES.

Généralement les pièces fabriquées par galvanoplastie ont un extérieur très semblable à celui des pièces authentiques. Leur relief est parfait et leur couleur tout à fait pareille à celle des bonnes pièces en argent. Par contre, leur sonorité est très défectueuse. Quand on fait sauter une de ces pièces sur une table, elle rend un son cassé, semblable à celui des jetons de carton. En examinant attentivement la tranche, on constate presque toujours un léger chevauchement d'une moitié de la tranche sur

l'autre et, en introduisant entre les deux moitiés la lame d'un petit couteau, on peut ordinairement séparer le recto du verso de la pièce. En effet, le noyau intérieur est, comme l'extérieur, formé de deux moitiés incomplètement soudées ensemble, et la séparation de ces deux moitiés peut se faire sans trop de difficultés.

PIÈCES D'OR.

La falsification de la monnaie par galvanoplastie est surtout employée pour les pièces d'or. Nous avons cependant eu aussi entre les mains des pièces de 1 et 2 francs, voire même de 50 centimes produites de cette façon.

Les coquilles des pièces d'or sont ou bien faites directement dans un bain d'or ou, plus souvent, faites d'abord en argent et dorées ensuite par la galvanostégie.

Ces pièces sont relativement rares, car leur fabrication exige du faussaire une parfaite connaissance, non seulement du moulage en plâtre, mais encore de la technique de la reproduction en galvanoplastie.

Il faut ajouter que la galvanoplastie sert aussi aux faussaires pour reproduire directement, sur les pièces originales, des matrices par un dépôt de cuivre, matrices qui sont ensuite renforcées extérieurement au moyen de ciment ou d'une autre matière chauffable, et qui servent au coulage des pièces à chaud, le moule ayant été préalablement chauffé à la température de l'alliage en fusion.

PIÈCES FRAPPÉES.

Les fausses pièces fabriquées par frappe sont rares. En effet, pour les produire, le faux monnayeur doit se pourvoir de machines coûteuses : balancier, machine à découper, etc. De plus, il doit se procurer des coins en acier dont la gravure corresponde absolument à celle des coins en usage dans les « Monnaies » officielles. Ces pièces sont en argent (ou, si elles imitent les pièces d'or, en argent doré). Leur titre en argent est très souvent à peu près le même que celui des pièces authentiques (880 pour certaines pièces de provenance espagnole), l'argent des pièces authentiques ne valant qu'environ la moitié de leur valeur officielle.

Il y a quelques dizaines d'années, lorsque le prix du platine était très inférieur à celui de l'or, des faux monnayeurs ont fabriqué, par frappe, des pièces en platine qu'ils dorèrent ensuite. Aujourd'hui le prix du platine est bien supérieur à celui de l'or, de sorte que ces fausses pièces, qu'on rencontre encore quelquefois, sont plus précieuses que les pièces authentiques. Nous avons eu l'occasion d'en examiner une. C'était une pièce de 20 francs, parfaitement imitée, mais dont la dorure avait disparu sur le relief.

Il est assez difficile de reconnaître les pièces frappées fausses, car ordinairement les coins sont bien gravés, et elles n'offrent pas, au moins à l'œil nu, des différences appréciables avec la monnaie authentique. Leur poids, leur couleur et leur toucher sont à peu près les mêmes que ceux des pièces officielles. Toutefois, l'agrandissement photographique décèle les différences de gravure, différences qui peuvent servir non seulement à la constatation du faux, mais encore à en identifier l'auteur.

Parfois les fausses pièces frappées ont la tranche légèrement en saillie. Lorsqu'elles sont neuves, elles ont de petites bavures provenant de la découpeuse. Ces bavures se trouvant sur un côté de la tranche sont aplaties ou écrasées par suite de la frappe. Saillies et bavures disparaissent assez rapidement par la circulation des pièces.

PIÈCES FAUSSES D'ORIGINE ESPAGNOLE.

Une grande quantité des pièces fausses frappées circulant dans les pays de l'Union monétaire proviennent d'Espagne. Il existait dans ce pays de véritables fabriques de fausse monnaie. Mais la majeure partie de ces industriels ne faisaient pas la pièce espagnole, car s'ils falsifiaient la monnaie de leur pays, ils encouraient une condamnation aux travaux forcés pouvant aller jusqu'à perpétuité. En fabriquant la monnaie de pays étrangers, ils peuvent bien être poursuivis sur la demande des gouvernements lésés, mais la falsification des pièces étrangères est considérée en Espagne comme un simple délit, et la condamnation ne dépasse guère quelques jours de prison.

C'est surtout à Barcelone et à Séville que sont fabriquées les pièces fausses de l'Union monétaire. On y produit toutes les pièces, depuis celle de 50 centimes jusqu'à celle de 20 francs. Quelques-unes de ces fabriques ne font que des pièces frappées, d'autres des pièces coulées, d'autres enfin, les deux espèces. Certains fabricants font venir de France et d'Angleterre l'argent ou l'alliage d'argent déjà tout laminé à l'épaisseur voulue. Le découpage se fait à l'atelier. Une de ces fabriques occupait 32 ouvriers. Pour plus de sûreté, elle procédait aux différentes opérations dans des locaux différents.

La fausse monnaie, frappée ou coulée, de provenance espagnole est émise dans tous les pays de l'Union monétaire : France, Italie, Suisse et, surtout Algérie.

Les pièces fausses sont livrées par les fabricants à peu près aux prix suivants :

Pièce de 5 francs frappée = 4 fr. 25

Pièce de 5 francs coulée = 1 fr. 25

L'exportation de ces pièces se fait quelquefois en les expédiant directement dans le pays destinataire; quelquefois elles sont expédiées dans un pays intermédiaire pour en être ensuite réexpédiées. Les pièces fausses arrivent fréquemment dans ces pays dans l'intérieur de fruits, comme les melons, les concombres, etc. Souvent les fabricants ont aussi recours à des *introduceurs* pour écouler leurs produits frauduleux. Les *introduceurs* sont des hommes et des femmes sans métier spécial, des marchands de bestiaux, de vin, de produits du midi, etc.

Les femmes portent les pièces fausses cachées sur elles et cousues séparément dans leurs vêtements. Ainsi elles évitent les ennuis de la douane.

Les *introduceurs* passent leur marchandise aux émetteurs, qui l'écoulent pièce par pièce. Parfois ils payent d'audace et écoulent tout un stock d'une seule fois. Ainsi, en 1906, dans une foire en France, un marchand

de bétail a réussi, avec la complicité d'un cuisinier, à payer en fausses pièces de 20 francs un paysan qui venait de lui vendre deux chevaux au prix de 600 francs.

BANDES DE FAUX MONNAYEURS.

Quand on parle de bande de faux monnayeurs, on entend plutôt une bande ou une équipe d'émetteurs de fausse monnaie, en rapport avec un fabricant de pièces fausses. En effet, une association de faux monnayeurs comprend toujours un ou deux individus qui fabriquent les pièces fausses, et un nombre plus ou moins grand d'émetteurs. Les fabricants individuels de pièces fausses sont parfois, comme nous l'avons vu plus haut, remplacés par une véritable fabrique, dont les *introduceurs* sont pour ainsi dire les commis voyageurs. Toutefois, ces dernières organisations sont très rares; dans la plupart des cas, l'association ne comprend que le producteur individuel et les émetteurs.

Il y a eu des associations, dont les membres, hommes et femmes, étaient en nombre considérable. Cependant, en général, les bandes ou équipes ne comptent guère plus de 3 à 6 membres.

Dans toutes les équipes ou bandes de faux monnayeurs, la règle générale est de créer des coupures, de sorte que, en cas d'arrestation d'un membre, les autres, et surtout le fabricant, ne soient pas découverts. Aussi l'émission se fait-elle toujours, dans un endroit donné, par un membre de l'équipe. Celui-ci, s'il est arrêté, se garde bien de trahir ses complices, et spécialement le fabricant, car il sait fort bien qu'à sa sortie de prison et pendant l'instruction, il sera soutenu par eux en récompense de son silence. Ce silence lui est nuisible pour son compte personnel immédiat, puisque, par la dénonciation de ses complices, il obtiendrait, dans beaucoup de pays, une forte réduction de peine, voire même la libération. Il est vrai qu'il s'exposerait alors à la vengeance des amis de ses complices trahis et tarirait ainsi la source de revenus futurs. Il est donc rare, dans les affaires de fausse monnaie, d'obtenir des inculpés l'indication de leurs complices et surtout celle du fabricant.

LES COUPURES.

Les *coupures* elles-mêmes sont faites de très différentes façons. D'abord celui qui est chargé de l'émission des pièces fausses dans les magasins, le *lessiveur*, n'en porte pas plus d'une sur lui. Quand il l'a dépensée, en achetant un objet d'une valeur minime et en faisant changer la pièce, un autre complice, qui n'achète rien lui-même, et qui fait semblant en public de ne pas connaître le premier, lui remet une nouvelle pièce à un endroit convenu. Si donc on arrête le premier émetteur, on ne trouvera le plus souvent sur lui qu'une seule pièce fausse, celle qu'il a tenté d'écouler, et il prétendra que cette pièce lui a été donnée dans un café, dans un magasin, voire même dans un bureau de poste, et qu'il ne savait pas qu'elle fût fausse. Assertion parfaitement admissible, car il est arrivé à peu près à tout le monde de recevoir une mauvaise pièce et de la dépenser sans s'être aperçu de sa fausseté. Beaucoup s'ils s'en sont rendu compte, comme ils ont reçu eux-mêmes d'un autre la pièce en question, ne

voient absolument rien de répréhensible à la passer à leur tour à un tiers. Pour prouver la qualité d'émetteur de fausse monnaie, on est donc forcé de constater l'écoulement répété de pièces fausses. Cette constatation ne peut se faire que par une filature très habile de l'individu suspect, filature qui fera aussi découvrir le complice qui a sur lui la réserve.

Parfois les équipes de faux monnayeurs, pour plus de précautions encore, font transporter le stock des pièces fausses dans une sacoche, dans une valise à échantillons de commis voyageur, etc., par un troisième complice qui les remet, une à une, au second complice, et par lui au *lessiveur* pour les écouler.

Le fabricant établit aussi des *coupures* pour compliquer les recherches de la police en cas d'arrestation d'un complice. Un fabricant avisé ne reçoit pas ses émetteurs chez lui pour leur remettre les pièces à écouler. Il les leur fait parvenir par l'entremise d'un intermédiaire. Ou bien il envoie les pièces dans l'intérieur de fruits ou comme petits colis postaux (dans un sac rempli de son pour empêcher le tintement du métal), poste restante, dans un bureau de poste où l'émetteur les fait prendre par une tierce personne. Le fabricant ne consigne pas le colis dans le bureau de poste de son quartier, mais dans un quartier où il n'est pas connu. Au besoin, il fait, dans ce but, un petit voyage à un endroit des environs de la ville où il demeure.

FAUX MONNAYEURS SOLITAIRES.

Dans les très nombreuses affaires de fausse monnaie de la pratique policière, il est relativement rare qu'on rencontre des bandes ou équipes organisées de faux monnayeurs. La plupart des faux monnayeurs qui sont traduits devant les tribunaux sont des solitaires, c'est-à-dire qu'ils fabriquent et émettent eux-mêmes leur marchandise délictueuse.

Souvent ils sont secondés par un seul complice ou par leur famille. Et alors ce sont surtout les enfants qui sont chargés d'écouler les pièces fausses dans les magasins de comestibles; c'est la *fausse monnaie familiale*. Dans ces cas, la fausse monnaie est presque toujours produite par coulage, et souvent ce sont même des pièces de 20 centimes qui sont fabriquées.

Il va sans dire que, dans ces cas, les recherches de police sont plus faciles que quand on a affaire à une bande de faux monnayeurs organisée. Les *coupures* sont bien plus difficiles à établir et, de plus, le fabricant manque souvent d'expérience.

Il faut signaler encore une catégorie spéciale de faux monnayeurs, utilisant comme émetteurs des garçons de café et des camelots de grandes villes. Le fabricant passe des pièces fausses à des garçons de café ou à des camelots, et ceux-ci les repassent à des clients. En effet, il est très facile à un garçon de café, au moment de l'affluence des consommateurs, de rendre à celui qui le paye avec une pièce de 20 francs de la monnaie parmi laquelle il a glissé une pièce fausse de 2 francs. Le client empoche la monnaie sans même la regarder. Il en est de même pour le camelot vendant des journaux ou un autre article courant. Il rend sur la pièce de

2 francs une pièce fausse de 1 franc, et le reste en gros sous qui cachent le franc. Le fabricant de fausse monnaie partage le bénéfice avec ses complices.

Faux billets de banque.

Les fabricants de faux billets de banque constituent l'aristocratie des faux monnayeurs. Ce sont souvent de vrais artistes, arrivant, par des procédés divers, à imiter d'une façon presque parfaite la monnaie fiduciaire.

Cependant, il ne faut pas oublier que le public a, en général, une confiance illimitée dans tous les billets, et qu'il prend parfois pour de bons billets les imitations les plus grossières. Nous avons eu à examiner des billets de banque faux ne ressemblant que vaguement aux billets authentiques, et pourtant les faussaires avaient réussi à en écouler un certain stock. Il y a quelques années, dans le sud de la Russie, un faussaire avait dessiné, au crayon rouge, sur un papier d'emballage bleu, qui avait enveloppé un pain de sucre, des traits reproduisant grossièrement le dessin d'un billet russe. Le billet fut accepté comme bon dans une épicerie de village.

D'autre part, certains faussaires arrivent à une perfection rare dans leurs imitations. Ainsi le billet belge de 1000 fr. fut imité d'une façon remarquable en 1907. Friedrich, le faussaire des billets de 100 fr. de la Banque de France, avait également produit une imitation très dangereuse. Les billets italiens ont été falsifiés maintes fois de telle façon que le faux était presque supérieur, par son exécution, aux billets authentiques. Il faut dire, il est vrai, que les billets italiens sont d'une confection absolument défectueuse et presque sans défense contre la falsification.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES BILLETS DE BANQUE ET LEURS FALSIFICATIONS.

Ainsi que nous l'avons dit en tête d'une expertise concernant la création de nouveaux billets de la Banque nationale suisse, notre expérience personnelle ne nous permet pas de croire au billet de banque infalsifiable. Tout est imitable. Le degré de perfection de la falsification dépend premièrement de l'habileté du faussaire, secondement de la résistance qu'oppose l'objet (dans le cas particulier le billet de banque) par son exécution à la falsification, troisièmement des moyens techniques et pécuniaires dont dispose l'imitateur. Toutefois, la falsification la plus parfaite d'un billet de banque sera sûrement découverte par un expert spécialiste.

ÉCOULEMENT DE FAUX BILLETS.

Les personnes auxquelles s'adressent les billets de banque peuvent se diviser en trois catégories : 1° le grand public, qui a peu l'habitude de les manier ; 2° les caissiers et employés de banque et 3° les experts.

Cette dernière catégorie ne nous intéresse pas, car leur nombre est tellement petit que, pratiquement, il n'entre pas en ligne de compte. Par contre, la seconde et surtout la première catégorie sont très exposées à recevoir une falsification à la place d'un bon billet,

C'est presque toujours aux gens ne manipulant pas souvent des billets

que le faussaire s'adresse pour écouler ses produits. Dans l'affaire Friedrich (falsification de billets de 100 fr. de la Banque de France), les émetteurs choisissaient les magasins ou boutiques où le service était momentanément fait par de toutes jeunes filles. Souvent ils profitaient aussi de la disposition spéciale des lieux ou de l'éclairage pour faire passer leurs billets. Ainsi la femme Ch., émettrice en France, les passait au magasin F., à Paris, le soir, quand le gaz était allumé, parce que la couleur des billets Friedrich ressemblait davantage à la couleur des billets authentiques à la lumière du gaz qu'à celle du jour.

Les « moments de presse » dans les établissements publics, cafés, grands magasins, etc., sont également favorables à l'industrie des faussaires. Le garçon, harcelé de tous les côtés, n'a pas le temps d'examiner de bien près le billet qu'on lui tend. Il en voit la couleur, l'empoché et rend la monnaie. Aux caisses de ces établissements, les conditions sont les mêmes. Le faussaire, du reste, ne tend guère le billet déplié, mais a soin de le plier soigneusement, de sorte que la surface visible soit aussi petite que possible. Le garçon ne prend presque jamais la peine de le déplier, mais le glisse, tel qu'on le lui a remis, dans le gousset de son gilet. Il faut ajouter que, si les garçons d'établissements publics à gros mouvement sont tout spécialement exposés à recevoir des faux billets, ils peuvent servir aussi, avec une facilité presque égale, d'émetteurs (affaire Chartier, le garçon limonadier G.).

CRÉDULITÉ DU PUBLIC.

Il est vraiment surprenant de constater ce qui, dans ces conditions, passe comme bon dans le public. Nous avons eu l'occasion, soit par des expertises judiciaires, soit par l'amabilité des administrations de très grandes banques d'émission, d'étudier un nombre relativement grand de falsifications de billets de banque, et nous avons été stupéfait de ce que certaines contrefaçons très grossières aient pu être acceptées pour de bons billets. Ainsi la dernière falsification du billet de 100 fr. de la Banque de France (falsification André-Huguenin), était tout à fait défectueuse, et pourtant les billets ont été acceptés par de nombreuses personnes.

Mais, outre les ruses employées par les faussaires, ou plutôt par leurs émetteurs, au moment de l'émission du produit frelaté, il faut encore compter avec un autre facteur très important: le public, en général, a une confiance presque illimitée dans tous les documents officiels, et en particulier dans les billets de banque, et il les accepte comme bons s'ils ressemblent tant soit peu au modèle. Ce fait est heureux d'un côté, car il facilite grandement la circulation fiduciaire; d'autre part, ce manque de critique oblige les banques d'émission à choisir un type de billet aussi inattaquable que possible, même pour les contrefaçons les plus grossières.

Le choix de ce type est extrêmement difficile. Sans pouvoir l'affirmer d'une façon absolue, nous craignons, nous basant sur notre expérience personnelle, que le type de billet de banque qu'on ne puisse pas imiter, au moins grossièrement, ne soit introuvable. Tout ce qu'on pourra faire, c'est de rendre le plus difficile possible l'imitation même grossière. Pour le

surplus, il faudra se rabattre sur un type dont la contrefaçon approximative assez bien exécutée (dans le genre de la dernière imitation de l'ancien billet suisse, par Ölhafen) ne soit pas possible, car c'est précisément ce genre d'imitations qui induit en erreur la seconde catégorie des victimes des fabricants de faux billets: les employés et caissiers de banque.

ÉCOULEMENT DANS LES BANQUES.

Pour ces derniers, le danger des faux billets est autre que pour le grand public. Ils reconnaissent l'imitation d'une manière relativement facile, quand on leur présente le billet séparément. Aussi les faussaires ou leurs émetteurs n'écoulent-ils presque jamais leurs produits directement dans les banques. Mais un billet faux peut très bien passer au milieu d'une liasse de billets authentiques sans être reconnu par l'employé ou le caissier, si l'aspect général du billet est suffisamment bon pour ne pas éveiller l'attention au milieu des autres.

Des imitations de ce genre ne sont pas rares (faux billets Friedrich Amie, Ölhafen, etc.), et il importe de protéger les coupures contre la possibilité de contrefaçons qui atteignent ce degré de perfection.

Ces contrefaçons sont généralement exécutées par un ou deux artisans habiles, n'ayant que peu de ressources pécuniaires et ne pouvant, par conséquent, s'outiller convenablement. Quant aux contrefaçons absolument parfaites, produites comme les originaux par des ateliers tout à fait bien outillés, et que l'expert spécialiste peut seul reconnaître comme telles, il n'y a rien à faire contre. Avec un capital suffisant pour acheter des machines semblables à celles qui servent à la fabrication des originaux et pour payer des ouvriers graveurs, etc., spécialistes, on arrive à imiter le billet le mieux protégé à un tel point, qu'il faut un travail minutieux d'expert spécialiste pour prouver la fraude. Heureusement, le capital nécessaire par une telle entreprise (il s'agit aussi de fabriquer le papier!) est formidable, et les cas de ce genre de contrefaçon sont excessivement rares.

ORGANISATION DES BANDES D'ÉMETTEURS DE FAUX BILLETS.

L'organisation des bandes d'émetteurs de faux billets de banque est toute pareille à celle des bandes ou équipes de faux monnayeurs. Au centre, nous trouvons le fabricant, n'émettant jamais lui-même un de ses billets faux, et autour de lui les émetteurs. Cependant, les membres des bandes d'émetteurs de faux billets sont souvent assez nombreux, plus nombreux que ceux des équipes de faux monnayeurs.

La fabrication des faux billets est beaucoup plus chère que celle de la fausse monnaie. Pour arriver à un bon résultat, le fabricant doit consacrer de longs mois à la préparation de ses pierres lithographiques, etc. Friedrich y travailla presque une année. En plus de ses frais d'entretien, il a encore les frais de fournitures, machines, etc., qui sont assez importants. Pour que sa falsification lui rapporte, il faut qu'il se récupère encore de la somme qu'il doit abandonner à ses émetteurs. Enfin, la fabrication de faux billets de banque étant sévèrement punie, il risque gros et, comme compensation, il lui faut aussi un gros bénéfice.

Il doit donc écouler une grande quantité de faux billets. Mais cet écou-

lement de faux billets n'est pas aussi simple que celui de la fausse monnaie. Un émetteur ne peut pas aller dans dix ou douze magasins de file pour y changer des billets de 100 fr. : cela éveillerait des soupçons. Il faut que l'émission soit faite en même temps dans des endroits différents et, par conséquent, par des émetteurs différents.

Aussi, dans les bandes modernes, on trouve fréquemment un nombre assez considérable d'émetteurs, travaillant parfois dans des pays différents. Ainsi, dans l'affaire Friedrich, il y avait des émetteurs en France, en Suisse et en Italie, pays où l'on accepte couramment les billets de la Banque de France. Ces émetteurs ne se connaissent souvent pas entre eux et ne sont connus que du fabricant. Ainsi, en cas d'arrestation, ils ne peuvent pas se trahir mutuellement, et ils ont autant d'intérêt à ne pas dénoncer le fabricant que les émetteurs de fausses pièces.

Le pour cent touché par les émetteurs sur le bénéfice de l'entreprise dépend de leur habileté. Ainsi dans l'affaire de la falsification Friedrich, déjà souvent citée, certains émetteurs touchaient le 50 %, c'est-à-dire ils *marchaient au pied*, d'autres ne recevaient que 5 francs par billet écoulé.

FABRICANTS SOLITAIRES DE FAUX BILLETS.

Les fabricants de billets écoulant eux-mêmes leurs produits falsifiés, seuls ou avec un ou deux complices, existent d'ailleurs aussi. L'étudiant en médecine autrichien qui, pour gagner l'argent nécessaire à la poursuite de ses études et expériences, falsifiait magistralement des billets autrichiens, pratiquait les deux opérations ensemble avec sa maîtresse.

Les perquisitions.

Dans les affaires de faux monnayage et de faux billets de banque, comme dans presque toutes les affaires de délits ou de crimes qui ont déjà été et qui seront encore traitées, une des opérations les plus importantes de la police est la perquisition. C'est en effet fréquemment en perquisitionnant chez le ou les inculpés qu'on trouve la preuve du délit ou du crime, que ce soit le revolver avec lequel la victime a été tuée, ou les moules qui ont servi au coulage des fausses pièces, ou le papier buvard sur lequel se trouve décalquée l'adresse du receleur.

Il est donc naturel que nous ajoutions quelques mots sur l'exécution des perquisitions.

Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, il n'est nullement facile aux magistrats ou aux experts d'exécuter rationnellement une perquisition de sorte que rien ne leur échappe de ce qui pourrait avoir une importance quelconque pour l'enquête qui s'instruit. Nous croyons même être en parfait accord avec tous les praticiens en disant qu'il est pratiquement presque impossible, à moins de circonstances extraordinaires, de faire une perquisition pendant laquelle rien n'échappe aux recherches.

Le plus souvent, les perquisitions se font dans des conditions très défavorables : ou bien le temps presse, et ne permet pas de scruter les lieux

comme il le faudrait, ou bien l'éclairage des locaux est tout à fait défectueux et ne peut être suppléé par des moyens d'éclairage de fortune, lampes à pétrole, bougies, etc., ou enfin, par crainte d'occasionner des dégâts inutiles, on n'ose pas, comme il le faudrait souvent, démolir les murs, soulever les parquets et les tapisseries, etc.

Quand la perquisition doit être faite dans un seul local, on peut encore, avec de la méthode, arriver à exécuter une opération à peu près parfaite, mais quand il s'agit de toute une maison, ou d'une ferme de paysan par exemple, il est matériellement impossible de fouiller tout, et la découverte des pièces à conviction, ou simplement utiles pour l'enquête, dépend de la perspicacité des exécutants et, dans beaucoup de cas, du hasard.

Cependant les chances d'obtenir des résultats dans les perquisitions augmentent avec le soin et l'ordre qu'on y apporte. Aussi énumérerons-nous quelques règles qui ont donné de bons résultats dans la pratique.

On prendra toujours suffisamment de monde pour cette opération. On peut ainsi distribuer le travail, et chaque exécutant a le temps nécessaire pour fouiller à fond sa partie. Il va sans dire qu'on choisira autant que possible des agents ou inspecteurs très au courant de ce travail, qui n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Les recherches seront dirigées soit par le magistrat enquêteur lui-même, soit, ce qui est encore mieux, par un spécialiste, s'il s'agit d'un délit ou d'un crime spécial (fausse monnaie, faux en général, empoisonnements, etc.).

On commencera les fouilles non pas, au hasard, au milieu du local, mais dans un coin, et, en suivant ensuite les murs dans une direction donnée, on inspectera tous les meubles, qu'on rencontrera. Le milieu de la pièce sera fouillé en dernier lieu. Ainsi, il est possible de tout examiner sans oublier un meuble ou une autre cachette éventuelle. En exécutant des recherches dans un meuble, on commencera par le haut.

Cet ordre méthodique de recherches sera aussi observé en cas de perquisitions dans des granges, écuries, etc.

CACHETTES.

Lorsqu'on présume que les objets sont cachés sous le plancher ou derrière une paroi, il faut frapper avec un marteau; le son révélera les endroits creux. Les documents cachés sont quelquefois appliqués contre la tapisserie, derrière un morceau de même dessin qui les retient. Examiner et tâter les renflements de la paroi. Ne pas oublier de soulever les tableaux, miroirs, etc., derrière lesquels peuvent se cacher des documents et objets de faible épaisseur.

Se rappeler toujours que des objets peuvent être dissimulés dans des endroits qu'on ne supposerait pas pouvoir contenir quelque chose de suspect. Ainsi, dans un cas d'émission de faux billets de banque, des billets faux étaient cachés dans la manivelle d'une machine à coudre, dans les manchettes d'une chemise fraîchement repassée et non dépliée, et dans l'intérieur d'un fauteuil. Dans un cas de vol, les montres volées furent trouvées, avec toute une collection de fausses clefs, dans l'intérieur de la planchette d'une machine à coudre. Enfin, une autre fois, des pièces fausses furent

découvertes dans le pied creux d'un lit, creux qui avait été bouché ensuite avec un bouchon.

Qu'on examine aussi les pots à fleurs et qu'on en soulève la plante avec la terre. Il faut également se méfier des endroits trop visibles, paraissant ne rien pouvoir cacher. Nous avons trouvé une fois le produit en argent d'un vol sur la table du milieu de la pièce, simplement couvert d'un papier d'emballage. Le voleur avait pensé qu'on chercherait partout ailleurs, mais qu'on ne penserait pas qu'il eût eu l'audace d'étaler, pour ainsi dire, l'argent dérobé.

CORRESPONDANCE.

Dans toutes les perquisitions, il est bon de séquestrer toute la correspondance, notes, papiers quelconques. Il est évident qu'on ne peut pas les examiner sur place, mais cet examen se fait ultérieurement avec soin. Nous rendons tout spécialement attentif aux cartes postales illustrées. Elles sont presque toujours conservées dans les milieux populaires, et il est parfois possible de reconstituer, avec leur aide, l'emploi du temps d'un inculpé ou de trouver ses relations. A plusieurs reprises, elles nous ont fourni des renseignements très précieux pour la marche d'enquêtes dans lesquelles nous fonctionnions comme expert.

PAPIERS BUVARDS.

Enfin il faut encore citer comme très importants les papiers buvards. En effet, ils peuvent contenir, en lettres renversées, des phrases, adresses, etc. d'un intérêt extrême pour l'instruction. On n'a pas l'habitude de se défier des papiers buvards parce que, les traits étant renversés et déchirés, on ne peut plus les lire. Un criminel brûle soigneusement tous les papiers compromettants, mais laisse subsister le buvard qui lui a servi à sécher ses notes. Il suffit souvent de mettre le buvard devant une glace pour déchiffrer facilement l'écriture.

Documents brûlés.

Il en est de même des cendres de papiers brûlés dans un fourneau. Par des méthodes photographiques spéciales, on arrive aujourd'hui à reconstituer le texte de documents carbonisés. En procédant aux perquisitions, on cherchera à mettre en sûreté les restes de papiers brûlés, s'il y en a. Si l'on constate donc qu'il y a du papier carbonisé dans la maison où s'est commis le délit ou le crime, on fermera la bascule de l'appareil de chauffage, et on évitera tout courant d'air en fermant portes et fenêtres, de peur que le papier carbonisé ne s'envole.

RECONSTITUTION DE DOCUMENTS BRULÉS.

La reconstitution du texte des documents brûlés peut se faire par la photographie. Du reste, il est encore souvent visible à l'œil, mais la conservation des documents devient presque impossible à cause de leur fragilité. Pour la photographie, on procédera comme suit :

ENLÈVEMENT DU DOCUMENT DU POÊLE.

Si le document carbonisé se trouve dans une cheminée ou dans un poêle,

on prendra de la main droite une plaque de verre de dimensions un peu plus grandes que le document brûlé et de la main gauche une feuille de carton assez résistant. Un courant d'air, provoqué par le mouvement du carton, soulève le papier brûlé et l'opérateur profite de ce soulèvement pour glisser sa plaque de verre entre le papier et le fond de la cheminée.

DÉPLIAGE DU DOCUMENT BRÛLÉ A L'AIDE DE FIXATIF.

Le document carbonisé étant sur cette plaque de verre, on le dépliera avec beaucoup de précautions. En effet, les papiers, en se carbonisant, se recoquillent la plupart du temps très fortement, et leur aplanissement présente les plus grandes difficultés. On peut cependant y arriver en les aspergeant copieusement, à l'aide d'un vaporisateur, avec du fixatif employé pour les dessins au crayon. Le papier ainsi humecté, et devenu par cela même beaucoup moins cassant, est étendu sur la plaque de verre avec deux pinceaux fins et doux. La plaque de verre est mise ensuite, le papier en contact avec la glace, dans un châssis-presse muni d'une plaque de verre et de ressorts permettant une forte pression. Le papier carbonisé étant ainsi complètement aplani est finalement photographié.

DÉPLIAGE A L'AIDE D'UNE SOLUTION GÉLATINEUSE.

On peut se servir encore d'une autre méthode pour le dépliage de papiers carbonisés. On prépare environ un à deux litres d'une solution chaude de gélatine à 1 %. Cette solution est versée dans une cuvette en porcelaine à fond plat, qu'on chauffe avec un bec Bunsen pour maintenir la température de la solution à 40° environ. Sur deux supports de verre, on pose une plaque de verre suffisamment grande pour contenir le document déplié. Cette plaque doit être complètement immergée dans la solution, mais de façon à n'être recouverte que d'une très faible couche de liquide. Puis on immerge également le papier ou les fragments de papier carbonisé, de sorte qu'ils soient entièrement humectés. Avec des pinceaux doux, on peut alors les déplier sur la plaque de verre. On enlève ensuite celle-ci de la cuvette et, avant que la solution soit figée, on la couvre d'une seconde plaque de verre, qu'on presse fortement pour faire sortir la solution de gélatine et aplanir les fragments. C'est cette dernière opération qui est la plus délicate, car il se forme souvent des bulles d'air et des agglomérations de gélatine qui produisent des reflets peu favorables à la reconstitution photographique du texte. Les documents traités suivant cette seconde méthode sont donc plus difficiles à reconstituer que ceux qui ont été traités suivant la première. Toutefois, elle a l'avantage de présenter plus de facilité pour le dépliage, et d'offrir plus de garantie pour la conservation ultérieure du document comme pièce à conviction.

POSE PHOTOGRAPHIQUE.

La photographie du texte du document carbonisé est exécutée avec la lumière directe du soleil ou celle d'une forte lampe à arc, qu'on fera arriver en plein sur l'objet à reproduire. On choisira pour la pose des plaques ordinaires, et l'on exposera suffisamment, sans surexposer. Le développement se fera avec un révélateur à action lente (l'oxalate ferreux est d'un très bon emploi) auquel on ajoutera du bromure de potassium. Le

papier étant carbonisé, l'écriture produite par l'encre aux sels de fer ressortira en gris foncé sur fond noir. Si les traits ont été produits avec de l'encre d'imprimerie, l'écriture ressortira en plus noir que le fond. La plaque employée et son traitement seront conformes aux premières manipulations. Quand l'écriture a été produite par de l'encre aux couleurs d'aniline pures, le trait n'est ordinairement pas visible à l'œil nu, et sera reproduit sur une plaque orthochromatique. On peut rendre les contrastes plus forts par la confection de négatifs doubles renforcés et par l'emploi de papiers positifs exagérant les contrastes (p. ex. papier Vélox régulier, papiers genre Rembrandt, etc.).

PAPIERS CALCINÉS.

Le papier couvert d'une écriture tracée avec une encre aux sels de fer et entièrement calciné n'offre aucune difficulté pour la reproduction photographique. Le trait ressort en brun rouille sur fond blanc. Mais si cette reproduction n'offre pas de difficultés, l'enlèvement du document calciné de la cheminée et son aplanissement en présente d'autant plus. Dans ce cas, on suivra les méthodes indiquées plus haut, mais avec plus de précautions encore.

ÉCRITURE AU CRAYON.

Si le document a été écrit au crayon, la reconstitution du texte est assez difficile. En effet, nous avons alors charbon sur charbon. Cependant, on peut y arriver en photographiant le papier carbonisé, fixé simplement sur une planchette, sans l'avoir traité au fixatif ou à la solution gélatineuse. Mais il faut l'éclairer fortement, sous un certain angle et d'un seul côté, par une source lumineuse puissante. Cette opération se fait dans la chambre noire; on incline et on tourne la planchette jusqu'à ce qu'on voie les traits briller faiblement. On placera naturellement l'appareil à la place qu'on aura occupée pour l'observation.

III^{me} PARTIE

DOMMAGES A LA PROPRIÉTÉ

Les recherches qui ont pour but de découvrir les auteurs de dommages à la propriété peuvent être de très différente nature. Toutefois, dans une grande partie des cas, il y a lieu d'opérer des recherches pareilles ou à peu près pareilles à celles qui ont été décrites dans les chapitres consacrés aux divers vols et à celles que nous décrirons dans les chapitres réservés à l'homicide.

Mais certains genres de dommages à la propriété demandent des procédés d'enquête spéciaux, que nous allons exposer.

Incendies.

Un dommage à la propriété qui occupe très souvent la justice et la police, c'est l'incendie. Les incendies peuvent être de trois sortes : 1^o incendies produits par une cause naturelle (foudre, fermentation, etc.) ; 2^o incendies accidentels, et 3^o incendies volontaires ou criminels.

C'est la dernière catégorie qui intéresse spécialement le criminaliste. Il doit cependant connaître aussi les causes des deux autres catégories d'incendies pour pouvoir discerner s'il y a eu crime ou seulement accident ou fait naturel. Disons en passant que les incendies accidentels peuvent, dans certains cas, donner lieu à des procès en responsabilité (civile ou pénale).

DIFFICULTÉ DES ENQUÊTES CONCERNANT LES INCENDIES.

Les enquêtes concernant les incendies sont souvent des plus difficiles. En effet, fréquemment, tout ce qui pourrait indiquer si l'on se trouve en présence d'un incendie volontaire ou d'un incendie accidentel est brûlé. Ce sont alors uniquement les recherches *de moralité*, si l'on peut les appeler ainsi, qui permettent d'arriver à un résultat. Ce genre d'enquête est du ressort de la police active, c'est-à-dire agissant directement par des interrogatoires de témoins, par des recherches sur la moralité du lésé et de son entourage, etc.

La chose essentielle, dans toutes ces affaires, est de chercher si l'incendie a eu une utilité quelconque pour quelqu'un. Nous parlerons plus loin des différents motifs qui peuvent être la cause d'un incendie volontaire.

Ce genre d'enquête est toujours fort délicat, et l'on fera bien de n'y employer que des fonctionnaires très prudents et connaissant à fond la population du pays où l'incendie suspect a éclaté. Cette mesure de prudence est d'une rigueur absolue chaque fois que l'incendie s'est produit dans un district rural.

En effet, tout criminaliste pratique connaît la difficulté des enquêtes à la campagne : réticences sans nombre des paysans témoins, variations dans leurs dépositions et même tentative d'induire en erreur la justice et la police. Dans presque tous les pays, le paysan est très méfiant, et il l'est spécialement vis-à-vis des gens de ville et de ceux de la justice. Il se contente donc de donner des indications très vagues, qu'il rétracte immédiatement quand on veut le faire préciser. De plus, il craint souvent la vengeance, et cette crainte lui ferme aussi la bouche. Les témoins campagnards donnant sans réticences les renseignements que leur demande la justice sont relativement rares.

MOBILES DES INCENDIES VOLONTAIRES.

Les mobiles qui peuvent pousser au crime d'incendie sont de nature fort diverse, et tout criminaliste pratique en connaît un bon nombre par sa propre expérience.

Une sorte de folie, la pyromanie, peut en être la cause. Dans ce cas, l'incendiaire est un malade qui doit être interné dans un asile d'aliénés. Il allume l'incendie uniquement à l'effet de voir le feu, et poussé par son instinct anormal. Cependant, beaucoup d'incendiaires criminels connaissent la *pyromanie*, et, une fois découverts, essayent de simuler le *pyromane*, quelquefois avec une très grande habileté. C'est l'affaire du magistrat enquêteur, de la police et du médecin spécialiste, et non pas du médecin seul, de dépister le simulateur.

PYROMANES ET MÉDECINS ALIÉNISTES.

A notre avis, un examen médical seul ne peut suffire. Les exemples sont trop nombreux où des médecins spécialistes, même réputés, se sont laissés *rouler* par des récidivistes avisés. Le médecin aliéniste ne connaît pas pratiquement le criminel. Il le connaît *théoriquement*, par les livres d'anthropologie criminelle, et, peut-être, par le fait d'en avoir vu un certain nombre en prison. Mais tout criminaliste praticien sait que le criminel des prisons est un autre personnage que celui qui est en liberté. Il a un désir, c'est de recouvrer sa liberté par tous les moyens à sa portée, et il tâche de se montrer à son avantage en cachant sa véritable nature, si, par cela, il peut espérer une réduction de peine. De plus, le médecin aliéniste est facilement porté à exagérer l'importance des anomalies et à déclarer irresponsable un individu qui, en réalité, ne présente pas plus de tares que la plupart des hommes censés normaux.

Nous ne voulons pas dire par là, que les individus suspects de pyromanie ne doivent pas être soumis à l'examen de l'aliéniste. Non, au

contraire, cet examen est très utile à la condition qu'il soit contrôlé, en un certain sens, par le juge d'instruction et surtout par le policier habile. La transmission du dossier au médecin aliéniste, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, ne suffit pas. Trop souvent, le médecin n'y puise que les renseignements cadrant avec son opinion, et laisse de côté les indications en opposition avec sa thèse, de parfaite bonne foi, bien entendu, mais sous l'influence de la déformation professionnelle. La discussion avec le policier sérieux et habile, qui connaît bien les habitudes, mœurs et coutumes des criminels, et qui lui apportera le fruit de ses investigations dans le pays où l'incendie a été commis, le fera souvent changer d'avis et reconnaître la ruse de celui qui est soumis à son examen.

Cette collaboration du policier avec le médecin aliéniste devrait, du reste, être adoptée chaque fois qu'il s'agit d'établir par un examen médical la responsabilité ou l'irresponsabilité d'un individu douteux.

AUTRES MOBILES.

Il faut ajouter que les incendies allumés par les pyromanes sont relativement rares. Une des causes les plus fréquentes des incendies volontaires est la vengeance. L'employé, le domestique renvoyé, incendie pour se venger la maison de son ancien patron. L'amant éconduit, surtout à la campagne, a parfois aussi recours à ce moyen de vengeance. Même les enfants, qui, entre parenthèses, fournissent un pour-cent relativement considérable à cette catégorie de crimes, se servent du feu pour satisfaire une vengeance puérile. Ainsi, en 1893, les élèves du Lycée de Lamia, en Grèce, mirent le feu au bâtiment pour se venger d'un directeur qu'ils trouvaient trop sévère.

L'incendie volontaire sert aussi à tirer d'embarras des propriétaires endettés. Ne sachant plus comment payer leurs échéances, ils allument leur maison pour toucher l'assurance. On a même vu des individus augmenter considérablement leur police d'assurance peu de temps avant l'incendie. Inutile d'ajouter que cette manœuvre très imprudente permet souvent de découvrir l'auteur du crime.

Le feu est parfois employé pour détruire certains objets gênants, qu'il est trop difficile de faire disparaître autrement. Ainsi, beaucoup d'incendies ont été allumés par des assassins pour faire croire à une mort accidentelle de leur victime par le feu.

Quelquefois, les incendies volontaires sont ce que les criminalistes allemands appellent *Deckungsbrände*, *incendies de couverture*. Ces incendies servent souvent à décharger des individus en état de détention préventive pour incendie.

Ainsi, E. Wulffen, dans son livre, *Gauner und Verbrechertypen*, raconte le cas d'un jeune homme qui incendiait les maisons d'un village pour décharger son amie, arrêtée quelques jours auparavant pour incendie volontaire, et essayait, de cette sorte, de faire croire que le véritable incendiaire était encore en liberté.

Des *incendies de couverture* ont aussi été allumés parfois par des tierces personnes dans l'unique intention d'induire en erreur la justice,

sans se préoccuper de savoir si les individus arrêtés étaient innocents ou coupables. De véritables incendiaires, restés en liberté, se sont également servis de ce moyen pour faire relâcher des innocents.

Le mobile est d'ailleurs, dans certains cas, rares il est vrai, un véritable altruisme. Wulffen, dans l'ouvrage cité plus haut, mentionne plusieurs incendies volontaires de ce genre. Ainsi, le vieil immeuble d'une veuve, très estimée parmi ses concitoyens, devait être, par décret administratif, partiellement rebâti et entièrement réparé. Cette opération aurait entraîné des dépenses assez considérables pour la propriétaire, peu fortunée. Pour lui épargner ces dépenses et pour lui procurer en même temps l'indemnité payée par l'assurance, il se trouva dans le village des incendiaires inconnus pour livrer la maison aux flammes. Wulffen ajoute, avec beaucoup de raison, que ce sentiment d'altruisme avait probablement été renforcé par la perspective du travail que la nouvelle construction devait procurer à beaucoup de gens du village.

La vanité a souvent aussi été le mobile d'incendies criminels. Le jeune pompier, pour parader en uniforme devant les jeunes filles de l'endroit, ne trouve rien de mieux que d'allumer un incendie où il se rend un des premiers et se distingue par son zèle. Un jour, dans un village, un jeune pompier, nouvellement entré dans le corps, se signala comme l'auteur volontaire d'un incendie en paraissant un des premiers sur le lieu du sinistre, en grand uniforme, bien astiqué. Les dépositions des témoins prouvèrent qu'il avait utilisé un *allumage à temps*, et qu'après avoir allumé son dispositif, il avait revêtu soigneusement son uniforme et s'était couché tout habillé dans son lit, en attendant que le feu éclatât.

Mais ce n'est pas seulement la vanité de l'uniforme qui provoque des incendies criminels ; elle se manifeste encore autrement. Des domestiques trouvant leur chambre ou leur cuisine insuffisante et indigne d'eux, mettent parfois le feu dans ces endroits pour avoir ensuite le bénéfice de la réparation à neuf.

Enfin, citons encore un cas de tentative d'incendie très curieux, où le mobile était la peur d'être révoqué. A Lausanne, comme dans beaucoup d'autres villes, existe une entreprise privée de surveillance dans le genre des *Wach-und Schliessgesellschaften* allemandes. Cette entreprise, pour gagner des abonnés, faisait de la réclame dans les journaux en énumérant le nombre des fenêtres ou des portes trouvées ouvertes, et fermées par ses gardiens. Un de ceux-ci, n'ayant pas la chance de rencontrer de ces fenêtres et portes ouvertes et ne pouvant, par conséquent, grossir la liste de l'entreprise, fut grondé à plusieurs reprises par son chef. Craignant la révocation et voulant apporter une fois un *gros morceau*, il ne trouva rien de mieux que de mettre le feu à un bâtiment de campagne. Bien entendu, ce fut lui qui, une fois le feu suffisamment développé, donna le signal d'alarme.

Ainsi que le montre cette énumération, forcément incomplète, les mobiles qui déterminent les auteurs d'incendies volontaires peuvent être de nature très différente. La recherche de ces mobiles est cependant de

la plus haute importance, car ce sont eux qui, tout en prouvant le crime, procurent aux juges la possibilité de se faire une idée du degré de danger public que présente l'inculpé, degré qui leur servira à l'estimation de la peine.

Causes naturelles des incendies.

Nous appelons *incendies produits par des causes naturelles* ceux qui sont provoqués sans l'intervention directe ou indirecte de l'homme.

COUPS DE Foudre.

Ainsi la foudre est une cause naturelle. La caractéristique du coup de foudre est que le feu se déclare, le plus souvent, en différents endroits de la maison. La foudre laisse ordinairement des traces nettement spécifiques : métaux fondus, objets en fer devenus magnétiques, plaques de métal devenues ternes par oxydation, bois cassé et murs perforés. Mentionnons que, d'après Dennstedt, des incendiaires avisés profitent des orages pour incendier des maisons et pour faire croire à un incendie provoqué par la foudre. Les signes caractéristiques énumérés plus haut serviront dans ces cas à déterminer la véritable nature de l'incendie.

COURT-CIRCUIT.

Les courts-circuits qui se produisent parfois, sans qu'il y ait faute de construction dans les conduites électriques, peuvent être aussi une cause d'incendies. Il faut cependant remarquer que souvent ces incendies deviennent des incendies accidentels par le fait que les fusibles des coupe-circuits ne fonctionnaient pas normalement par suite d'un vice de construction. Les causes de courts-circuits sont très diverses : branches d'arbre et coups de foudre tombés sur la ligne électrique, etc. La détermination sûre de cette cause est parfois très difficile pour les spécialistes électriciens.

INFLAMMATION SPONTANÉE.

Certaines matières peuvent s'enflammer spontanément. Ainsi le charbon de bois et la houille. Le charbon de bois joue le rôle de catalysateur. Étant très poreux, il peut condenser sur sa surface une grande quantité d'air, qui contient, comme chacun le sait, de l'oxygène. Mais cette condensation produit en même temps une augmentation de température qui peut atteindre le degré d'inflammation du charbon de bois (250-400°). Cependant, pour que cette température puisse être atteinte, il ne faut pas que la chaleur développée se perde dans l'air ambiant; en d'autres termes, il faut que le tas de charbon soit considérable, et qu'il n'y ait pas circulation d'air frais à l'intérieur. Le charbon de bois fraîchement préparé, qui en se refroidissant s'est très rapidement saturé de gaz et a condensé ainsi dans ses pores de l'oxygène, est tout spécialement enclin à l'inflammation spontanée, s'il est gardé en tas dans un endroit non aéré.

La houille peut aussi, par les mêmes causes, s'enflammer spontanément. Toutefois, cette inflammation n'est pas à craindre lorsque la houille est entassée en grands morceaux, car la condensation des gaz, qui n'est

possible qu'à la surface, ne peut produire qu'une augmentation de température insignifiante en comparaison de la quantité du combustible. Il en est tout autrement de la houille concassée ou en poudre. Les surfaces sur lesquelles peut se produire une condensation de gaz sont alors éminemment nombreuses et, par conséquent, le danger de l'inflammation spontanée augmente. Les briquettes, qui sont fabriquées avec de la poussière de charbon humectée et pressée, et qui, une fois sèches, sont entassées en grande quantité, peuvent s'enflammer spontanément. Les villes où ces briquettes sont utilisées en grande quantité ont donc prescrit certaines mesures de précaution pour l'emmagasinement de ce combustible. Les allume-feux, préparés avec des copeaux et de la résine, entassés en grande masse, sont également sujets à l'inflammation spontanée.

Certaines huiles ou graisses animales ou végétales, surtout les huiles sèches comme l'huile de lin ou de pavot, ont aussi la propriété d'absorber l'oxygène de l'air, et leur température peut ainsi s'élever jusqu'à la température d'inflammation. Cela se produit surtout facilement quand elles offrent une grande surface à l'air, ce qui est le cas, par exemple, quand on entasse des chiffons et des étoupes chargés d'huile ou de matières grasses, même en quantité relativement minime. Les huiles minérales n'absorbent pas l'oxygène de l'air et ne peuvent donc pas s'enflammer spontanément.

L'inflammation spontanée du foin et du regain insuffisamment séchés repose en premier lieu sur le travail continu des cellules non entièrement mortes, et sur l'activité de bactéries de différentes catégories. Par ce travail, la température s'élève parfois à un tel degré, que l'inflammation spontanée par oxydation se produit. Cette inflammation est aussi possible avec le fumier et certains fourrages contenant des huiles.

MATIÈRES EXPLOSIBLES.

Quelques matières explosibles sont aussi sujettes à l'inflammation spontanée dans des conditions qui n'ont pas encore été déterminées d'une façon définitive. Ainsi, la destruction du cuirassé français le *Téna* a été provoquée par l'inflammation spontanée de la poudre B.

INFLAMMATION PAR LE SOLEIL.

Les rayons solaires, passant par une lentille et condensés ainsi sur un point (le foyer) à la surface d'un corps combustible, peuvent provoquer des incendies. Comme les lentilles peuvent fonctionner des loupes, des bouteilles sphériques remplies d'eau, des verres de lunettes, voire même des lentilles dans les vitres. Cependant, les incendies provoqués par cette cause naturelle paraissent rares. Il n'en faut pas moins observer qu'un incendiaire habile peut utiliser ce moyen pour provoquer un incendie. Suivant l'endroit où il établit la lentille collectrice, il est en mesure de fixer le moment où l'inflammation doit se produire (p. e. les canons tirant automatiquement par inflammation par une lentille). Si tout n'est pas détruit par l'incendie, la trouvaille de matières facilement combustibles autour du point d'inflammation pourra parfois guider l'enquête dans la détermination de la cause accidentelle ou volontaire du sinistre.

Dans tous les cas d'inflammation spontanée, une expertise des matières suspectes, avec des appareils spéciaux et exécutée par un chimiste spécialiste, s'impose.

Causes accidentelles des incendies.

Les causes accidentelles des incendies résident toutes dans l'imprudence. Mais cette imprudence peut être directe, c'est-à-dire consister dans un mouvement, une action qui communique directement le feu à un bâtiment (geste du fumeur, qui lance son allumette non éteinte dans un tas de foin), ou indirecte, c'est-à-dire consistant en un vice de construction d'un appareil, d'une construction, ou en un manque de prudence dans la conservation de certaines matières, vice et manque de prudence qui, les circonstances aidant, peuvent provoquer un incendie.

Pour que l'incendie se déclare dans ces derniers cas, le défaut de construction d'un appareil, etc., ne suffit pas toujours, il faut encore l'intervention fortuite d'un agent inflammateur. Ainsi, le compteur défectueusement construit ou avarié par l'usage ou un choc, et qui laisse échapper du gaz d'éclairage n'est pas la cause directe de l'inflammation ; c'est la bougie allumée de l'habitant de l'immeuble qui se rend à la cave pour chercher quelques provisions, et qui enflamme le mélange explosif. Le fourneau ou le poêle trop chauffés et trop près d'une paroi en planches chaufferont bien le bois à une très haute température ; mais pour que le feu éclate, il faut qu'il y ait une circulation d'air suffisante pour former des flammes.

Les causes accidentelles des deux catégories sont très diverses et, quand tout est brûlé, elles sont souvent fort difficiles à établir. Dans ces cas, toutes les recherches reposent uniquement sur les dépositions des témoins.

Comme nous l'avons dit déjà, les incendies accidentels peuvent donner lieu à des poursuites pénales. Chaque code pénal, en effet, contient un paragraphe concernant l'incendie par imprudence. Ainsi le paragraphe 320 du Code pénal vaudois dit : « Celui qui, involontairement, mais par l'effet de son imprudence ou de sa négligence, met le feu à quelqu'un des objets mentionnés à l'article 313, est puni par une amende qui ne peut excéder six cents francs, ou par un emprisonnement qui ne peut excéder six mois ».

Fort souvent, les incendies accidentels sont provoqués par l'imprudence d'enfants qui jouent avec des allumettes ou de fumeurs qui, par inadvertance, jettent des allumettes allumées, ou encore ardentes, sur des matières facilement inflammables. De cette façon, non seulement des bâtiments ont été fréquemment détruits par le feu, mais des forêts ont été brûlées sur de grandes étendues.

Les petits morceaux de charbon en ignition chassés par la cheminée d'une locomotive peuvent d'ailleurs provoquer le même effet. Il en est de même des cheminées de chambre, mal construites, laissant échapper des charbons ardents.

A mentionner tout spécialement les allumettes, cigares et cigarettes mal éteints tombant, par les grilles des soupiraux, sur une matière inflammable et qui peuvent ainsi provoquer des feux de cave.

La construction défectueuse des cheminées, les poêles et fourneaux trop près d'une paroi en planches, le linge placé pour sécher trop près d'un poêle trop chaud, etc., ont été très fréquemment cause d'incendies très graves.

La mauvaise habitude de certains domestiques d'aviver le feu avec du pétrole ou de procéder à des travaux de nettoyage avec de l'essence trop près d'une flamme ouverte, a causé de très nombreux sinistres dont l'imprudent auteur indirect a été grièvement brûlé ou a péri.

LAMPES A PÉTROLE, ETC.

Le renversement accidentel de lampes à pétrole ou à essence peut être également cause d'incendie. A ce propos, il est à observer que les lampes à pétrole s'éteignent très souvent en tombant par terre. Un accident ne peut se produire que si du pétrole s'écoule à côté de la mèche ou si le réservoir se brise, de sorte que le pétrole qui en sort vienne en contact avec la flamme. Une explosion de la lampe ne peut jamais avoir lieu quand le réservoir est plein de pétrole. Pour qu'une explosion se produise, il faut le mélange d'une quantité donnée d'air avec les vapeurs qui s'échappent du pétrole un peu chauffé. La quantité d'air qui se trouve dans le réservoir au-dessus du pétrole doit contenir suffisamment d'oxygène pour que toutes les vapeurs de pétrole puissent être oxydées; en d'autres termes, le vide dans le réservoir doit être considérable.

Le mélange d'air et de vapeurs de pétrole doit venir en contact avec une flamme pour exploser. Cela peut arriver quand il y a un passage ouvert entre la flamme du brûleur et le réservoir contenant le pétrole. Un courant d'air peut déprimer la flamme et la chasser par ce passage dans le réservoir rempli du mélange explosible.

Ces passages libres ne doivent pas exister dans les lampes bien construites, mais il y a dans le commerce des lampes à bon marché qui en possèdent sans que leur présence se justifie par un avantage quelconque.

Les mèches insuffisamment larges et ne remplissant pas complètement toute l'ouverture réservée à leur passage peuvent aussi être cause d'une explosion, s'il y a un mélange explosible dans le réservoir. La flamme, chassée par le vent, passe alors par le passage libre, ou bien une petite flamme se produit sur le bord libre de la mèche et descend jusqu'au réservoir.

En tous cas, l'explosion d'une lampe est toujours si forte qu'elle détruit complètement la lampe, et que les parties métalliques sont déchirées comme par une explosion de poudre. Si l'on trouve la lampe intacte ou brisée avec les parties métalliques simplement dessoudées, quoique un peu tordues, on peut affirmer qu'il n'y a pas eu explosion. Ajoutons, qu'assez fréquemment les incendiaires volontaires cherchent à faire croire à une explosion de lampe comme cause d'incendie. L'examen minutieux des restes de la lampe, si l'on tient compte de ce qui a été dit plus haut, fournit alors la preuve du contraire.

GAZ D'ÉCLAIRAGE ET ACÉTYLÈNE.

Les mélanges du gaz d'éclairage et de l'acétylène avec l'air peuvent, eux aussi, occasionner des incendies précédés d'explosions presque toujours très violentes, et qui produisent ordinairement des incendies. Les gaz s'échappent de robinets mal fermés, de compteurs ayant des fuites, de tuyaux dont les joints, pour une cause ou une autre, sont devenus défectueux, etc. Il faut mentionner ici tout spécialement les tuyaux en caoutchouc qui relient les fourneaux ou poêles à gaz avec la conduite à gaz de la maison. Beaucoup de domestiques ont l'habitude de fermer seulement le robinet du fourneau, de sorte que le tuyau en caoutchouc continue à être rempli de gaz. Tant que le tuyau est neuf, son élasticité est suffisante pour empêcher une fuite. Mais, quand il est vieux et durci, ou bien la fermeture est insuffisante et le gaz s'échappe, ou bien, par la pression, le tuyau tombe et laisse échapper ainsi librement le gaz de la conduite.

Si la quantité de gaz échappé est suffisante, il se forme avec l'air un mélange éminemment explosible et, si quelqu'un entre avec une flamme ouverte quelconque dans le local, le mélange détonne avec une grande violence en mettant le feu à l'immeuble. Le chargement imprudent des appareils à acétylène provoque également de nombreuses explosions suivies d'incendies.

La possibilité d'incendies accidentels par l'explosion de mélanges de gaz et d'air a été exploitée par des incendiaires volontaires pour faire croire à des incendies accidentels. Il faut donc, dans ces cas, procéder à un examen minutieux pour rechercher si la malveillance ne peut pas être la cause du sinistre.

Ajoutons encore que des matières explosibles, telles que la dynamite et surtout la poudre de chasse et les pièces de feu d'artifice, en explosant ou s'allumant par une cause accidentelle ou par imprudence, peuvent communiquer le feu aux objets environnants et provoquer ainsi des incendies.

Incendies volontaires.

Nous avons parlé dans ce qui précède des mobiles qui peuvent pousser au crime de l'incendie volontaire, et nous avons également dit que la recherche de ces mobiles était de la plus haute importance pour l'enquête. Il nous reste donc à examiner comment l'incendiaire procède pour mettre le feu, et quels moyens nous avons de reconnaître la nature criminelle de l'incendie et, éventuellement, d'identifier son auteur.

ALLUMAGE DU FEU.

L'allumage du feu peut être direct, c'est-à-dire que l'incendiaire peut allumer directement avec une flamme ouverte, ou à temps. Dans ce dernier cas, il utilise un dispositif qui ne communique le feu aux objets inflammables qu'au bout d'un certain temps.

ALLUMAGE DIRECT.

L'allumage direct est le plus souvent opéré par le rapprochement

d'une flamme ouverte (allumette, etc.) de matières inflammables, comme foin, papier, copeaux, etc. Fréquemment, pour que le feu prenne facilement, l'incendiaire amasse ces matières au point qu'il juge le plus propice pour la propagation du feu, espérant qu'après l'incendie il ne restera plus trace de cette accumulation suspecte. Cependant, beaucoup d'incendiaires comptent aussi avec un insuccès éventuel, c'est-à-dire avec une extinction fortuite du feu ou avec une intervention trop rapide et efficace du service de sauvetage. Dans ce cas, les restes du foyer artificiel (copeaux carbonisés, etc.) pourraient trahir l'auteur. Il cherche à éviter ce danger en utilisant un combustible volatil tel que le pétrole. Ce liquide peut être appliqué sur tout objet, et, en s'enflammant lui-même très facilement, il communique le feu aux combustibles plus difficilement inflammables. Ainsi l'on constate très fréquemment que l'incendiaire a enduit de pétrole des meubles, des lits, des tapis, des parois en planches, etc.

Certains incendiaires utilisent aussi, pour former leur foyer, des matières facilement combustibles et inflammables, telles que le foin, les copeaux, et le pétrole. Nous avons eu, par exemple, un cas où l'incendiaire mettait le feu au foin à l'aide d'une mèche de lampe imbibée de pétrole.

La mise du feu par allumage direct d'un mélange de gaz explosible, ainsi que par celui d'un explosif, est très rare, car l'incendiaire y risque toujours sa vie.

ALLUMAGE INDIRECT.

L'allumage indirect se fait par les *allumeurs à temps*. Les allumeurs consistent le plus souvent dans les dispositifs les plus simples.

BOUGIE.

Ainsi, l'on trouve fréquemment employée à ces fins une simple bougie placée au milieu d'une matière très inflammable: foin, papier froissé, copeaux, etc. Tant que la bougie émerge de la matière, celle-ci ne s'enflamme pas, mais au moment où la flamme arrive à son niveau, les parties les plus rapprochées prennent feu et allument tout le tas. Comme la lueur de la bougie est relativement très faible, il est facile de la cacher, soit en couvrant la bougie avec une grande caisse, soit en la cachant avec des planches, des couvertures suspendues, etc. Suivant la hauteur de la partie de la bougie qui émerge du tas, l'allumage se produit plus ou moins rapidement. Même si le feu n'a duré que peu de temps, la bougie ne laisse pas de trace pouvant dévoiler la manœuvre. Cependant, si le feu est éteint tout de suite, on constate l'enduit gras et brillant de la stéarine sur la matière carbonisée, et l'on retrouve la mèche carbonisée, mais qui a conservé sa forme. Ce mode d'allumage à temps est employé très fréquemment pour incendier des bâtiments de campagne, greniers, écuries, etc., contenant de la paille et du foin.

ALLUMAGE CHIMIQUE.

Certains incendiaires utilisent aussi des réactions chimiques pour provoquer des incendies par allumage à temps. L'allumeur sera, par exemple, un paquet d'allumettes suédoises attaché au poids d'une pendule. Audessous du poids, à une distance qui varie suivant le moment auquel l'in-

incendiaire désire que l'allumage se fasse, se trouve un petit récipient contenant de l'acide sulfurique concentré. La tête des allumettes, en entrant en contact avec l'acide, s'allume et communique le feu aux matières facilement inflammables que l'incendiaire a accumulées autour du récipient.

Une longue mèche en anadou aboutissant à un tas de poudre de chasse en couche fine et entourée de matières inflammables sert aussi à l'allumage à temps, mais à temps court. La déflagration de la poudre en couche mince et à l'air libre ne produit qu'un bruit insignifiant.

MACHINES INFERNALES.

L'usage des machines dites *infernales*, telles qu'on les trouve décrites dans les brochures anarchistes, est très rare. Nous n'avons connaissance que d'un cas où l'incendie a pu être provoqué par une machine infernale, mais l'usage de ce dispositif d'allumage n'a pas été prouvé d'une façon certaine. Disons cependant que la construction d'une telle machine est facile pour un technicien de la petite mécanique. Un simple réveille-matin peut servir. Les machines infernales sont surtout employées pour les attentats au moyen d'explosifs.

BOMBES INCENDIAIRES.

Il faut encore mentionner les *bombes incendiaires* des anarchistes. Elles sont utilisées pour incendier des bâtiments et sont préparées de la façon suivante : On dissout douze parties de phosphore blanc dans une partie de sulfure de carbone. On verse cette solution dans une bouteille à parois minces ou dans un récipient en terre cuite fragile. Cette bombe est jetée à l'endroit où se trouvent des matières combustibles, mais de telle façon qu'elle se brise. Après le bris de la bouteille, le sulfure de carbone s'évapore très rapidement, et le phosphore restant s'allume instantanément. Si l'on désire que l'allumage n'ait pas lieu immédiatement, on met une quantité plus considérable de sulfure de carbone, en sorte que l'évaporation dure plus longtemps.

GAZ D'ÉCLAIRAGE.

Le gaz d'éclairage a aussi été utilisé pour *allumer à temps* un incendie. A cet effet, des incendiaires ont laissé brûler dans une chambre une toute petite flamme en fermant presque entièrement le robinet à gaz. Dans la chambre contiguë, en communication avec cette première par une porte ouverte, ils ont ouvert le robinet du gaz. A un moment donné il se forme, avec l'air, un mélange explosif qui s'enflamme au contact de la flamme ouverte. Nous avons vu également un cas, où l'incendiaire avait enlevé un boulon à vis d'un compteur à gaz qui se trouvait dans le cabinet d'aisances. Le gaz, passant par le trou du boulon et se mélangeant avec l'air, atteignit finalement, par l'ouverture d'une imposte intentionnellement mal fermée, la flamme du robinet à gaz du corridor, et provoqua ainsi une explosion suivie d'un commencement d'incendie.

Il va sans dire que d'autres dispositifs d'allumage, basés sur des réactions chimiques, peuvent encore servir au but criminel des incendiaires volontaires, mais il serait trop long de les énumérer à cette place ; d'ailleurs, ceux que nous avons décrits sont les plus employés et les plus typiques.

Constatations sur les lieux.

En arrivant sur les lieux, si tout n'a pas été complètement brûlé, on tâchera de découvrir d'abord l'emplacement du foyer initial. Si l'extinction a pu être faite à temps, la découverte de ce foyer primitif est souvent assez facile par le fait que, le feu y ayant sévi plus longtemps, la combustion y est plus avancée.

Ce foyer une fois découvert, on cherchera à se rendre compte de la nature de ce qui reste. Si le foyer a été formé de papier, de foin, de copeaux, on reconnaîtra encore souvent ces matériaux à la forme et à l'aspect des résidus, ces derniers n'étant pas toujours calcinés, mais simplement carbonisés, au moins en partie. Il faut aussi observer que la calcination est sensiblement retardée, si les matériaux ont été préalablement enduits de pétrole. Dans ce cas, on reconnaîtra encore fréquemment l'odeur caractéristique du pétrole, odeur qui est, la plupart du temps, la preuve du caractère volontaire de l'incendie.

A cette occasion, il faut dire aussi que les incendiaires, pour que le feu prenne sûrement, entourent autant que possible le foyer de matières facilement combustibles, ou le placent, s'ils le peuvent, aussi près que possible de l'endroit habituel de ces matériaux. La constatation de restes de matériaux combustibles autour du foyer, à une place qu'ils n'occupent pas habituellement, ou le fait que le foyer se trouve tout près de leur place habituelle, sans qu'on puisse naturellement expliquer leur allumage, sont donc des indices très précieux pour trancher la question de savoir si l'incendie est criminel ou accidentel.

Les commencements d'incendies s'éteignent quelquefois tout seuls, s'il y a manque d'air, dans de petites chambres hermétiquement fermées, par exemple. Aussi, pour éviter cette éventualité, les incendiaires avisés se préoccupent de produire une aération suffisante dans la pièce où ils établissent leur foyer d'incendie. Ceci peut être de nouveau la source d'observations intéressantes pour l'enquête. Si l'on trouve dans une pièce, où un commencement d'incendie vient d'être éteint, les fenêtres et les portes ouvertes, de sorte qu'un courant d'air s'établisse, tandis qu'ordinairement elles sont fermées, cette constatation dénote forcément un fait insolite. Il va sans dire qu'en cas pareil il faut établir, par l'audition des premiers arrivants sur les lieux du sinistre, l'état des lieux au moment de leur arrivée, car il est parfaitement possible que ceux-ci aient eux-mêmes ouvert les fenêtres.

EXEMPLE D'UN RAPPORT CONCERNANT LES CONSTATATIONS SUR LES LIEUX.

L'exemple suivant, reproduisant un de nos rapports dans une affaire de tentative d'incendie, montrera comment il faut faire les constatations sur les lieux en pareil cas.

Sur réquisition de M. le juge d'instruction, etc..... Au domicile du dit G. avait eu lieu, dans la soirée du 27 au 28 novembre, un commencement d'incendie.

La tâche de l'expert soussigné était de constater, si possible, si ce commencement d'incendie était le résultat d'une tentative criminelle ou non.

La maison dans laquelle habitait le nommé G. se compose, au premier étage, d'une cuisine dans laquelle on accède par un escalier extérieur, et qui communique avec une chambre par une porte. Cette chambre communique à son tour avec une petite chambre (chambre à coucher) de dimensions très restreintes. De cette dernière, par un trou résultant de l'enlèvement de quelques planches, on peut pénétrer dans le fenil. L'escalier extérieur mène encore dans une sorte de galetas.

De la cuisine on accède, par un escalier raide et très étroit, dans un nouveau galetas spacieux qui, lui, communique avec deux chambres basses et contiguës. Toutes ces chambres sont boisées. G., d'après ses propres dires, n'habite plus, déjà depuis un certain temps, dans cette maison, mais chez des parents demeurant dans le village.

Le mobilier de cette habitation délaissée est très rudimentaire et de très peu de valeur. Les armoires sont presque entièrement vides. On a l'impression très nette qu'on a déjà emporté ailleurs la majeure partie du mobilier.

On constate un premier foyer éteint dans le galetas donnant sur l'escalier extérieur. Ce foyer se trouve contre la paroi opposée à la rue. En fouillant dans ce qui reste du foyer, le soussigné a trouvé les débris d'une bouteille de forme spéciale, analogue à celles des eaux minérales hongroises (Hunyadi Janos), des parties d'un vieux rouet, le restant d'un râteau, des morceaux assez grands et carbonisés d'une mèche de lampe, les restes d'un numéro du journal *Courrier du Vignoble* et de l'*Express de N.*, un cep de vigne, du petit bois à allumer, des restes de copeaux, du bois de chêne, du papier, etc. Tout cela était plus ou moins fortement carbonisé. En outre, le soussigné a trouvé des chiffons en partie carbonisés.

Les flammes avaient déjà passablement endommagé la toiture.

En entrant dans la cuisine, le soussigné a constaté la présence, sur une table, d'une bouteille d'une contenance d'environ 400 centimètres cubes remplie en partie de pétrole. Sur un « tablar » se trouvaient une seconde petite bouteille avec bouchon en verre, également remplie de pétrole, et des chiffons absolument pareils aux chiffons en partie carbonisés du foyer décrit plus haut.

Le placard de la cuisine contenait une quantité de bouteilles de la forme et de la grandeur de celles dont on a trouvé les débris dans le foyer N° 1.

La chambre à coucher ne renfermait qu'un lit pour tout ameublement. Sous ce lit existe un second foyer. On y remarque des vêtements en partie carbonisés, des chiffons, un béret bleu et des copeaux à moitié brûlés. Les flammes ont fortement noirci le plafond de la chambre. G., interrogé, avoue que les habits de ce foyer N° 2 lui appartenaient.

Un troisième foyer est dans le fenil. Il est constitué par une mèche de lampe de 45 centimètres de longueur, dont un bout (le bout libre) est carbonisé. Cette mèche, qui sent encore fortement le pétrole, est posée sur une caisse et pénètre d'un côté dans un tas de fagots et de paille. Les fagots sont enduits de pétrole et répandent encore une très forte odeur de ce liquide. Les fagots et la paille s'appuient contre une poutre qui, elle-même, porte des traces de pétrole.

Dans la cuisine de G., le soussigné a saisi une lampe à pétrole, au brûleur de laquelle s'adapte parfaitement bien la mèche du troisième foyer.

Lors de l'extinction du commencement d'incendie, les voisins accourus ont trouvé et emporté, pour les remettre à la justice, trois bouteilles contenant chacune un litre de pétrole. Une quatrième était presque vide.

Le soussigné a saisi, sur le nommé G., une paire de pantoufles et un tablier bleu — que celui-ci, d'après ses propres dires, portait le soir de l'incendie — et a pu constater immédiatement que tablier et pantoufles sentaient fortement le pétrole.

Il faut ajouter qu'au galetas du second étage, le soussigné a constaté la présence d'un amas de foin et de matériaux très combustibles, amas qui représente, peut-être, un quatrième foyer. A côté de cet amas de matières combustibles, il y avait un certain nombre de bardeaux. Les trois foyers étaient assez habilement distribués, et si l'on ne s'était pas aperçu à temps du commencement de l'incendie, ils auraient certainement communiqué le feu à la maison.

L'ensemble des foyers, leur multiplicité et surtout la présence de pétrole, indiquent de façon absolue qu'on se trouve en présence d'une tentative d'incendie criminelle.

Les matières employées pour la préparation du premier foyer, qui proviennent sans doute de l'habitation même, la distribution des foyers et la présence de pétrole sur les pantoufles et le tablier de G. font conclure à l'expert soussigné que G. lui-même est très probablement l'auteur de cette tentative criminelle.

RECHERCHE DU PÉTROLE.

Ajoutons qu'une analyse chimique des pantoufles et du tablier a pleinement confirmé les premières constatations. Cette analyse doit être faite par distillation du pétrole. Pour cela on fera arriver sur l'objet suspect de contenir du pétrole, des vapeurs d'eau chauffée à 100°. On les recueille ensuite dans un tube réfrigérant à direction descendante. Les vapeurs d'eau entraînent les composants à bas point d'ébullition du pétrole, qu'on recueille, avec l'eau, dans un récipient, après condensation dans le réfrigérant. L'odeur très caractéristique de ces produits indique nettement la présence de pétrole sur l'objet examiné. Il vaut mieux faire arriver les vapeurs d'eau sur l'objet suspect que d'introduire cet objet dans le récipient même qui contient l'eau.

Les composants à haut point d'ébullition du pétrole peuvent être recueillis par extraction avec de l'éther. A ce propos, il est à remarquer que ces composants restent très longtemps sur les objets, même si ceux-ci ont été très près du feu. Il est donc possible de les déceler par analyse chimique, même si les composants à bas point d'ébullition se sont évaporés.

FOYERS MULTIPLES.

Nous avons vu dans l'exemple cité plus haut que l'incendiaire avait préparé trois, et peut-être même quatre foyers pour incendier sa maison. Dans les cas de la pratique, on trouve très souvent ces foyers multiples. L'incendiaire, en effet, pense que, s'il met le feu seulement en un point, le foyer, pour une cause ou pour une autre, peut s'éteindre, qu'ainsi son plan échoue et que, de plus, le foyer éteint trahit immédiatement la tentative criminelle. Pour éviter ce danger, il prépare plusieurs foyers à des endroits différents, de telle façon que si l'un s'éteint, les autres continuent à brûler et communiquent le feu aux objets environnants. La découverte de foyers multiples est donc un indice de la nature criminelle de l'incendie. Cependant, comme il a été dit plus haut, en cas d'incendie occasionné par la foudre, il se forme souvent et naturellement plusieurs foyers.

CAMBRIOLAGE ET INCENDIE.

Certains cambrioleurs, après avoir enlevé tout ce qu'ils trouvent de précieux, mettent parfois le feu aux maisons, appartements, etc., qu'ils viennent de visiter, et cela pour cacher leur vol par la destruction complète de la maison. Les personnes au courant de ce fait et désirant se débarrasser de marchandises pour toucher la prime d'assurance, simulent un cambriolage et mettent ensuite le feu. Elles comptent naturellement sur l'intervention assez rapide du service du feu pour sauver la maison, de sorte que les marchandises seules, défraîchies ou assurées pour une somme trop haute, soient détruites. Dans leur pensée la porte ou la fenêtre fracturée suffit pour tromper la justice et pour faire croire à un incendie allumé par des cambrioleurs.

EXEMPLE.

Le rapport suivant, concernant un cas de ce genre, est typique quant aux constatations que l'on peut faire dans ces circonstances :

Tentative d'incendie au magasin de A. X. à N...

Les lieux de la tentative d'incendie. Le magasin de X. donne sur la rue Y. Il est situé au rez-de-chaussée de la maison où est le café de la Couronne. Il forme un long rectangle qui est fermé du côté de la rue par une vitrine et une porte. Dans sa partie postérieure il est relié à la cuisine par une porte de 90 centimètres de large. En outre, également à sa partie postérieure, une porte dans son mur gauche donne accès à la cave. L'unique fenêtre de la cave est soigneusement grillée, et on n'y remarque aucune tentative d'effraction.

La cuisine est reliée à l'appartement, qui se trouve au premier étage, par un escalier en bois. L'appartement, formant le même rectangle que le rez-de-chaussée, est composé d'un salon donnant sur la rue, d'une première alcôve, d'une seconde alcôve plus petite, et d'une chambre reliée par l'escalier susmentionné à la cuisine. Le salon et les deux alcôves sont situés au-dessus du magasin; la chambre est au-dessus de la cuisine. Les pièces sont reliées ensemble par des portes. A la seconde alcôve, à côté de la chambre, une porte vitrée donne accès à l'escalier principal de la maison. Tout l'appartement, magasin compris, n'a que deux issues: une sur la rue par la porte du magasin, une seconde sur l'escalier principal de la maison par la porte vitrée de l'alcôve du premier étage. L'escalier principal est en pierre, et aurait permis la fuite des habitants de l'appartement de X.

Le magasin avec les deux foyers d'incendie. A 3 m. 20 de la porte, se trouve un comptoir transversal de 90 centimètres de hauteur coupant le magasin en deux parties. Du côté droit de ce comptoir, est ménagé un passage de 95 centimètres. Le comptoir est boisé sur sa partie antérieure et sur le côté du passage. Dans le vide de ce comptoir a été aménagé un des foyers, mais pas celui qui a pris le plus de développement. Du côté droit du comptoir, séparée de celui-ci par le passage, est une armoire de magasin de un mètre de hauteur et profonde de un mètre. Sa longueur est de 2 m. 20 Sur cette armoire, au-dessus de laquelle se trouvent des rayons chargés de marchandises diverses, a été allumé le foyer d'incendie qui a pris le plus de développement.

Dans la partie postérieure du magasin, placé dans le sens de la longueur de la pièce, se trouve un second comptoir — ou banque — long de 3 m. 80, large de 75 centimètres et haut de 80 centimètres.



FIG. 58. — Le magasin A. X. pris depuis la porte de la rue.



FIG. 59. — Le magasin A. X. pris depuis la cuisine.
La photographie montre les deux foyers d'incendie.

A environ trois mètres en arrière de l'armoire où a été allumé le feu (à cinq mètres exactement du foyer d'incendie) est la réserve de pétrole et, par terre, un grand bidon d'alcool débouché rempli aux trois quarts de son contenu.

Le magasin contient une grande quantité de marchandises d'épicerie : paquets de chicorée, flacons remplis de bonbons, caisses de macaronis, de nouilles, de cartes postales illustrées, etc. L'ensemble du magasin produit une impression peu favorable, en ce qui concerne la propreté et la fraîcheur des marchandises. Beaucoup de marchandises sont poussiéreuses et paraissent défraîchies.

Les foyers d'incendie. Le foyer N° 1, à la place indiquée plus haut, a été allumé dans le coin formé par le mur et l'armoire allant de la porte jusqu'à la petite armoire de un mètre de hauteur. Toutes les marchandises se trouvant au-dessus, de même qu'une partie du haut de l'armoire, sont partiellement carbonisées et enduites de suie. La carbonisation allant de bas en haut dépasse le tiroir qui fait saillie. Des bocaux de verre ayant contenu des sucreries sont cassés. On remarque en outre les restes d'une fusée crevée, et deux allume-feu

en amiante.

Pour allumer le foyer N° 2, sous le comptoir du milieu, on s'est servi de chiffons, de chemises, etc., et d'un carton. Le tout a été placé sur une caisse de biscuits. Le feu n'a consommé qu'une partie de ce matériel d'allumage, matériel qui a été séquestré. Le dessous de la partie supérieure du comptoir, ainsi que les tiroirs, sont fortement carbonisés.

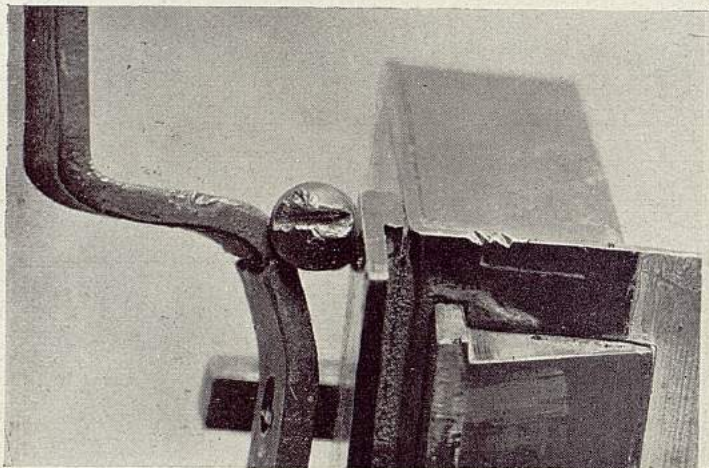


FIG. 60. — La serrure avec les traces d'effraction.

Le soussigné n'a pas pu constater une odeur indiquant qu'on se soit servi de pétrole pour allumer le feu. Les deux foyers ont été copieusement arrosés d'eau par les pompiers. Il est possible qu'on ait utilisé de l'alcool pour faciliter l'allumage.

La serrure de la porte du magasin. La boîte de la serrure porte trois traces de pesées, correspondant à trois traces de pesées sur la gâche. La pesée du milieu est moins prononcée. La partie supérieure de la gâche est cassée. La vis retenant la partie inférieure de la gâche a été dévissée et non pas arrachée, car, remise dans le trou du cadre de la porte, elle ne fait pas vis sans fin. De plus, on ne retrouve pas de petites esquilles de bois par terre. La vis porte, en outre, des traces très récentes semblant produites par un tournevis puissant mais à tranchant défectueux. Toutes ces traces correspondent à un marteau-tenailles (dit « instrument universel ») appartenant à X. et découvert dans sa cuisine.

Tout ceci indique nettement que la serrure a été forcée de l'intérieur du

magasin et que, pour la forcer, on a utilisé l'instrument trouvé dans la cuisine de X.

La porte et les volets. Le bois de la porte du magasin ne porte aucune trace d'effraction. De même les volets fermant extérieurement cette porte n'ont été attaqués par aucun instrument, car ils ne portent aucune trace d'effraction. Aucune vitre de la porte vitrée n'est cassée. Les deux vitres du haut ont été fendues par la chaleur.

La porte a été fermée lors de l'allumage des foyers. Cela est démontré par la suie déposée sur les vitres de la partie supérieure de la porte et par celle qui s'est déposée sur l'extérieur des deux angles supérieurs de la même porte. En effet, des « jours », qui se trouvent à ces endroits, laissaient passer la fumée qui, le tirage se produisant, se portait, une fois sortie du magasin, vers le bas de la porte.

Conclusions. Le feu a été mis intentionnellement par quelqu'un qui connaissait à fond l'aménagement du magasin et de l'appartement (les habitants de l'appartement auraient facilement pu se sauver). L'incendiaire est venu de l'appartement pour allumer les foyers. Pour faire croire à une introduction de l'extérieur, il a forcé, de l'intérieur, la porte du magasin.

Ce rapport était accompagné de nombreuses photographies et dessins illustrant l'énoncé des diverses constatations.

Dans notre cas, la constatation de l'effraction de la porte de l'intérieur et l'identification de l'outil d'effraction avaient donc servi à démontrer que l'incendie avait été allumé par un habitant de l'appartement même. Ces conclusions furent d'ailleurs confirmées par les aveux du coupable. Notre exemple montre que, dans les affaires d'incendies accompagnés de cambriolage, il est nécessaire d'envisager également la possibilité d'une effraction simulée pour dérouter les recherches de la police et de la justice.

TRACES DE PAS.

Autour de l'immeuble incendié, si le terrain s'y prête, on trouvera parfois des traces de pas pouvant amener l'identification de l'auteur du désastre. Malheureusement, dans ce cas, il est assez rare d'en trouver de bonnes sur les lieux mêmes. En effet, quand l'incendie éclate, les voisins, les pompiers, etc., se précipitent au secours, naturellement sans faire attention aux traces de pas du coupable qui peuvent se trouver sur le terrain autour de l'immeuble. Ces traces sont ainsi *surchargées* par d'autres, et il est bien difficile de les reconstituer suffisamment pour qu'elles puissent servir à l'identification. De plus, s'il y a beaucoup de traces de pas différents sur les lieux, il est fréquemment presque impossible de retrouver, parmi toutes ces empreintes, celles du criminel. Il faut, pour cela, examiner les chaussures de tous ceux qui sont venus sur les lieux pour aider à éteindre le feu ou en simples spectateurs, opération peu aisée et qui n'est praticable que dans de rares cas.

On a plus de chance de trouver des traces de pas utilisables à quelque distance du lieu même de l'incendie. On ne manquera donc pas d'explorer les environs du lieu du sinistre. Cependant, pour que cette exploration puisse donner un résultat, il faut examiner d'abord les voies d'accès par lesquelles l'incendiaire a pu arriver. On prendra en considération que, à

moins de circonstances exceptionnelles, le criminel utilise si possible les accès, où il évite d'être vu par les voisins ou autres personnes occupées autour de la maison, de la grange, etc. Il faudra naturellement s'assurer de nouveau que les traces trouvées ne proviennent pas d'une personne qui ne peut être soupçonnée comme auteur du sinistre.

En ce qui concerne les détails de la prise et de l'utilisation des traces de pas, voir plus loin le chapitre réservé à l'homicide.

OBJETS PERDUS.

On s'attachera tout spécialement aussi à chercher des objets que, éventuellement, l'incendiaire a pu perdre sur les lieux, lors d'une fuite précipitée par exemple. A maintes reprises, l'identification de l'auteur d'un sinistre et, surtout, d'une tentative d'incendie, a pu être faite uniquement grâce à des objets lui appartenant et perdus pendant la préparation de son forfait ou pendant sa fuite. Ainsi un individu allumait, pour se venger, la maison d'un campagnard. Pendant qu'il amassait des copeaux et du papier pour en faire un foyer, un crayon glissait de la poche de sa veste et tombait à quelques mètres de ce foyer sans qu'il s'en aperçût. L'incendie ayant pu être éteint à temps, lors de l'inspection locale, on trouva le crayon perdu. Ce crayon portait, sur un petit espace où le bois était mis à nu, le nom de son propriétaire écrit à la plume. Ainsi fut identifié l'auteur de la tentative d'incendie. Une autre fois, ce fut le couteau, portant sur son manche le monogramme de son propriétaire, qui révéla l'incendiaire.

PAPIERS BRULÉS.

Fréquemment, les incendiaires se servent aussi de papiers qu'ils portent sur eux pour allumer le feu. Si le feu ne consume pas entièrement ces papiers, il est presque toujours possible, en utilisant les méthodes indiquées plus haut, de reconstituer au moins une partie du texte du papier carbonisé. On trouve souvent ainsi des fragments de journaux qui n'ont, le plus souvent, qu'un faible intérêt pour l'enquête, mais on trouve aussi des papiers personnels trahissant directement l'auteur de l'incendie.

Dans notre pratique, nous avons eu un exemple typique d'identification d'un incendiaire par des papiers carbonisés.

La population d'une contrée du canton de Vaud (la Côte) fut mise en émoi au courant de l'hiver 1904-1905 par une série d'incendies éclatant à des époques très rapprochées. Ces incendies s'allumant pendant la nuit et par un temps pluvieux, il était impossible, lorsque la police et nous-même arrivions le lendemain matin sur les lieux, d'y trouver la moindre trace pouvant servir à identifier l'auteur de l'incendie. Parfois, des voisins avaient constaté pendant la nuit des traces de pas sur la neige fraîchement tombée, mais le lendemain matin la pluie avait fondu la neige et, avec elle, détruit les traces qui n'étaient pas protégées.

Enfin, l'incendiaire voulut faire flamber une fabrique de caisses en bois à Nyon. Pour cela il avait préparé dans l'intérieur de la fabrique un tas de copeaux qu'il avait allumé. Pour une raison ou pour une autre, le feu s'éteignit, et le lendemain matin, lorsque nous vîmes sur les lieux,

nous y trouvâmes les copeaux carbonisés sans que le feu se fût communiqué aux matériaux environnants.

En dépouillant, avec beaucoup de précautions, le tas de copeaux carbonisés, nous y découvrîmes les restes d'un carnet de notes à couverture de toile cirée, naturellement carbonisé comme les copeaux. En dépliant ce carnet, nous y trouvâmes des parties d'une espèce de fiche à bord perforé. Par les procédés photographiques décrits plus haut, nous arrivâmes à reconstituer le texte de ces morceaux de papier carbonisé : c'était un bulletin de pesage pour un char de foin. Ayant le numéro du bulletin, ainsi que le poids du char et les premières lettres du nom du préposé au pesage, il fut facile de retrouver le double dans la souche du préposé, et ainsi fut découvert le nom du propriétaire du char de foin et, en même temps, du carnet de notes.

Le propriétaire du carnet était un sieur D., qui faisait partie du corps des pompiers du village de P., pompiers qui avaient collaboré à éteindre les différents incendies. D. ne niait pas être propriétaire du carnet carbonisé, mais il prétendait qu'il l'avait perdu trois semaines avant la tentative d'incendie de la fabrique de caisses et que, très probablement, l'incendiaire l'avait trouvé et utilisé pour allumer le feu.

Une reconstitution photographique des dernières pages du carnet carbonisé nous permit de démontrer le mensonge de D. En effet, ces dernières pages contenaient, écrits au crayon, les noms des pompiers qui avaient collaboré à l'extinction de l'avant-dernier incendie qui avait éclaté trois jours avant la tentative de Nyon. D. était donc encore en possession de son carnet trois jours avant l'affaire de la fabrique de caisses. Interrogé sur ce point et mis en présence du résultat, écrasant pour lui, de l'expertise, il entra dans la voie des aveux, et se reconnut l'auteur de sept incendies. Il fut condamné à 16 ans de réclusion.

Les allumettes brûlées, comme nous l'avons démontré à une autre place, peuvent être également d'un certain secours pour l'identification des auteurs d'incendies. Dans certains cas, la recherche d'empreintes digitales sera aussi indiquée.

IMPRUDENCES DES INCENDIAIRES.

En procédant à une enquête concernant un incendie criminel, on recueillera soigneusement les dépositions des témoins qui signalent l'attitude bizarre, de certains individus présents lors du sinistre. Il va sans dire qu'il ne faut utiliser ces renseignements qu'avec une extrême prudence, car, dans ces circonstances, se manifeste très souvent la haine de l'ensemble d'une population contre un individu peu sympathique. Cependant l'attitude de l'incendiaire, quand il reste sur les lieux de l'incendie, ou son arrivée parmi les premiers, le décèle très fréquemment.

Nous avons déjà parlé de ce jeune pompier qui se couchait avec son uniforme. Une autre fois l'incendiaire se trahit par le fait qu'il ne quittait pas des yeux la grange où il avait disposé un *allumage à temps*. Lorsque les flammes sortirent du bâtiment, il courut le premier vers la chambre des pompes et, par une manipulation intentionnellement malhabile, il

mit la pompe hors de service. D'autres se sont trahis, après l'incendie, en en parlant dans les auberges avec trop de détails. Enfin, un incendiaire s'est dénoncé par le fait qu'il prétendait avoir aperçu les flammes et crié le premier au feu, quand il se trouvait à un endroit où il était matériellement impossible de voir le feu, comme l'enquête le démontra ensuite. Ces imprudences sont innombrables, et la littérature en fournit des exemples très variés. Mais, nous le répétons, leur utilisation pour l'enquête doit être faite avec la plus grande circonspection. Dans les villages surtout, ces circonstances sont souvent mises à profit pour se débarrasser d'un individu gênant. Même, de parfaite bonne foi, des témoins peuvent accuser d'allures suspectes des personnes innocentes. Le témoignage de témoins de sang-froid est fréquemment déjà peu sûr ; il devient tout à fait incertain et dangereux, si ces témoins sont excités par un événement aussi impressionnant qu'un incendie. Qu'on recueille donc ces témoignages, mais qu'on les contrôle soigneusement, avant de les utiliser, par l'audition d'autres témoins et par l'examen de la déposition du personnage suspect lui-même.

Domages causés aux objets mobiliers.

Les dommages causés aux objets mobiliers sont le plus souvent — s'ils ne sont pas accidentels — la conséquence d'un sentiment de rancune ou de vengeance. Cependant il y a aussi des cas où le mobile manque complètement, et où l'auteur du délit le commet uniquement pour faire une farce stupide. C'est alors presque toujours en état d'ivresse que la dégradation a été commise par le coupable.

A côté des recherches de police pratique pure, les recherches de police technique peuvent amener, dans ces affaires, l'identification du délinquant. En effet, celui-ci a pu laisser involontairement sur les lieux des empreintes digitales, des empreintes de pas ou d'autres traces de nature, comme nous le montrerons dans le chapitre de l'homicide, à servir à sa découverte.

Mais les traces d'outils qu'il a employés pour commettre la dégradation peuvent le trahir aussi. Nous avons déjà parlé longuement des traces d'outils dans le passage consacré au vol avec effraction. Les méthodes de recherche dans les affaires de dommages à la propriété sont identiques à celles que nous avons mentionnées à cette occasion, mais on se rappellera que le nombre des instruments pouvant servir à la dégradation d'un meuble, d'une statue, etc, est illimité, tandis que celui des instruments d'effraction est limité. On cherchera donc d'abord à fixer la nature de l'instrument avec lequel la dégradation a été commise. Le genre d'outil une fois trouvé, on s'attachera à en établir les formes et les dimensions exactes. En cas de découverte d'un instrument semblable chez un individu suspect, la comparaison sera effectuée de la même manière que s'il s'agissait d'outils d'effraction.

La recherche de l'outil de dégradation n'est d'ailleurs pas toujours

facile, à cause de la multiplicité des instruments pouvant entrer en jeu. Il faut une grande expérience, qu'on ne peut acquérir que par une observation constante de tout ce qui se passe autour de soi, pour déterminer, à coup sûr, l'instrument de dégradation à l'aspect seul des traces produites.

L'identification de l'auteur d'un dommage à la propriété à l'aide de traces d'outils, tout comme celle du cambrioleur par les traces d'effraction, doit être effectuée par un spécialiste et non pas par un maître d'état, et cela pour les raisons déjà énoncées dans ce qui précède. Cependant, dans quelques cas particuliers, l'expert peut se faire assister par un maître d'état.

EXEMPLE.

Pour illustrer ce que nous venons de dire, nous donnerons dans ce qui suit un rapport d'expertise de notre pratique, concernant une dégradation délictueuse de meubles :

« Sur la demande de M. le Juge... le soussigné s'est rendu, le 1^{er} mai 19..., aux entrepôts de M. C., tapissier marchand de meubles. Il a constaté sur plusieurs meubles, principalement sur des bois de lit emballés en vrac, des éraflures assez profondes paraissant avoir été faites avec un instrument à deux pointes. Aidé de M. C., il a examiné attentivement ces traces et a acquis la conviction qu'elles avaient été produites avec des agrafes de tapissier.

Les traces se présentent sous forme de deux traits parallèles; leurs bords sont, partiellement, un peu déchirés. La profondeur des éraflures est d'environ un demi-millimètre. Le bord en est grisâtre, couleur qui, à première vue, paraît avoir été produite par un crayon. Le soussigné a cependant pu constater au courant de ses expériences que cette coloration du fond de l'éraflure est tout à fait naturelle, et résulte de l'oxydation de la surface du bois mise à nu par l'instrument de dégradation. En examinant la distance qui sépare les couples de traits, on constate que celle-ci n'est pas toujours la même. Elle varie suivant la direction des éraflures. Comme cela sera démontré plus bas, ce fait est tout à fait naturel et explicable.

Après la détermination de la nature de l'instrument de dégradation, M. C. a présenté au soussigné des agrafes de tapissier provenant de la maison X (ayant ses entrepôts dans le même immeuble que lui) comme ayant probablement servi à produire les dégâts sur les meubles. M. C. ajoute que la maison X. occupe un ouvrier qui, anciennement, était employé chez lui et qu'il a dû congédier. Cet ouvrier ayant accès à l'entrepôt, puisque son patron y a un dépôt de meubles, aurait, d'après M. C., dégradé les meubles probablement pour se venger.

Le soussigné a examiné les agrafes provenant de la maison X. et a essayé, si les dites agrafes pouvaient avoir produit les éraflures sur les meubles de C. Au cours de cet examen il en a trouvé bon nombre dont la distance, entre pointes, concordait parfaitement avec la distance entre les traits de chaque couple d'éraflures sur les meubles dégradés.

Il a constaté en outre que, suivant la position dans laquelle se trouve la main qui guide l'agrafe, les distances entre traits peuvent se modifier légèrement. Comme points de mensuration les plus sûrs, on a choisi les points d'attaque de l'agrafe sur le meuble. Ces points constituent un moyen de contrôle absolument sûr.

Estimant que des agrafes de ce genre, couramment employées par les tapissiers, devaient se trouver chez tout marchand de meubles tapissier, le soussigné s'est fait remettre toutes les sortes d'agrafes qui se trouvaient chez M. C. lui-même et chez M. Y., comme étant les deux tapissiers dont les ouvriers, outre ceux de la maison X, avaient accès aux lieux où les meubles avaient été endommagés.

L'examen de ces agrafes a démontré qu'elles ne s'adaptaient pas aux éraflures des bois de lit. Les agrafes de C. étaient toutes beaucoup trop larges, celles de Y. en partie trop larges, en partie trop étroites. De toutes les agrafes examinées, ce sont donc seulement les agrafes provenant de la maison X. qui s'adaptaient exactement aux éraflures constatées sur les bois de lit de la maison C.

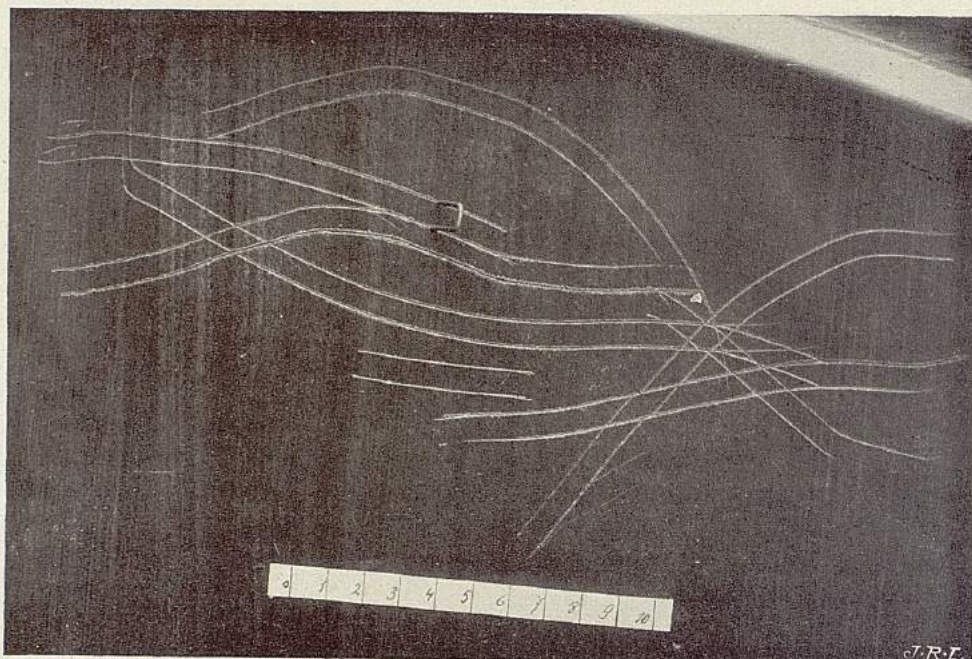


FIG. 61. Les éraflures d'un bois de lit avec l'agrafe de tapissier.

Conclusions : Certaines agrafes provenant de la maison X. s'appliquent exactement aux éraflures des meubles de M. C. Elles peuvent donc avoir servi à produire ces dégâts ».

Ajoutons que l'ouvrier de X., mis en présence du résultat de l'expertise, ne tarda pas à avouer le délit.

A remarquer la phrase de la fin des conclusions : « Elles peuvent donc avoir servi à produire ces dégâts ». Nous avons intentionnellement utilisé le mot *peuvent* au lieu de *ont*, et cela pour la raison que les agrafes de tapissier sont fabriquées avec des machines. Il est donc absolument hors de doute qu'à côté des agrafes de X., il existait encore, au moment du délit, un grand nombre d'agrafes pareilles. N'ayant pas pu déterminer l'agrafe qui avait servi à la dégradation, mais seulement l'espèce, nous n'étions pas autorisé à être plus catégorique. Les indications contenues

dans notre rapport, concernant les agrafes des autres tapissiers dont les ouvriers avaient accès à l'entrepôt C., étaient bien suffisantes pour que le Juge pût prendre les mesures commandées par les circonstances.

Délits forestiers.

Les délits forestiers méritent une mention spéciale dans le chapitre des dommages à la propriété. En effet, tandis que les méthodes d'expertise utilisées dans les affaires de cambriolage, etc. sont presque toujours applicables aux cas de dommage à la propriété mobilière, les délits forestiers nécessitent parfois des procédés spéciaux.

Ainsi, il arrive assez fréquemment que des individus font périr volontairement des arbres pour s'en emparer ensuite comme bois mort. Quelquefois, c'est aussi par vengeance que cette opération délictueuse est commise.

ARBRES PERCÉS.

Le procédé courant employé par ces personnages pour arriver à leurs fins est le suivant : A l'aide d'un foret assez puissant ils pratiquent un trou droit dépassant la moitié de l'épaisseur de l'arbre. Ainsi, ils ont *coupé la moelle*, et l'arbre dépérit rapidement en séchant sur place. Pour cacher leur intervention, ils remplissent le trou avec du mastic, à la surface duquel ils donnent, avec de la couleur à l'huile, la teinte de l'écorce de l'arbre, ou bien ils glissent dans le trou un morceau d'une branche de l'arbre même. Ainsi la blessure ne se voit pas et il semble seulement qu'une branche a été coupée. Pour faire périr l'arbre plus rapidement, les délinquants introduisent parfois de l'acide sulfurique dans le trou foré.

En cas pareil l'identification de l'outil qui a servi au forage est très essentielle. Mais elle n'est pas aisée. On y arrive en perçant, avec les outils séquestrés comme suspects, une série de trous dans le bois de l'arbre même qui a été endommagé. Il est très important que ces essais aient lieu sur l'objet même du délit. En comparant la largeur et la conformation générale des trous ainsi produits à celles des trous pratiqués par le délinquant, on arrive presque toujours à déterminer d'une façon sûre le genre d'outil qui a servi à la perpétration du délit, parfois même à l'identification de l'outil même.

ARBRES COUPÉS.

Pour l'identification des outils employés délictueusement à couper des arbres, il faut se rendre compte, en premier lieu, si l'arbre a été abattu avec une hache ou avec une scie. L'intervention de la hache se reconnaît immédiatement à la forme *en coin* de l'ensemble de la section, et à la surface *en escalier* de la section. La section faite avec une scie, tout en étant plane, permet de reconnaître, par une série d'arêtes, chaque mouvement de l'instrument.

HACHE.

L'identification de l'instrument se fera, s'il s'agit d'une hache, en passant le tranchant de la hache sur la surface plane d'une plaque de stéa-

rine. Les défauts du tranchant s'y dessineront nettement par des stries en creux ou en relief, et l'on reconnaîtra, s'il s'agit de la hache du délit, les mêmes stries sur la surface du bois coupé. Cependant, ensuite de sa nature spéciale, la plaque de stéarine montrera toujours plus de stries que la surface du bois. A la comparaison, on s'attachera donc surtout aux stries les plus profondes et à la concordance de leur emplacement avec celui des stries correspondantes du bois.

On pourra utiliser également, avec succès, la méthode de reproduction artificielle des défauts du tranchant sur une plaque de verre enduite d'encre d'imprimerie, méthode qui a été décrite en détail dans le paragraphe consacré à l'identification, par traces, des outils d'effraction.

SCIE.

L'identification d'une scie est plus difficile. Cependant, en produisant des sections avec les scies suspectes d'avoir servi au délit dans du bois parfaitement semblable à celui de l'arbre détérioré, on arrive à avoir des plans de section utilisables pour la comparaison. Au besoin, dans des cas très délicats, on fera des sections dans des blocs de stéarine.

RECONSTITUTION DE PLANS DE SECTION.

Ajoutons que, dans les affaires de délits forestiers, il peut devenir nécessaire de reconstituer le tronc d'un arbre coupé à la hache. On trouve, par exemple, dans une forêt, le tronc d'un arbre coupé avec les copeaux tombés pendant l'abattage. Chez un individu suspect, lors d'une visite domiciliaire, on découvre du bois semblant provenir de l'arbre coupé. Il devient alors nécessaire de reconstituer la partie de l'arbre près de la section inférieure et d'examiner si cette section correspond à celle du tronc trouvé. Cette reconstitution se fera en collant les morceaux ensemble avec de la colle forte. Il faut naturellement collectionner aussi, soigneusement, les copeaux tombés et les coller ensemble, car ce n'est que quand les copeaux sont en place qu'on peut se rendre compte, si les sections s'adaptent ou non. Ce travail est long et doit être fait avec beaucoup de précision, mais les résultats récompenseront de la peine.

DOMMAGES CAUSÉS PAR DES ANIMAUX.

Enfin, il faut encore mentionner que certains animaux produisent des dégâts forestiers qui peuvent être faussement attribués à la malveillance. Ainsi, il arrive dans les hivers très neigeux que les écureuils coupent, avec les dents, les pousses des sapins, pousses qui tombent à terre et paraissent avoir été coupées avec un mauvais couteau. Ces animaux ne s'attaquent qu'aux jeunes plantes. Nous avons eu à nous occuper d'un dégât de ce genre, attribué, au commencement, à la malveillance. Une grande quantité de jeunes plantes avaient été endommagées de cette sorte. La nature des *délinquants* nous fut révélée par des poils d'écureuil restés dans les feuilles des sapins. Il faut donc, dans des cas semblables, examiner aussi l'éventualité d'une détérioration par des animaux.

IV^{me} PARTIE

HOMICIDES

Dans le tableau général des crimes et délits nous avons classé les homicides sous le chiffre D. Nous y avons réparti comme suit les différents attentats à la vie du prochain :

- a) Homicides dont le mobile principal est la cupidité.
- b) Homicides dont le mobile principal est la perversité morale ou sexuelle.
- c) Homicides passionnels.
- d) Homicides politiques.
- e) Homicides par imprudence.

Nous avons déjà expliqué ailleurs le titre de la catégorie *b*, titre qui à première lecture peut étonner. Nous avons également indiqué que dans ce chapitre nous comprenions aussi les tentatives d'homicide, et que nous y traitions également, puisque les constatations et recherches y relatives sont très souvent identiques à celles que nécessitent les homicides et leurs tentatives, les coups et blessures sans intention de donner la mort, et toute la partie des attentats à la pudeur qui est du ressort du policier ou de l'expert de police technique.

Il va sans dire que nous laisserons de côté tout ce qui est exclusivement du ressort du médecin légiste. Cependant, comme cette connaissance est absolument nécessaire au policier et à l'expert de police, nous donnerons une rapide description des blessures provoquées par les diverses armes.

Dans cette partie de notre ouvrage il est impossible de suivre la méthode de sériation que nous avons utilisée pour l'étude des vols. Nous procéderons en décrivant successivement tout ce qui est à observer sur les lieux d'un homicide et les recherches ultérieures à faire. En même temps, nous indiquerons les divers genres d'homicide.

Les homicides des catégories *a*, *b*, *c* et *d*, suivant les circonstances de leur perpétration, seront juridiquement qualifiés *assassinats* ou *meurtres*. En général, l'homicide exécuté avec l'intention de donner la mort et avec préméditation sera qualifié d'*assassinat*. La préméditation est la prépara-

tion mentale ou matérielle du forfait. Le *meurtre* est l'homicide sans préméditation antérieure à l'acte même. L'homicide par imprudence n'est pas qualifié de meurtre.

Ce n'est que dans les catégories *a* et *b* que nous trouvons très souvent des criminels professionnels. Dans la catégorie *c*, s'il s'agit de crimes vraiment passionnels, les criminels de profession sont très rares. Toutefois, il faut ajouter que certains tribunaux considèrent comme homicides passionnels beaucoup de crimes qui sont en réalité de vulgaires assassinats, exécutés par des malfaiteurs professionnels rentrant dans la catégorie *a* ou *b*. Ainsi, il n'est pas rare qu'un souteneur, qui a tué sa prostituée pour se venger d'avoir été abandonné par elle, réussisse à faire passer son acte pour un geste passionnel et à se faire acquitter.

GÉNÉRALITÉS SUR LES ASSASSINS DES CATÉGORIES *a* ET *b*.

Les crimes rentrant dans les catégories *a* et *b*, eu égard à leur grand nombre, sont en somme fort peu variés. Tous présentent entre eux un certain air de famille. En tout cas, les variantes sont beaucoup moins nombreuses que celles du vol. On peut diviser les auteurs de ces crimes en deux classes nettement séparées : les assassins professionnels et les assassins occasionnels. L'assassin professionnel tue pour tuer, et même en exécutant un vol ou un viol, il le complique d'assassinat sans aucune nécessité.

L'assassin occasionnel n'a recours à l'homicide que s'il y est forcé, par exemple pour sa propre sécurité, pour faire disparaître un témoin dangereux, etc.

Cependant, il ne faut pas confondre l'assassin occasionnel avec le criminel occasionnel. Le mot *occasionnel* ne se rapporte qu'à l'assassinat, et l'assassin occasionnel peut être et est le plus souvent un criminel professionnel, qui pratique ordinairement un des multiples genres du vol ou de l'escroquerie. Il va sans dire que nous trouverons aussi parmi les assassins des catégories *a* et *b* des criminels occasionnels, des individus n'ayant aucun casier judiciaire, mais amenés au crime par des revers de fortune, etc., et trop faibles de caractère pour résister à la tentation. Et, chose à prendre en considération, les assassinats commis par ces novices du crime sont parfois d'une férocité égalant celle de la pire brute professionnelle. Cette férocité dans l'exécution du crime provient, la plupart du temps, de l'affollement de l'assassin au moment de la perpétration de son forfait.

ESCARPES A LA CAMBRIOLE.

Une grande quantité, on peut même dire la majorité des crimes appartenant à la catégorie *a* de notre tableau, et exécutés dans les villes, sont attribuables à une classe spéciale de criminels professionnels, aux *escarpes à la cambriole*, comme on les appelle en langage technique. Les *escarpes à la cambriole* sont des voleurs qui s'introduisent dans les maisons au moyen de fausses clefs, de pinces, ou par tout autre moyen à leur disposition. S'ils rencontrent une personne, ils n'hésitent pas à la tuer, même sans nécessité.

Beaucoup d'individus de cette classe de criminels sont amenés au crime par l'influence du milieu où ils ont vécu sans qu'ils présentent des tares héréditaires qui les privent, même en partie, de leur responsabilité. Nous ne voulons pas nier que quelques-uns de ces escarpes présentent quelques signes de dégénérescence, mais, en général, pas plus que beaucoup de gens qui se conduisent tout à fait honorablement. Le véritable facteur de leur criminalité est l'influence du milieu où ils ont passé leur vie. Nés dans la fange, ils n'en sont jamais sortis ou bien, étant enfants, leurs parents, trop occupés à gagner leur vie, n'ont pas pu les surveiller.

L'enfant qui échappe à la surveillance de ses parents fait, dans la rue, la connaissance d'enfants vicieux de son âge. La première conséquence de cette mauvaise fréquentation est le vagabondage scolaire, suivi bientôt de petits vols comme le vol à l'étalage, où le petit apache en herbe joue d'abord le rôle d'indicateur ou de *gaffeur*. Raflé une première fois par la police et poursuivi pour vol, il est envoyé dans une maison de correction où il trouve des garçons encore plus vicieux que lui et qui, fréquemment, finissent par le corrompre entièrement. Renvoyé à ses parents par le tribunal, il est mis en apprentissage par son père. Mais il se garde bien d'aller à l'atelier, il préfère vagabonder. Il s'affilie donc à une bande de rôdeurs et prend une *marmite*. Parfois, il reste un certain temps chez son *patron* jusqu'à ce que, un beau jour, il vole, et, chassé de l'atelier, renonce pour jamais à travailler. Il s'enrôle alors dans le clan des souteneurs, des *mecs*, et s'habitue à jouer du couteau à la moindre occasion et à voir du *raisiné* (sang). Il est mis au courant, par des aînés, de la manière de *travailler* et de *refroidir le client s'il rebecke*. Il vit d'ailleurs relativement confortablement avec le produit de la prostitution de sa *marmite* et avec le butin de ses vols.

Car, il ne faut pas l'oublier, les voleurs poussés par la faim sont excessivement rares, et les assassins par faim n'existent pas. Edmond Texier disait déjà avec beaucoup de raison : « Ce n'est pas la faim, c'est l'appétit brutal des passions qu'on peut considérer comme le promoteur de tous ces crimes ».

AGE DES ASSASSINS.

Comme dans beaucoup de catégories de voleurs, nous trouvons parmi les escarpes à la cambriole un très grand nombre de jeunes gens dont beaucoup n'ont pas même atteint la majorité. C'est, du reste, la constatation que nous faisons pour les assassinats et les meurtres en général : un très grand pour-cent de ces crimes sont exécutés par des jeunes gens. Ainsi la majorité des assassinats célèbres de ces derniers cinquante ans a été l'œuvre de jeunes gens : Troppmann, qui tue toute la famille Kink composée de 6 personnes, est âgé de 20 ans; Gilles et Abadie, les assassins de la dame Basingeaud à Montrenil, avaient 16 et 19 ans; Leclerc, le meurtrier des Paroches, en avait 18; Oury, le *Jésus du Sébasto* qui a étranglé le *père Falta*, était âgé de 18 ans; Vienny et Jacquiard, les deux assassins de Jully, avaient 15 et 17 ans; Liardon, qui tua Delaporte à Gimel (canton de Vaud) à coups de hache, était âgé de 19 ans, etc.

La statistique parisienne des arrestations opérées en 1902 nous fournit les renseignements suivants sur l'âge des individus arrêtés pour assassinat, parricide, meurtre :

	Age	— 16	16-18	18-21	21-23	23-25	25-30	30-45	45-60	60 +	Totaux
I ^{er} trimestre		—	3	12	6	10	10	14	5	—	60
II ^{me} trimestre		1	14	16	9	7	18	15	2	—	82
III ^{me} trimestre		1	2	34	13	4	18	21	5	1	99
IV ^{me} trimestre		—	4	13	3	4	6	18	—	1	49
Totaux		2	23	75	31	25	52	68	12	2	290

Il y a donc 100 mineurs sur un ensemble de 290 arrestations. La proportion des mineurs au total des arrestations est de 1 : 2,9. Ce sont les jeunes gens entre 18 et 20 ans qui nous fournissent le plus fort chiffre. Les statistiques de 1906 et 1907 donnent les nombres suivants :

1906. Arrêtés au-dessous de 16 ans = 5, de 16 à 21 = 135, majeurs = 223, total = 363. La proportion des mineurs au total des arrestations est de 1 : 2,59.

1907. Arrêtés jusqu'à 15 ans = 8, de 16 et 17 ans = 25, de 18 à 21 ans = 127, majeurs = 206. Total des arrestations = 366. La proportion des mineurs au total des arrestations est de 1 : 2,29.

La proportion des meurtriers mineurs est donc très grande et, ce qui ressort nettement de ces statistiques, c'est qu'elle augmente.

MENTALITÉ DES ASSASSINS PROFESSIONNELS.

La mentalité des assassins rentrant dans les catégories *a* et *b* est tout à fait spéciale. A côté de véritables brutes, nous trouvons des individus mettant en œuvre toute la finesse, toute l'intelligence possibles pour arriver à leurs fins. Ils ne sont pas toujours absolument insensibles aux sentiments généreux, comme nous l'avons déjà montré dans la première partie de notre ouvrage en parlant de l'ensemble des criminels professionnels.

Cette classe de malfaiteurs ne peut donc pas être considérée en bloc comme formée de brutes sanguinaires. Leur mentalité est fort variée. Il faut étudier chaque cas, chaque individu et, la plupart du temps, on trouvera des traits de caractère nouveaux. Presque plus que pour les simples voleurs et escrocs, on peut dire que les assassins de la catégorie *a* et *b* sont des inassimilables qui se trouvent en état de guerre avec la partie honnête de la population, c'est-à-dire avec la partie qui reste entre les limites de la loi. Ce sont des individus extrêmement dangereux et la société a le droit, le devoir même, de s'en défendre efficacement, fût-ce par la peine capitale.

Nous avons déjà décrit, dans la première partie de ce livre, les habitudes, mœurs, etc. des criminels de profession. Ce que nous y avons dit s'applique également aux assassins professionnels. Mentionnons seulement, comme se constatant spécialement souvent chez ces malfaiteurs : la dépense folle de l'argent obtenu par le crime, la recherche de renseignements par les journaux et la réapparition de l'auteur du crime sur les lieux mêmes où il a été perpétré.

LA PRESSE ET L'INSTRUCTION DES CRIMES.

Nous avons déjà parlé plus haut de l'influence des journaux sur la criminalité. A cette place, il faut insister sur les inconvénients que la presse peut créer en entravant l'action de la Justice par la publication de trop de détails concernant les enquêtes. Elle renseigne ainsi les assassins sur toutes les démarches de la police et rend difficiles, sinon impossibles, les recherches de cette dernière.

On pourrait croire que le meilleur moyen de remédier à cet état de choses serait de rédiger chaque jour, au cours des enquêtes sur les crimes sensationnels, un ou plusieurs bulletins que la police remettrait aux journalistes, et qui relateraient tout ce qu'on peut communiquer au public sans risquer un échec de l'instruction. Dans beaucoup de grandes villes : Paris, Marseille, Lyon, etc. les chefs de la Sûreté ont déjà pris l'habitude de ces communications officielles à la presse. Malheureusement ces communiqués ne suffisent pas à la plupart des journaux. Ils veulent du plus sensationnel et cherchent à se procurer des articles corsés en procédant eux-mêmes à des enquêtes particulières, et en reproduisant, comme authentiques, tous les potins recueillis des voisins ou dans les couloirs de l'instruction. Ces enquêtes sont parfois bien faites pour ridiculiser l'action de la Justice et de la Police, preuve en sont les enquêtes de deux journaux rivaux lors de la disparition du fameux abbé Delarue. Un des journaux avait amené sur les lieux une hyène, l'autre un devin hindou. De tels abus devraient être empêchés par tous les moyens et, si possible, par des lois spéciales.

On devrait également éviter les communications à la presse, qui se font trop souvent en dehors des communications officielles. Trop fréquemment, des fonctionnaires collaborant à une enquête, la plupart du temps par vanité, communiquent aux journalistes, sur l'instruction, des détails que ces derniers se hâtent de publier. Ces détails, permettent au criminel en liberté de suivre toutes les phases de l'enquête et de combiner sa fuite.

Les *Instructions pour la sauvegarde des preuves au début des enquêtes* du canton de Vaud disent ce qui suit :

« Il est interdit au personnel des offices de paix, aux agents, gendarmes et geôliers de donner des renseignements sur le crime, les recherches, etc., à leurs familles, au public et à la presse, ces renseignements pouvant gravement entraver le succès de l'enquête, et la procédure pénale prescrivant que l'enquête demeure secrète, à peine d'amende pouvant aller jusqu'à 300 francs. C'est au juge à savoir quelles communications peuvent être adressées à la presse ».

La presse peut être d'un grand secours à la Justice et à la Police, au moins dans certains cas, comme la recherche de l'identité d'un cadavre inconnu, la recherche d'un individu disparu, etc., mais à la condition qu'elle soit guidée par ceux qui sont responsables du succès des enquêtes. Consentante, elle pourra parfois même collaborer encore plus directement à l'enquête en publiant un faux renseignement qui, tombé sous les yeux du criminel, lui fera faire une bêtise qui amènera son arres-

tation. Ainsi Canler déjà, cherchant un assassin homosexuel qu'il savait réfugié dans un endroit inconnu en dehors de Paris, publia dans les journaux une note disant que la police était persuadée que le coupable s'était réfugié à Orléans. Le meurtrier, croyant que la police le cherchait dans cette ville et qu'il serait tout à fait en sûreté à Paris, y rentra et se fit prendre à son retour par les policiers cachés dans son logement.

Mesures à prendre sur les lieux d'un crime avant l'arrivée du magistrat enquêteur.

En cas de découverte d'un crime il importe que tout reste en place jusqu'à l'arrivée du magistrat enquêteur qui, si possible, sera accompagné non seulement du médecin légiste, mais encore d'un expert spécialiste. C'est à cet expert spécialiste qu'incombe la tâche de rechercher toutes les traces matérielles, en dehors des constatations purement médicales, qui peuvent amener l'identification de l'auteur du crime.

Les agents de police, gendarmes et gardes-champêtres, etc. devraient recevoir des instructions dans ce sens. Les *Instructions pour la sauvegarde des preuves au début des enquêtes* du canton de Vaud, instructions que nous avons élaborées avec M. le Juge d'instruction cantonal, prescrivent ce qui suit quant à la surveillance des lieux :

En cas de délit grave, les gendarmes, les agents de police, etc. veillent spécialement à ce que l'état des lieux soit maintenu sans changement et à ce que personne ne touche au corps du délit, pièces à conviction, locaux, traces, etc., jusqu'à l'arrivée de la justice (Loi sur la gendarmerie, art. 7).

Si le crime a été commis dans une chambre, tous les accès, portes, etc. de cette chambre seront fermés et, si possible, gardés par un planton. Si les locaux ne peuvent être fermés à clef, ils seront, en tous cas, gardés par un planton.

Si le crime a été commis dans une maison isolée ou en plein champ, l'accès des lieux sera défendu au public sur un rayon d'au moins 50 m. tout autour.

L'accès des lieux sera défendu à toutes les personnes qui n'ont rien à faire avec l'enquête (journalistes!). Les agents de police, gendarmes, etc. découvrant le crime ou appelés à le constater, s'abstiendront de toucher ou de remuer les meubles, ustensiles, et, surtout, les objets à surface polie se trouvant sur les lieux. Ils veilleront à ce que rien ne soit dérangé, touché, enlevé ou effacé avant l'arrivée du juge.

Défense absolue de toucher aux cadavres. Eviter le plus possible de marcher dans le rayon gardé. Indiquer dans les rapports les noms des personnes qui sont venues sur le lieu du crime avant le juge.

Le syndic (maire) fera savoir à la population, en cas de crime, de laisser toutes choses dans l'état où elles étaient lors de la découverte, placera un garde et fera aviser le juge de paix (dans le canton de Vaud le juge de paix remplit le rôle de juge d'instruction) le plus rapidement possible.

Suivent des indications sur la sauvegarde des traces de sang, de pas, etc., qui seront citées aux passages consacrés à ces traces.

Comme nous venons de le dire, tout le personnel subalterne de la police doit être informé que le succès d'une enquête dépend souvent uni-

quement de la conservation intégrale du lieu du crime. Les agents de police, gendarmes, etc., mis au courant de l'importance de ce fait et négligeant de se conformer à leurs instructions, devront être punis administrativement.

A l'arrivée du magistrat compétent, les investigations commencent sur les lieux en vue de la reconstitution du *mécanisme du crime* même et de l'identification éventuelle de son auteur. Elles comprennent l'étude topographique du lieu, l'inspection du cadavre, la recherche des traces, empreintes de toute sorte, taches de sang, et celle des pièces à conviction.

Etude topographique.

L'étude topographique du lieu où a été perpétré le crime et de ses accès aura à fixer : la situation de l'immeuble ou de l'endroit (si le crime a été commis en plein champ, forêt, etc.); les bâtiments voisins, dont on précisera la destination; les voies d'accès menant aux immeubles et au lieu du crime; le mode de fermeture de la chambre du crime, de même que celui du bâtiment et des immeubles voisins. Les portes étaient-elles fermées habituellement à clef ou ouvertes? Au moment de la découverte du crime, les portes étaient-elles ouvertes ou fermées? Le meurtrier, en entrant, a-t-il pu être vu par un habitant de la maison? La maison possède-t-elle un portier ou non? La porte d'entrée de la maison a-t-elle une sonnette ou non? Dans quel état était la sonnette au moment de la découverte du crime? Les voies d'accès de la chambre du crime passent-elles devant d'autres chambres habituellement occupées? Peut-on s'introduire par une autre voie que l'entrée principale dans la maison, par une porte de service, par exemple? Peut-on s'introduire dans la maison par une lucarne du toit? Est-il possible d'arriver sur le toit de la maison du crime sans être vu par une tierce personne? Y avait-il peut-être une longue échelle ou un échafaudage à proximité? Les cheminées sont-elles assez larges pour laisser passer un homme, et y a-t-il des traces de passage (absence de suie par endroits) d'un individu? Peut-on s'introduire dans la maison par les soupiraux? Peut-on facilement se cacher dans les caves? Y avait-il des personnes dans la maison au moment supposé du crime et, de l'endroit où elles se trouvaient, n'entend-on pas le bruit qu'on fait dans la chambre du crime? Y a-t-il des traces d'effraction aux portes, fenêtres, etc.? Si le lieu du crime est en plein champ ou en forêt, y a-t-il une route à proximité? Si oui, cette route est-elle fréquentée ou peu fréquentée? Y passe-t-il des chiens? Par quel chemin l'assassin a-t-il pu s'enfuir? Y a-t-il une station de chemin de fer ou de tramway à proximité? etc.

Nous n'avons pas la prétention d'épuiser toutes les questions que le magistrat enquêteur doit se poser en procédant à l'étude topographique des lieux, étude dont nous avons d'ailleurs déjà parlé dans le chapitre des vols avec effraction. Elles varient en partie, du reste, presque dans chaque cas. Mais notre énumération aura montré comment il faut exécuter cette étude, très essentielle pour la marche ultérieure de l'instruction.

L'enquêteur ne se bornera d'ailleurs pas à noter seulement tous ces points; il les fixera, partiellement au moins, par l'image, dessinée et photographiée.

CROQUIS.

Le croquis descriptif sera fait sans prétention au dessin et à l'échelle. Pour le lieu même du crime, on ajoutera les cotes mesurées au ruban métrique. On pourra ensuite mettre au net le croquis au courant de l'enquête. On fera bien de faire un croquis spécial pour le lieu du crime, et un pour les environs de ce lieu. Les signes conventionnels serviront à désigner les routes, arbres, rivières, etc. Il est recommandé, pour la commodité de l'utilisation ultérieure du croquis, d'écrire les explications sur le dessin ou à côté, mais de manière qu'on puisse tout lire dans la même direction et sans déplacer la feuille.

Sur le croquis du lieu on indiquera les meubles, avec leurs cotes et celles de leurs distances. Kenyeres, à Budapest, a recom-

mandé de faire un croquis de la chambre du crime où l'on sépare les quatre murs et le plancher en y dessinant les meubles qui'y trouvent,

de sorte qu'on puisse ensuite redresser les murs et obtenir ainsi une meilleure reconstitution des lieux (fig. 62). Il est certain que cette méthode est préférable au simple dessin dans un plan, mais elle demande un certain temps qu'on n'a pas toujours lors

des inspections sur les lieux, qui comprennent encore autre chose que l'étude topographique. Cependant, si l'on peut procéder à ce relevé spécial après les autres opérations ou en retournant ultérieurement sur les lieux, il sera bon de le faire.

Photographie.

Les croquis seront complétés par la photographie des lieux et de leurs environs. La photographie moderne nous permet même de nous passer de dessins à la main car, dans l'admirable appareil métrique de Bertillon, nous possédons un instrument qui rend possible la lecture immédiate sur l'épreuve des distances et de la grandeur des divers objets représentés, et de dresser un plan exact de l'endroit photographié. La photographie sur les lieux répond bien au but de la preuve dans le sens que

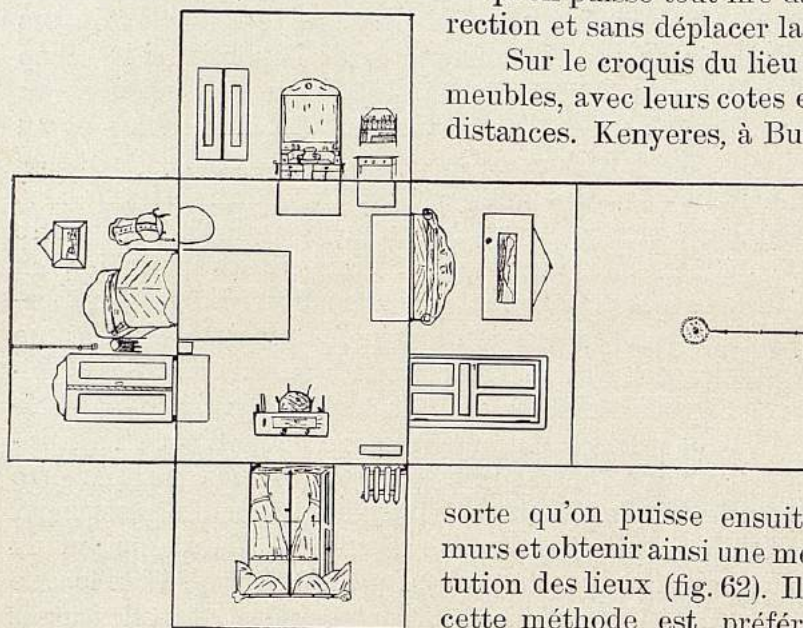


FIG. 62.

lui donnait Bacon quand il disait : « Les preuves sont un antidote contre le poison des témoignages ».

BUTS DE LA PHOTOGRAPHIE SUR LES LIEUX.

A cette place, il faut spécifier tout de suite les différents buts auxquels sert la photographie prise sur le lieu d'un crime, spécification que nous avons déjà donnée à une autre place.

1° Elle sera un document indiscutable pris automatiquement et reproduisant fidèlement les faits. Elle permettra au magistrat enquêteur de se mettre devant les yeux, à tout moment, l'image exacte de l'endroit où a eu lieu l'événement. La photographie constituera, par conséquent, une sorte de mémoire artificielle du magistrat instructeur. Et, croyez-le, il a bien souvent besoin de cette mémoire artificielle et infaillible. Pendant les heures qu'il a passées sur les lieux lors de son enquête, il est censé avoir tout examiné et en avoir pris note. Cela est très bien en théorie, mais en pratique il se peut que certains détails, qui lui ont échappé, prennent une importance capitale au cours de l'instruction. L'objection que, dans ce cas, il n'a qu'à retourner sur les lieux pour constater la présence ou l'absence de ces détails, ne tient pas debout, car ce constat tardif devient, dans la plupart des cas, impossible parce que l'aspect général du lieu a tout à fait changé.

Les cas où une reconstitution fidèle des faits n'est plus possible, quoique indispensable, ne sont pas rares. Eh bien, une bonne photographie nous offre une reconstitution permanente du constat, toujours à la disposition de celui qui doit mener l'enquête judiciaire.

Mais la fixation de l'image du constat ne nous sert pas seulement pour corriger les oublis et les interprétations erronées ; elle sert aussi à réparer un phénomène d'ordre purement physiologique : c'est un fait certain que nous ne voyons que ce que nous voulons voir. Il est évident qu'un magistrat appelé à une constatation judiciaire se fera, au bout de très peu de temps, une opinion sur la nature du crime, de l'accident, etc. Son opinion faite, il poursuivra dans ce sens la suite de son enquête sur les lieux. Il cherchera tout naturellement les indices typiques, souvent sans s'occuper d'autres petits détails. Il ne les voit pas même, parce qu'il ne veut pas les voir. L'appareil photographique, par contre, voit tout et enregistre tout.

Le retournement de l'image photographique nous fournit fréquemment aussi l'occasion de retrouver certains détails que nous n'avons pas retenus en examinant l'original. En interchangeant les côtés d'une image, elle nous apparaît sous un tout autre aspect. Ce changement nous la rend quelquefois méconnaissable, mais il a maintes fois aussi pour effet de faire ressortir beaucoup de choses que, dans la position normale, nous avons vues cent fois sans nous en rendre compte.

Un fait semblable se produit quand on change la position de l'appareil photographique. La vue d'un monument que nous sommes habitués à voir toujours d'un certain endroit, partant dans une position unique et déterminée, nous devient fort souvent méconnaissable si elle est prise d'un autre point.

2° Le second but de la photographie sur les lieux est de nous fournir un matériel de démonstration pendant l'audience. Presque aucun de ceux qui jouent un rôle actif dans un procès, ne connaît les lieux du crime. Et pourtant, combien leur tâche n'est-elle pas facilitée, surtout celle des jurés, s'ils peuvent suivre les débats en ayant devant eux l'image des lieux où le crime a été commis et

l'aspect de ces lieux immédiatement après la perpétration du forfait! Par cette démonstration, leur jugement ne peut que gagner en justesse.

Le prof. Gross de Graz, qui n'est pas photographe lui-même mais qui reconnaît la grande valeur de la photographie en matière judiciaire, recommande même chaudement, dans son bel ouvrage : *Handbuch für Untersuchungsrichter als System der Kriminalistik*, l'emploi de l'appareil à projection dans les salles d'assises. M. Gross a mille fois raison, mais la réalisation de son idée se heurtera, d'abord, au préjugé de beaucoup de magistrats qui trouveront ces projections lumineuses peu dignes d'une cour d'assises et, ensuite, au fait que ces projections demandent une obscurité complète (ce n'est plus exact maintenant que nous avons des écrans pour projections en pleine lumière!) qui empêche ou, au moins, rend beaucoup plus difficile la surveillance du ou des accusés. Pourtant cette idée a été mise en pratique dernièrement à Dresde par les soins de M. le préfet de police Kœttig dans une affaire de preuve par empreintes digitales (1909).

3° L'image photographique, montrée en pleine séance du Tribunal, peut également exercer une influence psychologique soit sur l'inculpé même, soit sur les juges. Le rapport le mieux fait ne rendra jamais aussi fidèlement l'horreur d'un assassinat qu'une photographie. Une bonne photographie peut remplacer fort souvent, et avantageusement, le réquisitoire le plus éloquent du procureur général.

Ce rôle de la photographie a été vivement attaqué par certains théoriciens imbus d'un humanitarisme exagéré. « On n'a pas le droit, disent-ils, d'empirer la situation d'un inculpé par l'exhibition de telles photographies qui, nécessairement, frapperont les jurés et les juges ». Nous ne sommes pas de cet avis. D'abord, il ne s'agit nullement d'une exhibition ou de la recherche d'un effet, mais d'un moyen de renseignement à l'usage des juges et des jurés, qui ne connaissent l'affaire que par les dépositions des témoins, etc. L'accusation a bien le droit, elle a même le devoir de renseigner aussi exactement que possible, sur tous les détails du forfait, ceux qui auront à juger l'inculpé. Si, par cela, leur jugement devient quelquefois un peu plus sévère, cela ne pourra qu'être utile à la défense de la Société et aider, peut-être, à diminuer le nombre des crimes par la crainte de la punition, car les crimes augmentent d'année en année et cela, en bonne partie, par l'affaiblissement de la répression. Ne voit-on pas certaines cours d'assises, par parti pris, acquitter tous les assassins passionnels ou soi-disant tels! N'oublions pas, du reste, que ces photographies peuvent devenir aussi un puissant témoin à décharge en faveur de l'accusé.

4° Finalement, à l'aide de la chambre photographique, nous sommes à même de relever sur les lieux du crime de petits détails très précieux pour la recherche de l'assassin ou pour l'identification de l'inculpé, tels que empreintes de pas, empreintes de lignes papillaires de la peau des doigts, taches de sang, etc.

LA PRISE DES PHOTOGRAPHIES SUR LES LIEUX.

La photographie judiciaire ou légale ayant fait l'objet d'ouvrages spéciaux, dont le premier et le plus complet, — il comprend toute la matière, — est notre *Photographie judiciaire* (Paris, Mendel éditeur 1903), nous y renvoyons nos lecteurs pour l'étude approfondie de cette branche auxiliaire de la police technique. Cependant nous donnerons plus loin, chaque fois que l'intervention de la photographie deviendra nécessaire dans les enquêtes, une description courte, mais suffisante pour la pratique courante des opérations photographiques.

La première des photographies à faire sur le lieu d'un crime, d'une catastrophe, d'un suicide, d'un accident, etc., est une vue générale. On s'efforcera de recueillir dans cette vue générale tout ce qui est en rapport avec le crime, etc., et, au besoin, on la fera en deux parties. La prise photographique de cet ensemble est relativement simple, si le crime, l'accident, etc., a eu lieu en plein air et dans un endroit permettant de reculer ou d'avancer l'appareil photographique au gré de l'opérateur. Dans ce cas, on procédera absolument comme pour



FIG. 63. — Photographie sur les lieux : la maison du crime (assassinat).

la prise d'un paysage, en ayant soin de placer à différentes distances de l'objectif et naturellement dans le champ de l'image, des témoins, par exemple des bandes de papier d'une longueur connue. Ces témoins ou *tests* peuvent servir ensuite à déterminer la réduction des objets sur les différents points de l'image et au calcul des distances.



FIG. 64. — Photographie sur les lieux : les voies d'accès.

On fera au moins deux vues d'ensemble, prises dans des positions différentes, par exemple une prise du centre, et une prise du côté gauche ou droit. Si le nombre des plaques qu'on a à sa disposition le permet, il est préférable de multiplier le chiffre des vues différentes de l'ensemble du lieu. Une précaution, souvent très utile, est de faire chaque pose en double. Cela augmente considérablement le nombre des plaques à transporter, mais ces clichés étant d'une grande valeur au

point de vue policier, si un malheur arrive à l'un d'eux, ce qui est toujours possible, on en possède du moins le double. On n'oubliera pas non plus de fixer les voies d'accès au lieu du crime par des vues photographiques spéciales : par

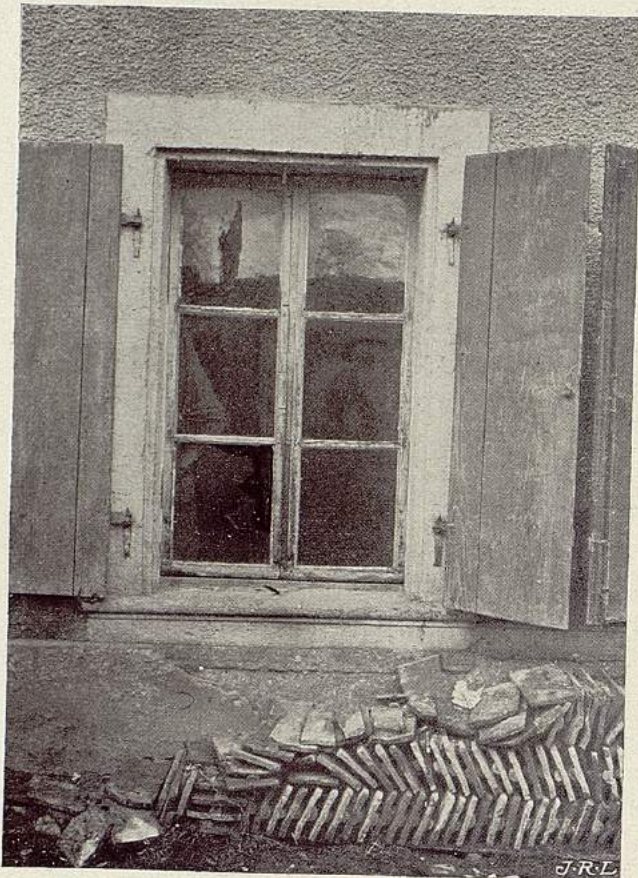


FIG. 65. — Photographie sur les lieux : la fenêtre brisée par laquelle l'assassin s'est introduit.

exemple, si le crime a été commis dans une chambre, on photographiera aussi l'extérieur de la maison avec sa ou ses portes d'entrée, etc.

La photographie des vues d'ensemble devient sensiblement plus difficile quand la place est limitée. C'est le cas par exemple dans les rues étroites, les cours, etc. On cherchera alors à augmenter autant que possible la distance entre l'objet et l'objectif. Les moyens auxquels on peut recourir pour y arriver sont de différente nature. Supposons, qu'il s'agisse de photographier la porte d'entrée d'une maison située dans une rue très étroite. La prise directe est impossible à cause du manque de recul. On arrivera souvent au résultat voulu en postant l'appareil photographique à une fenêtre du premier étage de la maison vis-à-vis. S'il n'y a pas de vis-à-vis, mais un mur, on fixera l'appareil sur le haut de ce mur ou sur une échelle. Dans l'obligation de travailler ainsi, on sera forcé d'incliner l'appareil, ce qui faussera nécessairement la perspective. Pour remédier à ce défaut, on déplacera le verre dépoli de la chambre jusqu'à ce qu'il soit parallèle à l'objet à photographier, soit, dans notre cas, la porte.

La mise au point se fera sur le centre de l'image, et pour corriger le flou produit par la différence des distances de l'objectif à la plaque, le centre seulement se trouvant dans le foyer, on emploiera un très petit diaphragme.

Il n'est pas possible d'énumérer toutes les combinaisons dont peut user l'opérateur appelé à faire une photographie de ce genre. C'est sa propre ingéniosité qui doit le guider. Si l'opérateur est en possession d'un

objectif grand angulaire, sa tâche devient tout de suite plus facile. Dans la plupart des cas, la photographie pourra alors se faire de la rue, l'angle de l'objectif ne demandant qu'un recul relativement faible.

Le théâtre du crime étant dans une chambre ou un endroit fermé — et c'est précisément ce qui arrive le plus souvent dans la pratique, — la prise des lieux peut devenir très difficile, premièrement à cause de la place presque toujours très restreinte dont on dispose et qui ne permet qu'un recul limité, et secondement à cause de l'éclairage généralement défectueux.

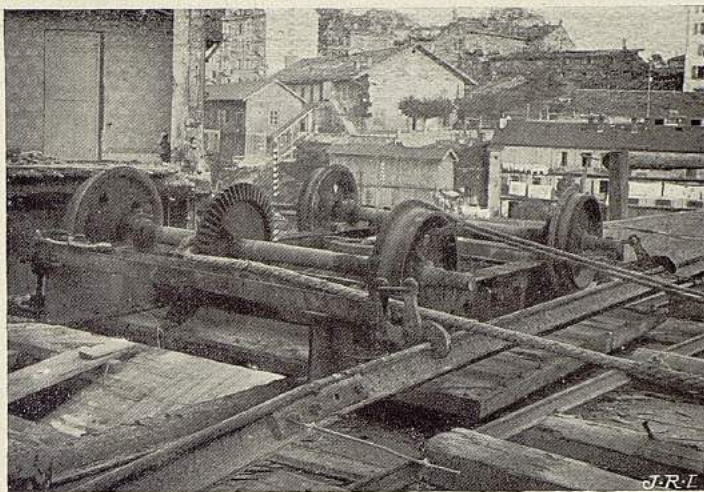


FIG. 66. — Photographie sur les lieux (accident) : chute d'une grue.

Les objectifs grand angulaires sont ici tout à fait à leur place. Supposons qu'on ait à photographier une chambre de dimensions moyennes, dans laquelle a eu lieu un assassinat. La première vue à prendre sera, comme toujours, une vue générale de la chambre. Pour cela on placera

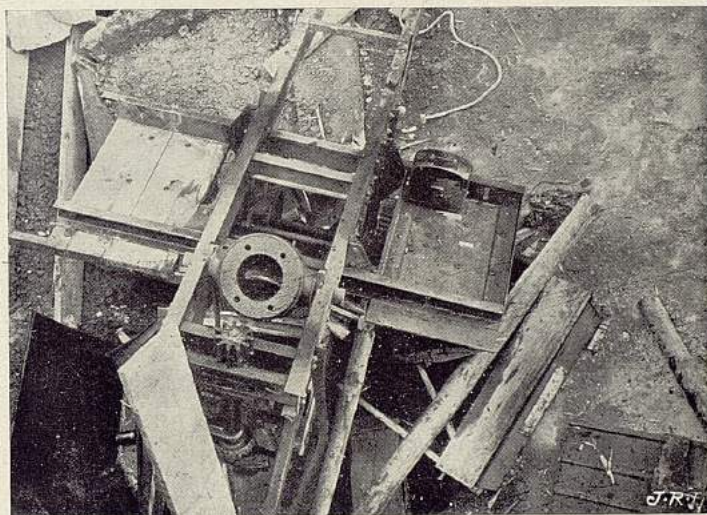


FIG. 67. — Photographie sur les lieux (accident) : la grue vue d'en haut (photographie avec un pied à renversement).

l'appareil, si la position des meubles le permet, dans un coin, et on mettra au point sur l'endroit principal, c'est-à-dire sur celui qui présente le plus grand intérêt, soit, dans notre cas, l'endroit où gît le cadavre de l'assassiné. Après cette première pose on en fera une seconde, en procédant exactement de la même manière, mais cette fois du coin opposé

au premier. Ces deux vues ainsi prises se compléteront mutuellement. Si la chambre donne sur un corridor, on obtiendra bien souvent d'excellents

résultats en plaçant l'appareil dans le corridor et en photographiant à travers la porte ouverte.

MATÉRIEL PHOTOGRAPHIQUE.

Pour produire ces photographies, un petit service de photographie judiciaire pourra presque toujours se contenter d'une bonne chambre à soufflet dite de *touriste*. Les chambres pour plaques 13×18 peuvent suffire à la rigueur ; il est cependant préférable d'avoir à sa disposition aussi une chambre pour plaques 18×24 . Cette grandeur de plaque est adoptée pour les chambres portatives dans la plupart des services photographiques attachés aux directions de police des grandes villes. Si les photographies faites avec les appareils 13×18 sont suffisamment nettes, on les agrandit ensuite à l'aide d'un appareil agrandisseur (genre agrandisseur Guillon). Pour l'audience, l'agrandissement de la plaque 13×18 en 30×40 est le plus recommandable.

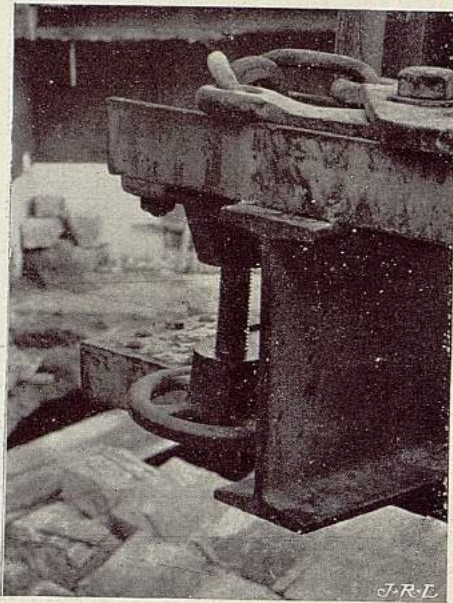


FIG. 68. — Photographie sur les lieux (accident) : la cause de l'accident, une vis mal vissée.

Une chambre devant servir à la prise photographique des lieux doit être légère pour être facilement transportable, et très solide. Elle doit avoir, en outre, à l'état plié un volume réduit. La planchette de l'objectif sera mobile en tous sens. Le cadre recevant le verre dépoli ou le châssis devra pouvoir basculer autour d'un axe horizontal pour permettre de donner à l'appareil une forte inclinaison. Le tirage du soufflet devra avoir au moins le double du foyer de l'objectif employé afin de permettre la reproduction des objets en grandeur naturelle.

OBJECTIF.

Le choix judicieux de l'objectif est très important. L'objectif de l'appareil destiné au policier doit posséder les qualités suivantes : il doit être absolument exempt de distorsion, c'est-à-dire que les lignes droites qui se trouvent sur les bords de l'image ne devront montrer aucune déviation ni vers le centre de l'image, ni vers les bords. Il doit être rigoureusement aplanétique, libre d'astigmatisme et de foyer chimique. Son angle ne sera ni trop grand ni trop petit ; un angle de 80° à 90° suffit généralement ; en tous cas, il ne devra pas être inférieur à 70° . Les angles supérieurs à 90° provoquent souvent une exagération de la perspective. Les objectifs à angles faibles demandent un recul trop considérable et ont peu de profondeur. En général, le foyer des objectifs ne devra pas être trop grand puisqu'il est en intime rapport avec l'angle de l'objectif, et qu'avec l'agrandissement de ce dernier la longueur du foyer diminue. Une bonne moyenne

de longueur focale d'un objectif pour une chambre 18×24 est par exemple 21 à 24 cm. L'objectif choisi devra, en outre, avoir une grande luminosité, cela dans le but de pouvoir opérer rapidement.

Il a été dit plus haut qu'en général l'angle de l'objectif ne devait pas dépasser 90° . Il est évident que pour certains travaux, là où l'on ne dispose que d'un recul limité et où il faut quand même reproduire des surfaces très grandes, on doit nécessairement avoir recours à des instruments ayant un angle d'image considérable, c'est-à-dire en terme technique aux objectifs grand-angulaires. Ces objectifs possèdent une luminosité beaucoup moindre que les objectifs à angle moyen. Ils demandent par consé-



FIG. 69. — Photographie sur les lieux (suicide douteux au commencement) : l'endroit où le suicidé s'est jeté dans l'eau après s'être coupé la gorge.

quent une exposition sensiblement plus prolongée. Mais, en revanche, leur angle étant en moyenne de 90° à 115° , ils permettent de se rapprocher très près de l'objet à photographier. Il est pourtant recommandable de ne les employer qu'avec prudence, à cause de l'exagération de la perspective, conséquence inévitable de leur grand angle. Cette exagération se fait d'autant plus sentir que les premiers objets reproduits sur l'image se rapprochent de l'objectif.

Les trousse d'objectifs sont aussi d'un emploi excellent, car elles permettent de combiner, suivant les exigences, des objectifs à différents foyers. Toutefois, leur emploi demande de l'opérateur une certaine habitude, car il faut juger dans chaque cas par laquelle des combinaisons possibles on obtiendra le résultat voulu.

PIEDS.

Le pied est une partie très importante de l'appareil photographique judiciaire. En effet, le photographe chargé de relever photographiquement toutes les traces d'un crime doit avoir la faculté de tourner son appareil dans tous les sens. Par exemple, il devra photographier le cadavre d'un assassiné. La victime est tombée à la renverse et gît à terre, étendue sur le dos. Il s'agit de fixer exactement sur la plaque photographique la position du cadavre. Mais pour que cela soit possible, il faut que toutes les parties du corps visibles à l'œil soient également visibles sur la photographie. Il n'y a qu'une position de l'appareil qui puisse remplir cette condition: c'est la position verticale, position dans laquelle on fera coïncider le milieu du cadavre avec le centre de l'objectif. Les pieds des appareils photographiques habituellement employés ne permettant pas cette position de la chambre, il faut avoir recours à des instruments spéciaux s'adaptant à la tête du pied et sur lesquels on fixe la chambre photographique. Nous citerons par exemple le *Guross*, à l'aide duquel on peut donner à la chambre toutes les positions désirées. Les pieds ordinaires ont cependant une hauteur limitée, ne dépassant guère 1 m. 20 à 1 m. 30. L'objectif d'un appareil fixé verticalement à cette hauteur n'embrasse qu'un champ très restreint, ne dépassant pas 1 m. 50.

Pour arriver à photographier un champ de plus grand diamètre, le cadavre d'un homme adulte par exemple, il faut avoir recours à des pieds qui permettent d'atteindre jusqu'à trois mètres de hauteur. Des pieds de ce genre *pour photographie judiciaire* sont actuellement livrés par plusieurs fabriques. Ils sont munis d'une sorte d'échelle qui rend possible la mise au point.

Il est recommandable de munir les appareils photographiques destinés à l'usage judiciaire, de châssis à escamotage, qui permettent de transporter, dans un châssis, jusqu'à douze plaques.

LUMIÈRE ARTIFICIELLE.

La lumière du jour n'est pas toujours suffisante sur les lieux d'un crime pour produire des photographies utilisables; quelquefois même elle fait complètement défaut. Ainsi, dans les caves, corridors, etc., le jour manque la plupart du temps. Dans ce cas il faut avoir recours à la lumière artificielle. Cette lumière artificielle s'impose naturellement aussi pour toutes les poses qu'on veut prendre de nuit.

De toutes les sources de lumière artificielle, il n'y a que la lumière au magnésium qui entre en jeu pour la pratique de la photographie judiciaire. C'est, en effet, celle qui est encore la plus pratique. Les installations sont très simples et faciles à transporter, ce qui a son prix pour l'usage judiciaire. A la rigueur on peut même les supprimer complètement, et allumer la poudre magnésique sur une assiette, une planche, une plaque de tôle, etc. On trouve aussi aujourd'hui, dans le commerce, une série de dispositifs très simples et commodes pour brûler, sans danger, la poudre magnésique.

Il n'est pas recommandable aux non-chimistes de préparer eux-mêmes

leur mélange de poudre (magnésium et chlorate de potasse ou autres matières oxydantes) à cause du danger d'explosion. Les mélanges qu'on trouve dans le commerce sont presque tous très bons et fournissent beaucoup de rayons actiniques.

On évitera les ombres portées en allumant deux foyers magnésiques, un de chaque côté de l'appareil, mais un peu en arrière de celui-ci, de façon que la lumière directe des flammes ne puisse pas arriver dans l'objectif. Si le manque de place ne permet pas d'utiliser deux sources lumineuses, on brûlera le magnésium sur l'appareil même. On ne perdra pas de vue que, seule, la surface extérieure de la flamme sert à l'éclairage, la lumière des particules incandescentes de l'intérieur ne pouvant pas passer au dehors. On cherchera donc à donner à la flamme une grande surface extérieure pour augmenter l'effet lumineux. Il suffit pour cela de disposer la poudre non pas en tas, mais en longue traînée.

L'éclair magnésique servira aussi à éclairer les parties mal éclairées, par la lumière d'une fenêtre, par exemple.

Pour les poses photographiques au magnésium, de même que pour toutes les poses contre lumière (contre des fenêtres ou autres ouvertures fortement éclairées), on se servira de plaques dites *anti-halo*, qui empêchent la formation du halo, c'est-à-dire des zones surexposées autour de ces ouvertures.

APPAREIL MÉTRIQUE DE BERTILLON.

M. Alphonse Bertillon, le chef bien connu du service de l'Identité judiciaire de la préfecture de Paris et le véritable fondateur de la photographie judiciaire ou légale et de l'identification scientifique des récidivistes, a combiné un appareil pour la photographie sur les lieux¹, dans le but de produire directement, sans autre instrument que l'objectif, des photographies pouvant être utilisées comme de véritables plans géométriques en coupe, élévation et projection horizontale, et pouvant donner, par conséquent, au moyen de règles et constructions simples, les formes et les dimensions exactes des objets représentés.

L'appareil Bertillon est donc un appareil métrique où il y a deux données fixes : la hauteur de l'axe optique de l'objectif sur le sol (1 m. 50) et le foyer de l'objectif, c'est-à-dire la distance entre le centre optique de l'objectif et la plaque sensible. Les objectifs de l'appareil Bertillon (de grand-angulaires) sont à foyer fixe, 10 cm. pour les petits appareils, 15 cm. pour les grands, de sorte que, pendant l'usage de l'instrument, le verre dépoli se trouve toujours à la même place. L'appareil est muni d'une trousse d'objectifs ayant pour le même foyer (10 cm. ou 15 cm.) le maximum de netteté à 1 m. 50, 2 m. 50 et 5 m. pour les petits appareils, et 1 m. 50, 2 m., 3 m. 50 et 15 m. pour les grands.

Des niveaux servent à poser l'appareil d'une manière toujours stricte-

¹ Voir, pour plus de détails : Reiss, *Photographie judiciaire*, et Tomelini : *Photographie métrique système Bertillon. Nouvel appareil de la Sécurité générale* dans les *Archives d'anthropologie criminelle* de Lacassagne, Lyon 1908.

ment parallèle et horizontale, et le pied est combiné de façon à ce que le centre optique de l'objectif soit toujours à la même hauteur.

Pour la photographie de cadavres couchés, etc., le pied, dont les branches sont constituées par deux tiges coulissantes, est remonté jusqu'à une hauteur déterminée, et la chambre renversée est fixée dans cette position sur le pied. Dans cette position, l'objectif des petits appareils se trouve exactement à une distance de 1 m. 65 du sol.

Les photocopies des clichés exécutés avec cet appareil sont collées, à sec, sur des cartons à échelles contenant d'un côté l'indication des distances, à partir de l'objectif, des différents points du sol situés sur une même parallèle au bord inférieur de l'image, le sol étant supposé horizontal, de l'autre côté l'indication des réductions des différents plans de front correspondant trait pour trait à la graduation des distances.

Sur ces photographies, non seulement on lit directement et rapidement la grandeur des objets reproduits et leurs distances l'un de l'autre, mais on peut aussi les utiliser à la confection, pour ainsi dire mécanique, de plans en projection horizontale à l'aide de gabarits imprimés et établis une fois pour toutes.

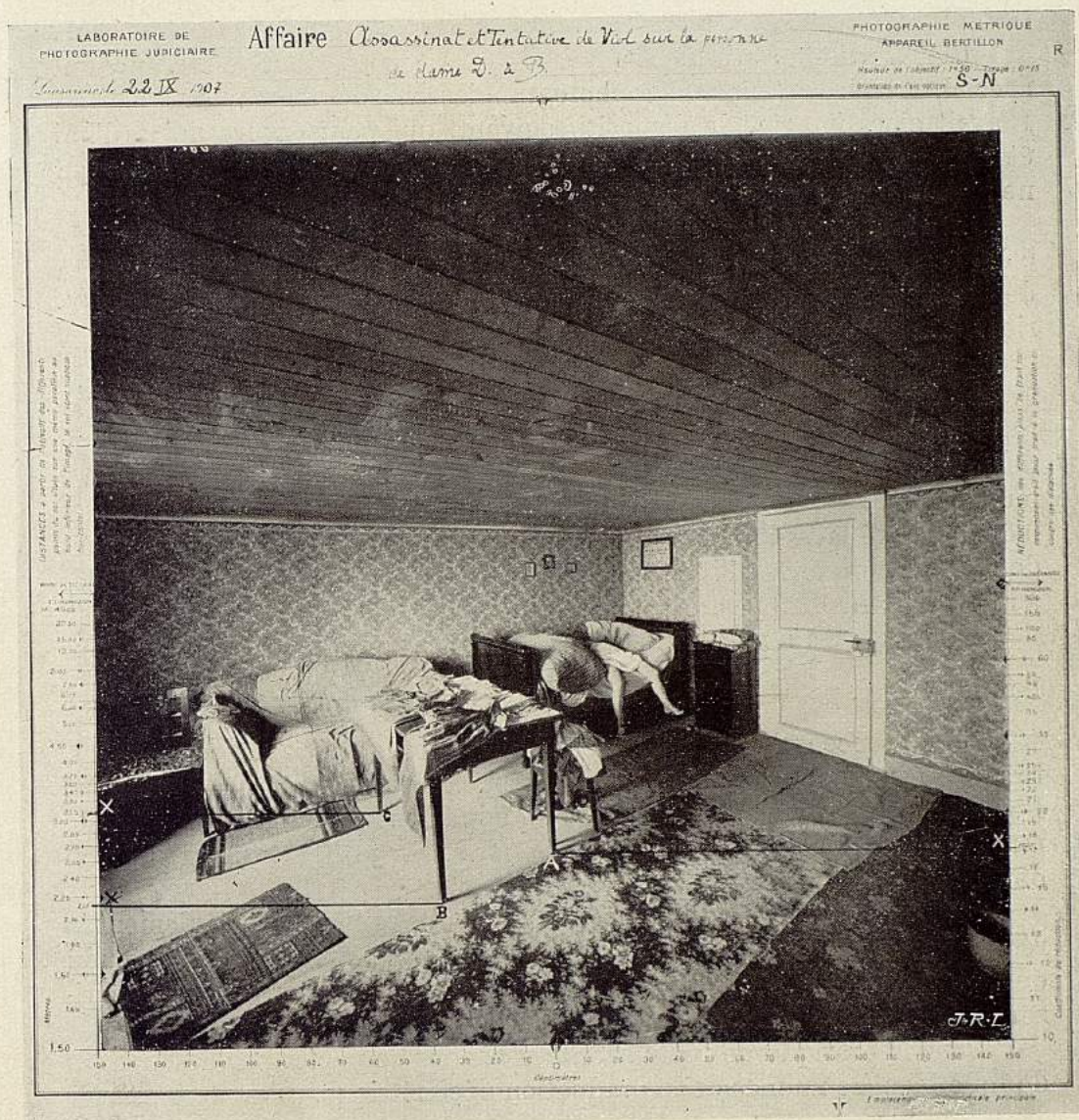
Les appareils métriques de Bertillon qui, au commencement, ne se fabriquaient que pour le format de plaque 31×31 , sont confectionnés aujourd'hui aussi dans les grandeurs 13×18 et 18×24 . Les appareils 13×18 , adoptés par exemple par la Sûreté générale française pour les Brigades mobiles, sont très commodes pour le transport par le fait qu'ils sont munis d'un soufflet et qu'ils n'ont plus la caisse carrée des grands modèles 31×31 . Par leur construction spéciale et la composition de leur trousse d'objectifs, ils peuvent servir aussi à la photographie signalétique (réduction à $\frac{1}{7}$) et à la photographie ordinaire en réduction ou en grandeur naturelle.

Les appareils métriques Bertillon constituent évidemment un grand progrès dans la photographie légale. Avec les photographies qu'ils produisent, le magistrat instructeur pourra toujours contrôler les dépositions des témoins en ce qui concerne les distances et, en général, se rendre un compte exact de la disposition des lieux. Tout praticien sait quel rôle jouent, dans certaines affaires, les distances et la grandeur des objets qui se trouvent sur les lieux d'un crime ou d'un accident, et comprendra ainsi aisément le secours précieux qui lui est offert par l'image métrique Bertillon.

EXEMPLE D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES MÉTRIQUES.

Pour démontrer l'emploi des photographies métriques Bertillon nous allons donner l'exemple suivant. La figure n° 70 représente la photographie métrique d'un lieu de crime (assassinat par strangulation et tentative de viol), photographie produite avec le grand appareil métrique 31×31 . Dans l'intérêt de l'enquête, il s'agit de connaître la hauteur et la longueur de la table du milieu de la chambre. Nous allons chercher d'abord la hauteur de cette table. Pour cela nous utiliserons le pied postérieur de droite, la hauteur du pied correspondant antérieur étant cachée sous un

tablier. Nous mènerons par le point A, qui se trouve sur le sol, une parallèle AX à la base de l'épreuve. Cette parallèle coupe la graduation latérale de droite des réductions un peu en dessus du trait marqué 17, exactement à 17,25. Ce chiffre indique la réduction photographique de la hauteur AB du point B au-dessus du sol. Il suffira donc de mesurer directement sur la



photographie la distance AB (soit 44,5^{mm}) et de la multiplier par le coefficient de réduction 17,25 pour avoir la hauteur réelle de la table au-dessus du sol, comme si on l'avait mesurée sur les lieux; on trouve ainsi $44,5 \times 17,25 = 76,76$ cm.

Pour avoir la longueur de la table, nous mesurerons la distance entre

le pied droit antérieur et le pied gauche antérieur. Pour cela, nous mènerons des parallèles BX et CX à la base de l'épreuve. Ces parallèles coupent la graduation latérale gauche des distances un peu en dessous du trait 2,5, exactement à 2,18, respectivement à 3,10. Pour avoir la longueur de la table, nous n'avons qu'à exécuter la soustraction $3,10 - 2,18 = 0,92$, c'est-à-dire que notre table a une longueur de 92 cm.

PHOTOGRAPHIES MÉTRIQUES SANS APPAREIL SPÉCIAL.

M. A. Bertillon avait déjà songé, avant la construction de son appareil spécial, à rendre *métriques* ses photographies avec des appareils ordinaires. Il avait alors imaginé le dispositif suivant, qui peut encore aujourd'hui être employé, avec succès, par tout service de photographie judiciaire qui ne possède pas d'appareil métrique spécial.

On découpe des bandes de papier blanc de 1 mètre de long et de 5 à 10 cm. de large. On marque sur ces bandes, à l'encre de Chine, chaque décimètre par un trait. Ces bandes sont apposées sur les murs de l'intérieur, etc. à reproduire à différentes distances de l'appareil.

Pour trouver la distance, voici le calcul qu'on fait :

On détermine sur l'épreuve les réductions de chacune des bandes repères de 1 mètre en divisant 1000 par leur dimension appréciée en millimètres. Puis on fait la différence des nombres ainsi trouvés et on multiplie cette différence par le *tirage* de l'objectif (distance focale à laquelle a été faite la photographie) exprimé en centimètres. Le produit donne, en centimètres, l'intervalle des plans de front (c'est-à-dire parallèles à la plaque sensible) passant par les repères considérés.

Exemple : On a mesuré 2 mètres repères et on a trouvé 80 mm. pour l'un et 25 mm. pour l'autre. Les réductions sont $\frac{1000}{80} = 12,5$ et $\frac{1000}{25} = 40$. La différence entre 40 et 12,5 est 27,5 qui multiplié par 10 centimètres, tirage présumé de l'objectif, donne 2,75 m. comme intervalle des repères. Pour avoir la distance du premier repère de 80 mm. à l'objectif, il suffit de multiplier son chiffre de réduction 12,5 par le tirage 10 centimètres et on obtiendra ainsi 1,25 m. comme valeur.

Connaissant la réduction d'une bande, nous connaissons également la réduction de tout objet qui se trouve dans le même plan. Il est bien entendu que, pour que le calcul soit juste, l'appareil doit être rigoureusement horizontal.

Dans la pratique on remplacera les bandes de papier par des bandes de toile blanche munies de la graduation décimétrique.

PORTES FERMÉES.

Nous avons énuméré plus haut les questions principales que le magistrat enquêteur devra se poser en procédant à l'étude topographique des lieux. Il ne nous reste qu'à ajouter quelques mots concernant la constatation de portes fermées à clef ou au verrou sur les lieux du crime même. Le fait qu'on trouve fermée à clef la porte de la chambre dans laquelle gît un homme mort d'une mort violente constitue-t-il une preuve qu'on est en présence d'un crime? Aucunement. Il est, il est vrai, peu

probable que l'homme trouvé mort ait pu fermer, extérieurement, à clef la chambre dans laquelle gît son cadavre, à moins qu'il n'ait tourné, avec un *ouistiti* de rat d'hôtels, la clef restée extérieurement dans la serrure. Mais il a pu pénétrer aussi par la fenêtre restée ouverte, et se donner la mort après l'avoir fermée. Un examen de l'extérieur de la fenêtre (traces d'éraflures par les souliers sur le mur et sur le rebord de la fenêtre) élucidera ce point la plupart du temps. Il a aussi pu être enfermé volontairement ou par mégarde dans la chambre où il s'est suicidé ensuite. La porte fermée extérieurement fournit donc souvent au magistrat enquêteur une forte présomption en faveur de l'hypothèse d'un crime, mais ce n'est qu'une présomption qu'il faut très soigneusement vérifier, car il y a des cas où la cause de la mort est le suicide, mais où la porte est néanmoins extérieurement fermée à clef.

Ajoutons qu'en cas de non découverte de la clef de la serrure fermée, il faut également envisager la possibilité que cette clef ait été jetée par la fenêtre ou qu'on l'ait fait disparaître ailleurs pour faire croire à un crime quand il y a eu en réalité suicide (mobile: vengeance!).

D'autre part, la porte fermée intérieurement au verrou n'est pas une preuve absolue de suicide. L'assassin a pu sauter par la fenêtre, si celle-ci est restée ouverte, ou bien il a pu fermer le verrou du dehors. En effet, la plupart des portes ne ferment pas hermétiquement et entre le chambranle et le bord du vantail ou battant il reste suffisamment de jour pour y passer un fil mince mais solide. En passant le fil derrière le bouton du verrou et, après avoir fermé la porte, en tirant sur les deux bouts du fil, on ferme le verrou. S'il n'y a point de jeu entre le battant et le chambranle, un léger coup de lime produit suffisamment de jour pour exécuter la manœuvre.

Il faut donc, dans les cas douteux où le cadavre est couché dans une chambre verrouillée intérieurement, examiner avec soin la porte au point de vue de la possibilité d'une telle manœuvre.

Traces.

Les traces peuvent être de deux sortes : elles peuvent consister en empreintes de toute nature ou en déplacements, fractures, ou dépôt d'une matière.

Rappelons la définition des empreintes d'après Frécon : Est une empreinte toute figure produite sur une surface par l'application soit d'une partie du corps, soit d'un objet quelconque, imprégné ou non d'une matière colorante, figure qui indique la forme ou tout au moins les contours de la partie qui l'a déterminée, et dont l'étude minutieuse est capable d'établir l'identité d'une personne, les relations ou l'intervention d'un objet dans une affaire criminelle. Il y a deux catégories d'empreintes à distinguer : les unes sont formées par un creux, une dépression situés dans la terre, la neige, un lit, etc. : ce sont des empreintes *negatives* ; les autres représentent simplement une figure, une image, et sont dessinées

sur un parquet, une tapisserie, etc. : elles sont *positives*, quand elles sont produites par le contact d'un corps enduit d'une matière quelconque.

Nous appellerons donc les premières traces : les empreintes ; les secondes : simplement les traces.

TRACES DE LUTTE.

En arrivant sur le lieu où se trouve un cadavre la première préoccupation du magistrat enquêteur sera d'examiner si l'on est en présence d'un assassinat, d'un suicide ou, éventuellement, d'un accident.

La découverte de traces de lutte peut, dans la plupart des cas, l'éclairer sur la nature criminelle de la mort. Ajoutons cependant tout de suite que, parfois, autour de suicidés ou de victimes d'un accident, on relève des traces qui peuvent, au premier examen, paraître des traces de lutte avec une seconde personne, et qui ont été en réalité provoquées par la victime elle-même. Il faut donc être circonspect et examiner minutieusement tout ce qu'on constate sur les lieux avant de se prononcer d'une façon catégorique sur le genre de la mort, et diriger en conséquence les recherches ultérieures. X

Il y a même assez souvent des cas où il est impossible de trancher tout de suite la question : assassinat, suicide ou accident ? Il faut alors attendre le résultat de l'enquête ultérieure par déposition de témoins, recherches de police, etc. Dans de telles affaires, les photographies prises sur les lieux seront d'une valeur inestimable, car elles permettent, comme nous l'avons dit plus haut, une reconstitution permanente du premier constat.

A part les traces de sang, les empreintes de pas et de doigts, etc. dont il sera parlé ultérieurement en détail, quelles sont les traces de lutte ?

Nous aurons en première ligne, si l'homicide a eu lieu dans une maison, à observer le déplacement des objets. Les chaises sont souvent renversées et les meubles en général déplacés au cours d'une lutte. Le déplacement des meubles peut indiquer la direction de celle-ci. Une chaise déplacée, par exemple, sur un parquet fraîchement ciré, y laisse une traînée facilement visible, quand on examine le parquet sous un certain angle. Si le lieu du crime est un sol mou (gravier, terre, etc.), l'objet déplacé y produit un sillon plus ou moins profond suivant son poids et la résistance de la matière du sol. Il va sans dire que le déplacement se produit toujours dans la direction de la force qui a donné l'impulsion.

Si l'homicide a été commis sur un sol susceptible d'être déprimé, nous constaterons, en cas de lutte, un piétinement. Ainsi nous relèverons ce piétinement sur la terre, le gravier, les feuilles mortes, l'herbe, etc. On peut parfois même trouver une sorte de piétinement sur un sol très résistant, sur un parquet, par exemple. Dans ce cas, les traces de piétinement sont constituées par de la poussière, de la boue séchée, etc. tombées des souliers de l'assassin ou de la victime. Toutefois, précisément avec les traces de piétinement, il faut être circonspect, car, ainsi que nous l'avons constaté à maintes reprises dans notre propre pratique, on peut les trouver aussi en cas de suicide (suicide par pendaison, par égorgement et même par coup de feu).

S'il y a eu lutte en forêt, près d'arbustes ou de buissons, les traces de cette lutte peuvent consister aussi dans des branches cassées, des feuilles arrachées, etc. Les cassures démontreront que la victime ou le meurtrier ont été acculés contre la plante, et ainsi on peut reconstituer, au moins en partie, le mécanisme du crime. Sur les cassures, on retrouve assez souvent des poils ou fibres isolés du vêtement porté par celui qui a été poussé contre. On a ainsi un moyen de contrôle de la personne bousculée, éventuellement un moyen d'identification de l'assassin si les poils proviennent de l'habit de ce dernier. On ne négligera donc pas, dans des cas pareils, d'examiner les cassures des branches au point de vue de l'adhérence de poils provenant de l'étoffe des vêtements.

Les tapis des chambres où un crime s'est passé sont parfois très instructifs pour le magistrat chargé de l'enquête. Ils offrent, en effet, bien souvent des plis très caractéristiques indiquant qu'une lutte, fuite, etc. a eu lieu. Supposons, par exemple, qu'un individu ait été étranglé dans son lit. Pour s'approcher suffisamment du dormeur, le meurtrier a dû se placer sur la descente du lit posée le long de ce dernier. En se penchant sur le lit, il a déplacé légèrement la descente avec ses pieds. Ce déplacement se traduit, la plupart du temps, par un pli anguleux, où l'angle correspond à la pointe du pied. L'angle du pli indique donc la direction de la force agissante, dans le cas particulier le pied. Ces plis se constatent surtout sur les tapis souples, et leur importance augmente avec celle de la force agissante.

On relèvera soigneusement aussi la position des objets perdus par la victime ou l'agresseur au cours d'une lutte, ainsi que celle des armes qui ont servi au crime ou au suicide, armes dont il sera parlé ultérieurement.

La position de toutes ces différentes traces peut devenir capitale au cours d'une enquête. On la fixera, par conséquent, à l'aide de croquis ou, ce qui est beaucoup mieux, par l'appareil photographique. Pour cela on prendra des photographies de détail sur lesquelles ressortent nettement les traces constatées. Leur situation générale sur les lieux est donnée par les vues d'ensemble. Ces photographies de détail servent donc à fixer le genre des traces, et elles peuvent aussi être utilisées pour déterminer, d'une manière absolue, la position des meubles et des objets perdus pendant une lutte.

CORPS ÉTRANGERS SUR LES LIEUX.

Si l'assassin a sur ses vêtements, et surtout sur ses souliers, des corps ou matières quelconques, il peut les déposer, malgré lui, sur les lieux au cours d'une lutte. Ainsi on trouvera peut-être dans un salon de la poussière de farine ou des traces de fumier. L'enquête aura à établir, si quelqu'une des personnes qui ont normalement accès à la chambre du crime a pu apporter ces matières étrangères. Si ce n'est pas le cas, elles proviennent indubitablement de l'assassin. Leur nature devra alors être fixée d'une façon absolue, éventuellement par une analyse chimique (nature de traces de terre!). Les vêtements des individus suspects et arrêtés seront

minutieusement examinés au point de vue de la présence de matières étrangères. On sortira surtout, avec une pointe, tout ce qui peut se trouver dans les replis des souliers, et l'on déterminera, par le microscope et l'analyse chimique, la composition des matières sorties. Dans la pratique, à maintes reprises déjà, il a été ainsi possible de prouver que l'individu suspect avait sur ou dans ses vêtements les mêmes matières étrangères dont on avait constaté la présence sur les lieux. Une telle constatation peut être décisive.

Si l'on découvre sur le lieu du crime un mouchoir sale n'appartenant pas à la victime, mais perdu par le meurtrier, on fera procéder à l'analyse, par un chimiste spécialiste, des mucosités nasales. La présence de particules de tabac ou de poussières spéciales (poussière de brique chez les briquetiers, de grains de farine chez les meuniers, etc.) peut fournir une indication utile sur la profession de l'auteur du forfait. Dans certains cas, un examen de ce genre a déjà apporté la preuve directe de la culpabilité d'un individu suspect. On procédera de même pour les expectorations trouvées sur les lieux.

Traces de sang.

Il est recommandé de procéder tout de suite à la recherche des traces de sang, et cela pour avoir les mouvements plus libres ensuite. En effet, cette recherche n'est pas toujours facile par le fait que, par leur couleur sombre, elles se confondent souvent avec le support sur lequel elles existent (meubles de teinte sombre, terre, etc.). De plus, si le crime n'est pas très récent, le sang, très oxydable, change rapidement de teinte, et parfois à tel point qu'il ne se détache plus que faiblement du fond sur lequel il se trouve. Ainsi il peut arriver facilement que, ne voyant pas les traces de sang en cherchant d'autres traces, on les détruit en marchant dessus ou par une autre manipulation quelconque. On risque beaucoup moins de détruire accidentellement les traces de pas et les empreintes digitales. Les premières sont beaucoup plus visibles, et les secondes se trouvent généralement sur des objets à l'abri du foulage par les pieds.

CONSERVATION SUR LES LIEUX DES TRACES DE SANG.

Il va sans dire qu'en ce qui concerne la sauvegarde des traces de sang, il faut donner des ordres très stricts aux gendarmes, etc. qui peuvent être appelés à constater un crime avant le magistrat enquêteur. Les *Instructions vaudoises* déjà citées disent, à ce propos, ce qui suit :

Les agents, gendarmes, etc., constatant sur les lieux des traces de sang ne les toucheront pas si, par leur position, elles sont à l'abri de toute détérioration possible.

Si ces traces se trouvent à un endroit où, par une influence quelconque, elles pourraient être détériorées ou effacées, on les couvrira. Si elles sont à l'abri de la pluie, il suffira d'employer un morceau de papier fort, plus grand que la trace, qu'on collera sur la place où sont les traces par l'application d'un peu de colle forte aux quatre coins du papier.

Si ces traces sont exposées à la pluie (sur les murs extérieurs d'une maison par exemple), on remplacera le papier par de la toile cirée.

Si les traces se trouvent en plein champ, sur des cailloux, etc., on les couvrira soit avec une petite planchette, soit avec une petite caisse en bois ou un pot à fleur. La planche, caisse ou pot, sera de nouveau couvert avec un morceau de toile cirée.

FAUSSES TRACES DE SANG.

Les fausses traces de sang, c'est-à-dire les traces de sang humain ou autre produites intentionnellement par le criminel pour dépister la justice, sont très rares, mais cependant intéressantes pour l'instruction. Ainsi, dans un cas d'assassinat par strangulation, le meurtrier avait enduit sa main de sang de bœuf et avait fait une longue traînée sur un mur avec cette main ensanglantée. Il avait largement arrosé aussi le plancher de petites gouttes de sang. A côté du cadavre, il avait placé le couteau de la victime, trempé préalablement dans le sang de bœuf. Par cette manœuvre, il voulait d'abord faire croire que c'était la victime qui avait assailli son compagnon et l'avait blessé sérieusement. Celui-ci aurait étranglé son agresseur en état de légitime défense. De plus, il voulait se créer un alibi: les traces de sang trouvées sur les lieux semblaient démontrer que le meurtrier devait être blessé sérieusement; or lui-même ne portait aucune blessure.

Gross rapporte un autre cas, très curieux, de fausses traces de sang: on trouva sur les lieux d'un cambriolage important les traces sanglantes de toute une main. On en déduisait toutes sortes d'hypothèses. L'auteur du crime, arrêté, déclara qu'il s'était fait lui-même une petite blessure pour produire, avec le sang ainsi obtenu, une empreinte de main. Il croyait qu'il ne serait pas découvert, s'il laissait sur les lieux du crime son sang et la forme de sa main.

Nous retrouvons dans ce cas la superstition déjà citée dans le paragraphe relatif au *grumus merdae* et qui règne encore parmi certains malfaiteurs professionnels. Cette superstition veut que le délinquant ne soit pas découvert, s'il laisse quelque chose de lui sur le théâtre du crime. C'est cette même superstition qui pousse certaines mères à poser un soulier à côté du bébé qu'elles abandonnent.

RECHERCHE DES TRACES DE SANG.

Comme nous l'avons dit plus haut, la recherche des traces de sang n'est pas toujours facile. Ces traces, en effet, n'ont pas toujours la couleur rouge-brunâtre bien connue. Leur âge, la température et la nature du support sur lequel elles se trouvent, peuvent en modifier grandement la couleur. Ainsi, les taches anciennes prennent fréquemment une teinte brun-rouille qui ne laisse pas, à un premier examen superficiel, reconnaître leur véritable nature. Le sang qui se trouve sur du papier peint peut prendre les teintes les plus invraisemblables.

Il faut ajouter encore que le brillant de la tache de sang récente, mais desséchée, se ternit également avec le temps. Pour faciliter les recherches de traces de sang fraîches, surtout sur des objets de teinte foncée, on se

servira avec succès d'une bougie. La lumière de cette bougie, qu'on remuera, provoquera une irisation de la surface de la tache, irisation qui la fera ressortir mieux de son support. De plus, les taches de sang ressortent mieux sur un fond sombre quand on les éclaire avec une lumière jaune, comme celle de la bougie. Fréquemment, on ne pourra pas dire tout de suite si les taches constatées sont vraiment des taches de sang ou non, mais on adoptera comme règle qu'il faut prendre plutôt trop de taches pour des taches de sang que trop peu. L'analyse chimique démontrera ensuite la nature véritable de ces taches.

En général, la démonstration légale de la nature sanguine d'une tache incombe au chimiste légiste ou, éventuellement, au médecin légiste. Cependant, l'expert en police technique ou scientifique, qui, ordinairement, n'exécute pas les longues analyses purement chimiques, et même le magistrat enquêteur, peuvent être amenés à examiner rapidement, si des taches suspectes sont des taches de sang ou non. Il leur faut alors une méthode d'analyse rapide et simple en même temps. Une réaction chimique, facilement praticable pour tout le monde et donnant avec une extrême sensibilité des résultats très sûrs, est celle du Prof.-Dr Strzyzowski, de l'Université de Lausanne.

RÉACTION STRYZOWSKI.

Pour obtenir cette réaction, on gratte un peu la tache avec un couteau propre, et on transporte la partie arrachée sur un porte-objet microscopique. On le couvre avec un verrelet, et on introduit des bords du verrelet quelques gouttes du réactif suivant :

Acide acétique glacial.	1 cc.
Eau distillée	1 cc.
Alcool	1 cc.
Acide iodhydrique du poids spécifique de 1,5.	3 à 5 gouttes.

Ce réactif ne se conserve pas, et doit être préparé chaque fois avant l'usage. Il pénètre sous le verrelet et dissout la matière. On chauffe alors le porte-objet sur la flamme très petite (à peine visible) d'une lampe à alcool, ou sur celle d'un petit bec Bunsen. Le liquide entre en ébullition, et on l'y maintient pendant environ dix secondes, tout en remplaçant le réactif évaporé.

Si l'on se trouve en présence de traces de sang, il se forme des cristaux d'hématine iodée, d'une coloration brun foncé, tirant sur le noir. Les cristaux, d'une forme très caractéristique, sont parfaitement visibles sous le microscope à un grossissement de 480 linéaires.

A l'aide de cette méthode, Strzyzowski a pu obtenir encore, avec $\frac{5}{1000}$ milligrammes (= 0,000 005 gr.) de sang frais d'homme, des cristaux parfaitement nets.

RÉACTION A L'EAU OXYGÉNÉE.

Une autre réaction rapide et assez sensible pour déterminer la nature sanguine d'une tache est la réaction à l'eau oxygénée. Pour l'exécuter, on prendra sur un porte-objet une petite quantité de la matière à examiner et on y ajoutera, après l'avoir couverte d'un verrelet, une goutte d'eau

oxygénée qu'on introduira des bords du verrelet. Si la matière est du sang, on constatera sous le microscope la formation de bulles d'oxygène. Si la quantité de matière est assez forte et si l'on y ajoute l'eau oxygénée sans la couvrir d'un verrelet, on observera la formation d'une véritable mousse.

TACHES DE SANG SUR DU LINGE OU DES ÉTOFFES LAVÉES.

Il arrive très fréquemment que des assassins, pour faire disparaître des taches de sang, lavent le linge et les vêtements qu'ils portaient au moment de la perpétration de leur forfait. Pour l'enquête, il importe de déceler sur ces vêtements les traces de sang. Dans ce cas, l'analyse chimique donnera un résultat si, à l'œil nu, on distingue déjà l'endroit suspect de contenir des restes de taches de sang. Ces taches, sur du linge lavé, ressortent en crème

faible sur fond blanc. Mais lorsqu'aucune tache n'est visible à l'œil nu, et qu'on suppose néanmoins des restes de sang, l'analyse chimique seule ne donne qu'un résultat incertain. Il faut d'abord tremper tout le linge dans un dissolvant, dans l'eau par exemple, l'extraire et chercher enfin dans le liquide obtenu la réaction typique du sang. Ces manipulations

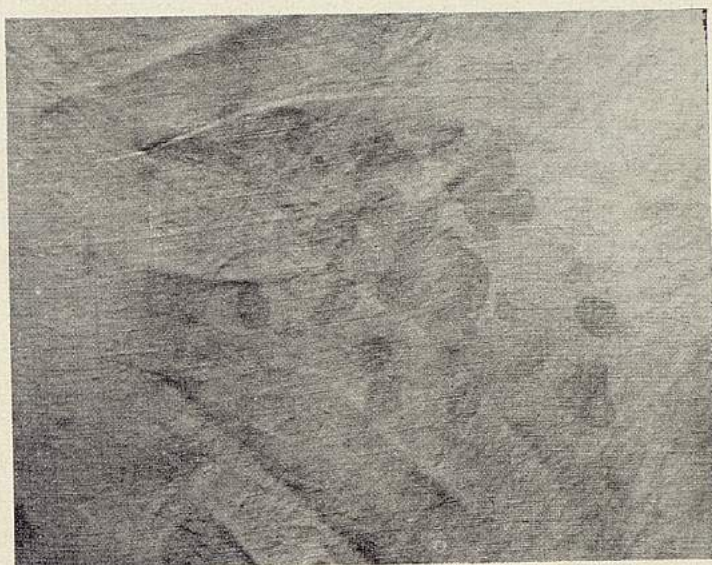


FIG. 71. — Taches de sang relevées photographiquement sur un mouchoir lavé au savon.

sont longues, et les chances d'insuccès augmentent en raison de la quantité de liquide dissolvant qu'il faut employer. Aussi est-il beaucoup plus commode de rechercher d'abord par la photographie les endroits qui peuvent contenir des traces de sang, et ne traiter ensuite que ces places avec une petite quantité de liquide dissolvant. On ne risque presque plus de perdre du matériel, et la réussite de l'analyse est assurée.

Pour découvrir photographiquement les traces de sang sur du linge lavé, on étendra bien à plat le linge à examiner, en l'aplatissant dans un châssis-pressé à ressorts puissants, si ses dimensions le permettent. L'éclairage doit provenir d'une forte source lumineuse (soleil, lampe à arc, etc.) et être égal sur toute l'étendue du linge. Les endroits contenant des traces de sang étant plus jaunes que le reste du linge, mais pas assez jaunes pour être visibles à l'œil, on intercalera un filtre bleu pour intercepter les rayons jaunes. Sur le négatif, les taches se dessineront en plus clair que le reste du linge. On pourra augmenter encore le contraste en

utilisant les méthodes photographiques bien connues pour le renforcement des contrastes (copie sur papier spécial à contrastes, production de négatifs doubles renforcés, etc.).

La recherche de traces de sang sur les étoffes de couleur foncée présente des difficultés beaucoup plus grandes, mais on obtient néanmoins souvent d'excellents résultats. Le filtre bleu est alors remplacé par un filtre jaune, et les plaques ordinaires par des plaques orthochromatiques. On rencontre surtout des difficultés avec des étoffes de couleur rouge foncé et brun foncé. Dans ce cas, il faut photographier à travers un filtre rouge et utiliser des plaques sensibles au rouge ou panchromatiques. L'éclairage doit être très puissant.

Les taches suspectes localisées photographiquement, on découpera l'endroit où elles se trouvent, et on coupera le tissu en petits morceaux, qu'on traitera avec une petite quantité d'eau distillée, légèrement chauffée. Après avoir extrait du tissu tout le sang qu'il contient, par un chauffage prolongé, et après avoir filtré le liquide obtenu, on évaporera presque jusqu'à siccité et on transportera le restant de la solution, à l'aide d'une pipette, sur un porte-objet microscopique, où on laisse complètement évaporer l'eau. La recherche chimique sera faite avec la réaction Strzyzowski décrite plus haut.

A propos du lavage des vêtements maculés de sang par les assassins nous ajouterons, qu'on observe souvent, dans les crimes commis par la basse pègre et surtout par des paysans, une insouciance incompréhensible. L'assassin garde fréquemment sa chemise et son veston maculés de sang, sans chercher à enlever les taches par un lavage. Il ne pense pas même à changer d'habits, et se coupe plutôt la moustache pour se rendre méconnaissable.

SÉRODIAGNOSTIC.

Quand on a constaté la nature sanguine d'une tache, il faut encore établir l'origine de ce sang, car il peut tout aussi bien provenir d'un animal que de l'homme. Depuis 1901, nous possédons dans le sérodiagnostic une méthode absolument sûre pour déterminer l'origine du sang. Le professeur Strzyzowski, de Lausanne, dans son excellent livre, *Biochimie normale et pathologique*, dit à ce propos :

Dans le domaine de la biochimie animale, l'une des conquêtes les plus intéressantes est sans contredit le sérodiagnostic ou la détermination de l'origine du sang. Cette nouvelle méthode d'investigation, qui est née à la suite de nombreuses études sur l'immunité, ne date en réalité que de l'année 1901.

Antérieurement à cette époque, lorsqu'un expert était chargé de la recherche médico-légale du sang, il ne pouvait guère répondre qu'aux deux questions suivantes : 1° « Y a-t-il du sang ? » et 2° « Le sang présenté à l'examen provient-il oui ou non d'un mammifère ? »

Quant à la question capitale si souvent posée par la justice : « Est-ce du sang humain ? » elle n'a été complètement résolue que depuis l'année 1901, date à laquelle Uhlenhut, et après lui Wassermann et Schütze, ont mis en lumière le fait suivant :

Lorsqu'on injecte à un animal (lapin par exemple) du sang d'un animal d'une

autre espèce. le sérum du premier acquiert un pouvoir précipitant vis-à-vis du sérum du second. Abstraction faite de la question de la phyllogénie, c'est ainsi qu'un lapin qu'on a injecté avec du sérum de sang de chien fournira un sérum qui ne précipitera que l'albumine du sang de chien ou de son congénère le loup. Un second lapin, auquel on aurait injecté du sérum du sang de l'homme, livrera un sérum qui ne produira un précipité que dans le sang dilué de l'homme.

Grâce à ces données positives, on peut maintenant démontrer avec une certitude absolue qui ne laisse rien à désirer pour l'esprit scientifique le plus critique, si une tache de sang suspecte déposée sur un objet quelconque provient de l'homme ou d'un autre mammifère.

Ainsi, supposons une série de 4 lapins auxquels, tous les 3 à 4 jours, on a injecté sous la peau, ou mieux encore dans la veine marginale de l'oreille, 3 à 4 cc. d'un sérum déterminé :

Lapin N°1. Lapin N°2. Lapin N°3. Lapin N°4.

Provenance du sérum injecté : Homme. Vache. Porc. Cheval.

Lorsqu'après plusieurs injections (5 à 10 au maximum) le sérum des lapins manifestera un pouvoir précipitant suffisamment fort, on les sacrifie, et on récolte séparément le sérum de chaque animal. En dissolvant alors dans 5 à 10 cc. d'une solution physiologique (NaCl. 8,5‰) une tache de sang d'homme — qu'un accusé voudrait faire passer devant la justice pour du sang d'un animal des abattoirs — et en ajoutant à 1 cc. de la solution limpide obtenue 0,1 cc. de sérum du lapin N° 4, on n'obtiendra ni immédiatement, ni au bout d'une heure, un trouble ou un précipité.

Il en sera de même avec les sérums des lapins 2 et 3. Seul le sérum du lapin N° 1. produira très vite une réaction de précipitation, car les précipitines formées dans le corps de ce lapin précipitent uniquement le sérum de l'homme, ou tout au plus celui de son congénère le singe.

FORMES DES TACHES DE SANG.

Suivant que l'individu qui a perdu le sang était en mouvement ou au repos quand le sang est tombé, et suivant l'inclinaison du support sur lequel il est tombé, les taches de sang prennent une forme différente.

Si le sang tombe sur un support parfaitement horizontal, et si la partie du corps d'où s'écoulait le sang était immobile, la tache prend une forme absolument sphérique. Si le sang tombe d'une certaine hauteur, une partie est rejetée en haut et retombe en formant de petites giclures tout autour du noyau sphérique. Ces giclures augmentent en importance avec la hauteur de la chute,



FIG. 72. — 1. sang tombé en état de repos. 2. tache de sang sur plancher en sapin. 3. sang tombé en mouvement. 4. sang tombé en mouvement rapide. 5. giclure de sang tombée de 15 centimètres de hauteur.

la quantité de sang tombée, et la surface plus ou moins résistante du support.

Sur un support poreux (plancher en sapin usé, papier buvard, terre, etc.) les contours de la tache, originellement sphériques, deviennent plus ou moins dentelés par l'attraction capillaire des parties du support qui entourent la tache.

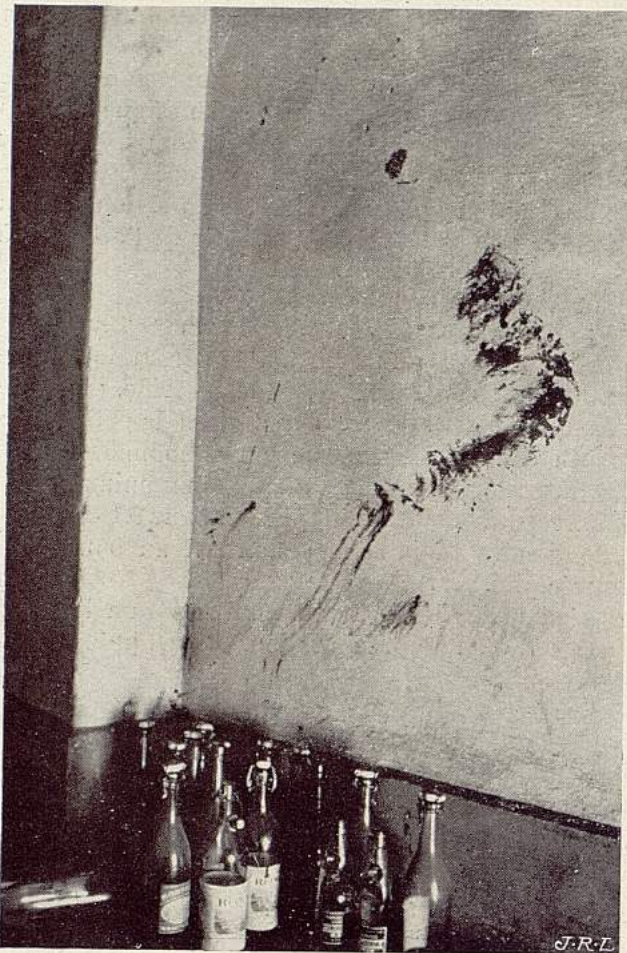


FIG. 73. — Taches de sang produites par le corps appuyé contre le mur; les trois traînées parallèles ont été produites par trois doigts.

Si la partie du corps d'où s'écoulait le sang était en mouvement, la tache prend une forme d'autant plus allongée que le mouvement était plus fort. Elle se présente finalement comme un noyau très allongé avec une fine prolongation dont la longueur varie suivant la quantité de sang versé et la rapidité du mouvement. Cette prolongation est entourée de giclures latérales. Donc, en pratique, étant donné que dans les traces de gouttes de sang l'axe le plus long se trouve toujours dans la direction du mouvement et que les éclaboussures ou giclures latérales ne se trouvent également

que dans cette direction, il est possible de suivre le chemin de celui qui a perdu le sang. Ajoutons cependant, que le mouvement de la partie du corps d'où s'écoule le sang doit être déjà assez important et le sang tomber d'assez haut pour que l'allongement de la tache soit nettement caractérisé.

Les gouttes de sang projetées obliquement contre un mur, etc. prennent aussi la forme allongée avec éclaboussures latérales; l'axe le plus long et les giclures indiquent la direction. Cependant, si la quantité de sang est relativement considérable, le sang, n'étant pas immédiatement absorbé par le support, se rassemble sur le bord inférieur (dans la pointe) et, suivant la loi de la pesanteur, s'écoule, par gouttes, droit vers le sol.

La forme des mares de sang est également intéressante pour l'étude du mécanisme de l'homicide. Par exemple, le sang qui s'écoule d'une blessure à la tête de la victime tombée par terre suit la déclivité du sol. Cependant, au bout d'un temps relativement court, le sang de la pointe du petit ruisseau de sang ainsi formé se coagule et s'arrête. Il forme ainsi un obstacle auquel vient se heurter le sang non encore coagulé. Celui-ci s'accumule et se fige aussi petit à petit. Et l'on a une flaque qui a son point le plus étroit près de la tête. Si la quantité de sang écoulé est considérable, le sang, empêché de suivre la déclivité du sol, contourne la tête ; de même si le sol est parfaitement plan.

La forme et l'aspect des mares de sang sur le sol ou autour de la victime permettent donc souvent de déterminer, si la victime a été tuée sur le coup ou bien si, tombée par terre, elle s'est encore défendue et a essayé de se relever.

Les empreintes digitales sanguines seront étudiées plus loin.

L'étude des formes des taches et mares de sang étant très importante pour l'enquête, puisqu'elle peut donner des indications précieuses sur le mécanisme du crime, on en fixera toujours l'aspect par la photographie. Leur situation sera précisée par des croquis et par l'indication sur les photographies de l'ensemble des lieux.

MATIÈRES ÉTRANGÈRES DANS LES TACHES DE SANG.

On apportera des soins spéciaux à déterminer exactement la provenance de matières étrangères dans les taches de sang. Ces matières peuvent être des cheveux et des poils, de la matière cérébrale, des parties d'os, des épingles à cheveux, etc. La présence de matière cérébrale dans les taches de sang indique tout de suite la provenance de ce sang. L'importance que peut avoir cette constatation est illustrée par le cas suivant bien connu, rapporté par Liman. Un geôlier fut assassiné par un détenu. Celui-ci, arrêté, prétendit que, surpris par le geôlier dans le corridor au moment où

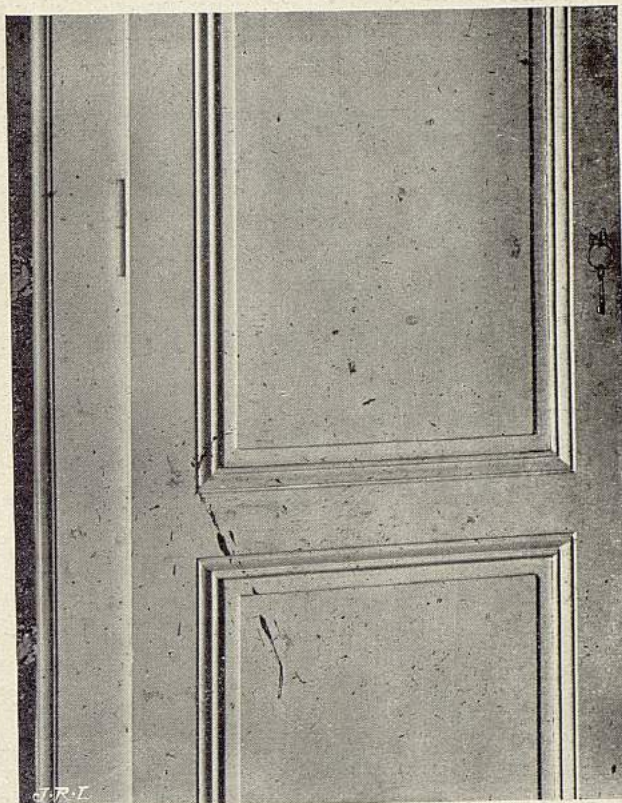


FIG. 74. — Giclures de sang contre la porte d'une armoire (explosion criminelle dans laquelle l'auteur a perdu une main).

il était en train de s'évader et, attaqué par celui-ci, il se trouvait en état de légitime défense. Après l'avoir tué, il l'avait, disait-il, porté dans son lit. Une petite tache de sang contre le bois du lit, mélangée d'un peu de matière cérébrale, prouva que le geôlier avait été tué dans son lit, et la circonstance atténuante invoquée par l'assassin fut ainsi démontrée mensongère.

Dans l'affaire de l'assassinat de M^{me} Gouin, par Michel et Graby, dont nous parlerons plus loin en détail, la découverte de matières étrangères dans les taches de sang aida puissamment aussi à déterminer le genre de mort.



FIG. 75. — Mare de sang produite par la victime debout et blessée mortellement.

les blessures des artères donnent un jet par saccades, produit par le travail saccadé du cœur.

Le sang apposé par l'assassin sur les objets provient, à moins que ce dernier ne soit blessé lui-même, ce qui est relativement rare, du sang de la victime, qui rougit ses mains ou ses habits. On le retrouvera sous les rebords des tables, si l'assassin est un paysan ou un homme du peuple, car, dans ces milieux, on a souvent l'habitude de se nettoyer les mains

SITUATION DES TACHES DE SANG.

La situation des taches de sang est également très importante à connaître. Suivant le cas, cette situation permet, dès le commencement de l'enquête, d'orienter le magistrat qui en est chargé.

Si le sang provient de la victime, on le trouve ordinairement sur le plancher, sur les murs et sur les meubles où elle a voulu s'appuyer. En ce qui concerne le sang contre les murs, on se rappellera que les giclures de sang proviennent généralement de blessures artérielles. En effet, le sang qui s'échappe de blessures affectant les veines s'écoule sans force, tandis que

en les essuyant sous les rebords des tables; on le retrouvera encore sous les tiroirs sans bouton, que l'assassin aura sortis pour chercher des objets de valeur, sur les poignées de portes, etc. Si les habits sont souillés d'une quantité de sang suffisante, le sang tombera par terre en formant des taches sphériques ou allongées, suivant la force du mouvement.

EXEMPLE DE RAPPORT CONCERNANT LA SITUATION DES TACHES DE SANG.

L'extrait suivant d'un rapport concernant un assassinat, à l'aide d'une hache, montrera comment la situation des taches de sang doit être décrite. Le rapport était naturellement accompagné de croquis et de photographies :

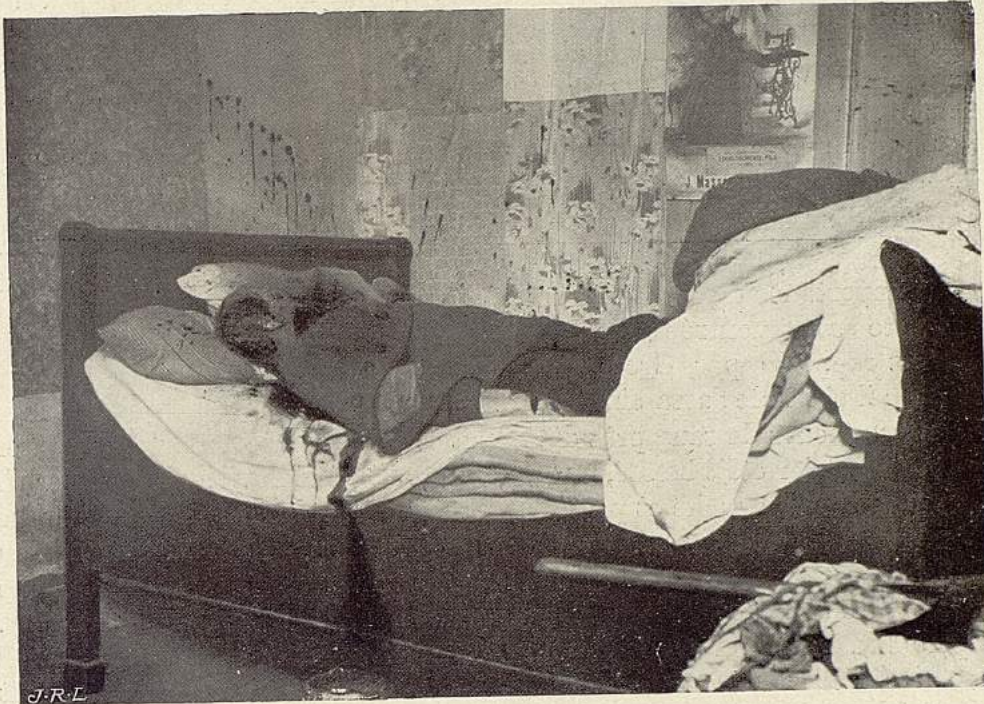


FIG. 76.

En ce qui concerne la distribution des taches de sang, le soussigné a constaté ce qui suit :

Une grande tache de sang couvre l'oreiller, à gauche de l'emplacement actuel de la tête. A ce premier endroit, l'oreiller montre une forte dépression, produite certainement par la tête. Cela tend à prouver que la tête a été déplacée après le ou les premiers coups, et qu'elle se trouvait plus à gauche avant l'agression. Actuellement elle repose presque sur le bord du lit. Le sang s'échappant des blessures a coulé en grande abondance le long du cou, s'est déversé sur le bord du lit, et, de là, est tombé sur le plancher en y formant une grosse flaque. Le plancher n'étant pas tout à fait horizontal, le sang a coulé vers le pied du lit à travers les souliers et les sacs qui se trouvaient déposés sous le lit. En tombant de la hauteur du lit sur le plancher, il a éclaboussé le vase de nuit et les parties environnantes. Dans la flaque de sang on ne relève aucune empreinte de pieds.

Un cigare (séquestré) non [allumé a été trouvé dans la flaque. L'édredon

porte une tache de sang correspondant à la blessure du poignet et paraissant démontrer ainsi, que l'agresseur a ramené cet édreton sur le corps de la victime, ou que la victime a eu encore la force de ramener sa main sous l'édreton (cette main se trouvait, lors des constatations, sous l'édreton). Toutefois on ne remarque pas sur l'édreton la traînée de sang d'entrée de la main, qui aurait dû se produire dans ce dernier cas.

De nombreuses giclures de sang se trouvent sur les deux murs et se prolongent jusque sur l'appui de la fenêtre. Ainsi on en trouve sur la tête du lit et sur le mur, derrière la tête du lit, jusqu'à 0,68 m. au-dessus du bois de lit et sur l'appui de la fenêtre jusqu'à 1 m. 50 du lit (fig. 76).

Sur le mur parallèle au lit, on constate des giclures de sang jusqu'à une distance de 1 m. 58 de la tête du lit.

Comme il a été dit plus haut, on relève également des éclaboussures de sang sur la chaise où se trouve la blouse de la victime. Dans le reste de la chambre, on ne constate pas la présence de taches de sang.

Ces giclures contre le mur, comme du reste la nature même des blessures de D., montrent que les coups ont été portés avec une grande violence.

EXEMPLES PROUVANT L'IMPORTANCE DE LA SITUATION DES TACHES
POUR L'ORIENTATION DE L'ENQUÊTE.

L'importance de la situation des taches de sang pour l'orientation de l'enquête est démontrée par les deux exemples suivants :

Cas rapporté par Gross dans son *Handbuch für Untersuchungsrichter* : il s'agit de l'assassinat d'une vieille femme. Par plusieurs groupes de petites taches de sang près d'une petite porte vitrée, on a pu constater que le meurtrier était blessé, et qu'il regardait par les vitres pour voir s'il pouvait sortir. A gauche et près d'une autre porte donnant sur la cour, se trouvait une table couverte d'une couverture légère, descendant jusqu'au plancher. Sous cette table, et derrière la couverture, on découvrit une autre petite tache de sang dont la présence, d'abord, ne s'expliquait pas. Cependant, quand on ouvrit la porte, le courant d'air chassa légèrement la couverture et découvrit la tache. On en conclut que l'assassin était blessé à la main gauche, ce qui fut reconnu exact ensuite.

Le second exemple est extrait textuellement du premier rapport de MM. Bertillon et Balthazard, concernant l'assassinat de M^{me} Gouin par les soldats Graby et Michel. Cet exemple est typique pour l'importance de la situation des taches de sang, de la présence de matières étrangères et de l'examen des taches sur les habits.

La mort de M^{me} G. n'est pas due à une hémorragie utérine. Cette conclusion est nettement exprimée dans le rapport du D^r Diacre. Il suffit d'ailleurs d'examiner les vêtements pour s'assurer qu'ils ne sont pas souillés par du sang de provenance utérine. Le pantalon, le jupon ne présentent que des taches de sang et de graisse, dans lesquelles on retrouve des débris de chair et de tissu graisseux provenant de l'amputation des jambes par le train.

De plus, il n'existe pas sur le plancher du wagon une quantité de sang correspondant à une hémorragie utérine capable de déterminer un évanouissement. On peut en effet évaluer à 200 ou 300 grammes au maximum la quantité de sang répandue sur le tapis et la plaque chauffante du compartiment. L'examen de sang du rideau n'a d'ailleurs pas permis de caractériser son origine utérine.

Un fait nous avait frappé dès le début de l'examen du wagon : à savoir la

présence de cheveux blancs et de poils de fourrure, agglutinés dans le sang que la chaleur avait coagulé sur la plaque de chauffage du compartiment. Nous avons retrouvé au même endroit d'autres débris : un fragment d'épingle à cheveux en pseudo-écaille, un fragment de verre noir provenant de la tête d'une épingle à chapeau. Nous avons appris en outre que l'on avait retrouvé au même endroit une barette à cheveux, une épingle à cheveux non cassée et un lorgnon intact.

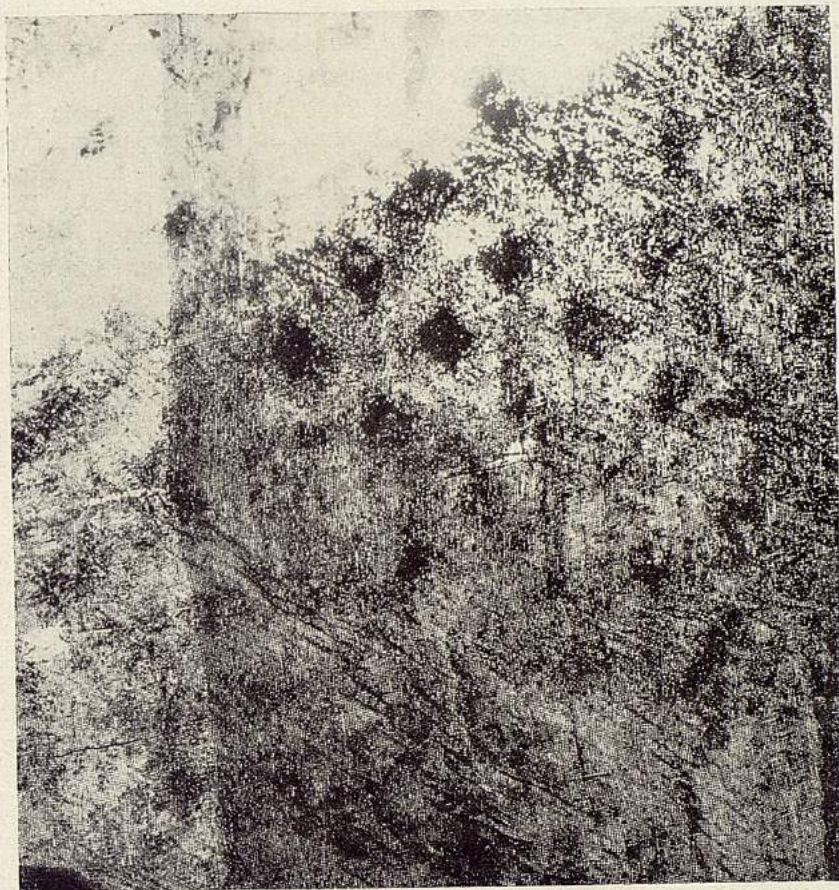


FIG. 77.

Il était donc à penser que la tête de M^{me} G. avait reposé dans la tache de sang, ce qui ne pouvait être admis en cas d'hémorragie utérine.

L'examen microscopique des poils trouvés dans la flaque de sang nous a permis de dire qu'ils provenaient d'un renard silka, et telle est bien en effet la fourrure qui nous a été représentée comme appartenant à M^{me} G.

Enfin la preuve absolue du fait que nous avançons, à savoir la provenance céphalique du sang trouvé dans le compartiment, résulte de l'examen du chapeau et de son voile et de l'examen de la fourrure. On constate en effet que le voile de crêpe noir est largement taché à sa partie postérieure de sang pur, ainsi que la partie médiane et postérieure de l'étole de fourrure.

Le sang relevé en ces points, contrairement à celui qui souille les autres vêtements, jupe, jupon, etc., est du sang pur identique à celui du plancher du

compartiment, sans aucun débris de chair ou de graisse. Il ne saurait donc provenir des mutilations survenues après la chute du compartiment. Enfin sur le voile nous avons noté la présence d'empreintes qui correspondent exactement aux saillies de la plaque chauffante du compartiment, empreintes dont la persistance est assurée grâce à une sorte de gaufrage dû à la coagulation du sang dont était imprégné le voile sous l'influence de la chaleur. Le gaufrage s'est produit seulement aux parties carrées qui forment saillie sur la plaque (fig. 77).

Sur le moule en plâtre de la plaque de chauffage du compartiment, on peut mesurer exactement l'écartement des carrés saillants et les dimensions des côtés de chaque carré, et l'on constate que l'écartement des empreintes est le même sur le voile, ainsi que la grandeur de chaque carré.

Nous ajouterons que la tête a été très probablement frappée avec vigueur sur la plaque, car sur le voile on trouve des perforations carrées équidistantes, qui sont disposées de la même façon que les saillies carrées de la plaque.

Des mains ensanglantées ont été lavées au cabinet de toilette. Une personne, dont les mains ou les vêtements étaient souillés de sang, s'est dirigée vers le couloir, laissant des empreintes sanglantes sur la poignée interne de la porte ouvrant sur le couloir, projetant des gouttelettes de sang sur le linoléum du couloir et sur le montant gauche de la porte à 15 cm. de hauteur.

Cette personne a touché avec des mains tachées de sang la manivelle de la râpe à savon; nous avons pu caractériser en effet par les réactions appropriées la présence de sang pur sur cette manivelle. Les mains ont ensuite été lavées à grande eau, puis essuyées sur la serviette-rouleau. En effet, sur cette serviette, il a été possible, à l'aide de la réaction si sensible de Meyer (solution potassique de phénol-phtaléine dans la potasse, réduite par la poudre de zinc à l'ébullition, qui devient rouge-fuchsine en présence de quelques gouttes d'eau oxygénée et de la moindre trace de sang), il a été possible, disons-nous, de caractériser avec netteté sur une étendue de 30 cm. de diamètre environ la présence de sang très dilué.

Conclusions : Sans entrer aujourd'hui dans les détails relatifs au mécanisme du crime, qui ne pourront être étudiés avec profit qu'après un examen encore plus minutieux de tous les scellés, nous mettrons en évidence quelques points déjà bien établis.

L'hémorragie ne s'est pas produite au niveau de l'utérus bien que M^{me} G. ait eu récemment des pertes utérines (présence de sang utérin sur une des serviettes ayant servi de garniture). En effet, le sang qui est sur le rideau ne présente pas les caractères du sang utérin, faciles au contraire à mettre en évidence par l'examen microscopique pour le sang de la serviette¹.

La tête a reposé dans la flaque de sang et a été frappée violemment sur la plaque de fonte de chauffage. Il est peu vraisemblable que le choc de la tête sur la flaque de sang soit survenue à la suite d'une chute spontanée, car on ne pourrait expliquer la chute accidentelle consécutive par la portière. *Le crime est donc certain.*

EXAMEN DES TRACES DE SANG SUR LES INSTRUMENTS DU CRIME.

Cette expertise de Bertillon et Balthazard ayant prouvé, par l'examen des taches de sang, la nature criminelle de la mort de dame G., a fait changer l'orientation de l'enquête qui, on se le rappelle, ne voulait rien

¹ Coagulabilité plus facile que le sang ordinaire, corpuscules rouges le plus souvent détruits et, critère le plus important, toujours accompagné d'éléments histologiques tels que cellules épithéliales du vagin (pavimenteuses à noyau rond).

savoir d'un crime au commencement, mais attribuait cette mort à un accident. Dans le rapport cité on voit déjà que l'examen des vêtements ensanglantés, sur lequel nous reviendrons plus tard en parlant de l'examen des habits en général, peut fournir à l'instruction d'importantes indications. Il en est de même des traces de sang que portent les instruments du crime trouvés sur les lieux. Nous ne parlons pas seulement des empreintes digitales sanguines qui, éventuellement, peuvent nous fournir la preuve de l'identité de l'auteur du crime, mais aussi des autres traces de sang qui se trouvent sur ces instruments.

Ainsi, le Dr Popp, de Francfort, ayant trouvé sur les lieux d'un assassinat un long couteau de cuisine, y a relevé des traces de sang produites par le fait que la lame avait été passée entre le pouce et l'index pour l'essuyer. Le Dr Popp, se rappelant que les bouchers ont l'habitude de faire ce mouvement, émit l'avis que l'auteur du forfait était probablement un boucher. L'instruction ultérieure démontra la justesse de la déduction du distingué expert.

Dans un cas d'assassinat, nous avons trouvé sur les lieux l'instrument du crime même, une grande hache de bûcheron, que nous examinâmes minutieusement. Cet examen nous permit d'émettre des conclusions qui furent prouvées exactes ensuite par l'aveu de l'assassin (non encore découvert au moment de la déposition de notre rapport). Voici les principaux passages de ce rapport :

Les traces de sang sur la hache.— La partie antérieure de la tête et la partie supéro-antérieure du manche de la hache sont couvertes de sang; mais plus on s'approche de la partie inférieure, plus les traces de sang deviennent rares. On relève ainsi sur ces parties des plaques de sang jusqu'à environ 20 cm. du bord supérieur de la tête. Sur la partie obtuse de la tête on ne constate pas de traces de sang. Sur la partie postérieure (dos) du manche, près de la tête, les traces de sang sont relativement rares.

A environ 22 cm. du bord supérieur de la hache, on relève sur le côté droit (la hache posée le tranchant vers l'observateur) du manche une lignée de giclures de sang descendant obliquement sur une longueur d'environ 5 cm.

Sur le bord postérieur (dos) du manche, à environ 40 cm. du bord supérieur de la hache, on constate deux taches de sang, distantes de 0,5 cm., provenant visiblement du contact d'une partie de la main, et dont la plus grande a une longueur de 1,5 cm. A 2,5 cm. du bord inférieur de la plus grande tache et un peu plus haut sur la surface gauche du manche, on constate la présence de fragments de lignes papillaires de la paume de la main, très peu visibles à l'œil. Ces traces de lignes papillaires sont nettement visibles sur la photographie.

A 8,3 cm. du bord inférieur et sur la surface gauche du manche, on observe de nouveau des fragments de lignes papillaires d'un doigt. Ces lignes papillaires semblent provenir de la deuxième phalange d'un doigt. A 0,7 cm. et à 1,7 cm. environ de cette empreinte; vers le haut du manche, on relève deux autres empreintes digitales, très peu nettes, mais qui paraissent provenir de la pulpe de deux doigts ou d'un même doigt déplacé. La direction des lignes papillaires de ces traces est en sens inverse de celle des lignes de la première empreinte (fig. 78).

Vers le bord inférieur du manche, et distantes d'environ 1 cm. respective-

ment 2,4 cm., des traces très faibles de sang semblent provenir également de doigts enduits d'un peu de sang.

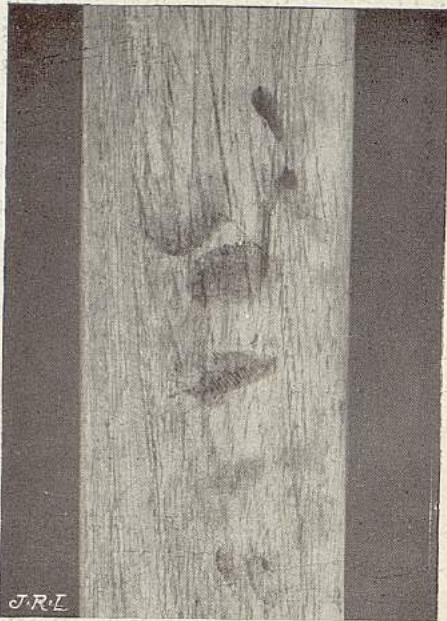


FIG. 78.

Toutes ces traces de doigts sont nettement visibles sur la photographie.

La disposition des lignes papillaires des empreintes semble indiquer que la hache a été changée de main.

Les traces de lignes papillaires relevées sur le manche de la hache sont insuffisantes pour permettre une identification certaine de celui qui les a produites.

A 2,5 cm. au-dessus de l'empreinte principale, on constate sur la surface gauche du manche une giclure de sang. A 3,4 cm. de cette giclure, vers le bord postérieur du manche, est une nouvelle giclure de dimensions très restreintes. La tache oblongue distante de 3 cm. de la giclure inférieure n'est pas du sang.

De la disposition des taches de sang, on peut conclure que la victime a été frappée avec le tranchant de la hache, et qu'à aucun moment l'assassin ne s'est servi de

la partie obtuse de cet instrument. De plus, il paraît démontré que le manche de la hache, qui ne porte que de très rares giclures de sang sur sa partie inférieure,



FIG. 79. — Tête de la victime.

n'était pas dans la trajectoire principale du sang s'échappant des blessures de la victime. La position de l'agresseur a pu être, par conséquent, aussi en dehors de cette trajectoire. Il est donc possible qu'il ne porte que peu de traces de sang sur ses habits. En tout cas, ses mains n'étaient que fort peu tachées de sang, quand il a utilisé la hache pour frapper la victime.

Sur la surface antérieure gauche de la tête de la hache, à 1,5 cm. et à 2,3 cm. du tranchant, le soussigné a constaté la présence de deux poils de la moustache de la victime (fig. 80). Cela tend à prouver que les derniers coups reçus par elle ont été les coups intéressant la bouche, car, si cela avait été autrement, les poils auraient été enlevés ou au moins déplacés vers la partie postérieure de la tête de la hache par le fait que celle-ci a, chaque fois, pénétré profondément dans la tête de la victime.

Position des mains de l'agresseur sur la hache. — Il a été dit plus haut que l'on constate sur le bord postérieur, et à environ 40 cm. du bord supérieur de la hache, deux taches de sang, et près de celles-ci des fragments de ligne papillaires de la face palmaire d'une main. D'autre part, les traces de doigts sur la partie inférieure du manche ont été décrites. Les traces reproduisant des fragments de lignes papillaires d'une phalange nécessitent la prise suivante de la hache par l'agresseur : la main droite prend la partie inférieure du

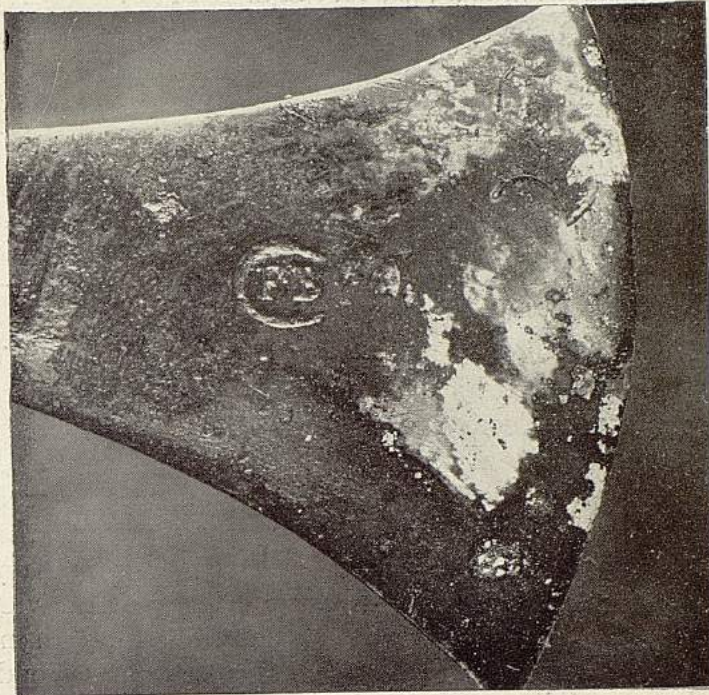


FIG. 80.

manche, la gauche guide. Mais dans cette position des mains, les fragments des lignes papillaires de la partie supérieure ne correspondent plus à rien.

Ceux-ci, et les traces de pulpes de doigts sur la partie inférieure, correspondent alors à la position inverse : main gauche en bas, la droite guidant.

D'après ces constatations, il est probable que l'agresseur a changé la prise de la hache pendant l'assassinat. Cette constatation pourrait même laisser supposer la dualité des assassins, dont un serait gaucher et l'autre droitier. Ils se seraient alors partagé la besogne. Toutefois, les constatations sur les lieux, déposées dans notre premier rapport, paraissent rendre très improbable l'hypothèse de la dualité des assassins. Il faut encore ajouter que les bucherons se servent couramment des deux prises.

Résumé des conclusions. — 1) L'agresseur n'a frappé la victime qu'avec le tranchant de la hache. 2) L'agresseur avait peu de sang aux mains. 3) Il est possible qu'il ait peu de sang sur ses habits. 4) Les dernières blessures reçues par la victime paraissent être celles intéressant la bouche. 5) L'assassin paraît avoir changé la position des mains pendant l'agression. 6) La dualité des agresseurs n'est pas exclue, mais fort improbable.

CURAGE DES ONGLES DE L'INCUPLÉ.

Si un individu est arrêté sous l'inculpation d'un assassinat au cours

duquel il a pu se souiller les mains avec du sang, on ne négligera jamais de lui curer les ongles et d'examiner le résidu. On sait, en effet, que les gens du peuple, non familiarisés avec les raffinements de la toilette moderne, se laveront sans doute les mains pour en enlever des traces de sang révélatrices, mais qu'ils ne penseront pas à se curer les ongles pour faire disparaître le sang qui s'est fixé dessous. Si l'on met donc assez rapidement la main sur un individu de basse pègre suspect d'avoir commis un assassinat au cours duquel ses mains ont pu être en contact avec le sang de la victime, on a grand'chance de trouver, par les réactions citées plus haut, du sang sous les ongles, mêlé à d'autres détritits. Il va sans dire que cette trouvaille n'est pas une preuve absolue de sa culpabilité, mais elle constitue néanmoins un indice fort important.

Ajoutons que cette simple opération du curage des ongles peut produire une impression considérable sur l'inculpé et l'inciter à faire des aveux. Ainsi, nous avons à nous occuper d'un assassinat commis par introduction de deux doigts dans la bouche et le larynx de la victime, jusqu'à l'asphyxie. Un paysan fortement suspect avait été arrêté et mis en prison préventive depuis le second jour après le crime. Pensant trouver des traces de lutttes, sous forme d'ecchymoses, sur le corps et surtout sur les bras de l'inculpé, nous l'examinâmes, avec le médecin légiste, à la prison, après l'avoir fait déshabiller complètement. Pendant que nous procédions à l'examen du corps et des bras, il resta parfaitement tranquille, mais quand nous commençâmes à lui curer les ongles, nous observâmes un tremblement nerveux de la main. Sentant, par cet indice, que l'individu était mûr pour des aveux, nous remontâmes dans sa cellule avec un inspecteur de la Sûreté peu après l'opération, et nous le trouvâmes effondré sur son lit. Immédiatement il commença l'aveu de son crime, en nous disant : « Puisque c'est comme ça, je préfère vous dire la vérité. »

TACHES DE SANG PRODUITES PAR DES TIERCES PERSONNES.

Celui qui est appelé à étudier les taches de sang et à les employer pour la découverte du mécanisme du crime et pour l'identification éventuelle de son auteur doit faire attention de ne pas confondre les taches de sang faites par la victime ou son agresseur avec les taches qu'une tierce personne a pu produire.

Il se peut qu'une tierce personne, arrivée sur les lieux avant le magistrat enquêteur, ait marché dans les flaques de sang qui se trouvent par terre et ait ainsi transporté le sang ailleurs. Ces traces peuvent facilement être prises pour des traces de la victime ou de son agresseur et fausser complètement le jugement du magistrat ou fonctionnaire. Il peut se produire ainsi des erreurs fâcheuses.

Lacassagne rapporte à ce propos un fait qui démontre nettement le danger d'une telle méprise : Dans un cas d'assassinat, on suivait sur le plancher des traces de pas sanglantes, depuis la chambre où était couché le cadavre, jusqu'à une autre chambre située derrière celle-ci, où couchait une autre personne. Croyant avoir, dans cette trace, la preuve de la culpabilité de cette personne, le magistrat instructeur la mit en état d'arres-

tation. Plus tard seulement, on sut que c'était le médecin lui-même, appelé à constater la mort de la victime, qui avait marché dans une flaque de sang et avait transporté le sang, sur ses souliers, dans le corridor, en cherchant des allumettes. Un examen minutieux des traces de pas, et la recherche des personnes ayant pu éventuellement les produire, en arrivant après la mort sur les lieux, mettra l'instructeur à l'abri de telles erreurs.

CONSERVATION DES TACHES DE SANG.

Nous avons déjà dit plus haut que, dans tous les cas d'homicide volontaire ou même involontaire, la situation et la forme des traces de sang doivent soigneusement être fixées par le dessin et la photographie. Mais, dans certains cas, il peut même être important de garder les traces telles quelles, après en avoir fixé la situation. Ainsi, chaque fois qu'on n'est pas parfaitement fixé sur la provenance des traces sanguines, on les conservera si possible avec leur support. De cette façon un examen microchimique sera possible à tout instant.

Si les traces de sang se trouvent sur des habits, sur des pierres, sur des armes, enfin sur des objets mobiles et de poids relativement faible, le magistrat enquêteur séquestrera simplement ces objets.

Il prendra cependant soin que les taches ne puissent pas être endommagées pendant le trajet entre le lieu du crime et son bureau. Si, par exemple, des taches de sang se trouvent sur le manche d'une hache, on enroulera plusieurs fois autour de ce manche, des deux côtés de l'endroit taché, une bande de carton ou de papier fort, de sorte qu'il se forme ainsi deux bourrelets proéminents. Sur ces deux bourrelets, on enroulera un morceau de carton ou de papier fort couvrant tout l'espace libre et les deux bourrelets. On fixera ce dernier sur les bourrelets à l'aide de ficelles. Ainsi les taches de sang seront entièrement couvertes sans que le carton protecteur les touche. Si l'on prend un carton un peu fort, cet emballage est parfaitement suffisant, même si l'on doit envoyer l'objet par chemin de fer ou par poste. Nous préférons ce mode d'emballage à celui que propose le professeur Gross, et qui consiste à fixer, à côté des taches, des morceaux de bois faisant saillie. Notre emballage est plus commode à exécuter, prend moins de place et est plus solide, car les morceaux de bois se détachent assez facilement, s'ils ne sont pas très bien fixés, ce qui n'est pas toujours facile à faire.

Les taches de sang sur des étoffes (vêtements, draps de lit, etc.), y adhèrent d'habitude très fortement, de sorte qu'en les emballant de façon à éviter les frottements on n'a pas à craindre leur détérioration. Cependant, comme nous l'avons démontré plus haut, il peut se trouver dans les taches de sang des matières étrangères qui, collées seulement par le sang desséché sur le support, peuvent tomber et se perdre ainsi pour l'examen. Pour éviter cet inconvénient, on emballera les vêtements (étoffes, etc.) en les étalant à plat dans un carton de grandeur suffisante, sur le fond duquel on aura préparé un rembourrage de ouate couvert d'un papier de soie blanc. Sur le vêtement, on posera une nouvelle feuille de papier de soie, et on remplira le reste du carton avec de la ouate ou telle autre matière ana-

logue, mais de sorte que le vêtement soit suffisamment calé pendant le transport. On pourra facilement emballer ainsi plusieurs objets en intercalant, entre chacun d'eux et le suivant, un rembourrage de papier de soie et de ouate.

Quand, pour les besoins de l'enquête, on sera forcé de faire présenter un objet ensanglanté à des témoins par un fonctionnaire subalterne, gendarme, agent de police, etc., aux fins d'identification par exemple, on rendra ce fonctionnaire attentif à l'importance de la bonne conservation des taches, et on lui fera prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour ne pas endommager la pièce à conviction.

Gross, dans l'ouvrage cité déjà à plusieurs reprises, rapporte un cas du professeur Schauenstein, qui démontre magistralement la nécessité d'une bonne conservation des traces de sang : On trouve un veston rempli de sang. Aucun cas de meurtre ou de rixe n'est encore annoncé à la police. On apporte le veston chez Schauenstein, et celui-ci l'examine. Au bout de quelques heures, il déclare au magistrat enquêteur que le propriétaire du vêtement doit être mort. En effet, il avait trouvé, dans une tache, un petit os de l'oreille, collé sur l'étoffe par le sang. Cet os avait été amené là par un jet de sang. Sa présence était la preuve indéniable d'une blessure mortelle. Et en vérité, le propriétaire du veston, un maquignon, avait été tué la nuit précédente dans une rixe. Si l'on avait fait transporter le vêtement, sans précautions spéciales, par un agent pour le faire identifier par des connaissances éventuelles de son propriétaire, il est très probable que l'osselet se serait décollé et se serait perdu.

Si les taches de sang se trouvent sur un plancher, et que l'affaire soit importante, on fera enlever l'endroit taché par un menuisier. Les taches de sang sur un mur enduit de plâtre ou de chaux peuvent être enlevées (après photographie) en y collant, avec de la gomme arabique, du tissu à dessiner. Après séchage complet, on enlève ce tissu en tirant, après avoir dégagé un coin, du haut en bas.

Le sang sur des plantes vertes (herbes, feuilles d'arbre, etc.) s'écaille très facilement après le séchage de la plante. Aussi a-t-on intérêt à maintenir cette dernière fraîche aussi longtemps que possible. Gross propose pour cela de couper la plante à la racine et de la tremper, avec sa partie inférieure, dans un mélange d'eau et de glycérine ou dans de l'eau de chaux. Nous avons essayé les deux liquides, et nous avons pu constater que le premier, surtout, est assez efficace.

Les taches de sang sur la terre seront conservées avec la motte de terre. Cependant il faut avoir soin, avant d'enlever la motte, de chasser les vers en frappant la terre avec un bâton à côté des taches.

EMPLOI DES CHIENS.

Il faut encore mentionner à cette place l'emploi de chiens pour suivre les traces sanglantes. En effet, dans certains cas d'homicide à la campagne, le chien peut avoir son utilité pour suivre la trace et découvrir ainsi la victime ou son agresseur. Mais il n'est nullement nécessaire que ce chien soit un chien de police. Tout bon chien de chasse peut servir à ce but.

Disons à ce propos que l'utilité du chien de police a été très exagérée. Le dressage du chien de police est devenu un sport auquel s'adonnent non seulement les policiers, mais encore le public. Les concours de chiens de police sont des fêtes sportives et populaires où l'on fait exécuter à ces bêtes de véritables exercices de cirque. Nous ne nierons pas que les chiens de police ne soient très utiles comme gardes pour les agents, et qu'ils ne puissent souvent leur aider efficacement à arrêter des malfaiteurs qui s'enfuient ou qui les attaquent. Mais faut-il vraiment pour cela des chiens dressés à exécuter des tours de cirque ? Ne suffit-il pas que le chien obéisse et soit dressé à l'homme ?

Quant à la découverte des assassins par les chiens de police, nous sommes très sceptique. Dans certains cas, ces chiens ont répondu à ce qu'on attendait d'eux, mais combien de fois les essais n'ont-ils pas échoué ? Et, de plus, cette recherche de l'assassin par un animal irresponsable n'est-elle pas dangereuse ? Combien d'erreurs peuvent être commises de cette sorte ? Nous nous rappelons un crime dans un de nos cantons où on avait fait venir un des chiens de police les plus réputés. Sur les lieux on lui fit sentir la trace de l'assassin, et le chien se précipita en aboyant directement sur... le juge d'instruction. Si, dans notre cas, le chien s'était précipité sur un spectateur peut-être un peu mal noté de ses concitoyens, cela aurait suffi pour le faire suspecter gravement, peut-être même aurait-il passé en jugement.

Notre avis est que la police, avant de perdre du temps à dresser des chiens de cirque, devrait donner à ses agents une éducation professionnelle bien entendue. Une éducation rationnelle des agents de police serait certainement plus profitable à la sécurité publique que tous les concours et dressages de chiens de police.

Avant d'éduquer des animaux, éduquons les hommes !

Ajoutons encore que la pègre a déjà utilisé avec succès, contre les chiens de police le vieux truc des cambrioleurs contre les chiens de garde : ils se mettent sur le corps ou les vêtements de l'urine de chienne en chaleur. Les chiens, sentant cette odeur spéciale, ne les attaquent pas, mais s'approchent seulement d'eux pour les flairer.

Traces de pas.

Il ne devrait plus être nécessaire d'insister sur la très grande importance des traces de pas pour les enquêtes criminelles. Cependant, en réalité, ni nos agents de police, ni nos magistrats ne sont encore suffisamment au courant de l'utilité et de l'importance de ces traces pour l'instruction. Nous ne voulons pas exagérer comme certains théoriciens, qui prétendent pouvoir lire dans les traces de pas comme dans un livre ouvert. C'est là une phrase qui a sa place toute marquée dans un roman de Conan Doyle ou dans un récit d'aventures de Nick Carter ou de Buffalo Bill. Pourtant, notre propre pratique nous a démontré que l'identification de l'auteur d'un crime est parfois possible grâce aux traces de pas, et ces dernières fournissent, en outre, à l'observateur attentif et critique (qualités que ne con-

naissent pas la plupart des théoriciens du crime) des indices qui peuvent avoir une très grande influence sur la marche de l'enquête. Cela suffit pour que le magistrat enquêteur, et surtout son aide technique, l'expert spécialiste, fassent leur possible pour recueillir ces traces et pour les interpréter.

CONSERVATION DES TRACES DE PAS SUR LES LIEUX.

En ce qui concerne la conservation des traces sur les lieux avant l'arrivée du magistrat enquêteur, l'instruction vaudoise pour la sauvegarde des preuves au début des enquêtes dit ce qui suit :

Il n'est généralement pas nécessaire de protéger spécialement les traces de pas se trouvant dans l'intérieur d'une maison, à moins qu'on ne puisse pas défendre l'accès des lieux où se trouvent ces traces. Dans ce dernier cas, on les protège en les couvrant avec des planches qui elles-mêmes, pour ne pas toucher l'empreinte, reposent sur deux ou trois traverses (lattes).

En plein champ on protège les empreintes de pas en les recouvrant d'une caisse, d'un grand pot à fleurs, d'une planchette reposant sur deux traverses, etc. Par-dessus le tout on met une toile cirée, et autour on fait une petite digue en terre pour empêcher l'eau d'arriver sur la trace en cas de pluie.

Les empreintes de pas dans la neige seront protégées contre le dégel en les couvrant d'une caisse sur laquelle on amasse un tas de neige. Plus la quantité de neige, couvrant la caisse, sera grande, plus l'empreinte se conservera. S'il y a beaucoup d'empreintes du même individu, on choisira, après avoir pris note de la direction des pas, la meilleure empreinte du pied droit et la meilleure du pied gauche, et on les conservera de la façon décrite plus haut.

RECHERCHE DES TRACES DE PAS.

Où faut-il chercher les empreintes de pas? Naturellement sur les lieux immédiats du crime, mais, et ceci est trop souvent négligé, il faut également les chercher à des endroits plus éloignés. Dans les environs des lieux on a plus de chance de trouver des empreintes bien conservées que sur les lieux mêmes. En effet, sur les lieux, il y a souvent un tel mélange d'empreintes et, surtout, une telle superposition d'empreintes, qu'il est relativement rare de trouver des traces complètes et bien conservées. Ainsi, s'il y a eu lutte, par exemple, victime et assassin ont piétiné le sol. Ou encore les premiers arrivants ont couvert de leurs empreintes les traces existantes. Enfin, l'agresseur lui-même a pu, intentionnellement, effacer ses propres traces.

Tout cela est beaucoup moins à craindre pour les endroits plus éloignés par lesquels l'assassin a dû passer. Il est vrai qu'il est plus difficile à démontrer que telle ou telle trace de pas trouvée dans les environs du lieu du crime est vraiment de l'assassin, mais avec un peu d'observation et de logique on arrive cependant à cette démonstration. Ainsi, il est presque toujours peu probable que l'assassin prenne des chemins, rues ou chaussées, où il risque d'être vu. Il cherche plutôt des voies où il se croit à l'abri des regards.

Si l'on découvre des traces susceptibles de provenir du meurtrier, on s'informerera auprès des voisins, des gens de la maison du crime, etc., s'ils ont pu les produire; éventuellement on procédera sur place à une compa-

raison de leurs chaussures avec les empreintes trouvées. Une comparaison rapide suffit, dans la plupart des cas, pour démontrer l'identité ou la non-identité des empreintes avec celles des témoins. En cas de doute (un des individus, d'abord seulement interrogé comme témoin, a aussi pu commettre l'assassinat), on séquestre la chaussure et on la comparera minutieusement, au laboratoire, avec les empreintes relevées.

Si l'on a acquis la certitude qu'aucun voisin, etc., n'a pu être l'auteur des traces constatées, on a bien des chances de se trouver en présence d'empreintes du ou des assassins. La preuve de la provenance des traces de pas devient encore plus facile, si leur auteur ou leurs auteurs ont perdu un objet volé ou leur appartenant. La constatation que les traces ont été faites par un individu courant, chargé d'un fardeau ou qui s'est reposé, peut également faciliter la détermination de leur provenance.

Ajoutons encore que, même si l'on a trouvé sur les lieux immédiats une empreinte utilisable, on ne négligera pas d'en chercher de nouvelles plus loin, car plus on a d'empreintes de pas à sa disposition, mieux cela vaut pour l'étude.

EMPREINTES DE PIEDS NUS.

Un nombre assez important d'assassinats ont été commis à pieds nus : assassinat de Marie Aguetant par Prado à Paris, affaire Courvoisier en Angleterre, double parricide de Bessenay (affaire Thizy), assassinat du financier Rémy par Renard et Courtois, etc. Dans ce dernier cas, les assassins étaient même tout à fait nus au moment de l'accomplissement de leur crime. La raison du déchaussement des pieds au moment du crime est très compréhensible. Les criminels évitent le bruit des pas, et ne risquent pas de maculer leurs chaussures de sang, sang qu'il est toujours difficile à enlever complètement des replis des souliers. On trouve d'ailleurs aussi le déchaussement des pieds dans les simples affaires de cambriolage. La raison en est la même que pour les assassinats. Cependant, beaucoup d'assassins ou cambrioleurs ne procèdent pas à un déchaussement complet. Ils se contentent d'enlever leurs souliers, et gardent leurs chaussettes ou leurs bas.

Des traces ou empreintes négatives de pieds nus peuvent se trouver sur un sol argileux plastique, c'est-à-dire détrempe par la pluie ou fraîchement remué, sur du sable, de la terre des forêts, de la neige, sur la poussière des routes, sur de la farine ou d'autres matières pulvérisées, etc. On constatera des empreintes positives sur tout objet plan couvert de poussière, sur le parquet fraîchement ciré, sur des dalles et carreaux en pierre à surface polie, etc. De plus, un pied enduit de sang ou d'une matière colorante quelconque laissera son empreinte positive sur toute surface touchée par lui. Cette empreinte peut être complète ou partielle.

Les empreintes positives produites par un pied nu, non enduit de sang ou de matière colorante, sur un parquet ciré, sur des carreaux de pierre, etc., deviennent visibles à l'œil si on les examine sous un certain angle, car la surface touchée par la sueur et les matières grasses, qui se trouvent toujours en quantité plus ou moins considérable sur la surface de la peau, en est ternie.

LE PIED.

Nous distinguons dans l'empreinte du pied les parties suivantes : l'avant-pied, avec les orteils, qui sont séparés de la tête des métatarsiens par une bande de séparation plus ou moins large, le bord interne de la plante des pieds délimitant la courbe de la voûte plantaire, le bord externe de la plante du pied et le talon (fig. 81).

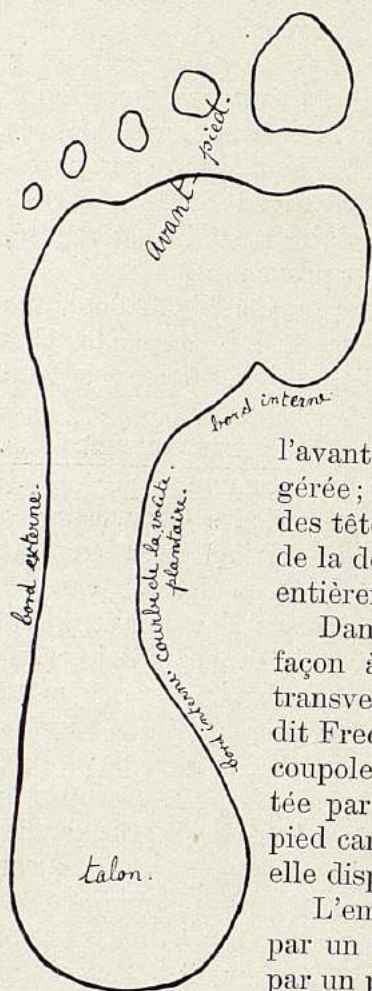


FIG. 81.

Rohmer distingue trois types de pied produisant trois formes de plantes différentes : le pied cambré, le pied plat et le pied intermédiaire. C'est ce dernier type de pied qui est le plus fréquent. Son empreinte complète sera la suivante : 1° le bord externe de la plante se dessinera dans toute sa longueur ; 2° le bord interne est largement interrompu par la courbe de la voûte plantaire, sans cependant que le pont (bande entre l'avant-pied et le talon) devienne d'une étroitesse exagérée ; 3° l'avant-pied avec, d'une part, la large bande des têtes des cinq métatarsiens, d'autre part, séparés de la dernière, les pulpes des cinq orteils ; 4° le talon, entièrement dessiné.

Dans l'intérieur du pied, les os sont disposés de façon à produire une double voûte dans le sens transversal et dans le sens antéropostérieur. Comme dit Frecon, cette voûte est comparable à une demi coupole ouverte en dedans, et qui peut être complétée par le rapprochement des deux pieds. Dans le pied cambré, la voûte est exagérée ; dans le pied plat, elle disparaît plus ou moins.

L'empreinte du pied cambré se caractérise donc par un pont extrêmement étroit, celle du pied plat, par un pont extrêmement large.

LA STATION.

Ce sont les empreintes laissées par le pied au repos (station) qui reproduisent le mieux les caractères du pied. Cependant, cette reproduction n'est jamais absolument exacte. En effet, le pied, sur un sol résistant, s'étale. Cet agrandissement serait, d'après Zenker, de 5 millimètres dans tous les sens, d'après Masson, de 9 à 23 millimètres en longueur. Toutefois, cet allongement ne se produit pas dans toutes les parties du pied. L'avant-pied se resserre plutôt, de très peu, il est vrai, de sorte qu'on peut le considérer comme la partie la plus propre pour la mensuration.

Il faut aussi prendre en considération la contraction du pied par le froid, dans la neige, par exemple. Cette contraction produit, outre des dimensions un peu plus petites, dans la peau de la plante des plis qu'on

ne constate pas sur la plante du pied à une température normale. Pour les empreintes de pieds nus dans la neige; très rares dans la pratique, on prendra donc en considération cette contraction et ces plis de la plante du pied.

Pendant la station les empreintes des orteils sont arrondies; elles sont allongées pendant la marche. La hauteur de l'arc plantaire (cambrure) change peu pour le même pied; elle diminue un peu pendant la marche par suite de l'allongement du pied. Elle varie considérablement d'un individu à l'autre.

LA MARCHÉ.

Pendant la marche le pied tombe sur la partie postérieure du talon, puis il continue son mouvement en avant en s'appliquant successivement sur le sol par toutes les parties saillantes de la plante. Il se déroule. Finalement, après s'être fortement appuyé sur sa partie antérieure, il se soulève par la pointe.

Par l'inégalité de la pression pendant la marche, le talon et la partie antérieure du pied s'enfoncent davantage dans le sol, de sorte que la coupe en longueur d'une empreinte de pied en marche présenterait une courbe ayant comme point le plus bas le bord postérieur du talon et les extrémités des orteils, et comme point le plus haut le milieu du pied. De plus, le mouvement de progression du corps ayant pour point d'appui la partie antérieure des orteils, ceux-ci, mal soutenus par le sol, glissent en arrière et raccourcissent ainsi la longueur de l'empreinte du pied. Celle-ci présente en avant un plan de glissement plus ou moins incliné, à la base duquel sont les empreintes des orteils, en général fort nettes (Coutagne et Florence). La longueur du pied répond, dans ce cas, non à la distance comprise entre l'écartement du talon et des orteils, mais plus exactement à celle qui est entre l'extrémité du talon et le commencement du plan de glissement. Le plan de glissement est toujours très nettement visible dans les empreintes sur la boue et la neige. Dans cette dernière, le glissement du pied en arrière détache souvent toute la partie antérieure de l'empreinte et la projette en arrière. Le plan de glissement devient d'autant plus considérable que la surface, sur laquelle on marche, offre moins de résistance, et que le mouvement devient plus rapide. Il est aussi très considérable quand les empreintes se trouvent sur une route montante. Dans les empreintes sur une surface descendante et couverte de neige, on observe fréquemment encore, outre le plan de glissement de l'avant-pied, un glissement en avant de tout le pied.

Ce qui a été dit de la courbure de l'empreinte du pied nu et du plan de glissement s'applique aussi au pied chaussé.

LA COURSE.

Pendant la course, les empreintes deviennent beaucoup moins nettes. Il se produit des raccourcissements par glissement et rotation. En outre, les orteils, glissant en arrière avant le soulèvement du pied, projettent fréquemment des matières (sable, terre, etc.) qui remplissent plus ou moins l'empreinte. Beaucoup d'individus, pendant la course, ne touchent

le sol qu'avec l'avant-pied. Cependant, les coureurs de profession, surtout s'ils sont fatigués, appuient avec toute la plante.

Marey et Carlet, qui ont tout spécialement étudié le mécanisme de la marche et de la course, ont observé ce qui suit :

1° Dans la marche sur un sol horizontal, l'empreinte du talon correspond exactement au milieu de la ligne qui réunit l'empreinte de deux foulées du talon opposé.

2° La pression de la foulée dynamique est plus forte que celle de la foulée statique, autrement dit l'effort du pied contre le sol est plus grand pendant la marche que pendant le repos.

3° Dans les foulées, la pression augmente avec la grandeur des pas.

4° Quand la grandeur des pas augmente, la foulée du talon reste constante et celle de la pointe s'accroît.

5° La profondeur et la distance des empreintes augmentent pendant la course.

Masson a attiré l'attention sur l'importance de l'empreinte du gros

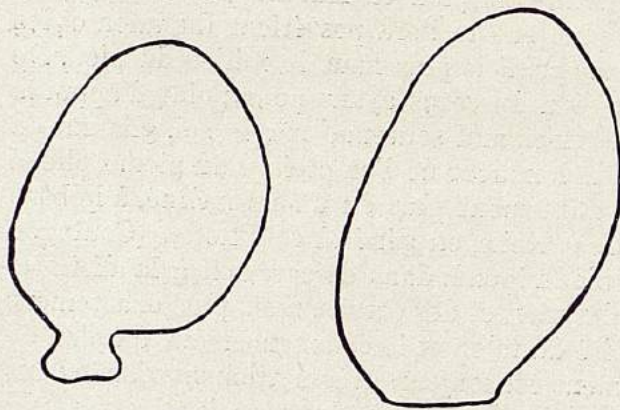


FIG. 82. — D'après Frécon.

ment, une fois sur douze, cette empreinte du fléchisseur propre du gros orteil est nulle dans la marche aussi bien que dans la station. Deux fois sur douze, nulle dans la station, elle apparaît dans la marche. Le plus souvent, neuf fois sur douze, plus ou moins marquée pendant la station, sous forme d'un point isolé ou d'un appendice plus ou moins étroit faisant suite à l'empreinte de la tête, cette empreinte du tendon pendant le deuxième temps de la marche, grâce à la contraction énergique du muscle, s'élargit jusqu'à former dans certains cas un ovale régulier avec la partie antérieure de l'empreinte de l'orteil (fig. 82).

LONGUEUR DES PAS.

La longueur des pas est donnée par la mensuration de l'espace qui sépare les empreintes des deux talons. Chez l'homme adulte de grandeur moyenne la longueur des pas, suivant la rapidité de la marche, varie entre 65 et 90 cm. Chez les individus de taille petite ou grande, ces mesures changent naturellement en moins ou en plus. Le pas d'exercice militaire

EMPREINTES DU GROS ORTEIL.

Le gros orteil peut se décomposer en deux parties essentielles : la première correspond à la masse fibro-cartilagineuse qui tapisse la première phalange, la seconde au tendon du fléchisseur propre du gros orteil. Celle-ci, variable chez les différents individus, diffère pour un même pied suivant qu'on observe l'empreinte du pied en station ou en marche. Rare-

est de 75 cm. En général, quand la longueur des pas dépasse 1 mètre, on arrive à la course. L'enfant et le vieillard ont un pas plus court. Gilles de la Tourette a trouvé pour la femme une longueur moyenne de 50 cm. Il attribue cette différence de longueur à une faiblesse relative, à la plus grande largeur du bassin et à un écartement des pieds plus considérable.

Le pas droit est, le plus souvent, plus grand que le gauche, la jambe droite étant mieux musclée (Gilles de la Tourette). La différence des pas atteint chez l'homme près de 2 cm., 0,3 cm. seulement chez la femme.

L'écartement transversal des pieds mesure, en moyenne, chez l'homme en marche, 11 à 12 cm., chez la femme, 12 à 13 cm. Par l'augmentation de l'écartement transversal le pas perd en longueur et la marche devient plus lente, mais elle gagne en même temps en sûreté. Aussi les vieillards et les enfants, qui ont une démarche moins sûre, cherchent-ils à avoir une base de sustentation plus grande en écartant transversalement les pieds. Il en est de même pour l'individu portant une forte charge, et qui équilibre sa marche en écartant les pieds.

LIGNE DE LA MARCHÉ.

Frécon définit la ligne de la marche de la façon suivante : la ligne de la marche ou ligne directrice passe par le centre de tous les talons ; on la considère comme une ligne droite, quoique la marche rectiligne n'existe pas à proprement parler, l'écart des pieds variant presque toujours légèrement à chaque pas. En réalité, c'est une ligne plus ou moins brisée.

Le caractère brisé de la ligne augmente avec l'embonpoint du marcheur (femmes enceintes). D'après Zenker, on reconnaîtrait le pas des flegmatiques et des flâneurs au fait que les empreintes passent alternativement du côté de la ligne de marche opposé à leur position normale.

ANGLE DE LA MARCHÉ.

L'angle de la marche est l'angle formé par l'intersection de la ligne d'axe des pieds avec la ligne de la marche. Il est très variable suivant les individus : marche avec la pointe des pieds en dedans, en dehors, avec les pieds parallèles. L'angle de la marche peut constituer chez certains individus un véritable stigmate professionnel. Ainsi les cavaliers marchent souvent avec un parfait parallélisme des pieds, combiné avec un écartement latéral exagéré. Certains charpentiers, habitués à se mouvoir sur des poutres étroites, gardent également le parallélisme des pieds, mais sans l'écartement latéral. La démarche du marin, parallélisme des pieds et grand écartement latéral, est connue. Frécon fait observer aussi très justement que les militaires, pendant qu'ils font l'apprentissage du port du sabre ou de l'épée, ont un écartement latéral de la jambe gauche plus accentué, et tournent la pointe du pied en dedans.

En général, chez l'homme, l'angle de la marche est plus ouvert que chez la femme. En moyenne il est de 31 à 32° chez l'homme et de 30 à 31° chez la femme. Quant aux enfants, plus ils sont jeunes, plus ils marchent les pieds en dedans.

MARCHE IRRÉGULIÈRE.

Dans la marche en arrière, on observe une irrégularité assez mani-

festes des empreintes, irrégularité qui dénote une stabilité incertaine. Dans la marche de côté, l'angle de chaque pied est situé du même côté de la ligne directrice. Quand un individu marchant normalement regarde en arrière, ses pieds se placent comme dans la marche latérale, car il fait en général pivoter en dedans le pied opposé au côté vers lequel il regarde.

Quand un individu est fatigué ou vieux, il traîne les pieds. Cette particularité se relève nettement dans les traces sur le sol.

MODIFICATIONS DES EMPREINTES PAR DES CAUSES DIVERSES.

Dans ce qui suit, nous résumerons brièvement les diverses modifications que subissent les empreintes par des causes diverses.

Age : Chez l'enfant, les empreintes sont plus petites, l'angle de la marche est moins ouvert, par le fait que les pieds sont plus tournés en dedans. Chez les enfants et les vieillards, on observe une diminution de la longueur des pas, ainsi qu'une augmentation de l'écartement latéral des pieds. Les gens âgés traînent souvent les pieds.

Sexe féminin : Les empreintes se rapprochent de celles de l'enfant. On constate une augmentation de l'écartement latéral et une diminution de l'ouverture de l'angle de la marche. Pendant la grossesse, l'angle augmente. On trouve plus souvent une déformation du pied chez la femme que chez l'homme.

Chaussures : Le gros orteil est refoulé en dehors par les souliers trop pointus, les autres orteils se tassent et chevauchent souvent les uns sur les autres. Tout spécialement les traces du deuxième et du quatrième orteil deviennent fréquemment très rudimentaires sur l'empreinte ou font complètement défaut. La première articulation métatarso-phalangienne devient saillante.

Habitudes professionnelles : portefaix, cavaliers, etc. : pieds parallèles et écartés; charpentiers : pieds parallèles; boulangers : traînent les pieds par le fait qu'ils sont habitués à les traîner pour ne pas perdre les savates qu'ils portent pendant le travail, etc.

Mutilations ou difformités d'origine pathologique : amputation partielle, verrues sur la plante du pied, pied bot, pied plat (empreinte en ovoïde continu depuis le talon jusqu'aux orteils), boiterie. Dans ce dernier cas, on reconnaît par l'examen des empreintes lequel des pieds est malade. Celui-ci est tiré à côté du pied sain. Si la boiterie est légère, il dépasse plus ou moins le pied sain, mais il est toujours moins actif que ce dernier, et la longueur de son pas est moindre. On observe donc une inégalité des distances entre les empreintes. Plus cette différence est grande, plus la boiterie est accentuée. L'empreinte du pied postérieur dans l'espace le plus grand correspond à celle du pied malade. Lacassagne a observé l'influence des maladies consomptives, comme la phtisie et la fièvre typhoïde sur la plante du pied. Les empreintes, normales à l'entrée à l'hôpital, présentaient ensuite quelques-uns des caractères du pied cambré, le contact avec le sol ne se faisant plus que par des points très étroits.

Les maladies nerveuses peuvent avoir également une influence sur l'empreinte du pied. Ainsi le pied d'un tabétique produit une empreinte où l'angle du bord interne, au niveau de l'articulation métatarsophalangienne du gros orteil, devient très saillant.

Dans ce qui précède, nous avons rapidement énuméré tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour l'interprétation des empreintes de pieds nus (et de pieds chaussés) au point de vue de la direction, de la rapidité de la



FIG. 83. — Empreinte positive, sur verre, d'un pied (talon) chaussé de chaussettes.

marche, des habitudes du marcheur, etc., etc. Cependant il ne faudrait pas exagérer l'importance des conclusions qu'on croit avoir pu tirer de l'étude de la physionomie générale des empreintes. Comme le disait déjà Zenker, l'homme n'est pas une machine, et il peut à chaque instant modifier son allure, modifiant aussi ainsi la physionomie générale de ses traces de pas. Il est évident que l'ensemble des empreintes nous renseignera sûrement sur la direction de la marche, souvent aussi sur le sexe, sur les arrêts de la marche, etc., mais en ce qui concerne l'angle de la marche, l'écartement latéral des pieds, etc. il faut observer des traces d'une démarche accen-

tuée et sur une longue étendue pour être autorisé à formuler des conclusions sûres.

PIEDS CHAUSSÉS.

Si parfois des crimes sont commis par des individus à pieds nus, la plupart du temps, dans nos contrées du moins, le malfaiteur garde sa chaussure, ou en tous cas ses bas ou ses chaussettes.

BAS ET CHAUSSETTES.

L'empreinte des pieds chaussés de bas ou de chaussettes se rapproche

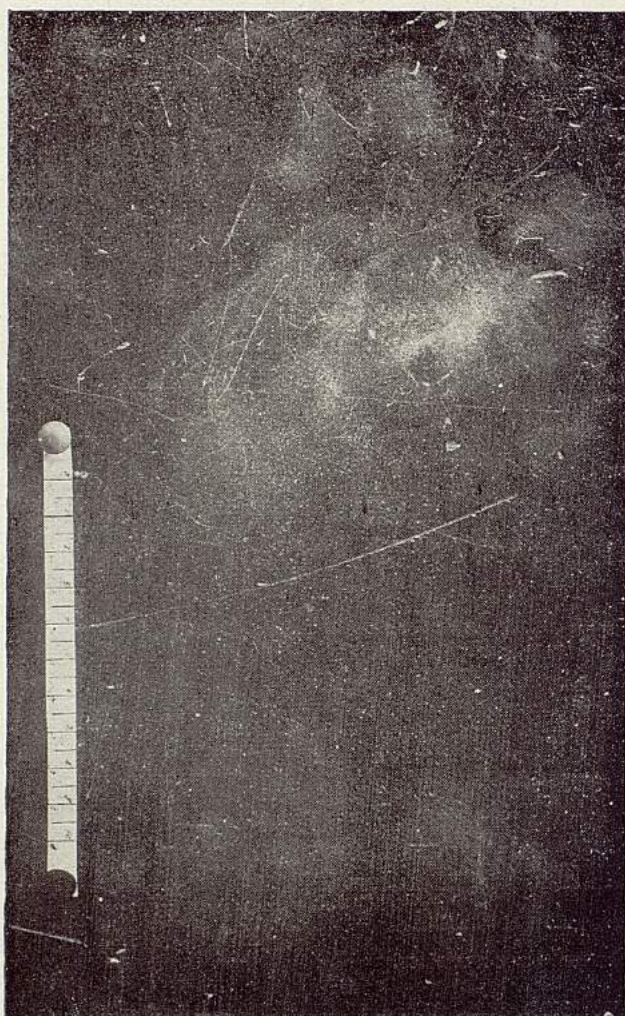


FIG. 84. — Empreinte de pied chaussé de chaussettes sur une planche noire.

beaucoup de celle du pied nu. Cependant les bords sont moins nets et les orteils, le plus souvent, ne se marquent plus séparément du reste du pied. Parfois on reconnaîtra quand même la position des quatre orteils à un renforcement de la vigueur de la trace si l'empreinte est positive, par une dépression plus forte si elle est négative. Le gros orteil est également refoulé en dehors par l'emprisonnement du pied dans la chaussette. Le pont entre l'avant-pied et le talon devient toujours plus large par les bas et chaussettes.

Les empreintes négatives et positives de pieds chaussés de bas, etc. permettent le plus souvent de reconnaître la contexture des mailles. Cette contexture varie avec le mode de fabrication des bas et le matériel employé. Ainsi les bas de laine ont des mailles beaucoup plus fortes que les bas de coton.

Les bas et chaussettes tricotés à la main ont des mailles moins serrées que ceux qui ont été fabriqués à la machine. En outre, les bas de différente provenance offrent une structure générale différente. Les coutures des bas tricotés à la main diffèrent d'un bas à l'autre. De plus, les bas raccommodés ont des stigmates très caractéristiques.

Un pied chaussé de bas donne donc une empreinte présentant suffisamment de particularités pour amener, par la comparaison avec les bas ou chaussettes trouvés chez l'inculpé, l'identification de ce dernier. En outre, cette empreinte peut livrer certains renseignements sur les habitudes, éventuellement aussi sur la situation sociale de l'auteur du crime, car il est peu probable qu'un paysan ou un ouvrier porte des chaussettes fines en bon état, à moins que, par hasard, il ne les ait volées.

Les empreintes des mailles sont d'habitude tout spécialement nettes, si elles proviennent de bas souillés d'un peu de boue. Ainsi nous avons eu un cas de cambriolage où les empreintes positives produites par de la boue sur une table noire montraient si clairement la structure des chaussettes, que les chaussettes trouvées chez un individu suspect permirent une identification très aisée. Le résultat obtenu fut encore contrôlé, naturellement, par la comparaison de la forme de l'empreinte avec celle du pied de l'inculpé.



FIG. 85.

1. Caboché bombée; 2. Clou à monter; 3. La mouche; 4. La tache;
5. Caboché carrée et striée; 6. Caboché carrée simple.

Il va sans dire que, pour la comparaison, le pied de l'inculpé doit être chaussé également de chaussettes pour la production des empreintes. On obtient de très bonnes empreintes en faisant poser d'abord les pieds sur une plaque de zinc très plane enduite d'une couche relativement forte d'encre d'imprimerie, puis sur un papier blanc.

SOULIERS.

Les chaussures sont de formes fort diverses. Les variétés les plus courantes sont : les souliers à bouts pointus, les souliers à bouts arrondis et les souliers à bouts carrés. La forme anglaise est caractérisée par une semelle arrondie à larges bords ; la cambrure, qui correspond au cou-de-pied, fait presque défaut, et le talon est large et assez bas (suivant la mode). La forme américaine se distingue par sa semelle à courbe plantaire très accentuée, et par le refoulement en dedans du bout arrondi. De

ce fait l'axe est dévié vers le bord intérieur. Le soulier Richelieu, surtout celui des dames, laisse une empreinte à talon plus étroit que celui de la chaussure genre anglais. Ce talon étant relativement haut, la partie de

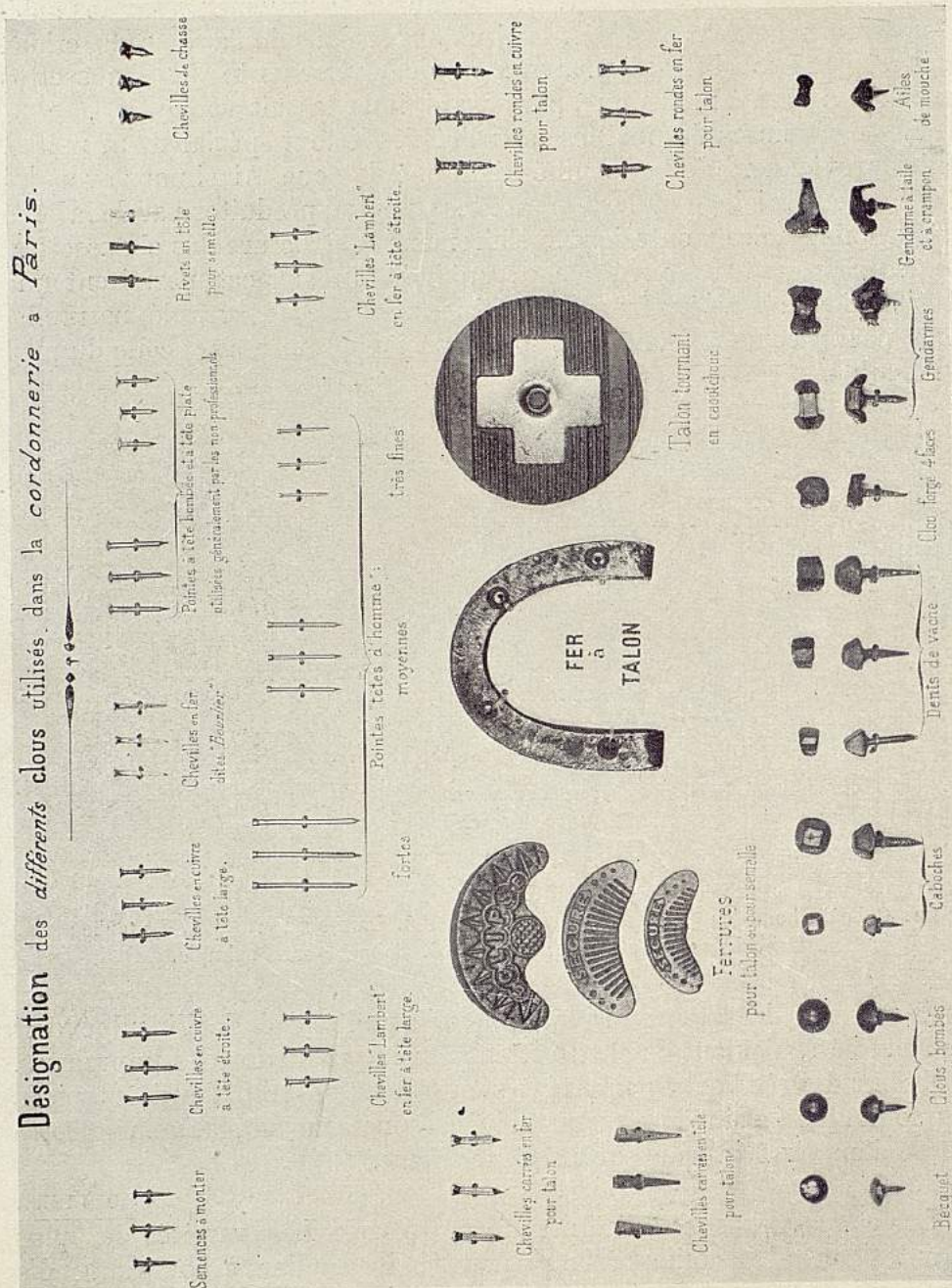


FIG. 86. (Phot. Bertillon).

la semelle qui répond à l'avant-pied pose seule à terre. L'empreinte que donne ce soulier ressemble à celle d'un pied fortement cambré, tandis que l'empreinte du soulier anglais se rapproche de celle du pied plat.

FERRAGE DES SOULIERS.

Les chaussures des ouvriers et des paysans, de même que celles des militaires, sont souvent très typiques par suite du ferrage. Ce ferrage se fait avec des clous qui diffèrent d'une contrée à l'autre. Ainsi la clouterie

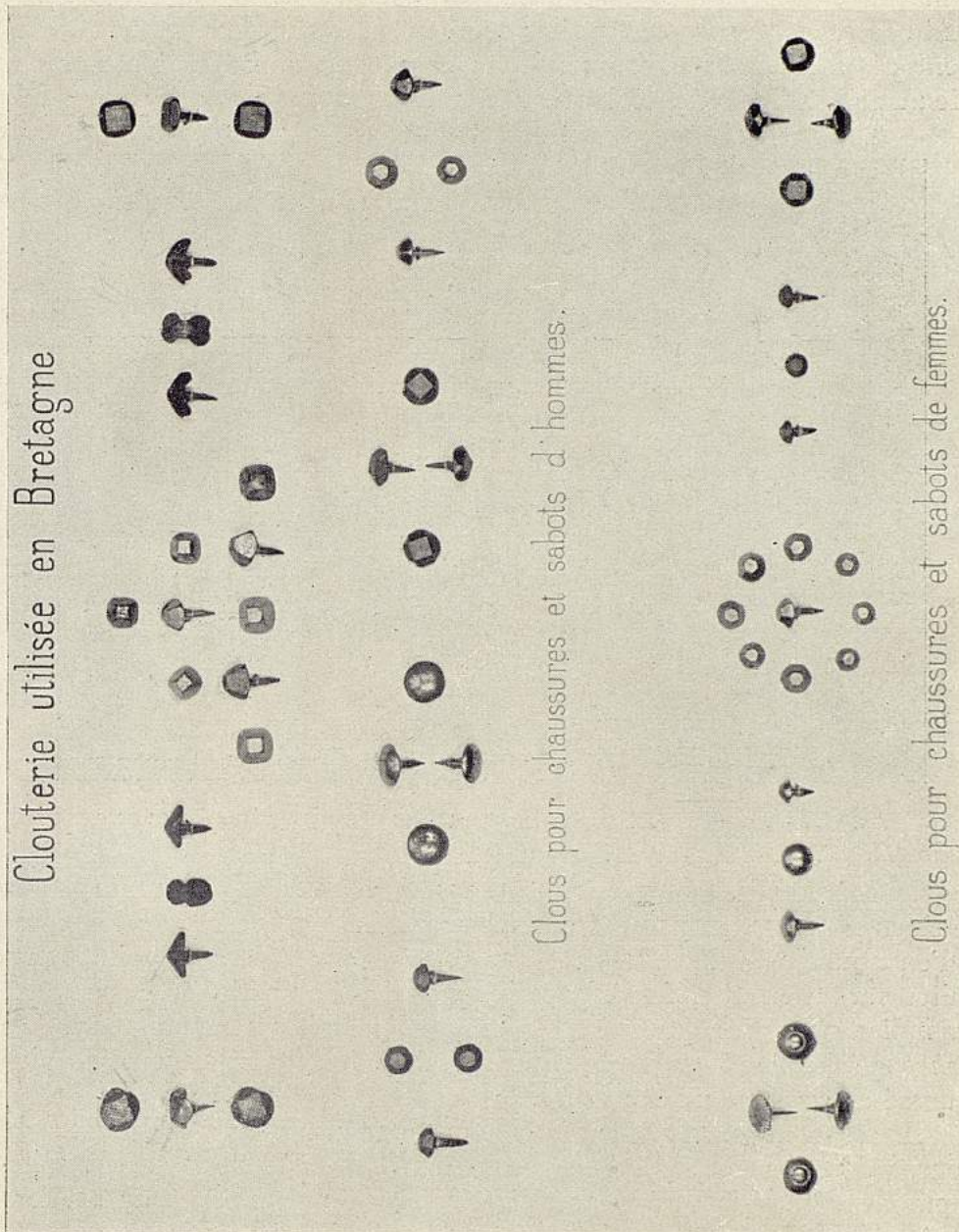


FIG. 87. (Phot. Bertillon).

employée dans la campagne vaudoise (fig. 85) comprend les pointes de Paris, le clou à monter avec ou sans lettre sur la tête, la cheville, la caboche carrée ou striée, la tache (pour les sabots) et la mouche des souliers de mon-

tagnards. La cordonnerie de Paris (fig. 86) emploie une clouterie encore plus variée : semences à monter, diverses chevilles à tête large ou étroite, pointes à tête bombée ou plate, chevilles de chasse, chevilles Lambert, pointes *têtes d'hommes*, chevilles carrées, becquets, clous bombés faits à la machine, tandis que la tache vaudoise est faite à la main, caboches, dents de vache, gendarmes et ailes de mouche. Ces derniers clous ressemblent à la *mouche* du montagnard. La clouterie utilisée en Bretagne a, elle aussi, ses formes spéciales (fig. 87).



FIG. 88. — Traces de souliers ferrés sur les lieux d'une tentative d'incendie.

On comprendra facilement que la connaissance de ces différents genres de clous est très utile pour l'étude des empreintes relevées sur les lieux. Si l'on trouve, par exemple, dans une contrée plate, des empreintes produites par des souliers ferrés avec des *mouches* de montagne, ce peut être un indice que celui qui a laissé l'empreinte était un montagnard. Les *taches* spécialement employées pour les sabots trahissent toujours un pied chaussé de ce genre de chaussure.

Il est donc extrêmement utile de constituer des collections de clous, ordonnées d'après les usages locaux. Ces collections seront utilement consultées lorsqu'on aura à étudier des empreintes de souliers ferrés.

Il en est du reste de même de la distribution des clous sur la semelle. Le mode de ferrage change également d'une contrée à l'autre. Par exemple, à la Côte, dans le canton de Vaud, le ferrage ordinairement pratiqué est une rangée de clous bordant la semelle jusqu'à la cambrure. Cette première rangée est suivie d'une seconde incomplète qui, elle-même, très

souvent, est suivie par deux rangées en forme de demi-lune. Les deux dernières rangées se trouvent sur les deux côtés de la semelle et ne vont pas jusqu'à la pointe. Le bord postérieur et intérieur du talon possède seul une double rangée de clous. La distribution des *taches* sur les sabots est également uniforme dans toute cette contrée : une rangée largement espacée sur les bords de la semelle et une rangée médiane, parfois encore une ou deux rangées transversales. Autrefois, le *carré napolitain* (plutôt un losange) était caractéristique des souliers des ouvriers italiens. Aujourd'hui, ce genre de ferrage s'est généralisé et est aussi employé par les ouvriers d'autres nations.

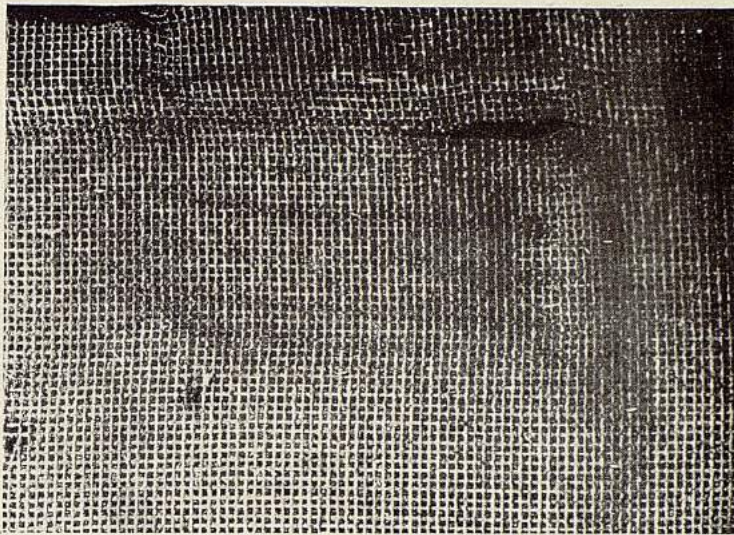


Fig. 89. — Trace d'un talon ferré avec 5 clous sur un treillis métallique.

Les ferrages faits en fabrique, souvent aussi les ferrages faits à la main par certains cordonniers, portent un nombre fixe de clous. Ainsi les chaussures militaires françaises, dont la pointure varie entre 26 et 33 cm., ont des clous dont la tête a 8 mm. de diamètre, et leur arrangement et

leur nombre sont toujours les mêmes : 32 chevilles au talon et à la semelle, et ordinairement 52 clous aux souliers et 80 aux brodequins pour une pointure de 28 cm.

USURE DE LA CHAUSSURE.

La chaussure usée laisse des empreintes reproduisant cette usure. Les personnes qui marchent en versant le pied en dehors usent particulièrement leurs chaussures de ce côté. Les sou-



Fig. 90. — Empreinte d'un soulier de femme avec rondelle en caoutchouc.

liers trop petits s'usent surtout à la partie postérieure du talon et à la pointe. Les souliers trop grands, au milieu. Toutes ces défauts se

reconnaîtront sur une bonne empreinte, et faciliteront ainsi l'identification du soulier.

Souvent les souliers sont troués, et ces trous se reproduisent naturellement aussi sur l'empreinte. Pour l'identification par empreintes de pieds chaussés, ces défauts de la semelle ont une importance capitale, car beaucoup de gens chaussent des souliers de la même fabrique et de même pointure. Elles seules, quelquefois, permettent une identification sûre du soulier qui les a produites. De plus, elles peuvent nous fournir, par leur situation, des indices sur la manière de marcher de l'individu qui a porté les souliers.

Ajoutons que le ressemelage se reconnaît toujours à une dépression transversale à bord droit de l'empreinte près du cou de pied.

Les empreintes de sabots dans la neige permettent parfois de distinguer si la semelle était en bois de pin ou de noyer. En effet, les couches concentriques indiquant l'accroissement de l'arbre n'ont pas une résistance égale. Celles qui sont plus dures et dont l'usure est moins rapide, forment sur la semelle du sabot des côtes, qui peuvent s'imprimer avec l'empreinte générale de la chaussure.

Les espadrilles à semelles en ficelles fournissent aussi des empreintes très nettes et caractéristiques, dont l'identification est relativement aisée.

Mentionnons encore que, dans certains cas, les auteurs de crimes avaient attaché, avec des ficelles, à leurs souliers de fausses semelles en sens inverse. La manœuvre fut découverte par la direction des empreintes (tournées en dedans) et la reproduction de la ficelle en creux sur l'empreinte.

MARCHE D'UN EXAMEN D'EMPREINTE DE PAS.

Frécon, dans son remarquable travail *des empreintes en général et de leur application dans la pratique de la médecine judiciaire* (Lyon 1889), a déjà établi les règles et procédés à suivre dans une expertise relative aux empreintes de pas. Il prescrit les opérations suivantes: 1) conservation de l'empreinte elle-même comme pièce à conviction; 2) relevé de l'empreinte par mensuration, dessin, photographie, moulage; 3) reproduction de l'empreinte du pied ou de la chaussure dont il faut établir l'identité; 4) comparaison des empreintes suspectes avec celles qu'on a obtenues par l'opération n^o 3.

Nous avons déjà parlé de la conservation des traces de pas avant l'arrivée du magistrat enquêteur et de l'expert. Nous n'avons donc pas à revenir sur ce sujet.

PHOTOGRAPHIE.

Avant toute autre opération, on fixera l'aspect de l'empreinte trouvée sur la plaque photographique. Les photographies des empreintes forment un supplément aux moulages en plâtre, qu'on fera également s'il y a possibilité. En effet, les empreintes négatives sont souvent si légères qu'il est impossible d'obtenir des moulages utilisables, et la seule ressource qui reste pour les fixer est la photographie. Celle-ci est indispensable pour

conserver l'image des empreintes positives. Bien entendu, ce sera la photographie qu'on prendra en premier lieu, et cela pour la simple raison qu'après le moulage l'empreinte, même dans le cas le plus favorable, est plus ou moins détériorée. Si l'empreinte se trouve, par exemple, dans la neige, on est forcé de la détruire complètement pour dégager le moulage.

La prise photographique d'une empreinte de pas se fait dans la position renversée à l'aide de la tête de pied à renversement, et de la façon suivante : on pose d'abord à côté de l'empreinte et dans le sens de l'axe le plus long, une bande mince de papier blanc d'à peu près 10 cm. de longueur, sur laquelle on a tracé, à l'encre de Chine, une division centimétrique. Cette bande sert à la mesure directe de la réduction. On fera bien de ne pas trop réduire l'image de l'empreinte. On la photographiera, au moins à la moitié de la grandeur naturelle, sur une plaque 13 × 18. Si l'on a à sa disposition une chambre suffisamment grande (21 × 27 au moins), il est préférable de fixer l'empreinte en grandeur naturelle, car cela facilite la reconnaissance des détails. Les réductions seront ultérieurement agrandies à la grandeur naturelle.

Les empreintes positives produites seulement par l'humidité, etc., du pied, sur un parquet par exemple, sont assez difficiles à photographier. Dans ces cas on éclairera très obliquement l'endroit où se trouve l'empreinte, éventuellement avec une source de lumière artificielle.

Il va sans dire que le plan de l'empreinte doit toujours être rigoureusement parallèle au verre dépoli de l'appareil photographique.

DESSIN ET DÉCALQUE.

Si l'on n'a pas un appareil photographique à sa disposition, on peut, à la rigueur, aussi fixer d'abord les contours de l'empreinte par le dessin ou le décalque. Le Dr Corre a indiqué à ces fins la méthode suivante : on entoure l'empreinte d'un rebord saillant (carton, morceaux de bois, etc.) et on pose sur ce rebord un verre transparent. On suit ensuite sur ce verre, avec un crayon gras, les contours de l'empreinte. Avoir soin de dessiner en se penchant sur le verre, de sorte que l'axe des yeux soit perpendiculaire au plan de l'empreinte.

Florence étend sur la plaque de verre, avec un tampon de ouate, une couleur préparée à la céruse de telle façon qu'on puisse encore voir à travers l'empreinte à décalquer. On suit les contours de celle-ci avec une pointe. En mettant derrière le verre un papier noir, on a un dessin noir sur blanc. En posant la plaque sur un récipient contenant du sulfhydrate d'ammonium, la céruse se noircit. On peut vernir le dessin pour le conserver.

MOULAGE.

On a recommandé diverses matières pour le moulage des empreintes : stéarine, cire, colle forte, plâtre, etc. De toutes ces matières, c'est encore le plâtre qui donne les meilleurs résultats. Il peut être utilisé pour le moulage de toutes les empreintes négatives.

Si l'empreinte se trouve dans un terrain dur, terre des champs ou

boue plus ou moins desséchée, il n'est pas nécessaire de faire une préparation préalable de l'empreinte. On prépare un mélange intime d'eau et de plâtre de Paris, tout juste encore liquide. On aura soin de verser le plâtre dans l'eau par petites quantités, en remuant continuellement le mélange, et jamais l'eau dans le plâtre, pour éviter la formation de grumeaux. On remplit ensuite le creux de l'empreinte et on attend que le plâtre commence à faire prise. A ce moment on couvre cette première couche de quelques morceaux de bois de la longueur de l'empreinte, et on y applique une seconde couche de plâtre, qui a pour but de consolider le moulage. Quand le plâtre s'est complètement pris et qu'il commence à se chauffer, on peut enlever le moulage sans risquer de le casser. La terre, etc. qui y adhère est, après séchage complet, enlevée sous un jet d'eau et à l'aide d'une brosse.

Parfois il est nécessaire, avant le moulage, d'entourer l'empreinte d'un rebord en terre ou d'une bande de carton pour empêcher que le plâtre liquide ne s'écoule.

Pour mouler les empreintes dans des terrains peu résistants, il faut d'abord les durcir. On se sert à cet effet d'une solution concentrée alcoolique de gomme laque, qu'on applique avec un pulvérisateur. Certains auteurs recommandent aussi le baume du Canada et la gomme Dammar, produits que nous avons essayés sans grand succès. Il est très important que la gomme laque arrive, au moins la première fois, sur l'empreinte en petite quantité et très pulvérisée, car, si l'on humecte trop fortement, l'empreinte se déforme. Quand la première couche de gomme laque est séchée, on peut en appliquer une seconde pour renforcer la résistance de l'empreinte. Il ne sert à rien de traiter une empreinte humide avec de la gomme laque. L'empreinte humide est travaillée directement. L'empreinte durcie par la gomme laque est moulée comme il a été décrit plus haut.

Pour mouler des empreintes dans la neige, on saupoudre d'abord, à travers une passoire à mailles fines, une fine couche de plâtre sur l'empreinte, et on coule ensuite le mélange de plâtre et d'eau dans le creux. Le plâtre servant à ce moulage doit avoir à peu près la température de la neige. Pour cela on le gâchera avec un peu d'eau et beaucoup de neige. Si l'empreinte dans la neige est relativement dure, on peut y couler le plâtre directement.

PROCÉDÉ HUGOULIN.

A côté du moulage au plâtre seul, le procédé à la stéarine peut encore, dans quelques cas, avoir une certaine utilité. Ce procédé, décrit la première fois par Hugoulin, consiste à chauffer l'empreinte avec un fer chaud et à y répandre une légère couche d'acide stéarique fondu. On répète cette opération plusieurs fois jusqu'à ce que le sol sous-jacent soit imprégné d'acide à une profondeur de 3 à 4 cm. au moins. Puis on laisse refroidir, et après solidification (une demi-heure au moins) on enlève toute l'empreinte. Pour cela on creuse tout autour et on l'enlève d'une seule pièce. Il est recommandable de solidifier la motte contenant l'empreinte en coulant, sur le verso, une couche de plâtre.

L'acide stéarique se prépare avec des bougies de stéarine qu'on fait fondre dans l'alcool bouillant. La solution est passée à travers un linge grossier et versée ensuite dans un sceau d'eau froide, agité vivement. On sèche le précipité d'acide stéarique à douce température, pour empêcher l'agglomération.

Hugoulin avait également recommandé de mouler les empreintes dans la neige avec de la gélatine. On amollit la gélatine dans de l'eau pendant 24 heures, on la fond ensuite à une température pas trop élevée, puis on la coule dans l'empreinte, lorsque la solution déjà froide et visqueuse est sur le point de se solidifier. Au bout d'une demi-heure on peut enlever le moulage durci. Ce procédé n'est pas recommandable, car il faut préparer la solution gélatineuse au moins 24 heures d'avance, ce qui n'est possible que dans peu de cas. De plus, le moulage est très grossier et se rétrécit en séchant.

MENSURATION DES EMPREINTES.

Différentes méthodes ont été proposées pour la mensuration des empreintes. Anuschat, par exemple, recommande de décomposer les empreintes en leurs éléments, et de décrire ensuite ceux-ci comme les éléments de la figure humaine dans le *Portrait parlé* de Bertillon. Il va sans dire qu'il joint les mesures exactes à la description, pour laquelle il a élaboré un vocabulaire spécial.

Ce procédé est quelque peu compliqué et ne donne pas de meilleurs résultats que l'ancienne méthode de Causé, qui est la suivante :

Causé avait déjà fait remarquer que les mesures prises du talon au bout des orteils, ou du talon à la pointe, s'il s'agit d'un pied chaussé, n'étaient nullement suffisantes pour identifier un individu. En effet, beaucoup de personnes peuvent avoir des pieds de même longueur et être chaussées de souliers de même pointure. En outre, pour le pied nu, une différence de quelques millimètres ne serait pas un signe de non-identité, car, comme nous l'avons montré plus haut, suivant que le pied est en marche, en station, fatigué, etc., il s'étale ou se rétrécit. Pour pouvoir procéder à des mensurations plus utiles, Causé trace une ligne tangente à l'un des côté de l'empreinte à identifier (décalquée sur papier), puis, sur cette ligne, il abaisse des perpendiculaires faisant fonction d'ordonnées.

Ces dernières lignes peuvent être aussi rapprochées qu'on le désire pour obtenir une reproduction exacte. On peut encore tirer d'autres lignes parallèles à la tangente et coupant verticalement le dessin de l'empreinte (fig. 91).

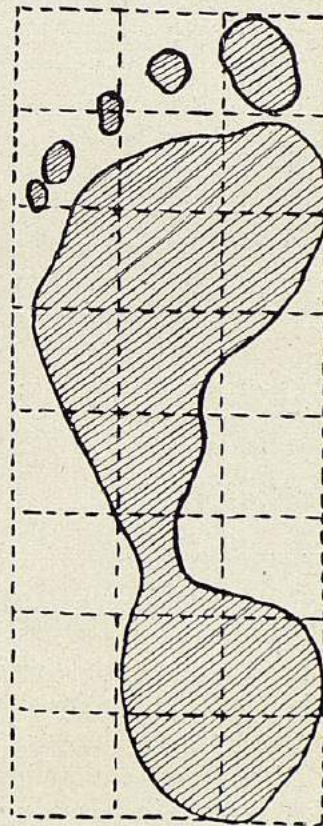


FIG. 91.

On procède de même pour l'empreinte de comparaison, c'est-à-dire celle de l'individu qu'on suspecte d'être l'auteur de l'empreinte trouvée sur les lieux.

Causé exécutait ce travail sur des dessins exacts de l'empreinte trouvée et de l'empreinte de comparaison ; nous nous servons pour cela de l'image photographique. Nous photographions, sur la même plaque et en grandeur naturelle, l'empreinte trouvée et le moulage de l'empreinte de l'individu suspect, empreinte faite autant que possible dans les mêmes conditions que l'empreinte des lieux. S'il s'agit d'une empreinte de chaussure, on peut aussi utiliser directement la chaussure même, en tenant compte du fait que le moulage est toujours un peu plus grand que le soulier qui l'a produite. La surface des deux empreintes ou celles de l'empreinte et de la semelle de la chaussure doivent être rigoureusement dans le même plan. Sur ces photographies, on procède alors à la production des réseaux de Causé décrits plus haut.

PRODUCTION D'EMPREINTES DE COMPARAISON.

La reproduction de l'empreinte du pied nu ou chaussé de chaussettes aux fins de comparaison peut se faire, comme nous l'avons indiqué dans le paragraphe consacré aux pieds chaussés de chaussettes ou de bas, en faisant poser d'abord le pied sur une plaque de zinc très plane et enduite d'une couche d'encre d'imprimerie, et ensuite sur du papier blanc. Si l'on ne désire avoir que la forme générale du pied, la couche d'encre d'imprimerie doit être assez forte.

Stockis et Corin ont établi une méthode de prise d'empreinte de pied par saupoudrage, méthode qui sera décrite ultérieurement en parlant des empreintes des lignes papillaires.

Les mêmes auteurs recommandent, comme Becker, de prendre quatre empreintes du pied dans les conditions suivantes :

- a) station debout ;
- b) marche à l'allure habituelle ;
- c) station debout, en supination, c'est-à-dire en appuyant sur le bord externe du pied ;
- d) station debout, en pronation, en appuyant sur le bord interne du pied.

Ces quatre positions donnent une image très fidèle des déformations de la plante du pied pendant les mouvements principaux. La meilleure manière de reproduire l'empreinte du pied chaussé consiste à faire marcher, avec le soulier suspect, dans un milieu plastique, de la terre glaise par exemple. L'empreinte artificielle ainsi produite est moulée avec du plâtre, et on a alors un moulage pareil à celui de l'empreinte trouvée sur les lieux. Ainsi la comparaison est très facilitée. Si l'empreinte des lieux a été faite avec des souliers mouillés, on les mouillera aussi avant de produire l'empreinte de comparaison. Pour la comparaison des empreintes dans la neige, on fera, si possible, les empreintes de comparaison également dans la neige.

Il va sans dire que cette méthode n'est applicable que pour la

comparaison des empreintes négatives. Pour la comparaison d'empreintes positives, on enduira la semelle du soulier d'encre d'imprimerie et l'on marchera avec elle sur du papier blanc. Si le soulier est ferré, on noircira seulement la tête des clous. Le procédé vaut mieux que celui qu'a préconisé Gross, et qui consiste à apposer la semelle de comparaison sur un coussin humecté de teinture fraîche. Les souliers ainsi préparés ne donnent souvent que des empreintes incomplètes.

COMPARAISON DES EMPREINTES.

Par la comparaison de chaque carré du réseau de Causé sur les deux empreintes, on se rendra rapidement compte si les empreintes sont identiques ou non. Si la partie postérieure du talon manque sur l'empreinte trouvée sur les lieux, on prend comme ligne de départ pour les lignes perpendiculaires la tangente de la tête du premier métatarsien, nettement séparée des pulpes des orteils.

Pour comparer deux empreintes de chaussures, il suffit de mesurer, suivant les lignes du réseau, leur longueur et leur largeur. De plus, on examinera, comme il a été dit plus haut, les défauts de la chaussure et, éventuellement, le ferrage.

Nous avons déjà dit à plusieurs reprises que l'empreinte n'a presque jamais exactement les dimensions du pied ou de la chaussure qui l'ont produite. Le mou-



FIG. 92. — Trace de deux talons dans l'herbe (le cadavre fut découvert à une autre place).

vement du pied en marche, le glissement, une petite rotation en certains cas amènent un élargissement de l'empreinte soit en longueur, soit en largeur. Il ne faut donc nullement conclure à la non-identité, si l'on constate à quelques endroits de l'empreinte un ou deux millimètres de plus que sur l'empreinte de la chaussure de comparaison. De plus l'empreinte dans la terre humide se rétrécit en séchant et accuse des dimensions plus petites que l'original. Dans ces cas, il faut établir le rétrécissement.

Les semelles des chaussures, suivant qu'elles sont humides ou sèches,

accusent des mesures différentes. Ainsi nous avons établi qu'une chaussure à forte semelle double peut s'allonger jusqu'à 5 mm., quand elle est humide. On tiendra donc compte de cet allongement, et on ne comparera les empreintes faites dans un terrain détrempe ou pendant la pluie qu'avec une semelle humectée également.

Dans la neige, le plâtre liquide, même gâché avec de la neige, fond toujours un peu l'empreinte qui, ainsi, devient plus grande. En outre, une empreinte dans la neige augmente toujours de dimensions, sans pour cela perdre sa conformation générale, si elle est exposée, pendant un certain temps, à une température supérieure à zéro. Nos expériences nous ont démontré qu'une empreinte dans la neige, exposée pendant une demi-heure à une température de + 5 degrés, augmente en longueur de 0.75 centimètre. Pour la comparaison d'un moulage d'empreinte de pas dans la neige avec la semelle d'une chaussure il faut donc compter : 1) avec l'agrandissement de l'empreinte par le moulage même ; 2) avec l'agrandissement de l'empreinte par son séjour dans une température au-dessus de zéro et à zéro même et 3) avec l'agrandissement de la semelle par l'humidité.

Aux empreintes de pas de toute nature s'applique aussi ce qui a été dit plus haut à propos de la marche, de la station, de la déformation du pied par des causes variées, etc.

Si l'on suppose avoir affaire à une empreinte produite dans une position spéciale, on fera exécuter les empreintes de comparaison dans les mêmes conditions. Frécon rapporte un exemple très typique, qui illustre ce que nous venons de dire : Dans un cas de vol sur un rayon qu'on n'atteignait que difficilement, on constata une empreinte de pied nu produite par le contact de l'avant-pied couvert de poussière et de sueur sur une feuille de papier blanc. Le juge d'instruction, pour identifier l'auteur de cette empreinte, fit produire sur un papier les empreintes de pied à une série d'individus suspects dans une telle position que leur bras atteignit le rayon sur lequel s'était trouvé l'objet volé. Parmi ces empreintes, il s'en trouva une parfaitement identique à celle qui avait été relevée sur les lieux. Elle présentait un petit triangle caractéristique qui n'avait pas été dessiné pendant la station, et qui était apparu pendant l'effort que l'individu avait dû faire pour atteindre le rayon.

En règle générale, dans les comparaisons d'empreintes de pas, les marques particulières (défectuosités de la semelle, etc.) ont beaucoup plus d'importance que les mesures pour déterminer sûrement l'identité ou a non-identité. Les mesures ne sont pas toujours suffisantes. En procédant à la comparaison des empreintes de pas, on n'oubliera pas non plus de prendre en considération la longueur des pas, l'angle et les particularités de la marche, si on a eu l'occasion de relever ces éléments. Ils peuvent fournir à l'expertise des indications précieuses.

FORMULE DU RAPPORT DU PIED AVEC LA TAILLE.

Si l'on connaît la longueur d'un pied nu par des empreintes, on peut approximativement calculer la taille du sujet qui les a produites. Pour ce

calcul on se servira de la formule suivante, qui donne une expression simple du pied en fonction de la taille, et réciproquement :

$$p = \frac{8,6}{30} \left[\frac{T}{2} + 0,05 \right] \quad \begin{array}{l} p = \text{pied.} \\ T = \text{taille.} \end{array}$$

De Parville et Frécon ont vérifié cette formule sur un certain nombre de sujets et ont reconnu qu'elle était exacte avec un écart maximum de deux centimètres. Cependant, Frécon fait très justement observer : qu'à des différences minimales entre les longueurs des pieds correspondent des écarts assez marqués entre les tailles correspondantes¹; que les empreintes n'ont pas toujours exactement la longueur du pied qui les a produites et qu'une différence de 2 à 3^{mm} provoque déjà un écart important dans le calcul de la taille.

D'autre part, les empreintes des pieds chaussés ne reproduisent que la mesure de la chaussure. Le pied est plus petit. Suivant la forme du soulier, celui-ci est plus ou moins long que le pied. Cependant, l'excédent de longueur ne dépasse pas 12 à 20^{mm}. Il faut donc retrancher de la longueur du pied chaussé ces 12 à 20^{mm} pour avoir la longueur du pied nu. Ajoutons que la pointure du cordonnier est environ de 0,75^{mm}; 2 cm. font 3 pointures.

EXEMPLES D'EXPERTISES D'EMPREINTES DE PAS.

Pour la démonstration de ce que nous venons de dire des empreintes de pas, nous donnerons ci-après trois exemples d'expertises empruntés à notre propre pratique.

Le premier exemple est un exemple d'identification par empreinte d'une chaussure :

Sur réquisition de M. le Juge de Paix du cercle de R., le soussigné s'est rendu, le mardi 8 septembre, à la Poterie moderne, à R., où un vol avec effraction avait été commis dans la nuit du 7 au 8 septembre. Au courant de ses recherches, le soussigné a trouvé : 1° sur une vitre fracturée, les empreintes de l'index et du médius, probablement d'une main gauche; 2° dans une motte de terre glaise, l'empreinte incomplète d'un soulier droit.

Les empreintes digitales.....

L'empreinte du soulier a été moulée sur place par le soussigné. Cette empreinte se trouvant sur une surface très inégale, par suite de l'action de la pluie sur la surface extérieure de la motte de terre, n'était pas très bonne, mais pourtant suffisante pour permettre une identification. Il faut ajouter qu'un ouvrier de la poterie, voulant s'assurer de la résistance de l'empreinte, l'avait touchée et y avait laissé l'empreinte de ses doigts, très visible sur le moulage.

Le nommé F., arrêté pour un autre vol, paraissant, pour certaines circonstances, avoir perpétré le vol à la Poterie moderne avec un ou plusieurs individus, le soussigné s'est procuré la chaussure de F. et a comparé son soulier droit avec l'empreinte trouvée sur les lieux. Outre la comparaison directe de l'empreinte trouvée sur place avec le soulier de F., le soussigné a fait également, comme contrôle, une comparaison du moulage de l'empreinte de la Poterie

¹ A un pied de 22 centimètres correspond une taille de 1,52 m.; à un pied de 23 centimètres une taille de 1,66 m.; à 24 centimètres longueur de pied une taille de 1,69, m. et à 25 centimètres une taille de 1,73 cm.

moderne avec un moulage d'une empreinte dans de la terre glaise (identique à celle se trouvant sur les lieux du cambriolage) produite au laboratoire avec le soulier droit de F. (fig' 93). Cette dernière, faite dans la station debout et le pied immobile, est forcément beaucoup plus nette que l'empreinte trouvée sur place et produite pendant la marche. L'empreinte des lieux n'était pas, comme il a été dit plus haut, dans un état parfait. Il y manquait la pointe et une partie du talon. La surface de la motte de terre, exposée à la pluie et au soleil, était inégale et durcie. Les empreintes laissées sur une telle surface (surtout celles qu'on laisse en marchant) n'ont que très rarement les bords francs et nets. En

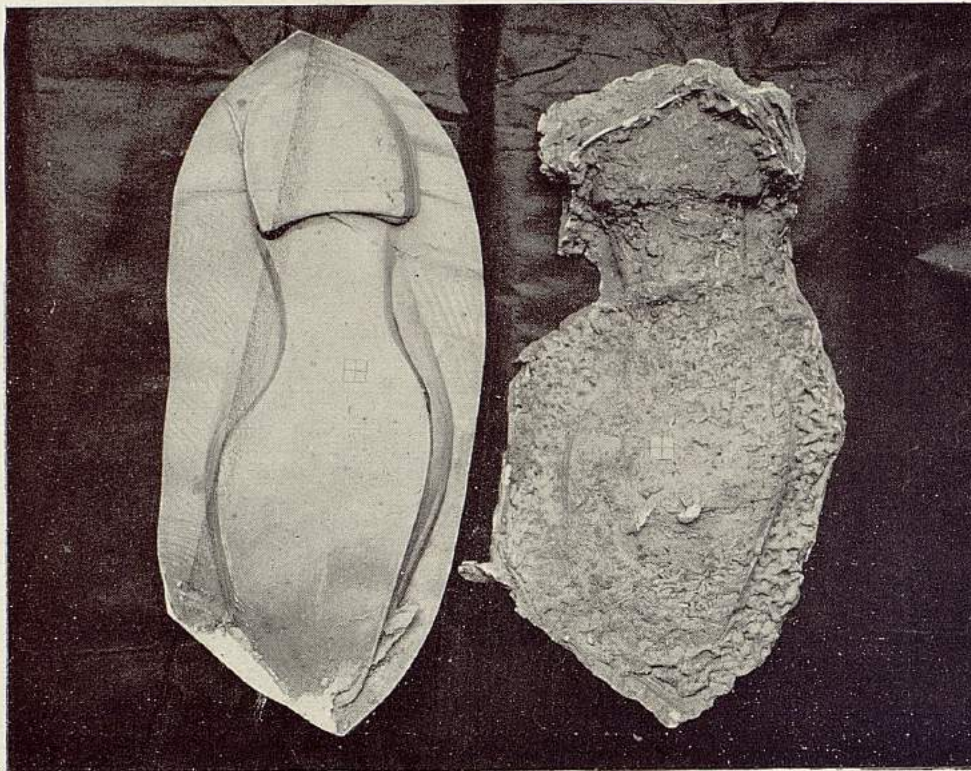


FIG. 93.

général, la terre foulée par le soulier entraîne la terre des bords tout autour de l'empreinte, de sorte que celle-ci devient ordinairement un peu plus grande que le soulier. En outre, au soulier qui a laissé l'empreinte adhérait de la boue, ce qui est nettement visible, sur le moulage, près du talon et sur le pont de la cambrure. Cette boue agrandissait également les contours de l'empreinte.

L'empreinte trouvée sur les lieux de l'effraction est celle d'un soulier paraissant pointu (la pointe manque), à talon très bas, non ressemelé, à cambrure assez prononcée. C'est celle d'un soulier fin, et non d'un soulier de travail.

Le soulier de F., provenant de Luigi Niclot, via Madonna Cristina, 37, Torino, présente absolument les mêmes caractères : c'est un soulier fin de même forme générale, pointu, non ressemelé, à cambrure assez prononcée et à talon très bas. C'est surtout ce talon très bas qui est caractéristique.

Quant aux mesures générales, elles concordent pour le soulier de F. et l'empreinte trouvée sur les lieux à un ou deux millimètres près.

Les mesures comparatives de l'empreinte, faites au laboratoire, du soulier de F. et de l'empreinte trouvée à la Poterie moderne sont les suivantes :

	Soulier F.	Empreinte du laboratoire.	Empreinte de la Poterie moderne.
Talon, largeur	6,1 cm.	6,3 cm.	6,5 cm.
» hauteur	0,85 cm.	0,85 cm.	0,82 cm.
Cambrure (pont), largeur	4,8 cm.	4,9 cm.	5 cm.
Semelle, grande largeur	9,4 cm.	9,45 cm.	9,45 cm.

Il est à remarquer que l'empreinte faite au laboratoire avec le soulier de F. dans la station debout est déjà un peu plus grande que le soulier même. Cela provient du fait que si l'on produit une empreinte, même dans de la terre glaise et avec toutes les précautions possibles, cette empreinte devient un peu plus grande que l'original. Cet agrandissement augmente naturellement d'une façon sensible, si l'empreinte est faite en marchant et si à la semelle adhère de la boue. Cette boue adhérente peut, par contre, diminuer la hauteur du talon, ce qu'on constate sur l'empreinte de la Poterie moderne. Les quelques millimètres de différence existant sur l'empreinte trouvée sur les lieux n'ont rien de très naturel.

Conclusions finales : Tout ce qui précède autorise le soussigné à conclure que l'empreinte de soulier trouvée lors du vol avec effraction de la Poterie moderne provient du soulier droit de F. ou d'un soulier absolument pareil à celui de F. Il faut encore ajouter que le soulier de F. est un soulier spécial, d'un modèle non courant.

Le second exemple est la démonstration d'innocence d'un inculpé par empreinte d'un talon. Un vol important de valeurs avait été exécuté dans un village. Ces valeurs se trouvaient dans une cassette en fer-blanc verni, cassette qui fut retrouvée, dans un bois, vide et enfoncée à coups de talon. La rumeur publique désigna comme auteur du vol un jeune homme assez léger et qui n'était pas dans les papiers de ses concitoyens. Le juge de paix du village fit une perquisition chez lui et trouva des souliers à ta-

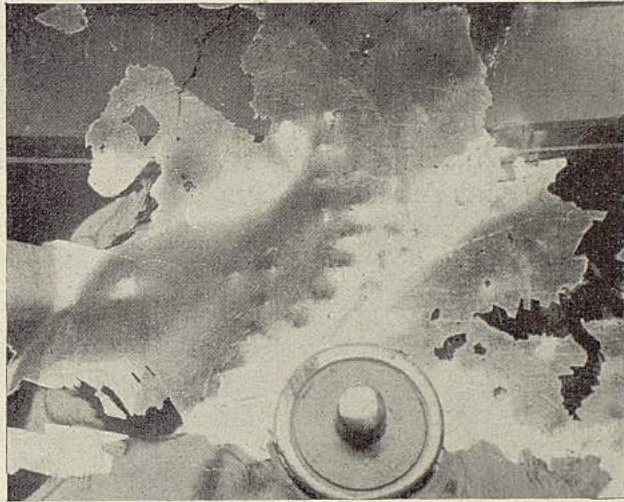


FIG. 94.

lons à peu près ferrés comme celui qui avait enfoncé la cassette. Les soupçons se transformèrent en certitude chez le juge, et il fit arrêter le jeune homme. Chargé, par le procureur, de vérifier les empreintes, nous arrivâmes à démontrer la non-concordance de celles de la cassette avec les chaussures de l'inculpé, qui bénéficia, par conséquent, d'un non-lieu. Le

véritable voleur fut découvert quelques semaines plus tard. Notre rapport concernant les empreintes était le suivant :

Le couvercle enfoncé de la cassette porte plusieurs traces d'une rangée de clous qui, à en juger par sa forme et par le fait que la cassette a été visiblement enfoncée à coups de talon, doit provenir d'une partie du bord postérieur-externe du talon d'un soulier droit (fig. 94).

La forme des empreintes des clous démontre que les souliers étaient des souliers forts, mais non pas des souliers dits *de travail*, munis d'un ferrage léger du talon avec des pointes à têtes allongées. Des souliers de ce genre sont portés le dimanche par les paysans.

Les souliers de C. ayant été remis au soussigné, il a été procédé à leur comparaison avec les empreintes trouvées sur la cassette.

Les chaussures de C. sont bien du même genre que celles qui ont dû produire les dites empreintes. Le genre de clous concorde également. Au premier examen, les empreintes de la cassette paraissent donc bien provenir des souliers de C. Cependant, à la mensuration exacte des distances séparant les clous, on constate que sur le même espace de l'empreinte de la cassette se trouvent sept traces de clous, tandis que la partie correspondante du bord du talon de C. porte huit clous. Il y a donc différence dans le nombre des clous (l'empreinte porte une rangée intacte de clous!) et, par conséquent, impossibilité que l'empreinte de la cassette provienne des souliers de C.

Le soussigné a vérifié sur un couvercle en tôle les empreintes produites par le talon de la chaussure de C. Ces empreintes, dont l'aspect général ressemble beaucoup aux empreintes de la cassette, portent également huit traces de clous sur l'espace où les empreintes de la cassette en portent sept.

Le troisième exemple est une expertise très spéciale, mais démontrant bien comment il faut procéder dans des cas semblables.

Un vol avait été effectué dans une auberge de village. Pour pouvoir passer par la fenêtre ouverte, le voleur était monté, pieds chaussés de chaussettes, sur une table, et y avait laissé des empreintes positives formées par la boue qui adhérait à son pied. Un photographe amateur, villégiaturant dans l'endroit, prit un cliché assez défectueux de ces empreintes. Quelques semaines plus tard, un vagabond fut arrêté comme suspect d'avoir commis le vol. L'aubergiste ayant nettoyé sa table, nous fûmes chargé de rechercher, si possible, avec le cliché de l'amateur, si l'homme arrêté avait produit ou non les empreintes sur la table. Notre rapport fut le suivant :

Les empreintes de la table. — Sur la table, nous avons trois empreintes : deux du pied gauche, dont une très incomplète, et une du pied droit.

Ces deux empreintes sont parfaites, mais le cliché a été mal pris. Avec le cliché bougé que le soussigné avait à sa disposition, la mensuration exacte, surtout celle du pied droit, était impossible. Les mesures exécutées sur l'agrandissement en grandeur naturelle ne seront donc qu'approximatives (limite de l'approximation 2 à 3^{mm}).

L'empreinte du pied gauche est très typique. La saillie de la première articulation métatarso-phalangienne du gros orteil et le tassement des autres orteils forment une ligne oblique très prononcée. Le refoulement du gros orteil en dehors indique un pied passablement influencé par la chaussure. Le bord externe du pied, rectiligne jusqu'au petit orteil, donne une physionomie très spéciale à

l'empreinte. En outre, le pont très large qui relie le talon à l'avant-pied et la courbe de la voûte plantaire relativement faible montrent que le pied se rapproche du pied plat. Les empreintes montrent nettement qu'elles ont été produites par des pieds chaussés de chaussettes.

Les empreintes des pieds de B., comparées aux empreintes de la table, montrent une tout autre image. Le pied de B. est un pied cambré normalement; la courbe de la voûte plantaire est beaucoup plus prononcée que celle de l'empreinte de la table.

Le bord externe des deux pieds ne montre pas une ligne à peu près droite, comme celui de l'empreinte de la table, mais une ligne fortement sinueuse. La base du gros orteil de B. est beaucoup moins saillante vers la voûte plantaire, et plus élargie en dedans.

La position des orteils se distingue de celle de l'empreinte de la table (pied gauche) par le fait que la ligne formée par leurs extrémités est beaucoup moins oblique. En outre, l'empreinte du pied gauche de B. ne présente aucune trace du petit orteil, trace qui est très visible sur l'empreinte de la table.

La ligne formée par les têtes de 5 métatarsiens est beaucoup plus oblique sur l'empreinte du pied droit de la table que sur l'empreinte du même pied de B. De plus, l'empreinte droite de la table montre une séparation très nette et relativement large des pulpes des 5 orteils de la tête des métatarsiens, séparation qui est beaucoup moins prononcée sur l'empreinte de B.

Enfin, la position du second orteil de B. est tout autre que celle de l'orteil correspondant de l'empreinte de la table. Cet orteil est très refoulé en dedans chez B., tandis que celui de l'empreinte de la table arrive presque à la hauteur du gros orteil.

Mensuration des empreintes. Les mensurations qui suivent ne sont pas très concluantes car, comme nous l'avons dit au commencement de ce rapport, le cliché étant bougé, il était impossible d'exécuter des mensurations exactes sur la photographie.

De plus, suivant la contraction des muscles, le pied peut s'allonger de 9 à 20 mm. (Masson).

Si donc les muscles des pieds qui ont produit les empreintes sur la table étaient autrement contractés que ceux des pieds de B. au moment de la prise des empreintes, même si les empreintes de la table et les empreintes produites par le soussigné avec les pieds de B. appartenaient au même individu, on devrait constater des différences de mesures.

Le résultat des mensurations est le suivant :

Pied gauche :

Longueur de l'empreinte sur la table = 26 cm. Longueur de l'empreinte de B. = 25,4 à 25,5 cm.

Plus grande largeur de l'empreinte sur la table = 10 cm.; même mesure chez B. = 9,6 à 9,7 cm.

Angle formé par la pointe du gros orteil avec la ligne oblique décrite par la tête des autres orteils de l'empreinte de la table = 110°, chez B. = 122°.

Pied droit :

Longueur de l'empreinte sur la table = 26,9 cm.; idem, chez B. = 25,7 centimètres.

Plus grande largeur de l'empreinte sur la table = 10,3 cm.; même mesure chez B. = 10,2 cm.

Angle formé par la pointe du gros orteil avec la ligne oblique décrite par la tête des autres orteils de l'empreinte sur la table = 97°, chez B. = 99°.

Conclusions finales. Abstraction faite des différences de mensuration qui, comme nous l'avons dit, ne seront pas prises en considération vu l'état défectueux de la photographie des empreintes sur la table, les empreintes des pieds de B. montrent de telles différences de forme avec les empreintes des lieux, que le soussigné croit absolument impossible que ce soit B. qui les ait produites.

Ajoutons que, naturellement, pour prendre les empreintes des pieds de B., on les chaussa de chaussettes du même genre que celles que montraient les empreintes de la table. Nos conclusions furent confirmées par la capture du vrai voleur.

Empreintes digitales.

Il est actuellement prouvé qu'il n'y a pas deux hommes chez lesquels les lignes papillaires des doigts aient la même forme et la même direction. Les empreintes digitales sont donc un puissant moyen d'identification. Ainsi, en fixant par la photographie l'image des lignes papillaires des doigts ou d'un doigt, ensanglanté ou autre, trouvées sur le lieu du crime, nous possédons une pièce de contrôle indiscutable.

Lacassagne dit à ce propos : « Les travaux de Galton, Ferré, Forgeot, Frécon, Coutagne et Florence (Purkinjé!) ont démontré que les empreintes des crêtes papillaires de la phalange digitale, du côté palmaire, forment des dessins parfaitement nets et tout à fait immuables chez un sujet donné. Depuis la formation de la main chez le fœtus jusqu'à l'état de la putréfaction, où l'épiderme des mains se détache, les lignes de ce dessin peuvent changer de dimensions, suivant la croissance, mais jamais, en aucun cas, elles ne changent de nombre, de rapport ou de disposition. L'empreinte une fois prise permettra donc de retrouver infailliblement le sujet après un laps de temps quelconque. En outre, le dessin digital est infiniment variable suivant les sujets, et toujours possible à différencier de celui d'un individu voisin. Enfin, les lésions pathologiques qui ne détruisent pas le tégument n'altèrent pas le dessin des crêtes papillaires. Si l'on fait une brûlure légère, la pellicule qui recouvre la phlyctène garde le dessin antérieur à la brûlure. Ce même dessin est intégralement reproduit après la réparation. C'est une *restitutio ad integrum* absolue. »

La recherche, sur les lieux du crime, des empreintes digitales, véritables cartes de visite du malfaiteur, s'impose donc. Ces empreintes peuvent être visibles, ou invisibles, ou à peine visibles. Elles peuvent se trouver, suivant leur nature, sur les objets les plus divers.

CONSERVATION DES EMPREINTES DIGITALES AVANT L'ARRIVÉE DU MAGISTRAT.

En cas de découverte d'un crime, les fonctionnaires appelés à le constater feront leur possible pour conserver les empreintes digitales éventuelles, qui peuvent amener la découverte du coupable.

Les *Instructions vaudoises* disent à ce propos :

Les empreintes de doigts (empreintes digitales) sont souvent fort utiles pour l'enquête. Il ne faut donc rien négliger pour les conserver. Elles peuvent

se trouver sur tout objet à surface unie. La plupart du temps, elles sont presque invisibles à l'œil ; c'est à un spécialiste à les chercher. L'agent de police, gendarme, etc., ne touchera donc aucun objet à surface unie (surtout polie) qui se trouve sur les lieux du crime, et notamment pas les vitres cassées et les débris de ces vitres. Le côté extérieur des vitres fracturées, de même que les débris de verre se trouvant exposés à la pluie, seront protégés par de la toile cirée.

EMPREINTES DIGITALES VISIBLES.

En touchant un objet à surface lisse avec des doigts enduits de sang ou d'une autre matière colorante, on ne provoque nullement une tache uniforme avec des contours plus ou moins nets, mais une image fidèle des lignes papillaires de la peau des doigts. Le dessin de ces lignes papillaires

sera d'autant plus net que la quantité de sang sur les doigts sera moindre. Des doigts trop chargés de sang, ou de sang trop frais, produisent un dessin empâté. C'est le sang légèrement coagulé ou la matière colorante un peu visqueuse qui fournissent les dessins les plus nets.

Des empreintes digitales visibles peuvent se trouver sur toutes sortes d'objets : murs, meubles, cadavres, linge, papier, etc., en résumé partout où le meurtrier a pu chercher quelque chose, s'appuyer, etc.

On n'oubliera pas non plus de les chercher sur la surface inférieure du fond des tiroirs sans boutons, et sur les poignées des portes.



FIG. 95. — Empreinte sanglante sur du verre.

PHOTOGRAPHIE.

Si l'on découvre des empreintes digitales visibles produites par du sang ou par une autre matière colorante, il faut procéder à la fixation de leur image, car elles représentent des pièces à conviction très importantes. Cette image est fixée par la photographie.

Si l'on peut enlever l'objet ou la partie de l'objet portant trace d'une empreinte digitale colorée, on procédera à la prise photographique au laboratoire, où l'on peut régler sa lumière à volonté. Ajoutons à ce propos que l'on peut enlever d'un mur des morceaux de papier peint en plaçant sur la partie à enlever un treillis métallique sur lequel on a posé et fixé, avec de la ficelle, des morceaux de papier buvard entièrement humectés. Au bout d'une demi-heure, le papier peint, qu'on a découpé avec une pointe de canif, est assez humide pour être enlevé. En le séchant, on fera attention qu'il reste plan.

Comme la photographie de traces de sang en général, celle des empreintes digitales ensanglantées offre bien souvent des complications assez grandes. Ce n'est pas le cas si les empreintes se trouvent sur un mur

Conclusions finales. Abstraction faite des différences de mensuration qui, comme nous l'avons dit, ne seront pas prises en considération vu l'état défectueux de la photographie des empreintes sur la table, les empreintes des pieds de B. montrent de telles différences de forme avec les empreintes des lieux, que le soussigné croit absolument impossible que ce soit B. qui les ait produites.

Ajoutons que, naturellement, pour prendre les empreintes des pieds de B., on les chaussa de chaussettes du même genre que celles que montraient les empreintes de la table. Nos conclusions furent confirmées par la capture du vrai voleur.

Empreintes digitales.

Il est actuellement prouvé qu'il n'y a pas deux hommes chez lesquels les lignes papillaires des doigts aient la même forme et la même direction. Les empreintes digitales sont donc un puissant moyen d'identification. Ainsi, en fixant par la photographie l'image des lignes papillaires des doigts ou d'un doigt, ensanglanté ou autre, trouvées sur le lieu du crime, nous possédons une pièce de contrôle indiscutable.

Lacassagne dit à ce propos : « Les travaux de Galton, Ferré, Forgeot, Frécon, Coutagne et Florence (Purkinjé!) ont démontré que les empreintes des crêtes papillaires de la phalange digitale, du côté palmaire, forment des dessins parfaitement nets et tout à fait immuables chez un sujet donné. Depuis la formation de la main chez le fœtus jusqu'à l'état de la putréfaction, où l'épiderme des mains se détache, les lignes de ce dessin peuvent changer de dimensions, suivant la croissance, mais jamais, en aucun cas, elles ne changent de nombre, de rapport ou de disposition. L'empreinte une fois prise permettra donc de retrouver infailliblement le sujet après un laps de temps quelconque. En outre, le dessin digital est infiniment variable suivant les sujets, et toujours possible à différencier de celui d'un individu voisin. Enfin, les lésions pathologiques qui ne détruisent pas le tégument n'altèrent pas le dessin des crêtes papillaires. Si l'on fait une brûlure légère, la pellicule qui recouvre la phlyctène garde le dessin antérieur à la brûlure. Ce même dessin est intégralement reproduit après la réparation. C'est une *restitutio ad integrum* absolue. »

La recherche, sur les lieux du crime, des empreintes digitales, véritables cartes de visite du malfaiteur, s'impose donc. Ces empreintes peuvent être visibles, ou invisibles, ou à peine visibles. Elles peuvent se trouver, suivant leur nature, sur les objets les plus divers.

CONSERVATION DES EMPREINTES DIGITALES AVANT L'ARRIVÉE DU MAGISTRAT.

En cas de découverte d'un crime, les fonctionnaires appelés à le constater feront leur possible pour conserver les empreintes digitales éventuelles, qui peuvent amener la découverte du coupable.

Les *Instructions vaudoises* disent à ce propos :

Les empreintes de doigts (empreintes digitales) sont souvent fort utiles pour l'enquête. Il ne faut donc rien négliger pour les conserver. Elles peuvent

se trouver sur tout objet à surface unie. La plupart du temps, elles sont presque invisibles à l'œil ; c'est à un spécialiste à les chercher. L'agent de police, gendarme, etc., ne touchera donc aucun objet à surface unie (surtout polie) qui se trouve sur les lieux du crime, et notamment pas les vitres cassées et les débris de ces vitres. Le côté extérieur des vitres fracturées, de même que les débris de verre se trouvant exposés à la pluie, seront protégés par de la toile cirée.

EMPREINTES DIGITALES VISIBLES.

En touchant un objet à surface lisse avec des doigts enduits de sang ou d'une autre matière colorante, on ne provoque nullement une tache uniforme avec des contours plus ou moins nets, mais une image fidèle des lignes papillaires de la peau des doigts. Le dessin de ces lignes papillaires sera d'autant plus net que la quantité de sang sur les doigts sera moindre. Des doigts trop chargés de sang, ou de sang trop frais, produisent un dessin empâté. C'est le sang légèrement coagulé ou la matière colorante un peu visqueuse qui fournissent les dessins les plus nets.

Des empreintes digitales visibles peuvent se trouver sur toutes sortes d'objets : murs, meubles, cadavres, linge, papier, etc., en résumé partout où le meurtrier a pu chercher quelque chose, s'appuyer, etc.

On n'oubliera pas non plus de les chercher sur la surface inférieure du fond des tiroirs sans boutons, et sur les poignées des portes.



FIG. 95. — Empreinte sanglante sur du verre.

PHOTOGRAPHIE.

Si l'on découvre des empreintes digitales visibles produites par du sang ou par une autre matière colorante, il faut procéder à la fixation de leur image, car elles représentent des pièces à conviction très importantes. Cette image est fixée par la photographie.

Si l'on peut enlever l'objet ou la partie de l'objet portant trace d'une empreinte digitale colorée, on procédera à la prise photographique au laboratoire, où l'on peut régler sa lumière à volonté. Ajoutons à ce propos que l'on peut enlever d'un mur des morceaux de papier peint en plaçant sur la partie à enlever un treillis métallique sur lequel on a posé et fixé, avec de la ficelle, des morceaux de papier buvard entièrement humectés. Au bout d'une demi-heure, le papier peint, qu'on a découpé avec une pointe de canif, est assez humide pour être enlevé. En le séchant, on fera attention qu'il reste plan.

Comme la photographie de traces de sang en général, celle des empreintes digitales ensanglantées offre bien souvent des complications assez grandes. Ce n'est pas le cas si les empreintes se trouvent sur un mur

blanc ; si par contre elles se trouvent sur un meuble de teinte foncée ou sur un papier peint, la pose devient difficile. Dans ce cas on procédera d'après le tableau suivant :

L'empreinte se trouve sur un fond :	Plaques et écrans à employer :
1. Bleu pâle, gris clair, jaune très clair, vert clair, etc.	plaques ordinaires, pour le fond bleu avec un écran bleu (facultativement).
2. Jaune foncé, vert foncé, rouge,	plaque orthochromatique avec écran jaune foncé.
3. Rouge foncé,	plaque sensible au rouge avec écran rouge.
4. Bleu foncé, noir, gris foncé,	plaque ordinaire avec écran bleu.

En suivant ces indications et en posant suffisamment, on arrivera à obtenir des dessins se détachant vigoureusement sur le fond. La mise au point, sur les fonds sombres, se fera avantageusement en fixant au-dessus ou au-dessous de l'empreinte un petit bout d'imprimé avec des caractères bien distincts.

Si l'empreinte se trouve sur le bord inférieur d'une table, etc., on place celle-ci dans la position verticale, et on procède à sa photographie de la façon que nous venons d'indiquer. On suivra la même méthode si le dessin des lignes papillaires est sur une chaise ou sur quelque autre meuble. Il est urgent de fixer l'image de ces traces tout de suite, car une action mécanique, le frottement ou le lavage par exemple, peut les faire disparaître. D'ailleurs leur détérioration par une action chimique est aussi à redouter ; nous avons pu observer à maintes reprises, au cours d'essais, que les traces de sang, sur certains papiers peints, s'altéraient très vite, ce qui rendait ensuite très difficile leur prise photographique.

EMPREINTES DIGITALES INVISIBLES.

En touchant avec les doigts du verre, du bois poli, du papier, en général tout objet présentant une surface homogène et brillante et n'absorbant pas ou n'absorbant que très peu les matières grasses, nous y laissons partout, où la surface du doigt est venue en contact avec la surface de l'objet touché, des parcelles de matières grasses, dont la peau est presque toujours chargée. Mais les parties qui entrent en contact avec la surface de l'objet sont précisément les lignes papillaires proéminentes des doigts. Nous déposons donc sur la surface touchée une copie exacte de ces arabesques multiformes des lignes papillaires. Cette copie est formée de parcelles de graisse infiniment petites et juxtaposées les unes aux autres.

Ces empreintes sont la plupart du temps à peine visibles, et même tout à fait invisibles, au moins quand la lumière éclaire en plein l'objet qui les porte. Pour se rendre compte, si un objet quelconque porte des empreintes digitales, on le regarde sous un angle très oblique, de sorte que la surface paraisse brillante. Les empreintes, même sur du papier, se dessineront alors sous forme de lignes mates sur fond brillant. Les empreintes qui se trouvent sur du verre peuvent être rendues nettement visibles en soufflant sur l'endroit où leur présence est soupçonnée. La

buée rend mate, pour un instant, la surface polie, et les lignes papillaires y apparaissent. Cependant il ne faudrait pas trop souvent répéter sur une même empreinte cette méthode de développement passager ; on risquerait de l'effacer.

Pour pouvoir comparer ces empreintes digitales avec celles d'un individu donné, aux fins d'identification, il faut d'abord les rendre nettement visibles et les fixer d'une façon définitive. Ce but peut être atteint par les méthodes suivantes :

1. par le traitement au nitrate d'argent ;
2. par la coloration à l'aide de solutions de matières colorantes ;
3. par le traitement aux vapeurs d'iode ;
4. par le saupoudrage avec des poudres colorantes diverses ; et
5. par l'application de la photographie.

TRAITEMENT AU NITRATE D'ARGENT.

Le traitement au nitrate d'argent est appliqué depuis très longtemps aux empreintes digitales. Forgeot s'en servait déjà pour ses études. C'est, quoi qu'en disent certains théoriciens de la police technique qui écrivent des livres sans jamais avoir fait de la pratique, le procédé le plus défectueux de développement des empreintes digitales. Il consiste à enduire l'empreinte, avec beaucoup de précautions pour ne pas la détruire, d'une solution aqueuse de nitrate d'argent à 10 %. Cette solution doit rester pendant quelque temps sur l'empreinte à la lumière du jour. On enlève ensuite l'excès de la solution avec de l'eau qu'on applique à l'aide d'un vaporisateur. Par ce traitement l'empreinte devient noirâtre. L'image est formée par une masse de petits points d'argent réduit. Les empreintes produites sur des objets en verre peuvent, quand on a laissé sécher la solution de nitrate d'argent et enlevé l'excès par un lavage à l'eau, être traitées ensuite avec un révélateur photographique. Le dessin devient ainsi plus net.

Le procédé au nitrate d'argent ne fournit pas de résultats utilisables, si l'empreinte se trouve sur un corps organique, dans l'intérieur duquel la solution puisse pénétrer. Dans ce cas, le fond se colore toujours et empêche la visibilité de l'empreinte. En résumé, comme il a été dit plus haut, ce procédé est vieux et ne donne pas de bons résultats, des résultats beaucoup moins bons du moins que les procédés qui suivent. Il ne faudrait l'employer que dans certains cas spéciaux qui ne peuvent pas être traités par les autres méthodes de développement d'empreintes (éventuellement pour rendre plus visibles des empreintes de pieds nus sur un parquet ciré).

Ajoutons, pour mémoire, qu'un procédé à l'acide osmique a déjà été employé par Forgeot pour colorer des empreintes digitales. Pour cela on expose pendant quelques jours le verre avec l'empreinte sous une cloche aux émanations de cristaux d'acide osmique. Les lignes papillaires deviennent ainsi noires. Ce procédé ne réussit qu'avec des empreintes très grasses et fraîches.

Il en est de même du procédé à l'acide fluorhydrique, où l'on place le verre portant l'empreinte sur une capsule en plomb contenant un fluorure,

sur lequel on fait agir de l'acide sulfurique. L'acide fluorhydrique attaque le verre et le rend mat, sauf aux endroits protégés par la couche de graisse de l'empreinte.

Ces deux procédés ne sont pas recommandables pour la pratique.

TRAITEMENT AVEC DES SOLUTIONS DE MATIÈRES COLORANTES.

Nous croyons avoir été le premier à employer des solutions de matières colorantes pour teinter les empreintes digitales sur verre. Nous nous servions d'une solution alcoolique de fuchsine, que nous répandions sur l'empreinte après avoir chauffé le verre avec précaution. Le surplus de la solution colorante était enlevé avec de l'eau. L'empreinte se colorait ainsi en rouge-violet. Ce traitement nous donna parfois de bons résultats, parfois de mauvais. Il est donc inégal au point de vue du rendement et, par conséquent, à rejeter pour la pratique.

Stockis, de Liège, a recommandé la coloration par le *rouge Soudan III*. La solution de Soudan colore tout ce qui est substance grasse, et rien que cela; cette coloration est basée sur une dissolution du colorant dans la graisse. Stockis prépare la solution colorante de la façon suivante : une certaine quantité d'alcool à 70° (ajouter 40 cc. d'eau distillée à 100 cc. d'alcool à 90°), 500 cc. par exemple, est portée à l'ébullition et versée sur un excès de Soudan (40 gr.) dans un flacon que l'on bouche hermétiquement. Le liquide est maintenu 24 heures à l'étuve à 40° et, refroidi, est prêt à servir (préparé à froid, il ne colore presque pas). Il doit être filtré avant chaque opération, car les cristaux de matières colorantes qui se forment pourraient se déposer sur l'empreinte et rendre celle-ci moins nette. La solution, exposée à la lumière, se décolore; il faut donc la garder dans l'obscurité. Lorsque la solution a servi, on la renforce en la faisant recuire avant de la remettre sur le Soudan resté en excès, et l'on conserve le tout pendant un ou deux jours à l'étuve. Une solution ainsi traitée est plus active qu'une solution vieille de six mois préparée à froid.

Les empreintes sont colorées comme suit : les fragments de verre qui les portent sont placés au fond d'une cuvette de verre basse, à bords rodés, que ferme hermétiquement un couvercle en verre dépoli. Pour éviter le dépôt de cristaux de matière colorante, on tourne en dessous la face portant les empreintes, et on la sépare du fond en posant les bords sur de petites traverses en bois. On verse la solution froide et filtrée de façon à ce qu'elle recouvre entièrement le verre; on ferme soigneusement avec le couvercle et on pose le tout dans l'obscurité. Pour colorer convenablement une empreinte, il faut un séjour de 24 heures dans la solution de Soudan. Un séjour moindre ne donne qu'une faible coloration. Un séjour plus prolongé expose à des dépôts cristallins qui, bien que se faisant surtout sur la face supérieure des fragments, peuvent devenir gênants. Après 24 heures de séjour dans la solution alcoolique, on retire le verre et on le lave en l'agitant pendant une minute dans de l'eau froide. Finalement on l'égoutte et on le sèche. Le Soudan colore les empreintes vieilles de plusieurs jours. Cependant la coloration est alors moins forte qu'avec les empreintes fraîches. Il peut même arriver que le Soudan donne, dans ces cas, aux li-

gnes papillaires, non plus une coloration rouge, mais une opacité blanchâtre qui les rend plus visibles.

Nous avons employé, avec succès, le procédé de coloration de Stockis. La coloration des empreintes est bonne, et toute la finesse du dessin est conservée.

TRAITEMENT AUX VAPEURS D'IODE.

Les vapeurs d'iode peuvent aussi servir à rendre plus visibles les empreintes digitales produites par des matières grasses. Les empreintes sur verre, exposées aux vapeurs d'iode, se colorent en jaune. Les empreintes sur papier se teintent plus fortement.

Le procédé de décèlement des empreintes digitales par des vapeurs d'iode est exécuté de la façon suivante : dans un récipient en porcelaine on place quelques cristaux d'iode, et l'on chauffe le fond du récipient sur un petit bec Bunsen jusqu'à ce qu'il y ait développement de vapeurs violettes. A ce moment, on place vivement la partie suspecte du papier sur l'ouverture du récipient; naturellement la face portant les empreintes doit être tournée vers les vapeurs d'iode. On ne l'y laisse que quelques secondes. Après avoir enlevé le papier du récipient, on constatera que les empreintes digitales ressortent en brun sur un fond jaune-brunâtre plus ou moins coloré¹. La coloration de l'empreinte et du fond disparaît assez rapidement. Il faut donc procéder immédiatement à la photographie. Cette photographie est facilement exécutée au moyen d'un écran bleu. Pour la réussite de l'opération, il est très important que le développement des vapeurs d'iode soit abondant, et que le papier ne soit exposé à ces vapeurs que très peu de temps. S'il reste trop longtemps, l'empreinte et le fond du papier se colorent uniformément en brun.

Le procédé au iode est recommandable pour la recherche des empreintes digitales sur des documents, où l'on désire que l'opération ne laisse pas de traces. En effet, comme il a été dit plus haut, la coloration par l'iode disparaît rapidement, et le papier reprend l'aspect qu'il avait avant l'opération, à condition, bien entendu, qu'il n'y ait pas d'amidon dans le papier.

SAUPOUDRAGE.

Les empreintes digitales grasses peuvent être révélées aussi par l'application de certaines poudres fines. Un des premiers, M. Bertillon a rendu visibles des empreintes digitales en les saupoudrant avec de la mine de plomb, soit du graphite en poudre. Les lignes papillaires grasses retiennent le graphite, tandis que le papier intact ne le retient pas, si l'on souffle sur sa surface, après avoir enlevé l'excès de la poudre en la

¹ Alors que le présent ouvrage était encore sous presse, notre élève, M. J. Burnier, a fait, au laboratoire de l'Institut de Police scientifique de l'Université de Lausanne, de nouvelles recherches sur la coloration des empreintes digitales par l'iode. Il a préparé une plaque de verre de telle façon qu'elle était couverte d'une fine couche de cristaux d'iode (poser une plaque de verre froide sur un récipient chauffé et contenant des cristaux d'iode). Il suffit de mettre en contact cette plaque de verre iodée avec l'empreinte invisible pour la faire ressortir immédiatement. Ce procédé est très bon et ne colore que très peu le fond.

versant. Les empreintes digitales ressortent par conséquent en noir sur



FIG. 96. — Empreinte sur un capuchon de lampe saupoudrée de graphite.

un fond blanc. Le dessin formé par le graphite peut être fixé à l'aide du fixatif employé ordinairement pour les dessins au crayon. Il faut cependant ajouter que, suivant le satinage du papier, un peu de graphite peut être retenu par les fibres proéminentes, et qu'alors le dessin devient moins net.

Le graphite peut servir au décellement des empreintes grasses sur tout objet de couleur claire et à surface polie.

Pour enlever le peu de graphite adhérent à la surface de l'objet traité, nous nous servons d'une soufflerie de vaporisateur, où nous remplaçons le flacon par un tube de verre se terminant en pointe ouverte. On arrive facilement à nettoyer le

fond avec une telle soufflerie, mais il faut éviter une projection d'air trop violente qui attaquerait également le dessin de l'empreinte.

D'autres poudres ont été recommandées et employées dans la pratique : la craie, le lycopode, la magnésie, etc. pour faire ressortir en clair les empreintes sur des fonds sombres; le cinabre, certaines autres matières colorantes, des poudres métalliques, etc. pour les fonds clairs.

De toutes ces poudres, c'est encore la magnésie qui est la meilleure. Toutes les autres, le lycopode y compris,

donnent des empreintes empâtées déchirées et incomplètes.



FIG. 97. — Empreinte sur verre saupoudrée de céruse (négatif).

Il en est tout autrement de la cêruse. La cêruse, bien sèche, est un moyen excellent de développement des empreintes digitales. Elle se fixe très fortement sur l'empreinte et donne une finesse qu'on n'obtient pas avec les autres poudres. On peut, sans crainte, nettoyer les empreintes révélées avec de la cêruse en les traitant avec un pinceau doux. Et même plus on les nettoie, plus elles deviennent fines et nettes.

La cêruse a encore un autre avantage, c'est qu'on peut en transformer la couleur blanche en noir en l'exposant aux émanations du sulfhydrate d'ammonium.

Ainsi, quand on a des empreintes digitales sur les deux côtés d'un morceau de verre, on les développe avec de la cêruse, et l'on transforme en noir celles d'un côté en les plaçant sur un godet dont le fond est rempli d'une solution de sulfhydrate et d'ammonium. L'empreinte blanche d'un côté est photographiée ensuite en plaçant derrière le verre un papier noir (l'empreinte noire se confond avec le fond noir), et l'empreinte noire en utilisant comme fond un papier blanc.

La pratique nous a démontré que la cêruse est sûrement le meilleur révélateur des empreintes grasses sur du verre et, en général, sur des objets à surface polie (excepté le papier). Elle suffit donc complètement à tous les besoins de la pratique, et il n'y a pas lieu d'utiliser d'autres poudres avec lesquelles on risque toujours d'abîmer plus ou moins le dessin. Si l'empreinte est sur fond clair, on transforme la teinte blanche de la cêruse en noir ou plutôt en brun foncé, comme nous l'avons dit, au moyen du sulfhydrate d'ammonium. La cêruse développe encore des empreintes très vieilles, que les autres poudres ne sont plus capables de déceler.

Nous ajouterons que la chaleur, en séchant et oxydant les matières grasses, les rend souvent aussi visibles. Ainsi, quand on touche avec les doigts un tube de lampe chaud, on y constate immédiatement l'image des lignes papillaires, qui ressort en blanc. Dans quelques cas spéciaux, si l'empreinte est très fraîche et que l'on n'ait pas de cêruse à sa disposition, on peut donc la rendre visible en chauffant lentement et avec précaution le verre qui la porte.

APPLICATION DE LA PHOTOGRAPHIE.

Les empreintes digitales grasses sur verre peuvent être rendues nettement visibles par la seule application de la photographie. Elles ne sont ainsi nullement modifiées et restent telles qu'elles étaient au moment de leur découverte. Plusieurs méthodes photographiques ont été proposées à cet effet et employées dans la pratique.

Bertillon pose le verre qui porte l'empreinte à photographier devant un fond noir et l'éclaire avec la lumière d'une ou de deux lampes à arc. Il est à noter que, pour bien réussir, la source ou les sources lumineuses doivent être aussi près que possible de l'axe optique, de sorte que les rayons lumineux soient très peu obliques à l'empreinte. Munir l'objectif de l'appareil photographique d'un pare-lumière suffisamment long pour le protéger des rayons obliques.

Le service d'identification judiciaire de Vienne a été le premier,

croions-nous, à employer la lampe à projection et un banc optique pour photographier les empreintes grasses. Cette méthode viennoise est due à Windt et à Kodicek, qui l'ont fait connaître dans une publication. On travaille dans une chambre noire, et on emploie comme source lumineuse une lampe à projection munie d'un banc optique. Sur ce banc optique, à environ un mètre de l'objectif de la lampe, on fixe le verre portant l'empreinte. Si les rayons passent perpendiculairement, l'empreinte reste invi-

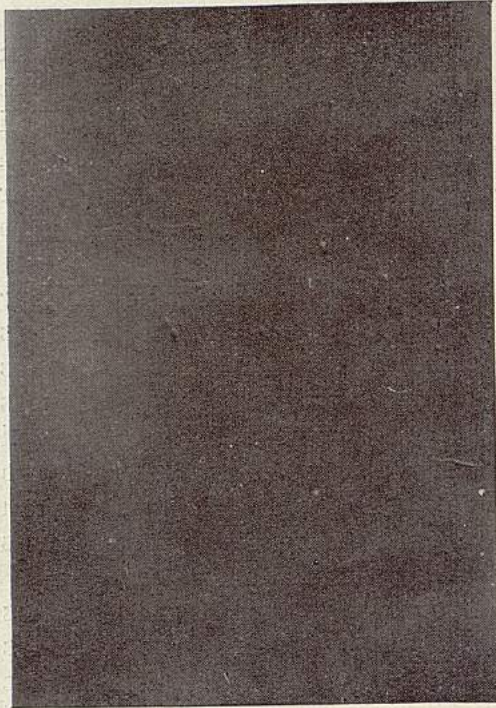


FIG. 98. — Copie du premier négatif.

Les figures 98 à 104 montrent une empreinte d'une partie de la face pulmare, où, par tirages successifs photographiques, le dessin de l'empreinte fut isolé et rendu visible.

Si, par contre, on incline le verre pour qu'il forme avec l'axe optique un angle d'à peu près 45° , et si l'on se place à côté, l'empreinte *s'allume*, c'est-à-dire que les lignes papillaires deviennent brillantes, tandis que le fond reste noir. L'empreinte peut ainsi être photographiée en plaçant l'appareil photographique parallèlement au verre. Sur la photocopie, elle apparaît blanche sur fond sombre.

Nous nous basons sur le même principe, mais à la lampe à projection, nous substituons un fort bec Auer muni d'un réflecteur, que nous plaçons de sorte que les rayons lumineux frappent l'empreinte très obliquement par derrière. Nous plaçons devant le verre portant l'empreinte un grand carton noir où nous avons découpé une partie correspondant à l'emplacement et aux dimensions de l'empreinte à photographier. Ce carton empêche les rayons lumineux marginaux d'atteindre l'objectif et rend l'image de l'empreinte plus nette.

Stockis dispose devant une source lumineuse ordinaire, munie d'un réflecteur parabolique, un condensateur assez puissant et assez large — pratiquement la lentille condensatrice de 23 centimètres qu'on utilise pour les agrandissements des clichés 13×18 est suffisante. — La flamme éclairante doit se trouver à une distance de la lentille supérieure à la distance focale de celle-ci, de façon à produire un faisceau de rayons convergeant vers un foyer conjugué. Au milieu du condensateur, sur la face opposée à la lampe, on colle un disque de papier noir de 8 à 10 centimètres de diamètre. A quelques centimètres au-delà du condensateur, on dispose un écran percé d'un orifice centré sur l'axe optique du système, et dont la largeur est un peu plus faible que celle du disque noir. Devant cet écran-

diaphragme on place la lame de verre portant les empreintes digitales. En plaçant l'œil dans l'axe optique et en s'éloignant suffisamment pour ne point voir les rayons sphériques qui émanent du condensateur tout autour du disque et qui convergent sur l'empreinte, on constate que celle-ci *s'allume* et ressort en blanc brillant sur fond noir. On n'a qu'à remplacer l'œil par l'objectif de l'appareil photographique pour fixer cette image sur la plaque sensible.



FIG. 99. — Copie du premier positif.

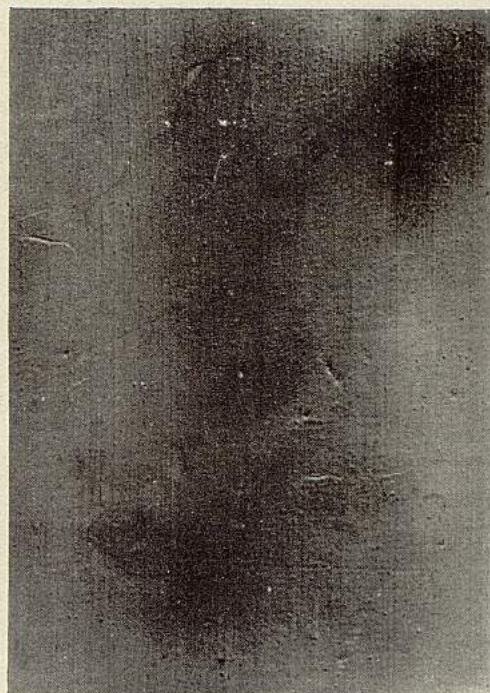


FIG. 100. — Copie du second négatif.

Pour photographier des empreintes grasses sur des objets opaques, Stockis installe devant l'objet un miroir concave incliné un peu obliquement, de façon à projeter sur l'empreinte un faisceau de rayons parallèles émis par le système lumineux à condensateur. Le centre du miroir est percé d'un orifice derrière lequel il adapte l'objectif de la chambre photographique. Il se sert, comme miroir, de l'appareil des laryngologistes.

Pour la photographie des empreintes sur miroirs, Stockis utilise aussi l'éclairage convergent. La photographie des empreintes sur les miroirs est rendue difficile par le fait que l'objectif et l'appareil lui-même se reflètent dans la glace, au même endroit que l'empreinte. En employant un miroir concave à orifice central assez petit, on projette l'image sombre de cet orifice sur l'empreinte elle-même. Si cette disposition est gênante, on arrive à supprimer la tache produite sur l'empreinte en interposant, dans l'axe optique du système, une lentille positive faible, inclinée à 45° , qui fait dévier latéralement l'image de l'orifice obscur, tout en élargissant un peu

l'image de l'empreinte elle-même. Cependant, si les lignes papillaires sont incolores, elles ne s'apercevront pas encore de cette façon, pas plus que sur un support transparent éclairé dans l'axe optique. Pour les rendre visibles il faut projeter sur elles l'image d'un fond noir, ce que l'on obtient simplement en collant au centre du miroir concave un petit disque de papier noir de 4 à 5 centimètres de diamètre, percé d'un orifice central. Dans ces conditions l'empreinte est éclairée par les périphéries du réflecteur



FIG. 101. — Copie du second positif.

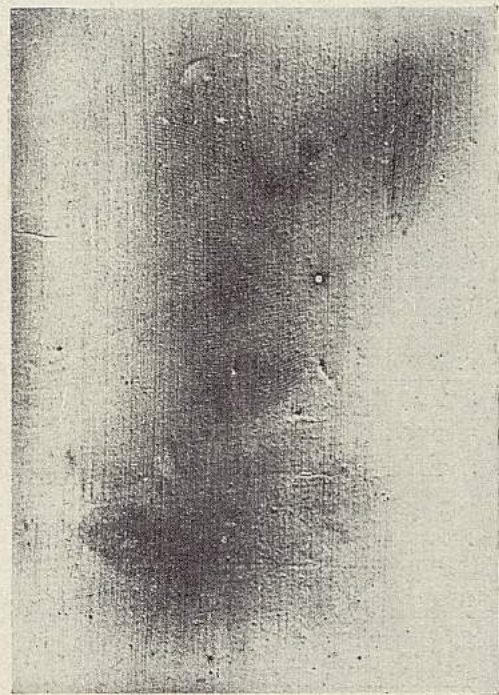


FIG. 102. — Copie du troisième négatif.

concave, et se profile sur un fond noir circulaire, au centre d'une auréole lumineuse.

La photographie des empreintes digitales colorées par saupoudrage à la céruse ou au graphite n'offre pas de difficulté, si la surface sur laquelle elles se trouvent n'est pas bombée ou ronde. On éclaire l'empreinte avec une forte source lumineuse, de telle façon qu'il n'y ait pas de reflets sur elle. Les empreintes blanches sont photographiées sur fond sombre, les sombres sur fond blanc. Si l'empreinte est par exemple sur une bouteille, il devient plus difficile d'éviter les reflets gênants. Toutefois on trouvera toujours, pour la source lumineuse, une position (éventuellement en inclinant la bouteille) où l'empreinte soit libre de reflets. Il va sans dire que le verre dépoli doit toujours être rigoureusement parallèle à la ligne médiane de l'empreinte.

Mentionnons que Bertillon a construit un dispositif où la photographie d'un objet sphérique (bouteille) est faite par tranches sur le même

cliché (plaque tournante pour l'objet et châssis à rideau découpé). Il réussit ainsi à avoir toute la surface de la bouteille sur une photographie.

Il est recommandé d'agrandir directement les empreintes par la photographie. Mais il ne faudrait pas dépasser cinq ou six fois la grandeur naturelle car, si l'empreinte est un peu défectueuse, elle apparaît trop déchirée par un agrandissement trop considérable. Pour la démonstration devant les tribunaux on pourra ensuite agrandir ces clichés jusqu'à vingt fois la grandeur naturelle de l'empreinte.



FIG. 103. — Copie du troisième positif.

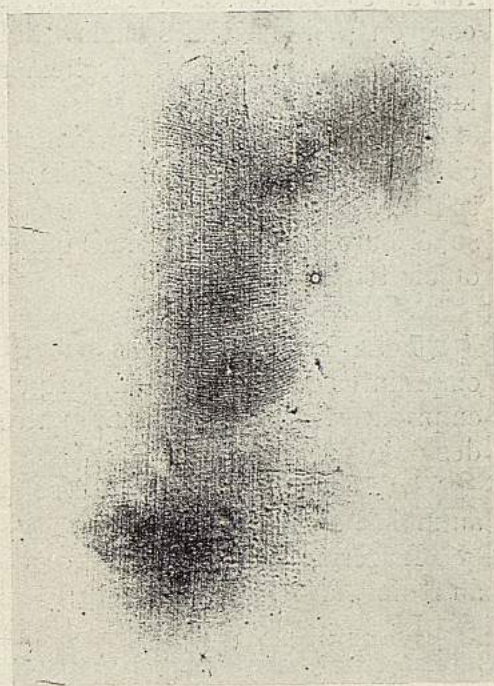


FIG. 104. — Copie du quatrième négatif.

COMPARAISON DES EMPREINTES DIGITALES.

Si l'on a trouvé des empreintes digitales sur les lieux d'un crime, il faut, en premier lieu, s'assurer que ces empreintes ne proviennent pas de la victime elle-même. On prendra donc les empreintes du cadavre et on les comparera avec les empreintes trouvées.

PRISE DES EMPREINTES DIGITALES.

Pour prendre les empreintes digitales du cadavre, on recouvre une plaque de verre bien propre d'une couche très mince, et aussi uniforme que possible d'encre d'imprimerie (il faut encore pouvoir lire à travers la plaque un journal posé en-dessous) au moyen d'un rouleau encreur en gélatine, éventuellement en caoutchouc souple. Si l'encre est trop épaisse, on la dilue avec un peu de pétrole.

On place ensuite la pulpe des doigts du sujet sur la plaque noircie, en prenant les doigts l'un après l'autre, et en n'exerçant qu'une faible pression.

Le doigt noirci est ensuite transporté sur une feuille de papier blanc. L'impression est obtenue en appuyant légèrement sur le dos du doigt. Si l'empreinte ainsi obtenue n'est pas très nette, on recommencera l'opération. Commencer par le pouce de la main droite et suivre dans l'ordre des doigts. Si l'on n'a pas d'encre d'imprimerie à sa disposition, on pourra, à la rigueur, la remplacer par un tampon à encre grasse.

Si le cadavre n'a plus sa rigidité, on produira des *empreintes roulées* en portant le doigt, par son bord gauche, sur le papier, et en le roulant sous une très légère pression, de gauche à droite, d'un mouvement rapide et régulier, sans arrêt et sans revenir en arrière. Si la main est encore en pleine rigidité cadavérique, il sera quelquefois nécessaire de désarticuler les doigts, naturellement après avoir fixé, par la photographie, leur position primitive.

Pour prendre les empreintes digitales des individus vivants, on procède de même que pour les cadavres, mais, après avoir pris les empreintes roulées, on prendra aussi tout spécialement l'empreinte de la surface supérieure des doigts, surface qui est très fréquemment reproduite sur les objets touchés.

NOTATION DES EMPREINTES.

Possédant maintenant les empreintes relevées sur les lieux et les empreintes de comparaison, on procède à la comparaison des formes des empreintes. Bertillon connaît quatre formes principales de lignes papillaires des doigts :

La forme E = lacets à direction oblique externe au nombre de deux au moins, un triangle à gauche ;

La forme I = lacets à direction oblique interne au nombre de deux au moins, un triangle à droite ;

La forme O = ovales, cercles, spirales, volutes, quatre lacets au moins, triangles à droite et à gauche ;

La forme U = empreintes unies en forme d'arcs superposés, pas de triangles d'intersection.

Vucetich connaît également quatre formes générales : l'Arc (A) = le U de Bertillon ; la Boucle interne (I) = I de Bertillon ; la Boucle externe (E) = E de Bertillon, et le Tourbillon (V) = O de Bertillon.

Si la forme générale des lignes papillaires qui ont produit les empreintes trouvées sur les lieux est nettement reconnaissable, et si les formes générales de celles relevées sur le cadavre ou sur les individus suspects ne concordent pas, l'identité de ces dernières avec les premières est exclue. La détermination des doigts qui ont produit les empreintes pourra souvent être faite en reportant une main après l'autre un peu au-dessus des empreintes rendues visibles de l'objet, de sorte que les doigts soient dans la direction de ces empreintes.

En présence d'une empreinte ou d'un fragment d'empreinte dont on ne connaît pas la provenance, il faut d'abord chercher, si sa forme générale existe sur les empreintes de comparaison. Si oui, on comptera les lignes qui séparent le centre de l'empreinte du triangle d'intersection. En

procédant à cette opération, on prendra en considération que : 1° dans les empreintes à deux points centraux, on commence à compter les lignes du point central le plus rapproché du triangle de gauche ; 2° les fragments de sillon compris entre le triangle et le point central doivent être comptés lorsqu'ils sont touchés par un trait commençant au centre et aboutissant au triangle ; 3° que le point qu'on rencontre quelquefois au centre du triangle ne doit pas être compté, et 4° que dans la forme O le triangle de gauche est seul adopté comme point de repère.

Si le nombre des lignes ne correspond pas, l'identité est exclue.

Souvent on n'a à sa disposition que des fragments d'empreintes. La recherche devient alors sensiblement plus difficile. Pour arriver à un résultat, il faut d'abord établir la direction des lignes en raison de leur situation sur la pulpe des doigts. Si cette dernière concorde, on contrôle les détails.

CONTROLE DES DÉTAILS.

Après avoir constaté que la forme générale et le nombre des lignes entre le centre de l'empreinte et le triangle d'intersection (appelé aussi le *delta*) concordent, il faut examiner les détails des dessins. Cet examen peut se faire sur l'empreinte en grandeur naturelle, si l'on est accoutumé à ce genre de travail. Mais il est bien préférable d'agrandir l'empreinte sur l'objet et celle de comparaison en utilisant le même agrandissement linéaire, qui ne dépassera en tous cas pas six fois la grandeur naturelle. Un agrandissement de trois fois est amplement suffisant.

Sur les agrandissements, on cherchera un point de départ identique pour les deux empreintes (ligne ou lacet central, centre du triangle d'intersection, fourchette bien caractéristique, etc.) et on suivra simultanément les lignes l'une après l'autre avec des pointes sèches sur les deux photographies pour se convaincre que leur parcours est le même. On s'attachera également à contrôler si les particularités des lignes papillaires, telles que fourchettes, îlots, bâtons isolés, interruptions brusques de lignes, cicatrices, etc. se trouvent sur les deux empreintes et à la même place. Si l'on constate sur l'une des empreintes telle particularité qui ne se retrouve pas sur l'autre, il y a non-identité des empreintes, à moins qu'il



FIG. 105. — Bouteille avec empreintes digitales relevées par la cêruse. On voit nettement la suite des doigts.

y ait défektivité d'impression. Pour qu'on puisse conclure avec une absolue sûreté à l'identité des empreintes, il faut que le nombre et la direction des lignes papillaires soient les mêmes, et qu'il y ait sur l'em-

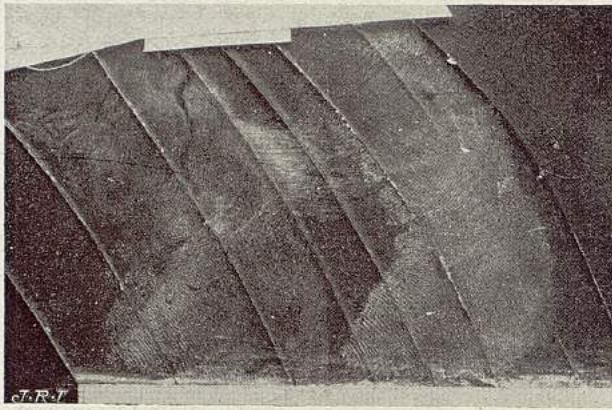


FIG. 106. — Fragments de la paume de la main avec lignes papillaires sur une vitre cassée (saupoudrage à la céruse).

preinte trouvée sur les lieux au moins une douzaine de particularités au même emplacement que sur l'empreinte de comparaison. Si l'on est en possession de plusieurs empreintes provenant de divers doigts, et qui correspondent aux empreintes de comparaison, il est permis, pour une ou deux empreintes, de se contenter de moins de particularités. Le nombre des empreintes remplace alors le nombre des particularités. On arrivera aussi, dans certains cas, à contrôler les détails sur les deux empreintes, en apposant l'empreinte de comparaison sur une mince pellicule de gélatine ou de celluloïde, et en superposant celle-ci à la photographie en grandeur naturelle de l'empreinte trouvée sur les lieux. Toutefois, ce procédé ne peut pas toujours réussir, car l'empreinte, suivant la direction de l'apposition sur l'objet, se déforme. En effet, comme la pulpe des doigts n'est pas rigide, quand on roule le doigt, l'empreinte se déforme latéralement; quand on pose le doigt sur la pointe, et en tirant légèrement vers le bas, l'empreinte se déforme en hauteur sans que, pour cela, les particularités changent de forme.

LIGNES DE LA PAUME DE LA MAIN.

La face intérieure de la main, la paume, possède elle aussi des crêtes qui, par les matières grasses qui la recou-



FIG. 107. — Empreintes de mains entières sur un mur.

vrent, peuvent également produire sur des surfaces polies et uniformes des empreintes papillaires. On les compare de la même manière que les

empreintes des doigts. Cependant, comme elles offrent moins de variétés, le point de départ est plus difficile à trouver. On arrivera plus facilement à son but en partageant les deux empreintes, l'empreinte trouvée et l'empreinte de comparaison agrandies à la même grandeur, en petits carrés et en examinant isolément les carrés correspondants.

EMPREINTES DANS DES MATIÈRES PLASTIQUES.

On a à s'occuper parfois, dans la pratique, de l'identification d'empreintes digitales trouvées sur des matières plastiques (mastic de vitrier, poix, cire à cacheter, etc.). La nature spéciale de ces empreintes, où les lignes papillaires sont en creux, rend difficile leur comparaison avec des empreintes produites par l'application des doigts noircis sur du papier blanc. De plus leur prise photographique est peu aisée. En effet, l'empreinte étant concave, malgré la disposition verticale de la chambre photographique, les bords proéminents projettent des ombres

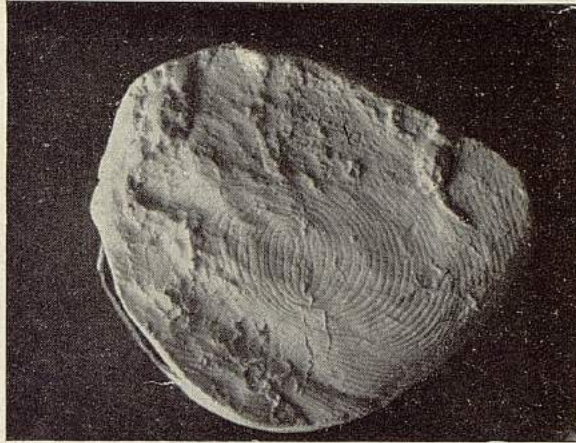


FIG. 108. — Moulage d'une empreinte de pouce dans du mastic de vitrier.

qui rendent confuses les lignes papillaires extérieures. Pour pouvoir procéder à la comparaison des empreintes, on est donc forcé de faire un moulage de l'empreinte en creux à l'aide de plâtre de Paris. Le moulage, affectant la forme du doigt, montre naturellement les crêtes papillaires en relief. Le moulage est photographié d'abord en grandeur à peu près naturelle, et le cliché obtenu est agrandi ensuite, dans un agrandisseur, en le tournant à l'envers (verre contre la gélatine du papier sensible) pour avoir les lignes papillaires du moulage dans le même sens que celles des empreintes sur papier.



FIG. 109. — Empreinte du pouce de l'individu qui avait produit celle du mastic de vitrier.

Il est à remarquer que les distances des lignes papillaires des empreintes sur matières plastiques, par la nature de ces matières et par la forme convexe du moulage, paraissent au centre plus grandes et sur les bords plus petites que celles des lignes papillaires sur papier, fait qui, à l'examen superficiel, peut faire paraître les deux images tout à fait dissemblables. Un examen attentif permet de se convaincre rapidement que cette dissemblance n'est qu'apparente.

DÉMONSTRATION A L'AUDIENCE DE L'IDENTITÉ DE DEUX EMPREINTES,

Nous avons proposé, il y a quelques années, de faire à l'audience la démonstration de l'identité de deux empreintes de la façon suivante : on copie en grandeur naturelle l'empreinte trouvée sur les lieux et l'empreinte de comparaison identique. Mais tandis que l'empreinte trouvée sera copiée sur un cliché à projection, la seconde le sera sur une pellicule rigide. Après superposition des deux clichés, on les projette sur un écran blanc à l'aide d'une lampe à projection. La coïncidence des lignes

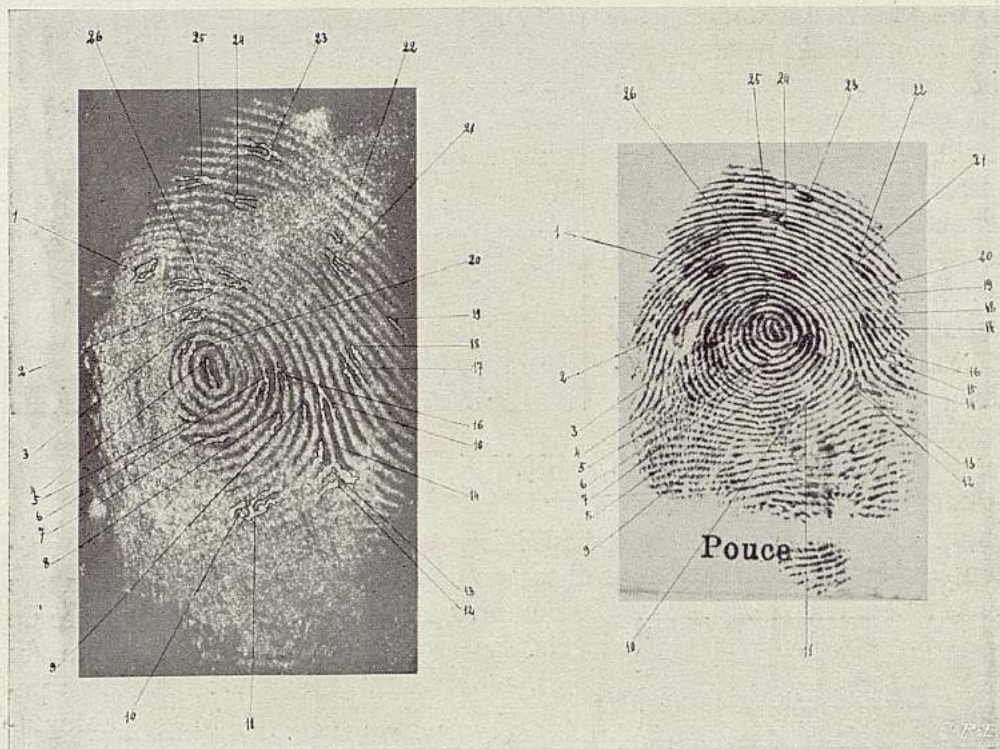


FIG. 110. — Empreinte de pouce trouvée, après un cambriolage, sur une bouteille de Bénédicte.

prouvera au tribunal l'identité des deux empreintes. Mais nous avons abandonné ce mode de démonstration non seulement à cause des difficultés qu'offre la projection des images pendant l'audience, mais aussi en raison du fait que, comme il a été dit plus haut, les empreintes se déforment suivant l'apposition des doigts sur les objets, et qu'une concordance absolue des lignes des deux empreintes est presque impossible. Il faut écarter pour le même motif la méthode de démonstration proposée par le Dr Popp de Francfort, et qui consiste à copier sur la même feuille, mais en couleurs différentes, à l'aide de la pinatypie, les deux empreintes à identifier.

Nous avons adopté le procédé de démonstration utilisé à Paris par Bertillon, et qui consiste à entourer de traits à l'encre, en suivant exacte-

ment les contours, les points caractéristiques des deux empreintes et à les numéroter (fig. 110). Pour que le tribunal ou le juge d'instruction puissent se convaincre que l'encadrement des lignes n'est pas fantaisiste, nous ajoutons une seconde épreuve, non retouchée, de l'empreinte trouvée sur les lieux.

Nous avons également mentionné plus haut que, si l'agrandissement des empreintes pour la comparaison ne doit pas dépasser six fois la grandeur linéaire naturelle à cause du déchirement des lignes, l'agrandissement destiné à la démonstration à l'audience peut, si l'empreinte est bonne, atteindre jusqu'à vingt fois la grandeur naturelle. Il faut, en effet, compter avec la distance qui sépare, à l'audience, l'expert de la cour ou des jurés, et qui l'oblige à se servir d'un matériel de démonstration de dimensions assez importantes.

AUTOMUTILATION DES EMPREINTES DIGITALES PAR LES CRIMINELS.

Quelques métiers usent tellement la peau de la pulpe des doigts qu'elle ne donne plus des empreintes digitales utilisables pour l'identification. Mais quand l'individu ne travaille plus, la peau repousse en huit jours environ, et le dessin papillaire réapparaît intact. Les criminels professionnels, connaissant très exactement à l'heure actuelle la valeur des empreintes digitales pour l'identification, cherchent à éviter de laisser cette *carte de visite* involontaire. Ils y arrivent par deux moyens : l'automutilation définitive et l'automutilation passagère des lignes papillaires.

L'automutilation définitive a été très rarement employée jusqu'à maintenant. Elle consiste à traiter la peau de la pulpe des doigts avec de la soude caustique jusqu'à destruction du tégument. Il se forme, à la place de la peau disparue, un tissu cicatriciel. Quelques individus ont détruit partiellement le dessin digital en brûlant avec un thermocautère les points caractéristiques de ce dessin (fourchettes, centre, triangle, etc.).

La seconde manière de cacher le dessin digital, l'automutilation passagère comme nous l'appellerons, bien qu'il ne s'agisse pas d'une mutilation du doigt même, est beaucoup plus souvent utilisée. Elle consiste ou bien à enduire la peau du doigt d'une matière adhérente qui l'empêche de venir en contact avec l'objet touché, et à remplir les creux entre les crêtes papillaires, ou bien à user les crêtes de telle façon qu'elles ne soient plus proéminentes.

Comme enduit, les récidivistes avisés se servent de collodion ou bien ils se trempent les doigts dans de la stéarine qui, après avoir été fondue, a été coulée dans de l'eau froide et n'est pas encore entièrement figée. Le collodion et la stéarine forment une peau mince très adhérente, qui empêche le contact du doigt avec l'objet touché.

Pour user les crêtes papillaires, les récidivistes se polissent les doigts avec de la pierre ponce ou les frottent contre des étoffes. Nous avons eu entre les mains un récidiviste dangereux qui se les frottait chaque matin, pendant dix minutes, contre l'étoffe de son pantalon.

Ajoutons que le cambriolage célèbre de l'*American Express*, rue Auber à Paris, a été exécuté par des voleurs qui avaient mis des gants.

Cependant les gants sont peu employés, car ils empêchent les mouvements des doigts.

Il est parfaitement possible enfin, disons-le, de fabriquer des gants en caoutchouc mince, avec de fausses lignes papillaires. Nous n'avons pas connaissance que ce moyen ait été employé jusqu'à maintenant par des criminels, mais l'usage n'en est pas impossible.

EMPREINTES DES LIGNES PAPILLAIRES DES PIEDS.

Dans quelques cas très rares, on peut être appelé à identifier l'auteur d'un crime par les lignes papillaires, dont la plante du pied est couverte tout comme la paume de la main, avec cette différence que le dessin plantaire est plus uniforme. La comparaison de l'empreinte trouvée sur les lieux avec celle que l'on prend sur un individu se fait comme celle des empreintes des doigts et de la paume de la main.

Pour avoir une empreinte de comparaison, on fait poser le pied d'abord sur une plaque de verre ou de zinc enduite d'encre d'imprimerie, à l'aide d'un rouleau, puis sur un papier blanc. Pour encrer la plaque de verre, on observera les mêmes règles que s'il s'agissait d'empreintes digitales.

Stockis et Corin font poser le pied nu sur une feuille de papier lisse et saupoudrent l'empreinte de cent parties de lycopode et de dix parties de rouge écarlate de Grüber, mélange fait au mortier, après dessiccation des ingrédients. L'excès de poudre est enlevé et l'empreinte, très nette avec le dessin des lignes papillaires, apparaît en rouge.

Empreintes d'animaux.

Sur les lieux d'un crime, on trouvera parfois aussi des empreintes de pas d'animaux, empreintes qui peuvent avoir une certaine importance pour l'enquête. Nous avons eu ainsi une affaire de cambriolage dans un chalet de montagne, où l'on relevait, à côté d'empreintes positives de pas d'homme, les empreintes très nettes d'un chien (fig. 111). Les empreintes de pas d'homme étant assez défectueuses, les empreintes des pas de chien jouèrent un certain rôle dans l'enquête.

Les empreintes des pieds de devant et celles de derrière du chien se distinguent très nettement par la forme du talon : l'empreinte du talon de devant est triangulaire, celle du talon de derrière à peu près ronde. Chez le chat, le talon de devant est allongé et flanqué de deux points latéraux en forme d'ilôts; dans le talon de derrière les ilôts latéraux sont fusionnés avec la bande médiane, et forment une empreinte large en forme d'éventail.

On s'efforcera, par la mensuration de la longueur des pas, d'établir approximativement la grandeur naturelle de l'animal qui a produit les empreintes. Si l'on a des empreintes positives, on constatera également, par les petits points qui se trouvent autour de l'empreinte, si le chien avait de longs poils au pied.

Les empreintes des chevaux, ânes, bœufs, etc. sont aussi facilement reconnaissables. Pour l'identification de l'animal, on fixera la forme des

fers, le nombre de clous, l'usure des fers et, dans la neige, la présence des crampons. Les vétérinaires et maréchaux-ferrants seront d'un grand secours dans des cas semblables pour le magistrat enquêteur ou l'expert spécialiste. L'allure de l'animal peut être déterminée par les distances des empreintes et par leur profondeur. Souvent, on pourra aussi reconnaître



FIG. 111.

si le cheval, le mulet, etc., tirait une charge lourde, spécialement si le chemin était montant, par le fait que le devant du fer surtout travaille le sol et qu'il glisse fréquemment en arrière.

Empreintes de chars.

Pour les empreintes de roues de voitures, Coutagne et Florence recommandent de prendre en considération les points suivants: 1° le diamètre de l'empreinte; 2° le nombre des clous et autres particularités; 3° la longueur du cercle de la roue, donnée par le renouvellement de l'empreinte (point de jointure des deux bouts du cercle!); 4° l'écartement entre les deux roues (ornières de la voiture), différent dans les diverses contrées d'un pays; 5° l'écrasement des cailloux pour déterminer la charge ou le poids de la voiture. Les roues cerclées d'un caoutchouc cylindrique ou d'un pneumatique ne produisent pas une empreinte demi-cylindrique,

mais le milieu de l'empreinte présente une crête plus ou moins prononcée, qui fait paraître l'empreinte comme composée de deux cylindres juxtaposés.

L'empreinte des roues d'un char dans la neige indique la direction de la marche par ses déchirures transversales, en forme d'escalier. En effet, la roue, après avoir comprimé la neige, soulève un peu celle-ci en continuant sa marche, jusqu'à ce que son propre poids et l'adhésion à la neige environnante la fassent retomber à son ancienne place. Ainsi se forment des déchirures transversales où la partie postérieure est un peu soulevée. L'ensemble forme un escalier, et les bords les plus soulevés des blocs de neige indiquent la direction opposée à celle du mouvement du char.

Dans la boue, ce soulèvement, par blocs, de l'empreinte se produit parfois aussi. La direction de la marche du char peut, de plus, être constatée par la direction des fers du cheval et par le couchage des herbes ou l'entraînement des brindilles, dont une extrémité est plantée dans les bords de l'empreinte.

La roue d'une brouette produit une empreinte à tracé unique, qui rase à deux centimètres près les empreintes des talons de celui qui la pousse.

AUTOMOBILES.

Les vols commis à l'aide d'automobiles se faisant de plus en plus fréquents, la détermination de la direction de leur marche peut devenir nécessaire. Si la route est plate, cette détermination par le seul aspect des empreintes est impossible. Si, par contre, la route est légèrement descendante et que les pneus soient munis d'antidérapants (clous), la partie antérieure des empreintes rondes de ces derniers est un peu plus profonde, ou plutôt paraît plus profonde par suite du refoulement de la terre par les clous antidérapants.

Les défauts du manteau des pneus, se marquant très nettement sur les empreintes, pourront servir à l'identification de la voiture. Procéder au moulage des parties les plus caractéristiques des empreintes de roues d'automobiles.

VÉLOCIPÈDES.

L'identification des vélocipèdes par empreintes des roues se fait par l'étude des particularités de l'extérieur du manteau des pneumatiques. Suivant la fabrication, cet extérieur montre des dessins en relief, servant d'antidérapants, de forme différente. Les défauts des manteaux se dessinent très nettement sur les empreintes dans la boue un peu consistante. Les endroits caractéristiques des empreintes de roues de vélocipèdes seront photographiées et ensuite moulées. La photographie et le moulage de ces empreintes se font comme ceux des empreintes de pas.

Anuschat dit pouvoir reconnaître la direction de la marche d'un vélocipède sur un terrain poussiéreux à l'apposition en triangle, sur le sol, de la poussière soulevée par le mouvement de la machine. Cette observation est juste si la machine est en marche et arrêtée brusquement, mais si la machine ne s'arrête pas, il n'est pas possible de distinguer la direction de la marche.

On observe du reste un phénomène semblable dans les empreintes de pas positives produites sur un terrain résistant, couvert d'une légère couche de poussière, et dans de la boue très liquide. La semelle y laisse une trace en forme de triangle long et à base étroite. La pointe du triangle indique la direction de la marche.

Empreintes de cannes, sabres, etc.

Parfois les traces de pas qu'on aura à relever dans les affaires criminelles sont accompagnées d'autres empreintes produites par des instruments, etc., que la victime ou l'agresseur portait en mains, et dont l'extrémité touchait terre, ou par des sabres, épées et armes semblables qui, en traînant sur le sol, y laissaient leur trace sous forme de sillon.

La canne laisse une empreinte qui, pendant la marche, le plus souvent, se répète très régulièrement. Cette empreinte se retrouve tous les demi-pas ou tous les quatre demi-pas. C'est le mouvement de l'épaule qui, se faisant à l'inverse des mouvements du bassin, produit la torsion du tronc dans la marche normale. A examiner aussi la forme de l'empreinte pour constater si l'extrémité de la canne ou du bâton était munie d'une pointe de fer, si elle était inégale ou usée, si la pointe était munie d'une capsule de caoutchouc (canne des vieillards ou des ataxiques), etc.

Quand on les traîne par terre, les sabres produisent un sillon qui suit les inégalités du sol, mais contourne le plus souvent les points saillants et fixes (pierres et cailloux). Frécon fait remarquer que les militaires, surtout en Allemagne et en Italie, s'appuient fréquemment sur leur sabre pendant la marche. En raison de cette pression, le sillon est plus profond.

Les béquilles laissent deux empreintes, distantes de l'épaisseur du tronc, et se trouvant sur la même ligne transversale. Le pilon, chez l'amputé, est facilement reconnaissable. La jupe longue de la femme balaye les empreintes de pas et, dans la poussière, les rendra imprécises. La plaque en caoutchouc du talon, si fréquente aujourd'hui, dessine une empreinte très nette qui, par sa conformation spéciale, suivant la fabrication, peut contribuer à l'identification du porteur.

Empreintes dentaires.

Les empreintes dentaires pourront être relevées soit sur le corps de la victime, soit sur les aliments que l'agresseur a mangé sur les lieux du crime et dont il a abandonné les restes.

Dans le premier cas, il s'agit presque toujours de crimes sexuels. Le docteur Loock, de Düsseldorf, avait constaté, par exemple, sur la poitrine d'une femme assassinée l'empreinte de toute la dentition antérieure de son assassin. Cette dentition montrait une position anormale des incisives et, par la comparaison avec l'empreinte de la dentition des individus suspects, le docteur Loock arriva à identifier l'auteur du crime.

Dans le second cas, l'empreinte se trouve sur des aliments consistants et plus ou moins plastiques: fromage, pommes, poires, beurre, etc.

Pour la comparaison, on fera mordre, dans des conditions identiques,

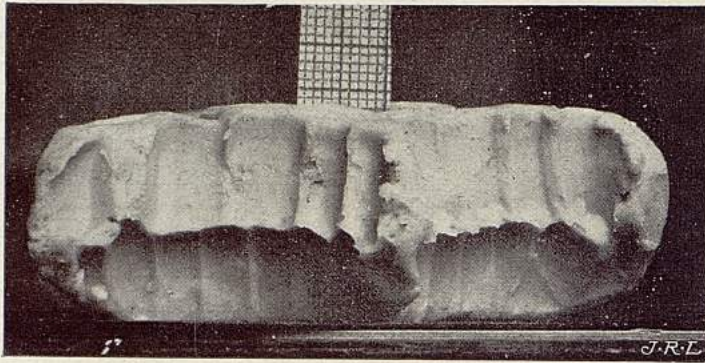


FIG. 112. — Empreinte dentaire dans une motte de beurre (cambriolage).

des matières semblables à celles qui portent les empreintes trouvées sur les lieux. On exécutera ensuite, des deux sortes d'empreintes, des moulages en plâtre, suivant les procédés indiqués antérieurement. Les moulages positifs seront agrandis à la même

échelle, et sur les photographies, par mensuration, marques particulières (stries), et position des dents, il sera relativement aisé de démontrer l'identité ou la non identité des deux empreintes.

Parfois, pour la démonstration devant les tribunaux, il sera utile de prendre directement l'empreinte de la dentition entière de l'individu identifié par la trace de ses dents.

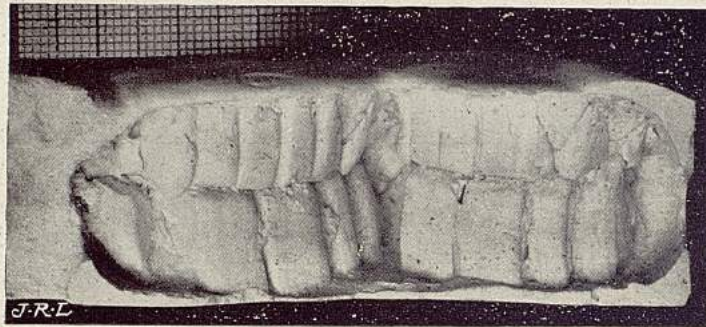


FIG. 113. — Moulage en plâtre de l'empreinte dentaire de la figure 112.

Frécon donne à ce propos les renseignements suivants, à lui fournis par le professeur Guillot :

Pour prendre une empreinte de dents, il faut se procurer une substance plastique, dont la nature peut varier, et un porte-empreinte. On trouvera l'un et l'autre dans les dépôts dentaires, qui sont bien approvisionnés.

Les porte-empreintes du commerce sont des instruments constitués par une cuvette en porcelaine, en gutta-percha, en caoutchouc durci, en métal anglais et par un manche en maillechort. Il en existe pour la mâchoire supérieure et pour la mâchoire inférieure. On introduit le porte-empreinte dans la bouche après avoir placé la substance plastique dans la cuvette. Pour empêcher une trop grande adhérence, on graisse légèrement la surface du moule avec de la vaseline; on peut encore badigeonner la mâchoire avec de la glycérine.

Les substances les meilleures pour le moulage sont les suivantes:

La cire d'abeilles — on emploie la cire blanche ou la cire jaune vierge, seule ou combinée avec de la gutta-percha ou de la paraffine. On la prépare en

la faisant ramollir dans l'eau à 50° ou 55°, ou bien à la chaleur sèche d'une lampe à esprit de vin. Puis on la travaille avec les doigts pour lui donner la consistance voulue.

La gutta-percha préparée spécialement pour les dentistes est mélangée avec de la craie ou de la magnésie.

La Pâte de Stent, mélange de cire et de résine. Elle est utilisée de la même façon que les précédentes. Il y a deux variétés suivant le degré de plasticité : moyenne et molle.

La Pâte de Hint ou Godiva, qui renferme de la cire jaune, de la résine et de la gutta-percha. On la laisse tremper dans l'eau très chaude, on la passe à la flamme et on la malaxe. Elle durcit en une minute. Quatre variétés portent les numéros : 1° molle ; 2° moyenne ; 3° dure ; 4° extra-molle.

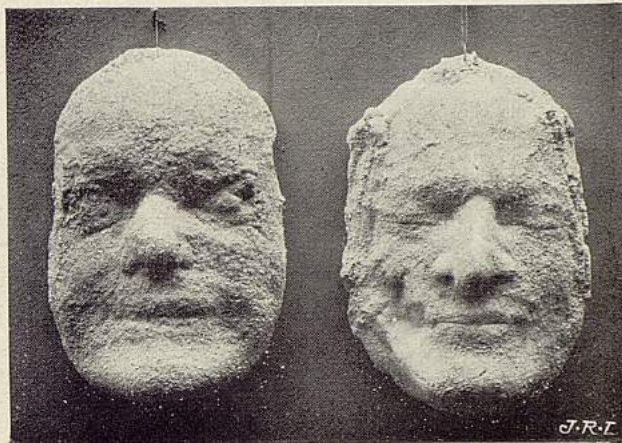
Ces deux dernières substances sont d'un usage très répandu ; leur prix est de 7 francs la livre.

Le plâtre, qui doit être très pur.

IDENTIFICATION PAR MORCEAU DE PEAU.

A propos des dents, mentionnons encore une identification par morceau de peau incrustée entre les dents, identification qui a été publiée par Schwarze dans le tome XXXVII des *Archives d'anthropologie criminelle*

de Gross : entre les deux incisives supérieures d'un vieillard assassiné, on trouva un morceau de peau paraissant provenir d'un doigt. Le morceau fut conservé dans de l'eau contenant un peu de glycérine et de formol. Peu de temps après, fut arrêté un individu suspect, portant sur un pouce une écorchure assez récente. Le morceau de peau recueilli entre les incisives du vieillard assassiné fut superposé à cette



plaie, et on put ainsi se convaincre que ses dimensions, la forme des bords, etc., coïncidaient exactement avec les bords de l'écorchure de l'individu arrêté. L'identité de l'assassin fut de cette sorte établie.

Empreinte de la figure humaine dans la neige.

Les empreintes qui peuvent se trouver soit sur le sol, soit sur la neige ou une autre matière plastique, sont donc de nature très différente et on peut admettre qu'un individu tombant, tête la première, dans un milieu propice, de la neige par exemple, y laisse une trace reproduisant, en négatif, le relief de sa tête. Ce relief peut-il être relevé par moulage et ce moulage peut-il servir à l'identification de l'auteur de la trace ? Jusqu'ici, nous n'avons pas encore eu l'occasion de résoudre ces questions

dans un cas pratique, mais nous avons cherché à les élucider par des expériences de laboratoire.

Le moulage dans la neige est facile à exécuter avec du plâtre en employant les mesures de précaution que nous avons mentionnées en décrivant le moulage des empreintes de pas dans la neige (gâcher le plâtre avec de la neige, saupoudrer avec du plâtre sec et froid, verser de petites quantités de plâtre gâché à la fois).

Quant à l'identification, elle devient un peu difficile pour certaines parties de la figure, ensuite de leur aplatissement. Ainsi le cartilage du nez s'écrase toujours un peu et communique au dos du nez une convexité qu'il n'a pas. La moustache et la barbe s'aplatissent aussi et plaquent contre la figure. Cependant, comme le montrent les moulages de la fig. 114 il reste suffisamment d'éléments de comparaison pour qu'on puisse utiliser ces moulages pour l'identification.

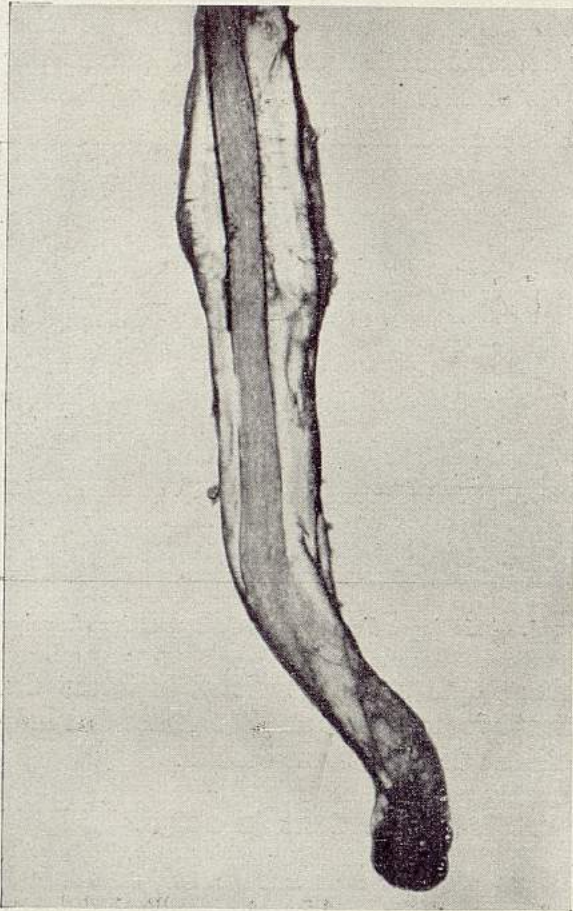


FIG. 115. — Cheveu d'homme arraché (le bulbe est ouvert, pleine croissance).

Cheveux et poils.

Il n'est pas rare, dans les affaires d'assassinat ou d'homicide en général, que l'on trouve des cheveux ou des poils soit par terre, soit entre les doigts de la victime, ou collés aux armes qui ont servi au meurtre. L'identification de ces cheveux et de ces poils peut avoir un intérêt capital pour la découverte du meurtrier. Il est donc nécessaire que le magistrat enquêteur ait certaines notions sur les cheveux et sache comment se fait une identification par ces traces de lutte.

STRUCTURE DES POILS ET CHEVEUX.

Les cheveux et poils sont formés de trois parties différentes : 1° la couche externe = cuticule ; 2° la couche moyenne = substance corticale ; 3° la couche centrale = substance médullaire. C'est la disposition spéciale de ces trois couches qui permet la différenciation du poil humain de ceux d'animaux. Cependant il existe des animaux qui, comme l'a démontré Jaumes,

possèdent des poils très semblables à ceux de l'homme (animaux domestiques). La couche externe est constituée par de fines cellules épidermiques imbriquées comme des tuiles, dont les extrémités sont dirigées vers la pointe du poil. Chez l'homme, ces cellules sont extrêmement fines, et il faut un grossissement considérable pour les voir. Chez les animaux, les cellules sont généralement beaucoup plus volumineuses, et chez quelques-uns même, les pointes de ces cellules se détachent et communiquent au poil l'aspect

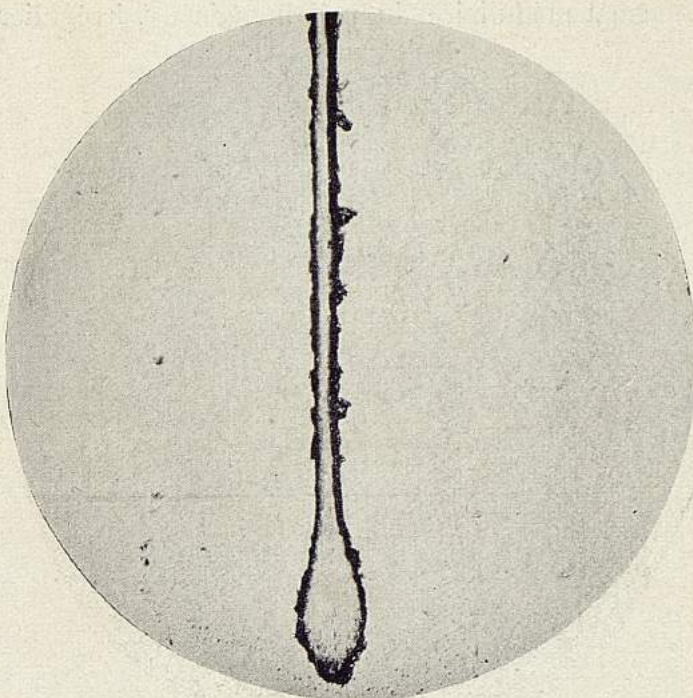


FIG. 116. — Cheveu d'homme tombé (le bulbe est fermé, pas de gangue).

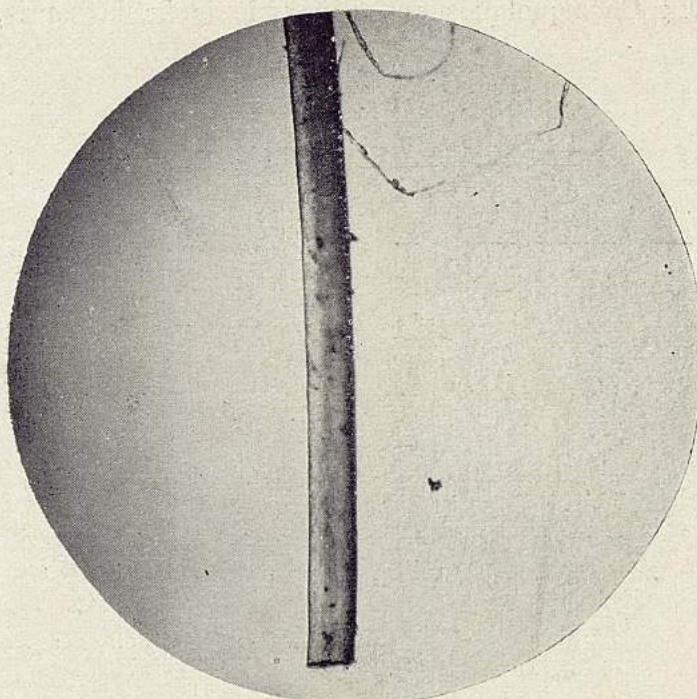


FIG. 117. — Poil du pubis coupé (homme). Le plan de section est très net.

d'un bâton épineux. Le détachement des cellules de la cuticule du poil d'homme est relativement rare, et n'est visible qu'au moyen d'un fort grossissement; il apparaît alors comme une petite pellicule adhérente au poil.

Chez l'homme la substance corticale est très volumineuse; chez beaucoup d'animaux elle l'est très peu. Par contre, chez ces derniers la substance médullaire est très volumineuse, tandis que c'est l'inverse chez l'homme.

Le canal médullaire du poil humain est irrégulier et très faible de diamètre.

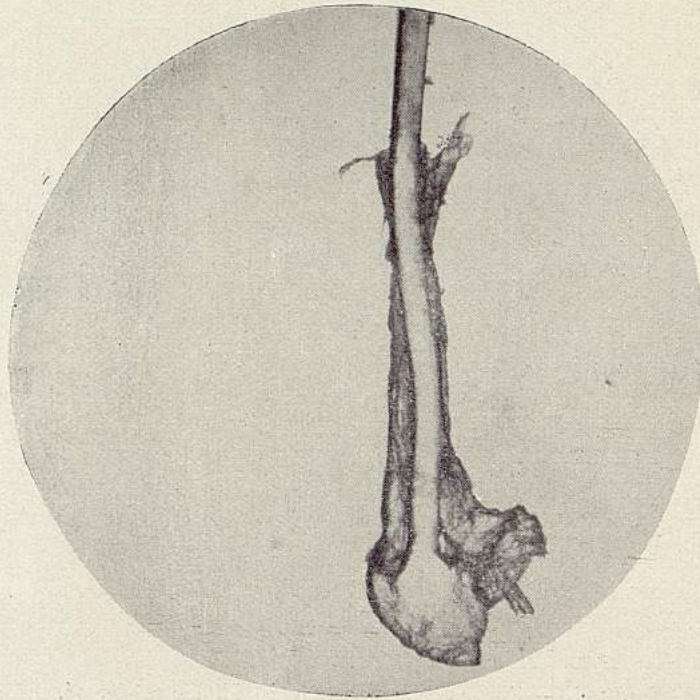


FIG. 118. — Poil de l'aisselle arraché.

Le rapport qui existe entre le diamètre du canal médullaire et celui de la tige, dans la partie la plus épaisse du poil, est l'*indice médullaire*. Chez l'homme adulte, cet indice atteint rarement un tiers. Souvent la moelle est extrêmement étroite, et la colonne formée par elle est parfois interrompue. Beaucoup de cheveux, surtout ceux de la femme, ne possèdent aucune substance médullaire.

Comme il a été dit plus haut, la moelle est très volumineuse chez un grand nombre d'animaux. Chez quelques-uns, comme le lapin, la souris, etc., elle est constituée par une superposition de cellules ayant la forme de disques.

On différencie les cheveux des poils humains uniquement par leur épaisseur. On admet que tout poil dont le diamètre dépasse 0,10 mm. n'est pas un cheveu. Ces derniers ne sont que les poils du cuir chevelu de la tête.

Chez les animaux mammifères, on différencie les poils en *jarres* et en *duvets*. Les jarres sont lon-

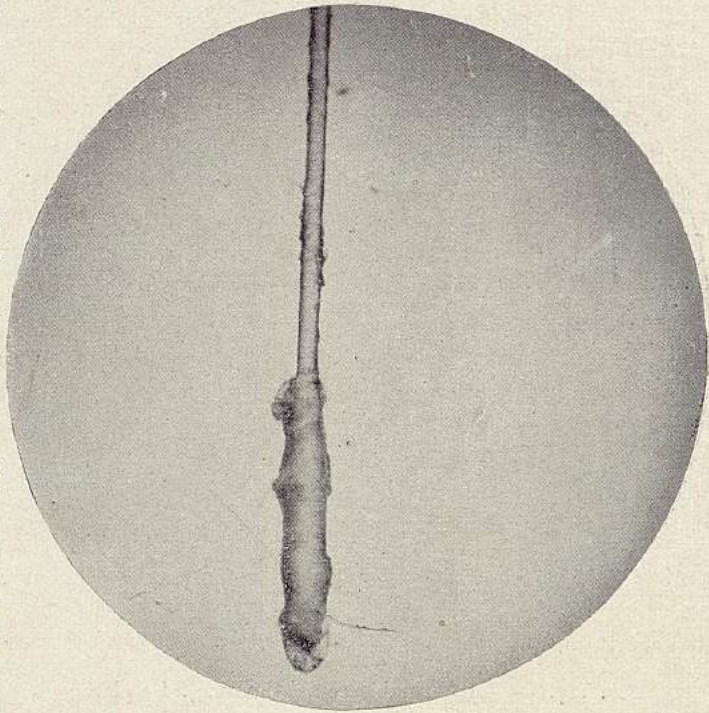


FIG. 119. — Poil de l'aisselle arraché.

gues, épaisses et rigides, les duvets sont situés sous les premières et sont courts, fins, parfois frisés, soyeux ou laineux.

Les poils n'ont pas toujours une coupe sphérique ou à peu près sphérique ; leur contour est souvent inégal.

DIFFÉRENCIATION DES POILS SUIVANT LA RÉGION.

Pour différencier les poils humains suivant la région à laquelle ils appartiennent, il faut prendre en considération leur longueur, leur épaisseur, la forme de la partie supérieure et la coloration.

Quand les cheveux ne sont pas coupés, ils sont plus longs que les poils. Le cheveu non coupé a une pointe conique plus ou moins fine. Le cheveu coupé présente une surface de section très nette, qui est encore reconnaissable douze semaines après la coupure. Si alors le cheveu n'est pas coupé de nouveau, le bout libre s'amincit petit à petit et forme une pointe, qui n'est cependant jamais aussi fine que celle du cheveu non coupé.

Les poils du pubis, du scrotum, des grandes lèvres, et surtout ceux de l'aisselle, sont altérés par les sécrétions et présentent, sous le microscope, des surfaces corrodées et noueuses. Ces poils sont longs et, par le frottement contre les habits, leurs pointes se divisent fréquemment en pinceau. Les

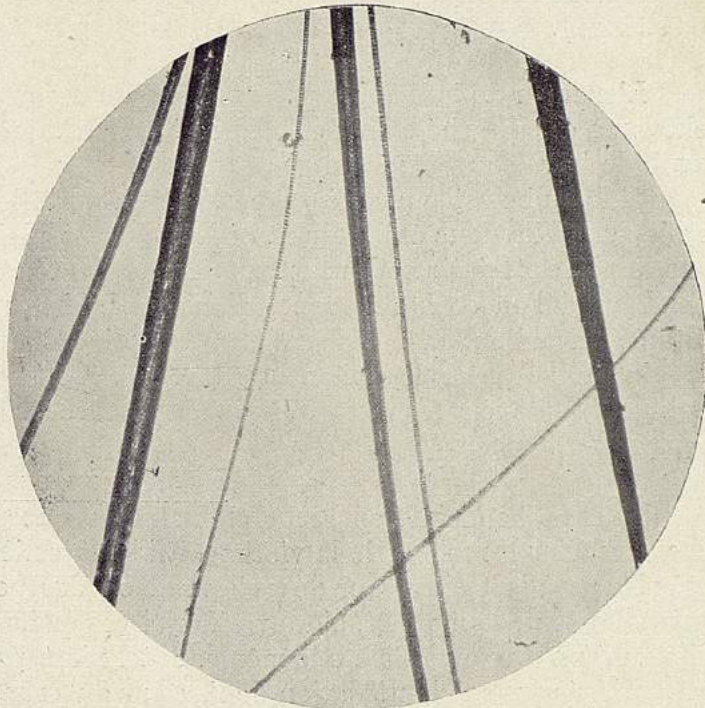


FIG. 120. — Poil de lapin.

poils des sourcils, des cils, etc. sont courts et à surface régulière. Les poils du nouveau-né sont beaucoup plus minces que ceux des enfants et des adultes. Leur pointe est longue et fine, quelquefois bi-ou trifurquée.

La détermination, sous le microscope, de l'épaisseur des poils est très importante pour leur différenciation. D'après Lacassagne les poils de la barbe ont une épaisseur de 0,14 à 0,15 mm., ceux des paupières, des organes génitaux de l'homme et de la femme 0,15 à 0,10 mm., les cheveux de l'homme 0,08 mm., ceux de la femme 0,06 mm.

Balthazard et Lambert donnent les valeurs suivantes :

barbe du menton, en moyenne . . .	0,125 mm.
pubis	0,121 »

barbe des joues	0,104 mm.
moustaches	0,115 »
sourcils	0,080 »
cils	0,076 »
vibrisses	0,056 »
aisselle	0,077 »
cheveux	0,071 mm.
	{ nuque 0,056 »
	{ front 0,069 »
	{ tempes 0,066 »
	{ vertex 0,075 »

Chez l'homme les sourcils sont plus épais que chez la femme (0,090 mm. chez l'homme, 0,059 mm. chez la femme), les cils par contre, sont plus épais chez la femme que chez l'homme (homme = 0,067 mm., femme = 0,096 mm.).

LE BULBE DU POIL.

L'examen du bulbe des poils permet de reconnaître, si le poil ou le cheveu a été arraché ou s'il est tombé tout seul. Cette détermination peut avoir de la valeur dans certaines enquêtes.

Si le bulbe est ouvert à sa partie inférieure, le poil était en pleine croissance. Il a donc été arraché. Si le bulbe est plein, en forme de massue, le poil a atteint son développement. Il a pu tomber spontanément. Cependant, si l'on constate tout autour du bulbe une gangue cellulaire, formée par le follicule pileux, et à laquelle adhère encore quelquefois la glande sébacée, le poil a été arraché. Cette gangue ne s'observe nettement que sur les poils fraîchement arrachés. Elle se dessèche assez rapidement.

RECHERCHES DES POILS SUR LES LIEUX.

En cas d'homicide, on recherchera en premier lieu les poils et les cheveux dans les mains de la victime. En effet, celle-ci a pu se défendre et arracher à son agresseur des cheveux ou des poils de barbe. Il faut naturellement, avant tout, alors vérifier si ces poils ou cheveux ne proviennent pas de la victime elle-même. Si tel n'est pas le cas, ils peuvent être utilisés pour l'identification de l'auteur du crime et surtout pour le contrôle de son identité. Ce contrôle se fait en prenant en considération ce que nous avons dit plus haut. Il faut aussi chercher des modifications artificielles éventuelles, telle, que la coloration artificielle des cheveux (à l'aide d'eau oxygénée et matières semblables), les marques du fer à friser (cheveux ou poils roussis intérieurement), la présence de pommade, etc.

Mais des poils et des cheveux peuvent se trouver ailleurs encore que dans les mains du cadavre. Ils peuvent adhérer aux vêtements de ce dernier, aux draps de lit, ou être dispersés sur le plancher, les tapis et les meubles. Ils indiquent ainsi la lutte et les positions de la victime ou de l'agresseur au cours de cette lutte.

Balthazard rapporte, par exemple, que la découverte d'un seul cheveu de la victime dans la housse du dossier du wagon lui a permis de fixer,

dans l'affaire du meurtre de dame Gouin, la position de celle-ci avant l'agression de Michel et de Graby.

Sur les vêtements abandonnés par le meurtrier sur le lieu du crime (par exemple l'assassinat de Fleurot, rue du Mont-Thabor) on découvrira souvent aussi des cheveux et des poils qui pourront servir à l'identification (dans les pantalons on trouvera presque régulièrement des poils du pubis).

Dans les affaires de viol avec ou sans meurtre, la recherche des poils (pubis) s'impose. On les trouve dans ces cas entre les jambes, autour du vagin, autour du rectum (pédérastie) et parfois même dans la bouche de la victime.

Les poils et cheveux qu'on découvre sur les armes servent à contrôler les dires des inculpés, qui leur attribuent souvent une provenance animale. Mais ils peuvent fournir encore d'autres indications précieuses pour l'enquête. Ainsi, dans une affaire d'assassinat commis avec une hache, qui était toute couverte de sang, nous avons trouvé, près du tranchant de cette dernière, deux poils de la moustache de la victime. La victime ayant reçu sur la figure huit coups extrêmement violents, la présence des poils à cet endroit démontrait que le dernier coup était un de ceux qui intéressaient la bouche (voir fig. 79 et 80).

Règle générale, dans toutes les affaires d'assassinats, on gardera, à côté des empreintes digitales de la victime, des échantillons de ses cheveux et de ses poils.

DÉTERMINATION DE L'ÉPOQUE DE LA MORT CHEZ LES INDIVIDUS RASÉS.

D'après les observations récentes de Balthazard, sauf chez les adolescents, la croissance des poils de la barbe et du pubis est très régulière : un demi millimètre par jour.

Par la mesure de la longueur des poils sur un cadavre, on peut donc faire les deux constatations suivantes :

1° On connaît l'heure et le jour auquel un individu, tué ensuite, s'est fait raser. La longueur du poil de la barbe indique alors assez précisément l'époque de la mort. Pour cela on mesure la longueur du poil avec un compas d'épaisseur de précision. Le chiffre obtenu est divisé par 0,021 mm. (la croissance du poil par heure) et le nombre trouvé donne celui des heures écoulées entre le moment où l'individu a été rasé et sa mort.

2° Si l'heure de la mort est connue, la longueur du poil indique le moment où le poil a été rasé la dernière fois. Cette constatation n'a de valeur que dans des cas très spéciaux.

Enfin, beaucoup de gens croient que les poils continuent à croître après la mort. Cette croyance est absolument erronée. Le poil, ou plutôt les cellules du bulbe, meurent dès que la circulation sanguine cesse. Balthazard explique cette croyance très répandue dans le public par une simple apparence due à la contraction des muscles horripilateurs des poils au cours de la rigidité cadavérique, et au détachement ou à la dessiccation de l'épiderme et du derme du fait de la putréfaction.

Taches spermatiques.

Dans les affaires de viol ou d'attentat à la pudeur, qu'il y ait eu ou non blessure ou meurtre, la recherche des taches spermatiques est absolument nécessaire pour prouver la nature du crime. Il est vrai que cette recherche incombe, la plupart du temps, au médecin ou chimiste légiste, et sort ainsi de notre cadre, mais souvent le médecin n'est pas sur place, et le magistrat enquêteur et l'expert technique sont alors appelés à chercher le matériel nécessaire aux travaux ultérieurs. Il faut donc que le magistrat enquêteur et le policier en général soient renseignés, au moins sommairement, sur les méthodes de recherche des taches spermatiques.

Ces taches peuvent se trouver sur les caleçons, pantalons, sur le bas de la chemise du violateur ou de la victime. Elles ont souvent une teinte légèrement grisâtre; elles sont un peu brillantes sous la lumière tombant obliquement, et, au toucher, le linge qui les porte est empesé. Cependant, pour que ces caractères soient bien nets, il faut une couche relativement épaisse de liquide spermatique desséché.

Le magistrat enquêteur séquestrera donc tous les vêtements, draps de lit etc., qui peuvent être souillés de sperme. C'est au spécialiste de déterminer ensuite, si les taches observées sont vraiment des taches spermatiques. Ce peut être des taches de leucorrhée ou de pus. Parfois les taches spermatiques couvrent aussi ces dernières et se confondent avec elles.

Les taches spermatiques peuvent aussi se trouver sur le corps même de la victime ou de l'agresseur. En couche épaisse, elles se trahissent encore par leur brillant sous une lumière fortement oblique. Si la couche est faible, on arrivera à les déceler en examinant le corps nu de la victime ou de l'agresseur dans l'obscurité complète, et en se servant comme seule source lumineuse d'une bougie qu'on promène le long du corps. Le changement de place de la source lumineuse aide à faire briller les taches spermatiques, même faibles. Si l'on découvre des taches suspectes, on raclera à cet endroit la surface de la peau et l'on fera examiner ensuite la raclure.

Si un individu suspect de viol est arrêté peu de temps après la perpétration de ce crime, il est recommandable de lui laver le prépuce avec de l'eau chaude, et d'examiner ensuite l'eau de lavage aux fins de découvrir des spermatozoïdes. Toutefois, il faut ajouter que ni la présence, ni l'absence de sperme ne sont une preuve absolue de sa culpabilité ou de son innocence, car il a pu se laver le membre immédiatement après la perpétration du viol ou avoir encore des spermatozoïdes de son dernier coït ou de sa dernière éjaculation, antérieurs au viol.

RECHERCHE DU SPERME.

La recherche du sperme, qui se fait toujours sous le microscope et avec un fort grossissement, peut être conduite de deux façons: par la production de cristaux de spermine, etc., et par le décèlement direct des spermatozoïdes au moyen de la coloration.

CRISTAUX DE SPERMINE.

Nombreuses sont les méthodes préconisées pour la première réaction. Nous ne citerons qu'une des dernières venues, qui nous a donné de bons résultats, et qui est due au Dr A. de Dominicus. Cette réaction s'obtient en ajoutant à une trace de sperme humain sur le porte-objet une petite goutte de solution de tribromure d'or et, après avoir appliqué le couvre-objet, en exposant la préparation à la flamme jusqu'au commencement de l'ébullition. Le refroidissement fait naître des microcristaux en quantité. La réaction est due à la spermine. Elle peut être obtenue avec des solutions fort concentrées de taches, et son auteur la recommande pour l'examen du contenu urétral dans les questions qui se rapportent à l'éjaculation.

Pour les autres méthodes, nous renvoyons aux ouvrages spéciaux de médecine légale, tout en faisant remarquer que la réaction de spermine fournit toujours des résultats moins sûrs que la coloration des spermatozoïdes, d'autres matières organiques donnant des cristaux très semblables. On doit même dire que ni la découverte de cristaux de spermine, ni celle de cristaux de Florence n'est un critère absolu de la présence de spermatozoïdes et que, par conséquent, on doit demander à l'expert la preuve de ses assertions par la production de spermatozoïdes colorés.

COLORATION DES SPERMATOZOÏDES.

Des multiples méthodes de recherche de spermatozoïdes par coloration nous n'en indiquerons que deux, dont la seconde surtout est recommandable pour le décèlement rapide du sperme.

La première est due à Corin, le distingué médecin légiste de Liège : on découpe dans la tache à examiner un petit lambeau de 4 à 5 mm. de côté, et on l'introduit dans un tube de verre assez étroit (5 mm.) et effilé à son extrémité inférieure, qui est soudée. Le lambeau d'étoffe doit s'arrêter au commencement de la partie effilée. Ensuite on verse dans le tube quelques gouttes d'une solution physiologique thymolée, de sorte que l'étoffe soit entièrement couverte par le liquide. On bouche le tube et on laisse reposer pendant 24 heures. Au bout de ce temps la solution, d'abord tout à fait limpide, est devenue opalescente. On retire le lambeau et on centrifuge pendant deux minutes. Le culot blanchâtre qu'on obtient ainsi est étalé directement sur le porte-objet et couvert d'une lamelle. Même sans coloration, on retrouvera dans la préparation fraîche, et assez nettement, les spermatozoïdes en utilisant un petit diaphragme au microscope. Mieux vaut cependant les colorer avec le picro-carmin ou l'hématoxyline — éosine d'Ehrlich.

Le second procédé a comme auteurs les Drs Corin et Stockis, dont le mode d'opération est le suivant : on prépare d'abord une solution d'une partie d'érythrosine dans 200 parties d'ammoniaque pur du commerce. Ensuite on prélève dans le linge suspect un seul filament de 3 à 4 mm. de long. On le saisit à la pince et on le trempe pendant une ou deux secondes dans le liquide-réactif ; on le porte dans une goutte d'eau distillée sur une

lamelle de verre posée sur un fond noir, et on le dissocie minutieusement entre 2 aiguilles. On applique alors un couvre-objet et on examine au microscope. A un grossissement de 385 (objectif 6 oculaire 3 Leitz) les zoospermes sont nettement visibles, colorés en rouge. Les queues sont surtout visibles en employant un petit diaphragme. Si l'on travaille à la lumière artificielle, on facilite les recherches en utilisant un écran vert.

Le liquide réactif Corin-Stockis peut aussi servir à rechercher rapidement sur des étoffes de couleur claire des taches suspectes d'être du sperme. A cet effet, on plonge l'étoffe pendant quelques secondes dans le bain colorant, on l'en retire et la rince soigneusement à l'eau. Les taches de sperme ressortiront alors en rouge sur le fond à peine coloré du tissu. Un examen sous le microscope d'une partie dissociée de la tache rouge fera constater la présence ou la non-présence de spermatozoïdes. Il est vrai que l'érythrosine colore également les taches produites par des liquides ou des sécrétions organiques variées, contenant des éléments figurés cellulaires: taches de leucorrhée vaginale ou utérine, de pus, d'urine, de salive, de crachats bronchiques, de muco-pus nasal, de liquide amniotique, d'enduit sébacé et de substance cérébrale. Cependant la découverte des spermatozoaires sous le microscope permettra de différencier les taches de sperme de celles d'autres matières citées ci-dessus.

Le cadavre.

Tout le monde sait que les particularités du cadavre, et surtout sa position sur les lieux, sont de la plus haute importance pour l'enquête. Grâce à elles, on peut souvent reconnaître, dès la première inspection, si on se trouve en présence d'un assassinat, d'un suicide ou d'un accident. Il faut donc fixer d'une façon définitive cette position du cadavre et celles des environs immédiats. Cette fixation ne peut se faire que par la photographie.

PHOTOGRAPHIE.

Mais comment faut-il photographier le cadavre pour que la photographie soit réellement utile à l'instruction ?

Premièrement on prendra une vue fixant la position du cadavre par rapport aux autres objets qui se trouvent sur les lieux. Ordinairement, la vue générale des lieux y suffit. Ensuite il faut photographier le cadavre dans des dimensions plus grandes, et vu des différents côtés. Comme il est étendu par terre, on le photographiera d'abord d'en haut, en plaçant la chambre photographique dans une position verticale. Cette vue correspondra à l'impression que nous avons en examinant le mort, penchés sur lui. La photographie ainsi prise nous montrera tout ce que nous avons pu observer dans cette position. Mais comme on ne se contente pas de cet examen et qu'on se rend également compte de l'aspect du cadavre vu de différents côtés, on répétera cette même opération en substituant à l'œil l'appareil photographique. Il va sans dire que, dans la mesure du possible, et cela pour éviter les défauts de la perspective, on fera coïncider le

centre de l'objectif avec le milieu du corps, c'est-à-dire à peu près avec la région des hanches.

Dans le cas où une photographie du cadavre vu des pieds serait nécessaire (femmes violées, etc.), on évitera les objectifs à trop court foyer, car les vues que l'on prend avec, donnent une fausse impression par l'exagération de la perspective. Toutes ces photographies, sauf certaines vues prises des pieds, peuvent avantageusement être faites avec l'appareil métrique de Bertillon, car elles permettront de reconstituer ultérieurement les mesures, ce qui est parfois d'une grande importance. Ensuite les cartons-cadres spécialement construits par Bertillon pour la photographie des cadavres, les *cercueils*, donnent aux vues, regardées à la distance focale (10 ou 15 cm.), un relief extraordinaire.

Si l'on n'a pas d'appareil métrique à sa disposition, il faut utiliser les pieds à échelle, au moins pour la photographie prise d'en haut. A la rigueur, on pourra se servir de deux échelles, ou plutôt d'escaliers mobiles qu'on reliera ensemble, par deux traverses, à la hauteur nécessaire pour avoir tout le corps sur la plaque. La chambre, objectif dirigé en bas, sera posée sur ces traverses.

Des vues strictement latérales étant utiles pour montrer la manière dont repose le cadavre sur le sol ou sur le plancher, on posera son appareil par terre et procédera à la prise photographique dans cette position.

Si le cadavre se trouve couché sur un lit, la vue d'en haut devient indispensable dans la plupart des cas. Le pied à échelle portant la chambre munie d'un grand angulaire permettra de la prendre.

L'opérateur aura très peu de peine à photographier un cadavre assis dans un fauteuil. La photographie sera faite en sorte que tout le corps, avec les jambes, soit sur la plaque. La première pose sera, comme toujours, prise rigoureusement de face. Par la seconde, on fixe le profil en ayant également soin que le corps soit visible de la tête aux pieds. Au besoin, on prendra aussi une photographie du dos de la chaise, du fauteuil, etc.

Quelquefois il devient nécessaire de photographier la tête du cadavre avec une réduction moins forte, par exemple dans les cas de strangulation, pour montrer la manière dont le cou a été entouré de la corde, etc., ayant servi à l'assassinat.

Si les cadavres portent des blessures, il est très recommandable de fixer leur aspect sur la plaque photographique avec une réduction beaucoup moins forte que celle des photographies qui montrent le cadavre tout entier. Cependant la confection de ces photographies, dans une réduction relativement faible, n'est pas toujours possible sur les lieux de l'événement lui-même, et encore plus rarement sans déranger le cadavre. Comme il faut éviter cela à tout prix, tant que l'on n'a pas fait toutes les constatations sur les lieux, on attendra la fin des opérations et on photographiera les blessures éventuellement à la morgue, en tout cas en transportant le cadavre à un endroit où la lumière soit aussi favorable que possible. Pour la prise des blessures, des plaques orthochromatiques sont nécessaires afin de rendre tout les détails des chairs.

LES ENVIRONS DU CADAVRE.

Nous avons déjà parlé antérieurement des traces de lutte, telles que herbe foulée, traces de pas d'un genre unique (provenant du mort ou non) ou de plusieurs genres de traces, tapis froissé. Nous avons aussi démontré l'importance des taches de sang sur les meubles, murs, planchers, sol, etc. On a vu de même que parfois tout doute, s'il s'agit d'un suicide ou d'un crime, disparaît par la constatation d'une porte fracturée du dehors, d'une vitre cassée, etc. Cependant, dans ces derniers cas une vérification très approfondie des traces d'effraction s'impose, car l'effraction peut être simulée.

L'observation de toutes ces traces est tout spécialement importante dans les morts par strangulation ou pendaison, car, fréquemment, l'autopsie ne suffit pas pour éclaircir cette question si grave : suicide ou crime ?

L'étude des flaques de sang autour du cadavre renseignera l'enquêteur sur la question de savoir si la victime est tombée pour ne plus se relever ou si elle a cherché à changer de place.

Frécon fait déjà ressortir l'importance de l'examen des dépressions autour d'un cadavre qui se trouve dans un lit. Il dit à ce propos : « Une personne est trouvée morte dans un lit ; on découvre sur elle une plaie produite par un rasoir, un poignard, un revolver, par une arme quelconque. Souvent il ne sera pas inutile de rechercher à côté du cadavre la dépression, l'empreinte produite sur le matelas ou le traversin par une personne qui aurait auparavant occupé une place dans le même lit. Les commissaires de police signalent toujours cette preuve, lorsqu'il y a lieu, quand ils sont appelés à constater le flagrant délit dans les cas d'adultère. Les assassins peuvent revenir après le crime pour modifier la situation de leur victime. On reconnaîtra cette manœuvre non seulement à la localisation de la teinte rosée du décubitus, mais encore à l'aplatissement des parties qui auront été mises en contact avec le plan résistant sur lequel le cadavre a reposé pendant un certain temps après le meurtre. Cet aplatissement est facile à étudier avec les sujets déposés sur les tables d'amphithéâtre. »

POSITION DU CADAVRE.

La position du cadavre est significative pour certains genres de mort, par exemple celle des étranglés qui cherchent à desserrer le lien qui leur comprime le cou, et qu'on trouve souvent avec les bras relevés à la hauteur de ce dernier. Les brûlés ont fréquemment aussi une position pareille, car ils essayent de se protéger la figure avec les bras, etc. La position du cadavre vis-à-vis de l'instrument meurtrier indiquera parfois directement, s'il s'agit d'un assassinat ou d'un suicide. Ainsi, nous avons vu un cas où une femme reposait par terre, le cœur traversé par une balle de revolver. La mort avait dû être instantanée, et tout indiquait que la femme était tombée directement en arrière. A trois mètres en arrière de la tête gisait, sur le plancher, le revolver meurtrier. Cette position du revolver relativement au cadavre était inexplicable s'il s'agissait d'un suicide. En effet, s'il

était tombé de la main de la morte, il aurait dû rester à côté du cadavre et non pas être lancé à trois mètres derrière lui. Le diagnostic fut donc : meurtre. Il fut pleinement confirmé par les aveux du meurtrier, qui se constitua prisonnier vingt-quatre heures après la découverte de son forfait.

D'autre part, il est vrai, la position d'un cadavre de suicidé semble parfois indiquer une mort violente par la main d'autrui. Ainsi, nous avons eu à nous occuper d'un cas suspect où le cadavre d'un individu, la gorge ouverte par un coup de rasoir, fut découvert près d'un ruisseau assez profond par endroits. Le cadavre gisait sur le dos, les bras ramenés à demi-

corps et aucune arme ne se trouvait ni sur le défunt, ni à côté de lui. Une ecchymose assez forte fut constatée sur son front. La position du cadavre et l'absence d'un instrument meurtrier à côté de lui faisaient donc croire à un meurtre. Cependant, les recherches exécutées dans les environs firent trouver, à environ cent mètres de l'endroit où gisait le corps



FIG. 121. — Position du cadavre (viol et strangulation).

et sur un talus bordant le ruisseau, une place où les feuilles mortes du sol étaient couvertes d'une grande flaque de sang. Au milieu de cette flaque se trouvait un rasoir ensanglanté. Le talus lui-même portait les traces de glissement d'un corps, et on y relevait quelques gouttes de sang. Aucune trace de lutte sur le talus. Cette trouvaille permettait de reconstituer le mécanisme de la mort de la façon suivante : l'individu s'était ouvert la gorge sur le talus, mais en tombant il avait glissé le long de la pente dans l'eau, assez profonde à cet endroit. L'instinct de la conservation et, peut-être aussi, l'eau froide avaient agi sur le mourant qui, malgré sa blessure mortelle, avait eu la force de nager et de sortir de l'eau à cent mètres environ de l'endroit de la chute. Là, il avait voulu se relever, mais, épuisé par l'effort et par la perte de sang, il était tombé en arrière et mort dans cette position. L'ecchymose du front provenait probablement d'un heurt pendant la glissade sur le talus. La découverte ultérieure de lettres annonçant l'intention du suicide confirma pleinement les conclusions tirées des constatations sur les lieux.

Si l'on trouve l'instrument meurtrier dans les mains du cadavre, il est

de toute nécessité d'examiner la position des doigts, car l'arme a pu y être mise, après la mort de la victime, pour faire croire à un suicide. Pour un observateur tant soit peu attentif, cette mise en scène est, la plupart du temps, facilement reconnaissable. En effet, les doigts ne serrent pas de près la crosse du revolver, par exemple, et leur position n'est pas naturelle mais forcée. Minovici a rapporté un cas de simulation de suicide, cas devenu pour ainsi dire classique, où les assassins d'un garde-champêtre avaient mis un revolver dans la main de leur victime. Le trucage fut rapidement découvert par l'habile expert légiste de Bucharest.

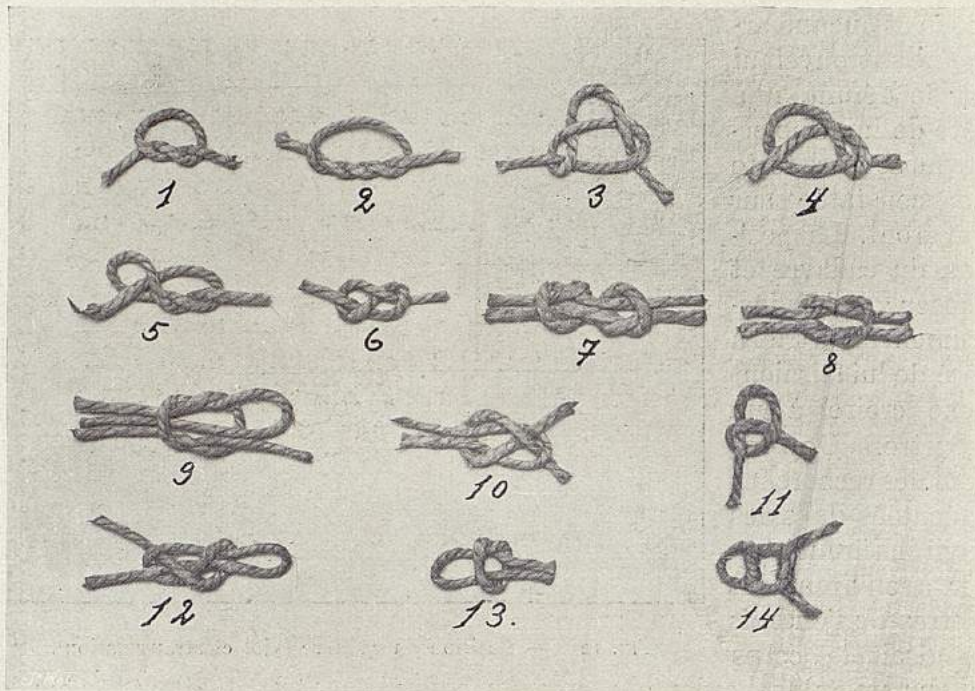


FIG. 122.

1, nœud simple ; 2, nœud double ; 3 et 4, nœuds de galère ; 5 et 6, nœuds allemands ;
7, nœud de pêcheur ; 8, nœud droit ; 9, nœud droit gansé ; 10, nœud de tisserand ;
11, nœud coulant ; 12, 13, 14, nœuds de marins et pêcheurs.

LIGOTAGE.

Dans la pratique, on rencontrera également des cadavres ligotés. Le ligotage n'est pas un indice définitif de l'homicide, loin de là. On a observé de très nombreux cas de suicides, où les candidats au suicide, pour empêcher toute tentative de salut au dernier moment, s'étaient ligotés eux-mêmes pour paralyser tout mouvement. Ainsi le ligotage des suicidés noyés est assez fréquent. Ils utilisent ordinairement pour cela une pièce de leur vêtement : ceinture en flanelle, ceinturon, cache-nez, mais parfois aussi une corde avec laquelle ils se lient ensemble les deux jambes. On trouvera également de temps en temps des pierres attachées au corps des suicidés noyés pour enfoncer davantage le corps.

Le ligotage des suicidés pendus a été souvent aussi constaté. Ce ligotage est quelquefois très bizarre, comme celui du suicidé pendu de Vienne qui s'était attaché ensemble les mains et les pieds.

Cependant, le ligotage peut indiquer aussi tout de suite la nature criminelle de la mort chaque fois qu'il enlevait à l'individu dont on examine le cadavre la possibilité de se suicider par le moyen constaté. Ainsi, un jeune homme fut trouvé mort, la tempe traversée d'une balle de revolver. Les deux bras étaient attachés au corps par une ceinture de cuir, serrée à fond. Le revolver se trouvait à côté du cadavre. La nature criminelle de la mort sautait aux yeux, car il était matériellement impossible que la victime eût pu se ligoter elle-même de cette façon après s'être tiré un coup de revolver dans la tête. La blessure avait d'ailleurs causé une mort foudroyante.

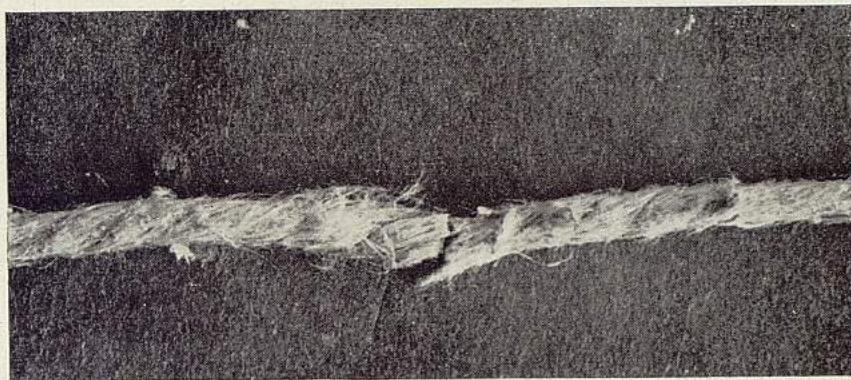


FIG. 123.

Comment le ligotage et surtout les nœuds sont-ils faits ? C'est là un point très important à relever. Certains artisans, les emballeurs par exemple, ont une manière spéciale de faire les paquets, manière qu'on peut retrouver dans le ligotage du cadavre. Mais ce sont surtout les nœuds qui sont souvent caractéristiques. En effet, le matelot a sa manière de faire les nœuds, l'emballeur en a une autre ; le gaucher fait son nœud en sens inverse du droitier (fig. 122). Une collection comparative des nœuds provenant de divers métiers rendra donc fréquemment de bons services à l'expert spécialiste et à la police. Disons cependant que les divers métiers n'ont pas partout les mêmes méthodes pour faire les nœuds, et que pour avoir une collection complète, il faut aller chercher les échantillons dans différents pays.

Il va sans dire que l'examen des liens qui ont servi au ligotage est très important aussi pour l'enquête. Leur nature permet souvent de constater leur provenance (affaire Steinheil, liens qui ont servi au ligotage de dame Steinheil). S'ils présentent une surface sectionnée, on pourra préciser encore davantage et prouver, par exemple, qu'ils ont été découpés dans un paquet de corde qu'on a trouvé au courant d'une perquisition chez un individu suspect. Cette démonstration sera faite par l'agrandissement photographique, qui permet de se rendre compte exactement de la conformation du plan de section et de l'état des fibres (fig. 123).

LIGOTAGES SIMULÉS.

Nous entendons par *ligotages simulés* non pas les ligotages mentionnés plus haut et faits par les candidats au suicide pour paralyser l'instinct de conservation, ni ceux que font les meurtriers sur le corps de leur victime, mais ceux qui ont pour but de donner le change et d'induire ainsi la justice en erreur. Ces ligotages se trouvent surtout sur les individus qui veulent se faire passer pour victimes d'une agression. Ainsi, un individu veut faire croire, pour une raison ou pour une autre, qu'il a été dévalisé. Le meilleur moyen est de se cambrioler lui-même, de se faire quelques légères ecchymoses et de se ligoter. Quand les voisins, appelés par les gémissements de la *victime*, viennent la délivrer de ses entraves, personne ne pensera que c'est elle-même qui s'est mise dans cet état. Une simulation de cambriolage, sans cette mise en scène, aurait pu paraître beaucoup plus suspecte. Il va sans dire, qu'à moins d'un hasard malheureux, les ligotés volontaires sont toujours trouvés vivants.

Le ligotage simulé est assez fréquemment aussi le fait de femmes plus ou moins hystériques, qui désirent se rendre intéressantes. Ainsi nous avons eu à nous occuper d'une femme, habitant une villa isolée, qui avait été trouvée, le matin, ligotée dans son lit. Elle raconta que, pendant la nuit, un individu masqué s'était introduit, par escalade, dans la maison, avait exigé d'elle la remise de 500 francs, et finalement l'avait ligotée dans son lit sans abuser d'elle. Tout le récit paraissait très romanesque, et d'ailleurs on ne constatait nulle part de traces d'escalade ou d'effraction. L'examen des liens du lit nous montra qu'ils étaient formés de boucles à nœuds coulants, et qu'il suffisait d'y passer la main et d'y tirer un peu pour les faire serrer. Nous conclûmes donc au *ligotage simulé*, conclusions qui furent ensuite ratifiées par la disparition précipitée de la dame en question, qui ne voulut pas rester dans un petit endroit où tout le monde connaissait son aventure.

La constatation du ligotage simulé peut donc se faire, comme dans notre cas, par la découverte de la nature spéciale des nœuds. En général, on doit arriver sans le secours de personne à imiter sur soi-même le ligotage observé. De plus, le ligotage simulé est presque toujours fait de telle façon que les liens ne font pas mal au ligoté.

Si le ligotage est combiné avec des blessures faites, dans l'intention de tromper, par la prétendue victime elle-même (nous les appellerons *auto-blessures*), ces dernières sont presque toujours très superficielles.

Ajoutons qu'on a vu des cas où le ligotage simulé avait été fait par une seconde personne, de concert avec la pseudo-victime. La caractéristique de ce ligotage est aussi le soin de ne pas faire du mal avec les liens. Toutefois, dans ces affaires, la preuve de la simulation est plus difficile à administrer. Souvent ce ne sont que les autres constatations faites sur les lieux, et, surtout, les circonstances particulières dans lesquelles le forfait ou le soi-disant forfait a été exécuté, qui font reconnaître la véritable nature du ligotage.

TACHES DE SANG SUR LE CADAVRE.

Le relevé très minutieux des taches de sang sur le cadavre et sur ses habits est très important pour l'enquête. C'est pourquoi on s'efforcera de fixer d'une façon définitive leur position et leur aspect par le seul moyen donnant des résultats précis dans ces cas : la photographie.

La forme des taches de sang, leur écoulement et leur distribution peuvent nous renseigner fréquemment sur le mécanisme de l'assassinat. Ainsi un homme blessé à la tête, dans la station debout, perdra son sang dans la direction de la médiane du corps, c'est-à-dire que le sang s'écoulera du haut en bas de la tête et du corps en formant une traînée à peu près parallèle à la médiane. Cette traînée suivra les sinuosités de la surface de la tête et du corps. Par un obstacle saillant, elle peut être détournée un instant de la ligne droite, mais, après avoir contourné l'obstacle, elle continuera à s'écouler normalement de haut en bas en ligne droite. Si l'homme tombe ensuite, cette traînée de sang parallèle à la médiane indiquera nettement à l'observateur qu'il a été frappé debout et qu'il n'est tombé qu'ensuite.

Si la blessure saignante a été faite à un individu couché par terre, le sang suivra le chemin le plus court pour arriver à la partie la plus basse (le sol) en formant une traînée perpendiculaire à la médiane. Cette perpendicularité de la traînée permettra de reconstituer la position du membre ou de la tête au moment de la blessure. Ainsi en cas de blessure sur la joue, par exemple, une obliquité de la traînée de sang vers le menton montrera qu'au moment de la blessure la victime couchée avait relevé un peu la tête.

Le sang des blessures faites sur une partie plus ou moins horizontale du corps couché (milieu du thorax, etc.) forme d'abord une flaque, puis suit la première pente qui se présente pour s'écouler directement vers le sol.

La direction des traînées de sang ne sert pas seulement à déterminer la position de la victime au moment de la blessure ; elle peut aussi déceler un changement ultérieur de la position du cadavre. Dans l'assassinat de Bernays à Bruxelles, par les frères Pelzer (1884), les deux meurtriers étaient revenus sur les lieux de leur forfait et avaient placé le cadavre de leur victime — allongé par terre — dans un fauteuil pour simuler un suicide. Des traînées de sang allant de la tempe à l'occiput, et qui n'auraient pu se produire dans la position assise, décelèrent immédiatement le truquage. De plus, on constata une empreinte de soulier sur une trace de sang à demi desséché. Les experts conclurent de cette empreinte : 1° qu'en raison de la dessiccation du sang, l'empreinte n'avait pu être produite sur le caillot qu'au bout de deux heures et demie, et plus probablement au bout de 19 à 25 heures ; 2° qu'elle avait été laissée par une chaussure à bout arrondi, et que la semelle droite de plusieurs souliers appartenant aux frères Pelzer, et d'un en particulier, s'adaptait très exactement à l'empreinte.

Les taches de sang isolées peuvent être utiles pour déterminer si la victime a été terrassée tout de suite ou si elle s'est défendue.

Il est en tout cas nécessaire que le magistrat enquêteur veille à ce que personne, pas même les médecins, n'enlève les traces de sang du cadavre avant l'autopsie. Il empêchera notamment que le premier médecin arrivant enlève, par lavage, le sang d'une plaie pour déterminer si elle a été mortelle ou non. Il est assez tôt de faire cette constatation lors de l'autopsie.

COUPS D'ONGLES.

Parfois, s'il y a eu lutte, on trouvera sur le cadavre l'empreinte ou les empreintes des ongles. La forme de ces empreintes peut servir à l'identification de l'agresseur. Aussi est-il important de la fixer. Cette fixation peut être faite par la photographie, mais, quelquefois, les coups d'ongles sont si profonds qu'on peut opérer leur moulage soit avec du plâtre très fin, soit avec de la paraffine. Pour procéder à la comparaison des coups d'ongles trouvés sur un cadavre avec ceux d'un individu suspect, on fera faire à ce dernier des empreintes d'ongles dans de la cire, qui ne doit pas être trop tendre, et on les moulera ensuite avec du plâtre. A la comparaison, on observera surtout l'incurvation générale de la ligne de l'ongle et les stries éventuelles, qui produisent toujours soit une angulosité, soit un aplatissement de la ligne de l'ongle.

TRACES DE COUPS, DE STRANGULATION, ETC.

Un coup ou une pression exercée sur une partie quelconque du corps provoque toujours un épanchement de sang sous la peau, par le fait que de petits vaisseaux sanguins se rompent. L'épanchement, si le coup ou la pression n'a pas été considérable, se traduit par une légère rougeur. Cette rougeur disparaît très rapidement par l'absorption du sang répandu. Mais si la quantité de sang a été plus grande, le coup ou la pression produit une tache rouge très prononcée. L'absorption du sang ne se faisant que lentement, le reste sous la peau se coagule et donne d'abord à l'endroit contusionné une coloration noire-violette, qui devient ensuite, avec le progrès de l'absorption, de plus en plus jaune-verte, pour disparaître complètement au bout de quelques jours.

Sur les cadavres d'assassinés, on relève, s'il y a eu lutte, une quantité plus ou moins grande de ces taches provoquées par des contusions de différente nature. Sur le cadavre, ces endroits se détachent très vigoureusement par leur teinte noire foncée, et peuvent ainsi renseigner sur les phases de la lutte. Cependant, la pression exercée par les mains de l'assassin sur le corps de la victime n'est pas toujours suffisamment forte pour produire des taches visibles. La victime, tuée finalement d'un coup de revolver, ne porte alors aucune trace apparente de lutte et peut sembler, si le criminel a habilement arrangé les lieux et posé bien visiblement l'arme à côté du corps de l'assassiné, s'être donné elle-même la mort.

Et pourtant les traces de pression par les doigts ou de coups existent, et peuvent être découvertes par l'objectif photographique (fig. 124). Pour cela, on photographiera les parties du corps suspectes de porter des traces de lutte (bras, cou, éventuellement jambes) sur des plaques ordinaires et

d'un format évitant une réduction trop grande. L'exposition sera courte, sans être cependant une sous-exposition. Le cliché sera développé avec un révélateur agissant lentement, et on interrompra l'opération, quand une densité moyenne sera atteinte. Par cette méthode, on aura un cliché sur lequel sera visible la moindre différence de coloration de la peau. Cette différenciation peut être encore augmentée par l'emploi de papiers positifs à contrastes.

La présence de taches suspectes une fois constatée, il sera souvent recommandable de photographier en plus grand, et suivant les mêmes règles, la région seule où elles se trouvent. C'est alors au médecin légiste, en possession de ces photographies, de se prononcer sur la nature de ces taches.

Ajoutons que, dans le public, l'opinion est assez répandue qu'on peut retrouver sur un cadavre l'empreinte des lignes papillaires des doigts qui ont exercé la pression. Ainsi on trouverait sur le cou d'un étranglé les empreintes digitales de l'étrangleur. Cette opinion est tout à fait erronée. On pourra bien constater, comme on l'a vu plus haut, des taches plus foncées aux endroits où les doigts ont été posés, mais ces taches seront uniformes, sans aucun dessin des lignes papillaires. Cette uniformité de l'empreinte est justement provoquée par l'épanchement du sang sur toute l'étendue de l'endroit comprimé.

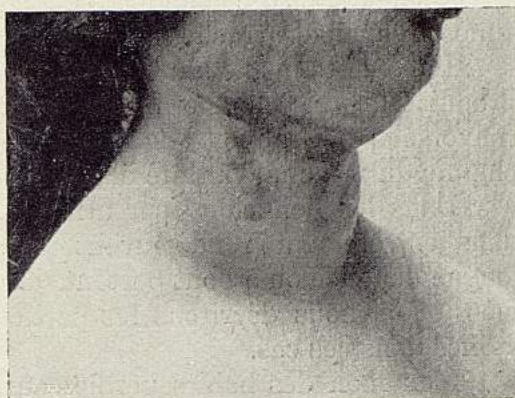


FIG. 124. — Traces de strangulation (doigts) sur le cou d'une noyée. Les traces étaient invisibles à l'œil.

Examen des habits du cadavre.

L'examen des habits du cadavre doit être fait très minutieusement. On y procédera d'abord sans déshabiller. Ce premier examen servira à constater un dérangement insolite des habits : plis ne s'expliquant pas par la position du cadavre, et pouvant ainsi indiquer qu'il a été apporté à la place où il a été trouvé ; pantalon déboutonné dans les affaires de nature sexuelle, retroussement des jupes dans les assassinats précédés de viol, etc.

Ensuite, quand toutes les constatations, qui nécessitent la présence du cadavre sur les lieux, sont faites, on le déshabillera. Mais en déshabillant on fera attention de ne pas toucher aux parties des vêtements qui peuvent porter des empreintes digitales (boutons à surface polie, par exemple) avant de les avoir examinées (traitées avec de la céruse). Des empreintes sur des parties du vêtement ont déjà servi plus d'une fois à l'identification de l'assassin ; ainsi le meurtrier d'un soldat avait laissé l'empreinte de deux de ses doigts sur le ceinturon en cuir verni de sa victime.

On ne négligera pas de chercher sur les habits de la victime d'un assassinat ou d'un meurtre des objets provenant de l'agresseur, et que ce dernier a pu perdre pendant la lutte : cheveux, poils, fibres de l'étoffe de ses vêtements, etc. Rappelons à ce propos que dans l'affaire Gouin, c'est la découverte de fibres rouge-garance dans le voile de veuve de la victime qui aiguilla les recherches sur les soldats qui voyageaient dans le train où l'assassinat avait été commis. C'étaient les épingles du chapeau de la victime qui avaient arraché les fibres de l'étoffe du pantalon de Graby.

Dans cette même affaire, l'examen du voile et du gaufrage qu'y avait produit le sang séché, permit de constater que la dame Gouin avait été renversée par Graby et Michel, et que la tête, reposant sur la plaque de chauffe du wagon, avait été écrasée à coups de talon.

Dans les homicides par armes à feu, l'examen des trous produits dans les vêtements rend souvent possible de dire si le coup a été tiré à longue distance ou à bout portant. Dans le paragraphe consacré aux armes à feu, nous décrirons les particularités qu'il faut observer sur les étoffes dans ces cas.

L'examen des habits permet aussi de préciser le nombre des coups reçus. On le verra par l'exemple suivant, qui montre également la méthode à suivre dans des cas pareils. Les médecins avaient conclu d'abord à deux coups tirés par derrière; après avoir pris connaissance du résultat de notre expertise d'habits, ils se rallièrent à nos conclusions.

VÊTEMENTS TROUÉS PAR ARMES À FEU.

LES HABITS.

Remise a été faite au soussigné de tous les habits portés le jour du crime par la victime A. J., habits tout mouillés encore de leur séjour dans l'eau. Les bas, pantalon, etc., ne pouvant rien démontrer, seront laissés de côté, et le soussigné ne s'occupera que des parties de l'habillement montrant des traces de pénétration des projectiles.

Les habits ont été portés par J. dans l'ordre suivant : 1° la chemise; 2° le broussetou complètement en loques; 3° le veston verdâtre sans doublure, faisant fonction de gilet; 4° le gilet de futaine à manches; 5° le veston brun. C'est le veston brun qui couvrait J. extérieurement.

La description des trous produits par les balles sera donc faite en sens inverse, c'est-à-dire, en commençant par le veston brun.

I. *Veston brun* :

La longueur de ce veston est de 71 cm.; le dos n'a pas de couture. On constate le passage de deux balles sur le dos et sur le côté droit du devant.

1° Les trous du dos : deux trous. Un premier trou, supérieur, à 16,5 cm. de la couture du col, à 18,5 cm. de la couture de la manche gauche et à 17,3 cm. de la couture de la manche droite. Il se trouve donc à peu près au milieu du dos. Le second trou, inférieur, est situé dans une déchirure mal reprise du veston, et n'est pas distinct. Le coin supérieur de cette déchirure est à 18 cm. de la couture du col et à environ 2 cm. en dessous du trou supérieur. Il est distant de 18 cm. de la couture de la manche gauche et de 17 cm. de la couture de la manche droite.

L'intérieur du veston est doublé de coutil à carreaux, fond brun. On y relève trois trous en équerre dont un (supérieur le plus proche de la manche

droite) est sûrement un trou d'usure. Ce dernier est distant de 15,1 cm. de la couture du col, de 16,8 cm. de la couture de la manche droite et de 18,8 cm. de la couture de la manche gauche.

Le trou supérieur fait par une balle est à 15 cm. de la couture du col, à 18,3 cm. de la couture de la manche droite et à 17 cm. de celle de la manche gauche.

Le trou inférieur se trouve à 17,3 cm. de la couture du col, à 17,8 cm. de la couture de la manche droite et à 17,5 cm. de la couture de la manche gauche.

Il est à observer que la doublure du veston est très relâchée et paraît avoir formé de nombreux plis. De là la non-concordance avec les mesures de l'extérieur du dos.

2° Les trous du devant: sur le côté droit du devant du veston on relève deux trous, dont le supérieur, long de 0,8 cm., est à 14,5 cm. de la couture du col, à 19 cm. du bord interne du veston, à 52 cm. du bas du veston et à 5,4 cm. de la couture de la manche droite.

Le trou inférieur, sensiblement plus petit que le premier et plus près de la médiane, est à 15,2 cm. de la couture du col, à 12,9 cm. du bord interne, à 48 cm. du bas et à 12,5 cm. de la couture de la manche droite. Les trous de l'intérieur du côté droit du devant du veston correspondent aux mesures des trous de l'extérieur.

II. *Le gilet de futaine:*

1° Les trous du dos: le gilet a un dos de coutil gris de 52 cm. de longueur, qui n'a pas de couture médiane. On y distingue nettement deux trous percés par des balles.

Le trou supérieur est à 16 cm. de la couture du col, à 20,5 cm. de la couture de la manche droite, et à 21,5 cm. de celle de la manche gauche. Le trou inférieur est à 18,5 cm. de la couture du col, à 21,5 cm. de celle de la manche droite et à 20,5 cm. de la couture de la manche gauche.

Les trous de l'intérieur du dos correspondent à ceux de l'extérieur.

2. Les trous du devant: sur le côté droit du devant du gilet on constate deux trous, dont le supérieur a 1 cm. de long et se trouve à 41 cm. du bas du gilet et à 3,5 cm. de la couture de la manche droite. Le trou inférieur se trouve à 12,8 cm. du bord interne du gilet, à 35,5 cm. du bas et à 9,4 cm. de la couture de la manche droite.

A noter que le trou inférieur est à peu près circulaire et de petites dimensions comme les orifices d'entrée, tandis que le trou supérieur est agrandi dans le sens de la hauteur comme les orifices de sortie. On constate également que le gilet de futaine porte sur le côté droit du devant de nombreuses traces de sang, tandis que le dos en porte relativement peu.

III. *Le veston vert servant de second gilet.*

1. Les trous du dos: la longueur du veston vert est de 69,5 cm. Il a une couture médiane par laquelle une balle a passé. Le premier trou supérieur est à 15,5 cm. de la couture du col, à 17 cm. de la couture de la manche droite, à 20 cm. de la couture de la manche gauche et à 1,8 cm. de la couture médiane.

Le trou inférieur se trouve directement sur la couture, qui n'a été que décousue sur une longueur de 1,8 cm. Le second trou inférieur est situé à 2,3 cm. du trou supérieur. La couture médiane est un peu plus rapprochée de la couture de la manche gauche que celle de la manche droite.

L'étoffe présente une légère concavité à l'endroit du trou inférieur, un peu à gauche de la couture médiane. Les trous de l'intérieur correspondent aux trous extérieurs.

2. Les trous du devant : on aperçoit seulement un trou, la seconde balle ayant évidemment passé par la déchirure de la manche. Ce trou se trouve à 17 cm. de la couture du col, à 49 cm. du bas du veston et à 14,5 cm. du bord interne.

IV. La chemise.

La chemise est en flanelle à carreaux noirs et blancs, et très sale.

1. Le dos de la chemise : le trou supérieur est à 23,5 cm. de la couture du col, à 64,5 cm. du bas de la chemise et à 35,6 cm. de la couture gauche du dos. Le trou inférieur est à 24,2 cm. de la couture du col et à 35,5 cm. de la couture gauche du dos.

2. Les trous sur le devant de la chemise : le premier trou supérieur est à 18 cm. de la couture du col, à 16 cm. du bord droit et à 74 cm. du bas de la chemise. Le trou inférieur est à 21 cm. de la couture du col, à 11,8 cm. du bord droit et à 68 cm. du bas de la chemise.

On ne constate presque pas de traces de sang sur le dos, mais beaucoup sur le côté droit de devant.

Le trou supérieur a 1 cm. de long sur 0,8 cm. de large, le trou inférieur est circulaire et sensiblement plus petit. La remarque faite à propos des trous du devant du gilet s'applique également aux trous correspondants de la chemise.

COMBIEN DE COUPS ONT ATTEINT A. J. ?

Sur le nombre de ces coups, les constatations des médecins ne sont pas formelles. Toutefois, la rédaction de leurs conclusions et celle du rapport même font supposer qu'ils admettent deux coups tirés dans le dos, et ayant traversé le corps de la victime. En effet, ils ont constaté deux plaies paraissant des ouvertures d'entrée de projectiles sur le dos et une plaie de sortie (la supérieure correspondante) sur le thorax de la victime. La seconde plaie inférieure du thorax paraît être également considérée par les médecins comme correspondant au deuxième orifice du dos. Il faut dire cependant qu'ils ne sont pas catégoriques sur ce point.

D'après la description que les médecins font de l'orifice supérieur, celui-ci présente tous les caractères d'une plaie de sortie : agrandissement de la plaie, bords déchiquetés, etc.

L'examen des habits a parfaitement confirmé cette dernière conclusion des médecins car, comme nous l'avons dit lors de la description des trous du gilet et de la chemise, ces trous supérieurs présentent les caractères des trous de sortie : agrandissement des trous, fibres tournées en dehors, etc. On peut donc admettre avec certitude que la plaie supérieure du thorax a bien été produite par une balle qui avait pénétré dans un des trous du dos.

Mais, pour la seconde plaie du thorax, l'expert soussigné n'est pas de l'avis des médecins. Cet orifice ne peut pas être une ouverture de sortie.

Premièrement, les médecins ont constaté deux plaies sur le dos et deux plaies sur le thorax de la victime, mais ils ont également trouvé, près de l'ouverture inférieure, il est vrai, une balle dans le muscle pectoral de J. Par où a-t-elle donc pénétré, cette balle, puisque les deux projectiles du dos seraient sortis par les deux ouvertures du thorax ?

Faut-il admettre qu'une troisième balle aurait pénétré dans le trou du dos fait par une des deux premières balles ? Mais cette troisième balle, pourquoi se serait-elle arrêtée, puisque son chemin était déjà fait par une autre qui avait traversé le corps ? On pourrait peut-être, à première vue, admettre un éclate-

ment de la peau produisant ainsi un second trou sur le thorax, par suite de l'arrivée de la balle, à proximité. Mais cette explication est insoutenable : l'éclatement de la peau se fait suivant la direction des fibres ou en croix ; les lambeaux de la peau peuvent être ramenés par pression, et s'adaptent alors sans solution de continuité. Les plaies par éclatement de la peau ne sont pas circulaires. Mais dans notre cas les médecins décrivent la plaie comme suit : « Du côté droit du thorax, à 8 cm. directement au-dessus du mamelon, se trouve un trou de 0,5 cm. de diamètre (donc circulaire !) avec une légère ecchymose... » (rapport d'autopsie) „ Une seconde plaie se trouve du même côté du thorax à 6 1/2 cm. du bord droit du sternum et à 7 1/2 cm. au-dessus du mamelon. Les dimensions de cette plaie sont de 0,5 à 0,6 cm. (1,5 cm. sur 1 cm. pour la plaie supérieure de sortie!) dans les deux sens (circulaire !). Les bords sont assez nets (ceux de la plaie supérieure ne sont pas nets, mais présentent quelques déchirures) ».

Cette description de la plaie inférieure est celle d'une petite plaie d'entrée, et non pas celle d'une plaie d'éclatement.

Mais l'hypothèse d'éclatement de la peau par la proximité de la balle qui avait pénétré par le dos est complètement ruinée par les trous du devant des vêtements et correspondant à la petite plaie inférieure. Si même on pouvait admettre l'éclatement de la peau, l'hypothèse d'un éclatement analogue des tissus du vêtement est absolument inadmissible. La petite plaie inférieure du thorax est donc bien une plaie produite par un projectile qui a pénétré dans le thorax par le devant.

Du reste, la nature des trous des vêtements, correspondant à la plaie inférieure, confirme bien cette conclusion. Leur forme ronde, leurs dimensions beaucoup plus petites que celles du trou de sortie, la direction « en dedans » des fibres de l'étoffe montrent bien qu'il s'agit là de trous produits par une balle tirée dans le thorax, et qui n'est pas sortie par le dos (fig. 125).

J. a donc été atteint de trois balles, deux tirées dans le dos et une tirée dans la poitrine.



FIG. 125.

LA DIRECTION DES COUPS DE FEU TIRÉS SUR J.

La position du trou d'entrée sur le dos des vêtements et celle du trou de sortie correspondant sur le devant indiquent très nettement que ce coup a été tiré de gauche à droite à peu près en ligne horizontale. Cela peut être le coup d'un homme tirant debout, en allongeant le bras, sur un autre homme également debout. Le second coup dans le dos, d'après la situation de son trou d'entrée dans les vêtements et la description que font les médecins de la position de la balle dans l'intérieur du corps de J., paraît avoir été tiré dans les mêmes conditions que le premier.

Le coup de la poitrine, à conclure d'après la position du trou sur les divers vêtements, paraît avoir été tiré dans la direction de droite à gauche.

Il est impossible de se prononcer avec sûreté sur la question de savoir si J. se tenait debout quand les coups de feu ont été tirés sur lui, mais le fait qu'on trouve de nombreuses traces de sang en dessous des trous des habits, et jamais en dessus, montre du moins que le corps de J., au moment où il a été blessé, était déclive, c'est-à-dire que la partie inférieure du corps était plus basse que la partie supérieure.

EXEMPLE DE VÊTEMENTS TROUÉS PAR ARME PERFORANTE.

Le second exemple que nous allons donner illustrera la recherche du nombre des coups de couteau portés à la victime, et la possibilité de fixer certaines dimensions de la lame meurtrière par l'examen des habits :

M. le juge informateur.... a remis au soussigné le veston et le gilet de l'agent de sûreté D., blessé au cours de la bagarre de la place du Pont, dans la nuit du 23 au 24 novembre 1905, ainsi que le couteau suspect d'avoir servi à produire les blessures de D., avec mission de déterminer, si possible, le nombre des coups portés sur D. et si c'est bien le couteau qui a provoqué les coupures constatées dans les vêtements.

Au cours d'un examen approfondi, le soussigné a constaté ce qui suit :

1. *Veston.* Sur la manche droite, côté externe et à 7 centimètres environ du coude, une fente traverse la doublure et laisse passer toute la largeur du couteau. A 2 centimètres en dessous de cette première fente, une seconde à bords très francs, et laissant passer 3 centimètres de la lame du couteau. A 3 centimètres en-dessous de la seconde fente, une troisième, très franche, laissant également passer 3 centimètres de la largeur de la lame. A un centimètre en dessous de la dernière, une quatrième fente légèrement courbe ne traversant pas la doublure. En outre, on trouve une déchirure de l'étoffe et de la doublure, en forme de triangle, à 12,5 centimètres du bas de la manche, face interne. Sous la manche droite, près de l'aisselle et au dos, on constate une longue fente de 3,4 centimètres correspondant à une fente dans la doublure de 2,5 centimètres. Le coup paraît nettement avoir été porté du haut. Sur le col, du côté droit, à 10 centimètres de la pointe du revers droit, est une petite fente de 0,8 centimètres n'ayant perforé que le col.

Sur le côté droit du devant du veston, près du second bouton à partir d'en bas, se trouve une petite fente verticale de un centimètre, n'ayant pas troué la doublure.

Dans la doublure intérieure, côté droit, à 20 centimètres en dessous de la poche intérieure, on relève deux coupures verticales n'affectant pas l'étoffe même et dont la provenance est douteuse.

2. *Gilet :* On constate sur le devant, côté droit, à 3 centimètres au-dessus de la poche du bas, une entaille horizontale de 2,5 centimètres qui a traversé la

doublure ; à 2,4 centimètres en dessus de cette première, une seconde entaille courbe et oblique externe de un centimètre de long. A 3 centimètres en dessus de cette seconde, une troisième fente de 1,2 centimètre rectiligne et oblique externe. Le couteau passe tout juste par la seconde fente.

La première fente paraît avoir été produite par un coup porté de haut en bas avec le tranchant de la lame perpendiculaire au corps de l'agent D., celui-ci étant couché sur le côté gauche. La seconde fente paraît aussi provenir d'un coup porté de haut en bas, mais avec le tranchant de la lame parallèle à l'axe du corps. Le troisième coup a été porté plus obliquement.

Conclusions : Il a sûrement été porté à l'agent D. onze coups de couteau, dont huit ont perforé la doublure.

Etant donné le tranchant très aiguisé du couteau suspect et les bords très francs de la plupart des entailles constatées sur le gilet et le veston, enfin les dimensions de la lame ne s'opposant pas à ce que les entailles soient faites par elle, le soussigné croit parfaitement possible que les blessures de l'agent D. proviennent du dit couteau.

L'examen des entailles des vêtements fait croire également au soussigné que les coups ont été portés d'en haut, l'agent D. étant couché sur le côté gauche. La position des entailles sur la manche droite démontre que l'agent D. a dû soulever et plier le bras droit en le portant vers sa figure ou le haut de son corps, pour se protéger.

La fente en triangle, au bas de la manche, montre qu'en faisant ce mouvement il a tourné la main en dehors.

L'examen microchimique de l'enduit qui se trouvait sur le tranchant de la lame a démontré que cet enduit était du sang.

SIMULATION D'ATTAQUES.

Enfin les simulations d'attaques ne sont pas rares dans la pratique judiciaire et policière, comme nous l'avons déjà vu plus haut à propos des simulations de ligotage. L'individu qui veut faire croire à une agression, parfois pour cacher une perte ou une appropriation frauduleuse d'argent, se troue les habits avec un couteau ou un autre instrument piquant et perforant. Quelquefois, en procédant à cette mise en scène, il commet des bêtises qui démontrent immédiatement le truquage. Ainsi, des individus se sont troué la chemise avec des poignards et se sont porté volontairement de petites blessures. Mais pour faire croire à un coup de poignard, ils se sont troué deux fois la chemise, sans songer qu'un coup ne peut pas produire deux trous. En effet, ou bien il passe à travers la chemise non pliée, et alors c'est un trou qu'on constate, ou bien la chemise est pliée à l'endroit où porte le coup, et ce sont alors trois trous qui se forment.

L'exemple suivant, que nous donnons in extenso, car il est intéressant au point de vue de la discussion des constatations relevées par l'expert, a rapport à une agression simulée, simulation que nous avons nettement entrevue et signalée, et qui fut ensuite pleinement confirmée par les résultats de l'enquête. Notre conviction résulta de l'examen des habits perforés de la prétendue victime.

EXEMPLE : EXAMEN DES HABITS DANS UN CAS DE SIMULATION D'ATTAQUE.

L'expert soussigné a été chargé par M. le juge..., en date du 15 janvier 19..., d'examiner les vêtements, etc., du nommé X. qui, d'après ses dires, le 13 janvier

vers 7 heures du soir, a été victime d'un attentat. Il aurait été attaqué, comme il passait à travers le bois, par un individu qui lui aurait demandé de l'argent. Sur son refus, cet individu, s'approchant du côté droit de X., lui aurait donné un coup sur le côté gauche, région des reins. X. se serait débarrassé de son agresseur en l'envoyant rouler par terre par un vigoureux coup de pied au ventre. Plus tard seulement, X. se serait aperçu d'une coupure sur son veston, d'une autre sur son gilet et d'égratignures sur sa montre, traces provenant du coup donné par l'agresseur.

L'expert soussigné a examiné minutieusement les traces de cette agression sur les vêtements de X., et au cours de cet examen il a fait les constatations suivantes :

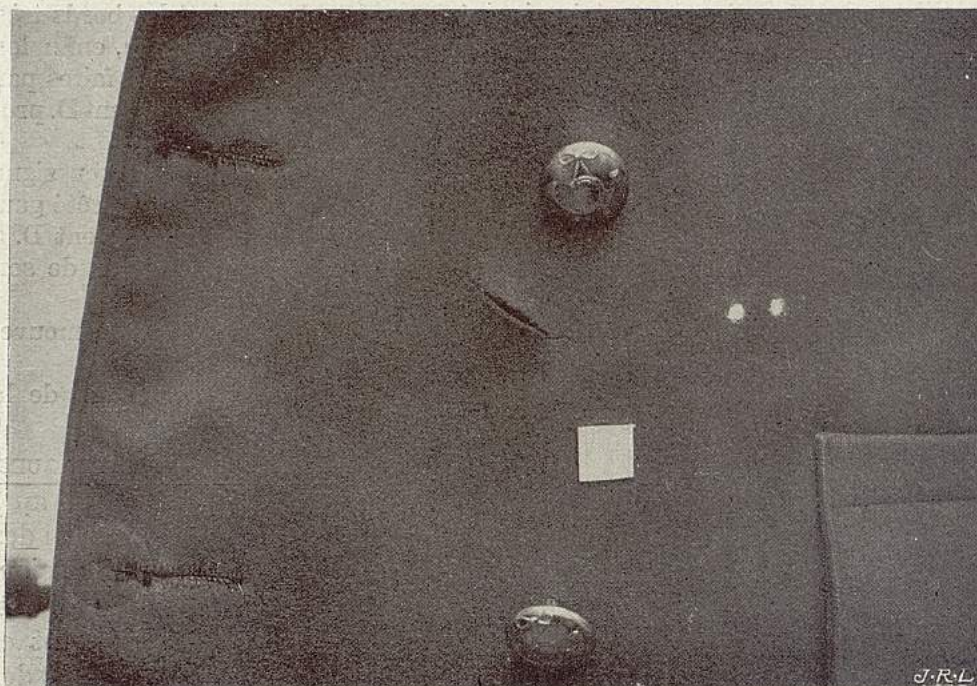


FIG. 126.

Description des traces. — Sur le pan gauche du veston, un peu au-dessus de la poche latérale extérieure (à 28,5 cm. resp. à 27,5 cm. du bord inférieur du veston), se trouve une coupure oblique externe de 3 centimètres (fig. 126). Cette coupure, rectiligne jusqu'à une distance de 2,5 centimètres depuis l'angle interne, change à cet endroit de direction et devient horizontale pendant 5 millimètres. Finalement elle reprend sur un très petit espace (2 mm.) sa direction oblique externe. Les bords de cette coupure sont francs. Elle a été évidemment faite avec un instrument piquant et, en même temps, tranchant d'un côté (couteau de poche, couteau à cran d'arrêt, lame de ciseaux, etc.). La partie mousse de l'instrument était du côté du coin inférieur de la coupure. L'irrégularité de la coupure à cet endroit indique nettement ce détail.

A cette coupure de l'étoffe extérieure, correspond une coupure dans le triège servant à raidir les pans du veston. Mais cette seconde coupure n'est pas aussi grande que la coupure extérieure: elle n'a que 17 millimètres, et ses bords sont effilochés ensuite de la nature de l'étoffe. La pointe supérieure de cette

seconde coupure ne commence qu'à une distance de 13 millimètres de la pointe supérieure de la coupure extérieure. La direction générale de la coupure du triège est la même que celle de la coupure extérieure. Cette seconde coupure paraît indiquer la largeur de l'instrument ayant servi à produire les coupures : en prenant en considération l'agrandissement presque constant de ces coupures ensuite des mouvements de la lame, ce serait une lame d'une largeur maximale de 15 millimètres qui les aurait occasionnées. La différence de grandeur entre les deux coupures provient du fait, que l'auteur du dégât, en retirant la lame du veston, a continué à couper l'étoffe extérieure sur un petit espace.

Sur la doublure noire intérieure du veston, on constate, à peu près à la hauteur de la coupure extérieure, deux petits trous, mais à l'examen on constate que ces deux déchirures proviennent de l'usure de la doublure.

Par contre, on relève sur cette doublure intérieure, à la hauteur de la coupure extérieure et à 4 resp. 5 centimètres en arrière de sa pointe externe, deux petits trous paraissant être les trous de sortie de la lame du veston. La présence de deux trous de sortie paraît indiquer que la lame a frappé deux fois et que, entre les deux coups, elle a été retirée, mais qu'elle n'est pas sortie du triège. Ces trous de sortie sont beaucoup plus petits que le trou d'entrée. Ceci peut provenir du fait que, le coup étant porté très obliquement, ce n'est que l'extrémité de la lame qui a troué la doublure, tandis que la partie large de la lame se trouvait engagée entre la doublure intérieure

et le triège. Sur la poche de montre du gilet, à la hauteur de la coupure extérieure (à 8 centimètres du bord supérieur de cette poche) on constate une coupure horizontale de 2,5 centimètres à bords un peu déchiquetés. Cette coupure du gilet correspond, quand le pan du veston est un peu tiré sur le devant (maintenu dans cette position par la courroie de la sacoche de X.), à la coupure du veston. Les bords déchiquetés de la coupure indiquent qu'elle a été produite par la pointe de la lame. La doublure intérieure de la poche du gilet montre une coupure correspondant à la coupure extérieure.

Sur la partie inférieure gauche du couvercle de la montre de X., on relève une série de six rayures, longues de 0,8, 1,8, 0,5, 0,2, 1,7 et 0,3 centimètres (fig. 127).



FIG. 127.

A l'endroit où les rayures de 1,8 centimètre et celle de 0,5 centimètre se croisent, on remarque un enfoncement produisant une petite bosse sur la surface interne du couvercle.

Si l'on place la montre dans la poche du gilet, ces rayures correspondent à peu près à la coupure de la poche. La bosse a été évidemment produite par la pointe de la lame.

L'expert soussigné, désirant se rendre compte de l'action d'une lame d'acier pointue sur une surface métallique, quand la pointe de la lame frappe la surface obliquement et que celle-ci résiste, comme cela a dû être le cas dans l'affaire X., a frappé un morceau de fer-blanc, fixé à peu près dans la position d'une montre dans la poche du gilet, avec un couteau de poche pointu. Il a porté les coups obliquement avec la main droite et avec la main gauche, et il a fait, en procédant à ces expériences, les constatations suivantes :

1° La pointe du couteau glisse pendant un certain temps sur la surface métallique en produisant une rayure plus ou moins profonde et s'arrête brusquement en s'enfonçant dans le métal ; 2° la force nécessaire pour produire cet effet est relativement peu considérable ; 3° en portant le coup avec la main gauche, on produit des rayures plus ou moins horizontales comme celles de la montre de X.

Le fait de trouver sur le couvercle de la montre de X. six rayures et de ne constater sur l'étoffe de la poche du gilet qu'une seule coupure, peut paraître étrange. Cependant il s'explique de deux façons : 1° il y a eu six coups sans que la lame soit sortie de la poche du gilet et, par conséquent, de la coupure de l'étoffe ; cette dernière a, du reste, pu s'accrocher à la lame et suivre celle-ci dans sa retraite ; 2° le couteau est sorti de l'étoffe du gilet (il ne peut s'agir que de la pointe de la lame) et y est rentré, mais les fils de l'étoffe se sont écartés sans être coupés, et l'étoffe, élastique, a suivi le mouvement de la pointe du couteau.

De tout ce qui précède il résulte : 1° que les coupures sur les vêtements et les rayures sur la montre de X. ont été produites avec une lame tranchante d'un côté et pointue, d'une largeur maximale de 1,5 à 1,6 cm., probablement avec un couteau de poche ; 2° qu'elles sont les conséquences de coups portés avec le couteau sur le côté gauche de la personne d'X., le couteau étant tenu dans la position « du couteau », c'est-à-dire le pouce près de la lame, et non pas dans la position du « poignard », où le pouce s'appuie sur l'extrémité du manche. Le soussigné n'a rien trouvé qui puisse faire croire que les différentes coupures et rayures aient été faites non pas ensemble, mais séparément. L'irrégularité du coin inférieur de la coupure extérieure du veston a été produite par la partie mousse du couteau, et n'est pas anormale.

Il était encore intéressant de chercher à établir avec quelle main les coups avaient été portés.

Comme cela a été démontré plus haut par la forme de la coupure de l'étoffe extérieure du veston, le couteau a dû pénétrer obliquement, le dos en bas, le tranchant incliné vers la médiane. Si l'on admet que le coup a été porté par un agresseur et que celui-ci tenait normalement le couteau, la position de la lame et le fait que le couteau a glissé entre l'étoffe extérieure et la doublure du veston de sorte que sa pointe n'est sortie que bien en arrière de la coupure d'entrée, font supposer que l'agresseur a tenu son couteau avec la main gauche. En effet, en tenant le couteau normalement de la main droite, même en admettant que le couteau (l'agresseur venant du côté droit de la victime) ait pu dévier et glisser entre la doublure et le veston, la direction de la lame aurait dû être

en sens inverse: le tranchant tourné vers l'extérieur du corps et non pas vers la médiane, comme c'est le cas du couteau qui a troué le veston de X. Par contre, si l'agresseur était gaucher, la position de la lame est normale et l'effet produit par le coup est explicable.

Finalement, X. lui-même, en tenant le couteau normalement avec la main droite, aurait facilement pu produire sur ses habits et sa montre les effets constatés. Cette dernière hypothèse devra être sérieusement envisagée. Bien qu'il ait été impossible au soussigné de trouver un indice qui permette de dire avec certitude, si X. a bien reçu un ou plusieurs coups d'un agresseur, ou si X. a produit lui-même les traces de coups de couteau avec la main droite, l'expert penche plutôt vers cette dernière hypothèse vu la multiplicité des coups sur la montre et la nature très bénigne de ce ou de ces coups.

CROQUIS ET PHOTOGRAPHIES DE TRACES DE VIOLENCE SUR LES VÊTEMENTS.

En procédant à l'examen des habits de la victime, on fixera par la photographie autant que possible toutes les traces de violences avec leurs particularités. On sera même parfois amené à exécuter des microphotographies de certains détails, les fibres brûlées de l'étoffe par les coups de feu portés à bout portant, par exemple.

Mais on a avantage aussi quelquefois à faire des croquis schématiques des traces de violences sur les vêtements. Ces croquis, dont le juge d'instruction ou le jury pourront toujours vérifier l'exactitude sur les vêtements mêmes, devront être faits de telle façon que le mécanisme de l'attaque soit nettement reconnaissable. La figure 128 montre un croquis de ce genre fait à propos d'un cas d'empoisonnement par de l'acide sulfurique concentré.

EXAMEN DE L'HABIT DE L'AGRESSEUR.

Enfin, les habits des individus suspects d'avoir commis un homicide ou porté une blessure à une autre personne seront également examinés avec soin. C'est surtout du sang qu'on aura à y rechercher, sang qui, souvent, aura été plus ou moins complètement enlevé par un lavage à l'eau. Dans ce dernier cas, la photographie pourra souvent déceler des taches là où l'on ne distingue rien d'anormal à l'œil nu. L'examen du sang sur les habits du meurtrier devra être effectué suivant la méthode moderne du sérodiagnostic.

La disposition du sang sur les vêtements de l'assassin permettra parfois aussi d'élucider certains épisodes de l'agression.

Il ne faut pas oublier non plus d'examiner les souliers (semelles et replis) des individus suspects pour y rechercher le sang ou les particularités du sol sur lequel l'homicide a été commis.

A ce propos il faut ajouter que, dans quelques cas, très rares il est vrai, des assassins ont exécuté leur crime tout nus pour ne pas être trahis ensuite par des taches de sang sur leurs habits (assassinat du banquier Rémy par Renard et Courtois).

Il y a eu également des affaires d'homicide volontaire où les meurtriers ont pris les vêtements des victimes et couvert celles-ci des leurs propres. Ainsi, dans l'assassinat de Fleurot (assassinat de la rue du Mont-

Thabor, Paris 1909), l'assassin avait endossé les habits de Fleurot et avait laissé les siens sur le cadavre. L'examen de ces derniers permit de constater que le chapeau melon venait de Bruxelles, et que les boutons du pan-

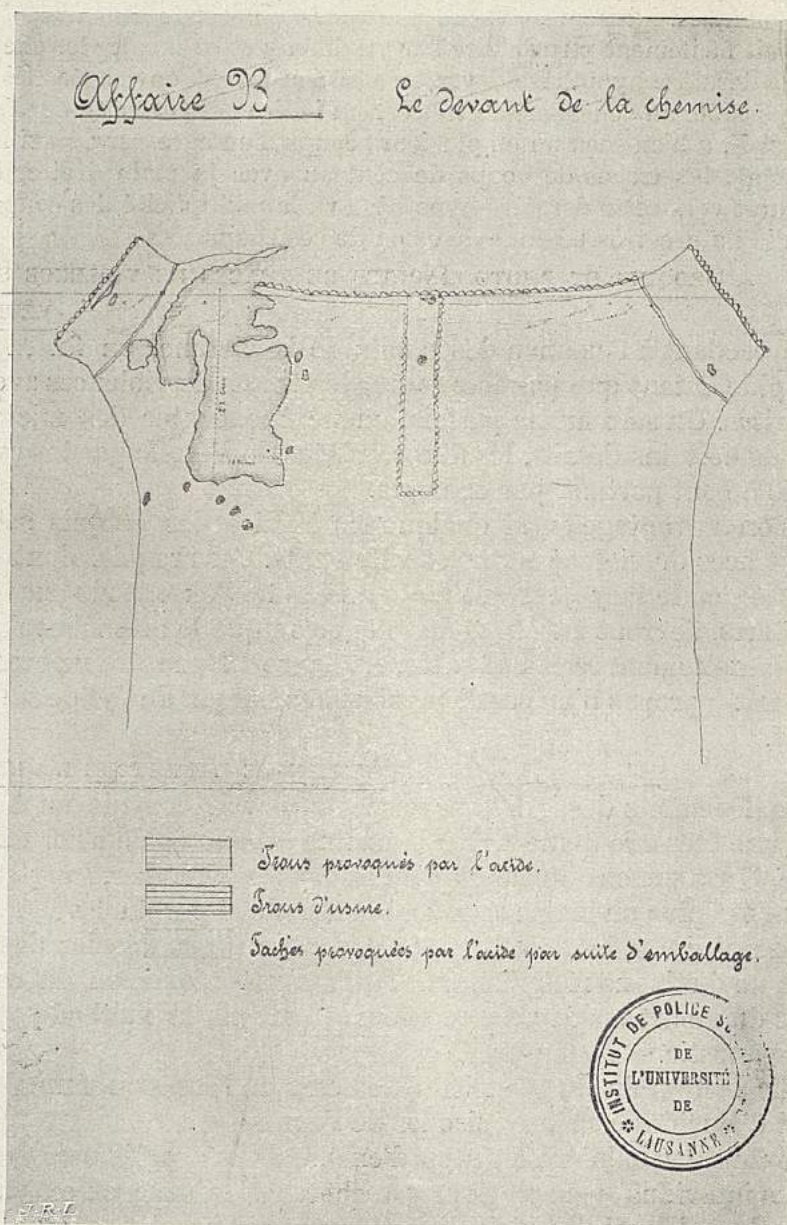


FIG. 128.

talon portaient l'adresse d'un tailleur de Buenos-Aires. Le veston était un veston-confection sans marque. L'inspecteur principal, Robert, de la Sûreté de Paris, auquel fut confiée la recherche de l'auteur du crime, réussit d'abord à trouver le fabricant de l'étoffe du veston, lequel lui communiqua les noms des commerçants qui avaient reçu des parties de la pièce d'étoffe

en cause. Malheureusement ces commerçants utilisaient l'étoffe pour la confection ; ils ne purent donc pas indiquer les noms de ceux qui avaient acheté les vestons tout faits. Il en fut autrement du pantalon. Le tailleur de Buenos-Aires fut à même de renseigner la police sur le nom du client pour lequel il avait fait ce pantalon. C'était un valet de chambre, d'origine belge qui, de son côté, raconta qu'il avait donné ce pantalon à un pauvre compatriote de passage à Buenos-Aires, dont il indiqua le nom. Le bénéficiaire de cette largesse, un déserteur, qui avait commis son forfait à Paris en rentrant d'Amérique, fut retrouvé par Robert dans une prison belge.

En général, les marques des tailleurs sur les habits des individus suspects d'un homicide et cachant leur identité peuvent fréquemment fournir à l'enquête des indications précieuses, par exemple sur les villes fréquentées par l'individu. Ainsi, l'examen des marques des habits de Diwnorgorsky, un des assassins russes de Montreux, nous avait permis de fixer la route suivie par lui depuis son départ de Russie.

EXAMEN DES PLAIES, ETC. DU CADAVRE.

Les plaies et blessures du cadavre peuvent nous renseigner le plus souvent presque immédiatement sur la nature de l'instrument qui a servi à donner la mort. Bien que l'examen principal de ces blessures soit du ressort du médecin légiste, le magistrat enquêteur, et tout spécialement l'expert de police technique, seront appelés souvent à collaborer en quelque sorte avec le médecin.

Nous donnerons dans ce qui suit une caractéristique rapide des plaies et blessures provoquées par les divers instruments employés par les meurtriers. Nous aurons soin d'indiquer en même temps, s'il y a lieu, les recherches accessoires à exécuter sur les instruments mêmes ou ailleurs. Pour tout ce qui concerne l'examen médical du cadavre, nous renvoyons aux excellents précis de médecine légale de Lacassagne et de Vibert.

Instruments contondants.

Un instrument contondant est un corps quelconque sans arêtes tranchantes, lequel, violemment mis en contact avec la peau, la broie, la déchire même, mais sans la couper ou la piquer. Suivant le degré de contusion provoqué, ses effets se présentent différemment et prennent des noms différents.

Le degré le plus léger de la contusion est l'*excoriation* ou *empreinte parcheminée*. La surface de la peau est seule atteinte. Les lames cellulaires des téguments sont détachées et, avec le temps, tombent desséchées.

Si, par la compression, il y a rupture de vaisseaux sanguins, la blessure prend le nom d'*ecchymose*. L'*ecchymose*, par suite de la non-absorption du sang, présente d'abord une teinte rouge assez vive, qui passe rapidement au rouge sombre, ensuite au bleu, au vert et finalement au jaune clair. Les parties du corps où la peau est fortement pigmentée (scro-

tum, paupières, face interne des bras, etc.) accusent, en cas de compression, une coloration très forte.

L'ecchymose très étendue est la *sugillation*, l'ecchymose nettement localisée avec enflure de l'endroit comprimé est la *bosse* ou la *meurtrissure*.

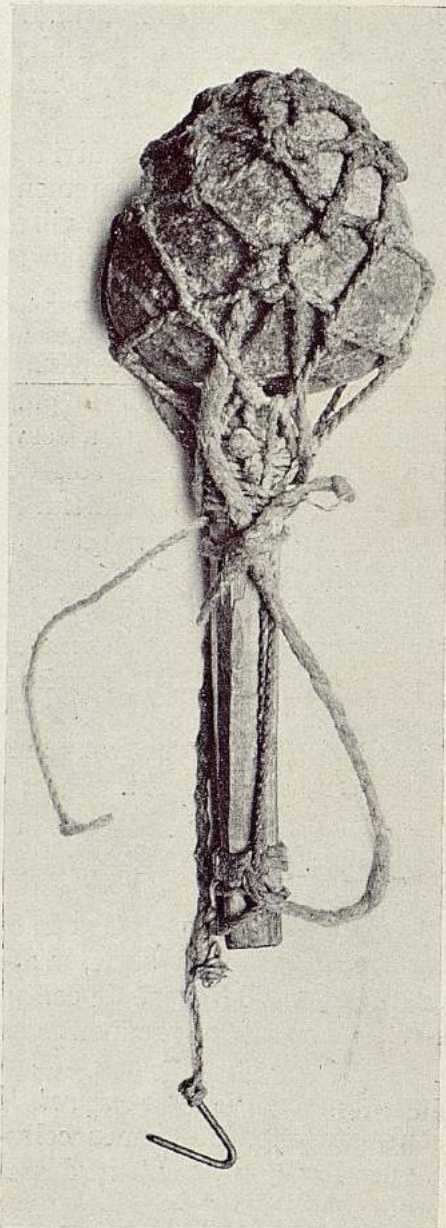


FIG. 129. — Massue formée par une pierre et pendue à la ceinture.

défendre, ou par colère, sans l'intention de donner la mort, se sert du premier corps dur qui lui tombe sous la main.

NATURE DES INSTRUMENTS CONTONDANTS.

Les instruments contondants sont très divers et nombreux. Nous aurons à y distinguer entre les instruments naturels et les instruments artificiels. Dans la première catégorie rentrent les mains et les poings, les pieds, la tête, les genoux et les coudes. La lutte japonaise est riche en coups de cette nature. Ces armes naturelles, employées comme instruments contondants amènent assez rarement la mort. Cependant elles peuvent en être la cause indirecte, par exemple si la victime tombe sous la violence du coup et se fracture le crâne par sa chute, ou si la victime, ayant reçu un coup de pied dans le ventre, est atteinte de péritonite. L'instrument contondant naturel est l'arme des rixes.

La seconde catégorie comprend un nombre très grand d'instruments et d'outils divers, tels que les coups de poing américains, le casse-tête, la barre de fer, la pince monseigneur, la bouteille, le dos de la hache, le marteau, le caillou, le bâton de caoutchouc plein, la bûche, le talon des chaussures, la crosse du revolver, etc. Tout corps dur peut être utilisé comme instrument contondant.

Naturellement, l'assassin qui veut tuer avec l'instrument contondant, le choisit en conséquence. Son arme doit être suffisamment forte pour provoquer une mort si possible instantanée. Il se sert de ce genre d'arme pour éviter le bruit et le sang, ce qui ne lui réussit pas toujours. Celui qui frappe pour se

Comme le fait remarquer Lacassagne, les assassins assomment fréquemment leurs victimes avec des instruments de leur profession : Foulloy, garçon marchand de vin, tue son patron avec un syphon; Carrard, bûcheron, tue Mivelaz à Poliez-Pittet avec une serpe. En novembre 1910, un tailleur et toute sa famille sont tués par un de ses ouvriers à coups de fer à repasser, etc.

A noter que, dans les homicides prémédités et exécutés à l'aide d'instruments contondants, c'est très souvent le marteau ou le maillet que l'on emploie, arme terrible, facile à dissimuler et à transporter. Bistor, Lebiez, Leblanc, etc. se sont servis de marteaux.

SYMPTOMES DES CONTUSIONS.

Les blessures faites au moyen d'instruments contondants sont des blessures par pression ou par coups. Sous l'effet de la pression, la peau peut éclater, mais, dans beaucoup de cas, elle reste intacte. Nous avons donc à distinguer les contusions avec plaie et les contusions sans plaie. Il ne faut pas confondre les contusions avec plaie avec les plaies produites par une arme tranchante. La contusion avec plaie est appelée plaie contuse. Elle se produit surtout si, au-dessous de la peau, se trouve un plan osseux comme les os du crâne, le tibia, le genou, etc. Un coup ou une très forte pression exercée sur ces endroits du corps font éclater la peau suivant une ligne. Cet éclatement ressemble fréquemment à une blessure faite par un instrument tranchant, et ce n'est qu'un examen attentif, à la loupe, qui peut faire découvrir l'un ou l'autre des caractères de la plaie contuse.

Les caractères de la plaie contuse sont : forme irrégulière, bords déchiquetés, amincis et décollés, angles irréguliers et peu nets et, souvent, bords entourés d'une zone ecchymotique plus ou moins large.

Quand on frappe avec le poing ou un autre instrument sans angles (bouteille) sur les arcades sourcilières, qui sont très tranchantes chez certains individus, il peut se former une plaie contuse par écrasement. Cette plaie a parfois une forme étoilée ou en Y et peut facilement se confondre avec la blessure produite par un caillou anguleux ou par un coup de poing américain avec pointes.

Les contusions avec ou sans plaie affectent fréquemment la forme de l'instrument qui les a causées. Ainsi le fouet, le marteau, le maillet, le dos de la hache, laissent souvent une zone ecchymotique reproduisant presque exactement leur forme.

Si l'instrument contondant frappe obliquement ou glisse, il peut arracher la peau et les parties situées en dessous. Ces blessures, notamment chez les gens frappés à terre à coups de talon, présentent des plaies en lambeaux à bords très irréguliers.

Quand elle est très forte, la contusion entraîne des fractures osseuses, et la blessure extérieure est alors accompagnée de lésions internes fréquemment mortelles.

CONTUSIONS SUR L'AGRESSEUR.

Ajoutons que les agresseurs portent parfois des contusions faites par

leurs victimes. En effet, ces dernières se défendent à coups de poing ou de pied, et provoquent ainsi sur l'assaillant des contusions la plupart du temps sous forme d'excoriations ou d'ecchymoses. La recherche de ces traces de lutte sur l'individu soupçonné d'homicide ou de blessures s'impose donc immédiatement après son arrestation. On trouve surtout ces blessures sur les tibias des agresseurs.

Instruments perforants.

Les instruments perforants sont de nature très diverse. Tout objet pointu peut jouer ce rôle. Dans les affaires d'assassinats ou de blessures par armes perforantes nous trouvons le plus souvent : le poignard, le stylet, le couteau avec ou sans cran d'arrêt, la fourche, le tiers-point, la lime triangulaire, l'alène du cordonnier, la baïonnette ou le yatagan, même le



FIG. 130. — Assassinat par coups de pioche.

compas et l'aiguille ou l'épingle à chapeau (on a employé cette dernière pour tuer des nouveau-nés en la leur enfonçant dans la fontanelle).

Le choix de l'instrument varie avec les individus qui l'emploient. Ainsi le criminel professionnel, toujours armé, se sert de préférence du poignard, du stylet et du couteau à cran d'arrêt. Cependant, l'alène du cordonnier, le tiers-point et la lime triangulaire sont fréquemment aussi utilisés par eux. En outre, les criminels de divers pays recourent à des armes différentes. L'Italien et l'Espagnol manient souvent le poignard et le stylet; en France, en Suisse et en Allemagne, c'est le couteau à cran d'arrêt qui jouit de la plus grande vogue parmi la pègre. Le couteau à cran

d'arrêt, de son côté, affecte des formes différentes suivant qu'il est d'origine française ou allemande. Le couteau français, souvent à manche légèrement courbe, se distingue nettement du couteau à cran d'arrêt bavarois avec son manche en corne.



FIG. 131. — Divers genres d'armes perforantes et tranchantes : coup de poing avec stylet, couteau corse, alêne, couteau à cran d'arrêt français, poignard, couteau à cran d'arrêt allemand, rasoir, couteau de poche, couteau dit « jambe de femme ».

La baïonnette et le yatagan sont les armes du soldat, et il les utilise dans les rixes. Malheureusement, ces dernières années, la baïonnette est devenue aussi l'arme de l'apache-soldat. L'épée est utilisée dans les duels, fort rarement dans les assassinats. Cependant, en 1906, un fabricant a été assassiné par son chauffeur avec une canne à épée, et en 1907, un paysan vaudois a tué un de ses concitoyens avec une lame de fleuret. La fourche apparaît souvent dans les crimes des paysans.

COUPURES, ETC. PAR ARMES PERFORANTES.

Les armes perforantes ne produisent pas toujours des plaies typiques à petit orifice. Quand l'instrument frappe très obliquement les tissus, il produit des plaies superficielles, de longues coupures ou estafilades. Ainsi quand le meurtrier vise la tête et la rate, le coup érafle l'épaule ou la poi-

trine en y produisant une entaille plus ou moins superficielle et plus ou moins longue.

Dans les cas de blessures par instrument perforant il faut chercher à établir de quelle manière l'instrument était tenu. Si c'est la lame qui vient en contact avec le pouce, c'est la position du couteau, si elle est en contact avec le petit doigt, c'est la position du poignard. Dans le premier cas, on a des plaies avec perforation dans les cuisses, l'abdomen et le bas du dos, et des estafilades à la tête et à la poitrine. Dans le second cas, c'est l'inverse.



FIG. 132. — Divers genres de couteaux ayant servi à des homicides et tentatives.

CARACTÈRES DES PLAIES.

Les plaies par armes perforantes ont un petit orifice, d'où ne s'écoule que peu de sang, à moins qu'une artère ne soit tranchée. Les bords de la plaie peuvent être infiltrés de sang. D'après Lacassagne, les hémorragies externes sont rares. Le canal interne des plaies par armes perforantes est étroit et profond (le canal de la blessure du président Sadi Carnot avait 16 cm. de longueur).

— Les éraflures, estafilades, etc. provoquées par le coup tangentiel d'un instrument perforant ont la forme d'une gouttière, et ressemblent parfois à s'y méprendre à des blessures faites avec un instrument tranchant.

Les armes perforantes peuvent, si elles sont maniées avec une grande force, pénétrer dans les os. Le Prof. Lacassagne possède, par exemple,

dans son remarquable musée de médecine légale et d'anthropologie criminelle, un crâne où la pointe du couteau est restée encastrée.

LES INSTRUMENTS ET LA FORME DE LA PLAIE.

Tourde distingue quatre classes d'instruments perforants : 1^o instruments cylindriques ; 2^o lames pointues et tranchantes ; 3^o instruments piquants à arêtes ; 4^o instruments perforants irréguliers.

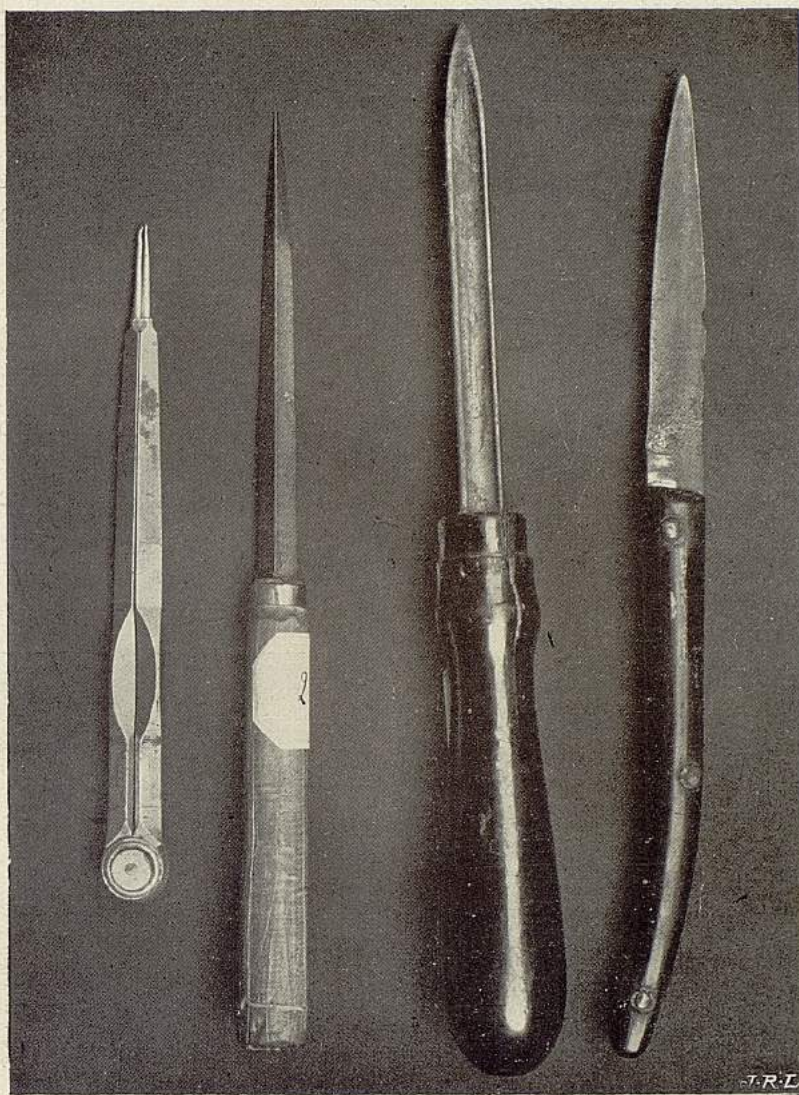


FIG. 133. — Divers armes perforantes ayant servi à des homicides et tentatives : compas, lime triangulaire, stahl, couteau pointu.

Dans la première classe rentrent les épingles, aiguilles, poinçons, clous, tiges coniques, etc. Les plaies produites par ces instruments ne sont pas arrondies, mais linéaires et rectilignes. Quand elles sont occasionnées par un instrument volumineux, elles se rapprochent beaucoup par leur forme de celle que fait un couteau.

La direction des plaies varie avec l'endroit du corps qui a été touché. Elle suit la direction des fibres de la peau. C'est cette circonstance qui permet de distinguer, en dehors de leur moindre étendue, les plaies produites par un instrument piquant et conique de celles qu'a faites un couteau. Aux endroits où convergent plusieurs systèmes de fibres cutanées orientées d'une façon différente (près de la colonne vertébrale par exemple) la plaie devient irrégulière. Elle est étoilée et ressemble à celles que provoque un instrument à arêtes.

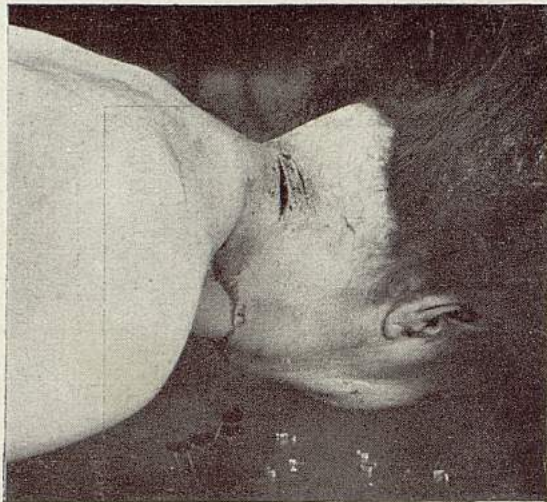


FIG. 134. — Meurtre : coups de couteau dans la nuque.

Si l'arme est très tranchante, la direction de la plaie est absolument indépendante de celle des fibres de la peau. La forme de la blessure reproduit alors parfois très exactement celle de la lame. Ainsi un couteau peut provoquer une plaie en forme de triangle très allongé, où la base représente le dos du couteau. Cependant, avec les couteaux, la reproduction exacte de la forme de la lame par la plaie est rare. Le plus souvent, c'est une plaie à angle aigu et à angle obtus, ce dernier correspondant au dos du couteau. Si le coup est porté obliquement, la plaie a deux angles aigus, les bords étant légèrement concaves en sens inverse. Si le couteau, au moment de pénétrer dans le corps, subit une pression vers le bas ou vers le haut, ou si la victime remue au moment où elle est frappée, la plaie devient souvent sensiblement plus grande que la largeur de la lame.

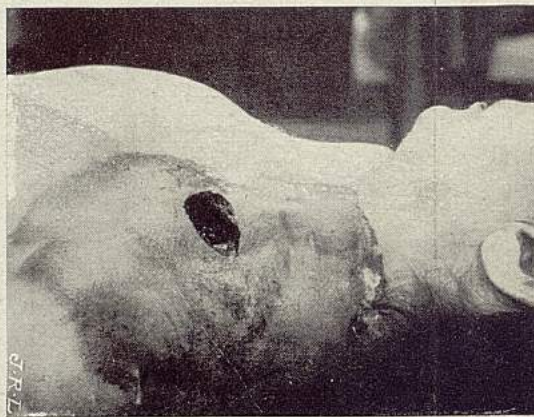


FIG. 135. — Coup de couteau dans l'épaule : la peau étant très tendue, les bords de la plaie se sont écartés.

Si le tranchant est émoussé, la plaie prend, comme pour les instruments coniques, l'orientation des fibres de la peau. Ce fait a été assez souvent constaté lors de blessures faites par des baïonnettes.

Les plaies *en boutonnière*, produites par des armes piquantes et tranchantes, se distinguent de celles qui proviennent de certains instruments contondants par la régularité des bords et la netteté des angles.

A observer aussi que les armes à bords mousses peuvent, en raison de l'élasticité de la peau, produire des plaies plus petites que la largeur de la lame.

Les lames de fleurets triangulaires, de compas, de limes triangulaires, etc., qui font partie de la troisième classe de Tourde, occasionnent des plaies à formes très irrégulières, mais reproduisant plus ou moins exactement la forme de l'instrument, si les arêtes sont tranchantes.

Enfin les armes de la quatrième classe : crochets, bâtons pointus, etc. font des blessures de formes très diverses. Leurs bords sont souvent con-

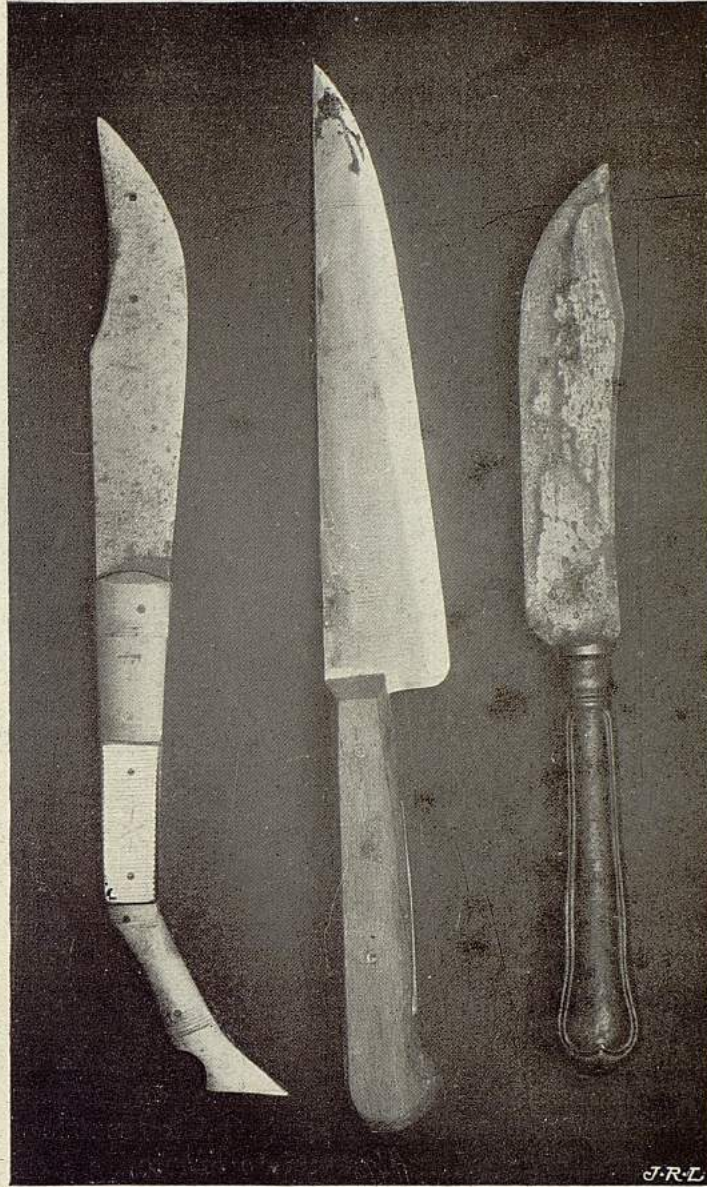


FIG. 136. — Instruments tranchants ayant servi à des homicides.

Instruments tranchants.

Les instruments tranchants divisent les tissus d'une façon rectiligne. Les plaies sont plus longues que larges. Leurs bords sont nets et leurs angles aigus.

Le nombre des instruments tranchants est assez considérable. Les

plus employés sont : les rasoirs, les sabres, les tranchets, les couteaux, les haches. Il faut encore y ajouter les pioches, les pelles, les scies, les faux, les ciseaux et les débris de verre, qui peuvent jouer ce rôle occasionnellement.

Ces instruments agissent de deux façons : d'estoc ou de taille, comme dit Lacassagne. L'action de taille est une action purement coupante. Les tissus sont divisés sans contusion. La plaie est à bords nets et réguliers ; les os arrêtent la lame et ne sont que légèrement entaillés. Le rasoir, par exemple, est une arme à action de taille.



FIG. 137. — Egorgeement par arme tranchante. (Phot. Bertillon.)

L'action d'estoc divise les tissus par pression, pression dépendant du poids de l'instrument et de la force avec laquelle il est manié. Les bords des blessures produites ainsi sont souvent contus, si l'arme n'a pas un tranchant bien aiguisé. Les parties molles sont broyées, et les os peuvent être entaillés, gardant l'empreinte exacte de l'instrument. Comme arme agissant d'estoc, il faut citer en premier lieu la hache.

Quand le tranchant des instruments tels que la hache est très aiguisé, l'instrument agit à la fois d'estoc et de taille.

CARACTÈRES DES PLAIES PAR INSTRUMENTS TRANCHANTS.

Comme nous l'avons dit plus haut, les plaies par armes tranchantes sont plus longues que larges ; leurs bords sont réguliers et leurs angles nets. Leur largeur dépend de l'endroit du corps où elles se trouvent. C'est la tension de la peau qui provoque l'écartement plus ou moins considérable des bords de la plaie.

L'épaisseur de la lame blessante a peu d'influence sur l'écartement des bords de la plaie, mais bien l'état du tranchant. En effet, les instruments mal émouls, qui contusionnent fortement les tissus, produisent des blessures à fort écartement des bords. Les plaies provoquées par des instruments bien affilés sont à bords très rapprochés, si la tension de la peau ne les sépare pas.

Intérieurement, les plaies par instruments tranchants ont une forme spéciale, *en entonnoir*, par le fait de la différence d'élasticité des tissus, dont l'échelle, d'après Lacassagne, est la suivante: 1) peau; 2) tissu cellulaire et artères; 3) muscles; 4) tissus fibreux; 5) nerfs (sans élasticité).

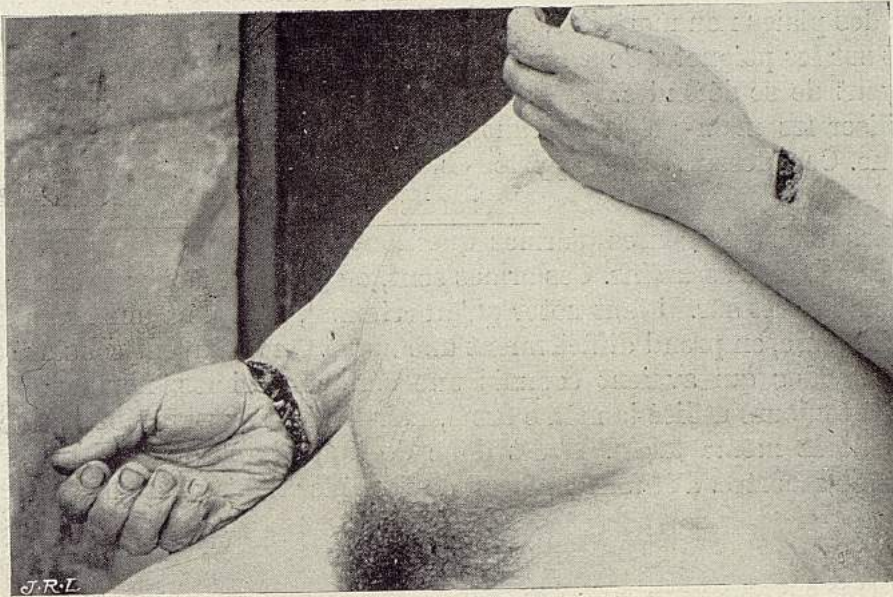


FIG. 138. — Blessures de défense aux poignets.

Pour les muscles, il faut également considérer la tension au moment de leur division. Ainsi, il y a une différence considérable d'écartement entre les bords des muscles coupés sur un membre, par exemple, suivant que ce dernier était ployé ou dans l'extension au moment de la blessure.

Les plaies provenant d'armes tranchantes peuvent avoir aussi des bords dentelés. C'est le cas lorsque la lame blessante est ébréchée, ou que la peau de l'endroit frappé est plissée (cou des vieillards).

Quand la lame frappe perpendiculairement aux tissus, les bords de la plaie sont symétriques. Si elle frappe obliquement, l'angle initial est plus marqué, et l'angle terminal se prolonge en queue.

La plaie devient curviligne si elle atteint une partie convexe du corps.

La frappe oblique, avec un instrument tranchant, produit des plaies en lambeaux qui sont parfois détachés.

FORME DE LA PLAIE ET NATURE DE L'ARME.

La détermination exacte de la nature de l'instrument meurtrier d'après la forme des plaies, s'il s'agit d'armes tranchantes, est souvent

très difficile, sinon impossible. Il y a sans doute des plaies produites par instruments tranchants qui indiquent immédiatement la nature de ces instruments. Ainsi, la hache frappant perpendiculairement provoque des plaies rectilignes à angles aigus symétriques. Les ciseaux ouverts font une coupure double symétrique déterminant un lambeau triangulaire. Mais ces blessures à forme caractéristique sont rares. Le plus souvent, les dentelures des bords, la longueur de la queue, la netteté des angles et la régularité des bords peuvent seules renseigner, dans une certaine mesure, sur la nature de l'instrument.

BLESSURES DE DÉFENSE.

Sur les cadavres d'assassinés par armes tranchantes, on observe souvent des plaies non mortelles, situées surtout sur les mains, et spécialement sur les poignets. Ce sont les blessures que la victime a reçues en essayant de se défendre. L'agresseur tâche toujours en premier lieu d'immobiliser les mains; c'est pourquoi, il s'attaque de préférence au poignet interne. Ces blessures sont appelées blessures de défense.

EMPLOI DES MÊMES ARMES PAR LES CRIMINELS.

Les différents genres d'armes que nous avons cités ont souvent été utilisés par des assassins. Ces armes sont, en général, faciles à trouver et leur emploi est sûr. Il faut noter qu'un criminel, habitué à une arme d'un certain genre, en prend difficilement une autre. On a souvent constaté que des individus qui avaient commis une série de crimes, non seulement avaient toujours utilisé la même arme, mais avaient aussi frappé leurs victimes de la même façon. Il est donc de toute importance, dans toute affaire de meurtre, d'étudier la façon de procéder de l'agresseur.

Armes à feu.

Les armes à feu sont le pistolet, le revolver et le fusil. Toutes ces armes ont été utilisées pour l'homicide. Le revolver est une des armes habituelles du criminel professionnel. Cela provient de la facilité avec laquelle tout le monde, malgré l'interdiction du port d'armes en certains pays, peut se procurer ces instruments, qui sont en vente non seulement chez les armuriers, mais aussi chez les quincailliers et les brocanteurs. En France, encore actuellement, les revolvers et pistolets qui ont servi à des crimes sont vendus, pour quelques sous, par le fisc. En outre, les revolvers ordinaires sont vendus à des prix dérisoires, ce qui fait que tout apache peut se procurer, non pas peut-être une arme de précision, mais une arme cependant fort dangereuse pour la vie et la santé des honnêtes gens.

Une réglementation rigoureuse de la vente des armes à feu et de leurs munitions s'impose donc, et si l'inscription du numéro de l'arme et du nom de l'acheteur est loin de donner une sécurité absolue (l'acheteur peut donner un faux nom; l'arme peut être volée ou provenir d'une succession, etc.), elle aidera toutefois à diminuer le nombre des crimes et des attaques.

ANCIENNES ARMES ET ARMES MODERNES.

Les anciennes armes à feu se chargeaient par la gueule. C'est le tireur lui-même qui introduisait la poudre dans l'âme du canon, la bourrait avec un bouchon en papier sur lequel il posait la charge de plomb, retenue par un nouveau bouchon, ou la balle. La balle était ronde. Une capsule à fulminate, sur laquelle venait frapper le chien, enflammait la poudre. La force de pénétration de ces armes dépendait de la charge de poudre et aussi du bourrage. En général, elle était bien inférieure à celle de nos armes modernes. Ces armes ne sont presque plus en usage. Cependant, à la campagne, on en trouve encore, et elles servent parfois à des crimes campagnards. Dans ces cas, rechercher sur les lieux du crime les bouchons qui, très fréquemment, ne sont pas consumés entièrement par le feu et peuvent donner des indications précieuses sur l'auteur de l'attentat (papier portant de l'écriture, imprimés, etc.).

Ces armes ont été remplacées par des armes à cartouches, dans lesquelles la poudre est enflammée par une capsule à fulminate qui se trouve dans l'intérieur de la cartouche. L'explosion du fulminate est provoquée par une *broche* émergeant à la partie supéro-postérieure de la cartouche. Ce sont les armes système Lefauchaux. Ces armes sont employées souvent encore aujourd'hui. Les revolvers à bon marché sont construits ainsi.

Enfin viennent les armes à percussion centrale, où un percuteur central provoque l'explosion de la capsule de fulminate et, par suite, l'inflammation de la poudre. Ce principe est utilisé dans la totalité des armes modernes, automatiques ou non.

Ces dernières années, les armes à répétition automatique se sont introduites de plus en plus dans l'usage courant. Non seulement les armes de guerre, mais encore les armes de défense personnelle, comme les revolvers de poche, sont munies de systèmes à répétition.

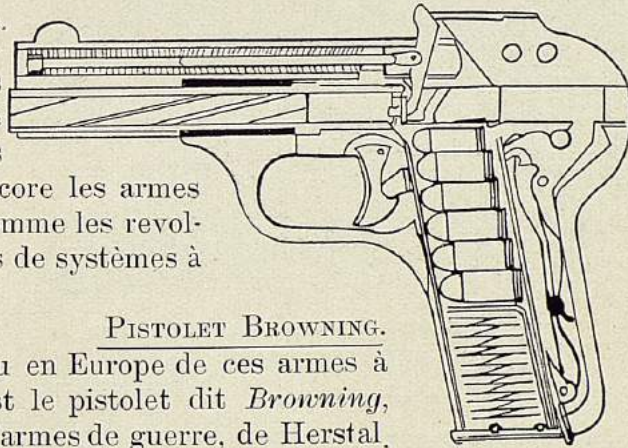


FIG. 139.

PISTOLET BROWNING.

Le type le plus connu en Europe de ces armes à répétition automatique est le pistolet dit *Browning*, de la fabrique nationale d'armes de guerre, de Herstal, dont nous empruntons la description à la revue *Omnia*.

Browning a établi deux types de pistolets semi-automatiques; le premier (modèle 1900) est une arme de guerre, adoptée par l'armée belge; le second (modèle 1906) est un pistolet de poche très portatif.

Ils sont basés tous deux sur le même principe, et la figure 139 permet d'en comprendre facilement le fonctionnement.

On voit d'abord que les cartouches sont superposées dans un magasin contenu dans la crosse évidée de l'arme; le jeu du mécanisme de tir amène successivement chaque cartouche dans l'axe du canon et, aussitôt le coup parti, les douilles sont automatiquement rejetées. En agissant sur la détente, on fait bas-

culer la gâchette, qui libère le percuteur, et celui-ci, vivement tiré en avant, vient frapper la cartouche pour provoquer le départ du coup.

A ce moment, la douille de la cartouche, en prenant appui sur la pièce de fermeture ou verrou, entraîne en arrière la glissière, le percuteur, son levier et sa tige. Pendant ce mouvement, le canon, qui est solidaire de la carcasse de



FIG. 140. — Coup à bout portant avec un revolver ancien : tatouage par la poudre.

(Photo. Bertillon)

l'arme, reste fixe, la douille est rejetée au dehors, tandis que la cartouche suivante vient se placer en face de l'entrée du canon. Immédiatement après, le ressort du percuteur et de fermeture ramène la glissière en avant, en produisant l'introduction de la cartouche dans la chambre et la fermeture de l'arme. Celle-ci se trouve ainsi automatiquement ramenée à sa position initiale, c'est-à-dire de nouveau chargée, armée et prête à partir. Le magasin contient sept cartouches, que l'on introduit par la partie inférieure de la crosse, au moyen d'un chargeur; elles sont poussées successivement vers le haut par un ressort.

Le modèle 1906, ou de poche, d'un fonctionnement analogue, a un mécanisme simplifié et plus facilement démontable. Ce modèle possède, en outre, une pièce dite *sûreté automatique*, qui est disposée de telle sorte que, si on appuie sur la détente seule, il est impossible de faire partir le coup. Lorsqu'on veut tirer, il faut tenir l'arme à la poignée et presser avec

la paume de la main sur la pièce de sûreté, en même temps que le doigt appuie sur la détente.

Les pistolets Browning et les pistolets similaires, comme les Websleys, sont de plus en plus employés pour l'attaque par les criminels. Nous devons l'introduction de ces armes dangereuses dans les milieux criminels à certains soi-disant terroristes russes qui, pendant les troubles de Russie, ont inondé la Suisse, la Belgique et la France, et y ont commis des crimes contre les habitants de ces pays (assassinat de Montreux et autres). Tous ces individus étaient armés de Brownings, de Mausers, de Websleys, etc.

LES PLAIES DES ARMES À FEU.

Les plaies produites par les armes à feu sont des plaies contuses à un très haut degré. Leur forme est plus ou moins régulièrement ronde. Les bords sont noirs (ecchymose) avec eschare. Ces blessures sont relativement peu saignantes, cependant, avec les armes modernes (d'après Lacassagne), les hémorragies sont plus fréquentes.

Si le coup a été tiré à une distance rapprochée, on constate tout autour de la plaie un tatouage par les grains de poudre, surtout si cette dernière était une poudre d'ancienne composition (poudre de chasse noire). En effet, comme l'inflammation de la poudre se fait dès les couches les plus proches de la capsule de fulminate, les gaz qui se produisent chassent une partie de la poudre en dehors du canon avant qu'elle ait eu le temps de s'enflammer. Ces particules de poudre sont projetées contre la peau avec une grande violence et s'y incrustent, formant ainsi un véritable tatouage noir. Ce tatouage ne peut être enlevé par un lavage à l'eau (fig. 140).

Si le canon est long et que l'âme en soit striée de sorte que le projectile passe relativement lentement, toute la poudre s'enflamme et le tatouage ne se produit pas. L'importance du tatouage fournit donc quelques indices sur la distance à laquelle le coup a été tiré, et sur la longueur et la nature du canon de l'arme employée.

En outre de ce tatouage, on constate, si le coup a été tiré de très près, un dépôt noirâtre de fumée tout autour de la plaie. Ce dépôt disparaît complètement par le frottement ou le lavage à l'eau.

Enfin, si le coup a été tiré à très courte distance, la poudre enflammée sortant du canon peut brûler les cheveux et les poils tout autour de la plaie. Cependant la brûlure n'est pas très importante, car les forts poils, ceux de la barbe par exemple, ne sont que roussis, quelquefois carbonisés.

Quand le canon de l'arme touche la peau ou en est tout proche, les gaz de combustion entrent par l'orifice de la plaie faite par la balle, et provoquent un décollement ou un éclatement de la peau en forme de croix étoilée (fig. 141).

Les cartouches chargées de poudres modernes (pyroxylées) ne produisent pas le tatouage noir des anciennes poudres. Les incrustations, beaucoup moins importantes, que celles de la poudre noire, sont tantôt



FIG. 141. — Coup à bout portant (l'arme touchant la peau) avec éclatement de la peau.

vertes (poudre I), tantôt gris-ardoisé (poudre S). Au lavage, elles disparaissent, mais la peau garde une couleur jaune citron.

PLAIES D'ENTRÉE ET DE SORTIE.

Quand le coup est tiré de près et que la peau n'est pas couverte d'habits, le tatouage, les brûlures, etc. indiquent la plaie d'entrée. Si le coup est tiré à distance, la plaie d'entrée a souvent des bords renversés en dedans, et la plaie de sortie des bords renversés en dehors. Cependant, comme le fait remarquer Vibert, ce renversement des bords de la plaie d'entrée en dedans ne se produit pas toujours; les bords des plaies peuvent même, chez les sujets gras, être renversés en dehors. La putréfaction les renverse aussi parfois en dehors.

La grandeur des orifices ne varie pas toujours non plus. Ordinairement, par suite de la déformation et de la déviation de la balle, l'orifice de sortie est plus grand que celui d'entrée. Mais il y a des exceptions nombreuses, et l'orifice de sortie peut même être plus petit.

Quand les balles ont traversé des habits, l'examen de ceux-ci, comme nous l'avons vu plus haut, peut livrer des indications précieuses sur le chemin suivi par elles.

DÉTERMINATION DES COUPS TIRÉS A COURTES DISTANCES.

La détermination de la distance à laquelle un coup a été tiré n'est possible d'une façon un peu exacte que si cette distance a été courte. Le coup à *bout portant* laisse en général des traces caractéristiques, qui peuvent être utilisées pour la détermination de la distance.

Qu'est-ce que le *bout portant*? Les auteurs tels que Lacassagne, Vibert, etc. ne le définissent pas d'une façon très nette. Nous croyons que la distance de ce qu'on appelle le *bout portant* ne devrait pas dépasser 20 cm., car une des caractéristiques du *bout portant* est la brûlure des poils et cheveux, qui ne se produit que très rarement à une distance supérieure à 20 cm.¹.

Les signes caractéristiques du *bout portant* sont donc : le tatouage par les grains de poudre non enflammés, tatouage beaucoup moins net, et lavable, avec les armes à poudre moderne; l'enduit de fumée gris pour l'ancienne poudre; la brûlure des poils et cheveux; éventuellement, si

¹ Beaucoup de gens croient que, si la gueule de l'arme touche fortement la peau, la balle ne pénètre pas, mais tombe sans produire autre chose qu'une contusion. Ils expliquent ce phénomène par le fait que la compression de la colonne d'air enfermée entre le projectile et la peau compenserait la pression provoquée par la déflagration de la poudre. Cette croyance, qui ne s'appuie sur aucun fait précis rapporté par des hommes de science, est absolument erronée. Pour que cela puisse arriver, la pression de l'arme contre la peau devrait être formidable, et de plus le corps devrait pouvoir supporter cette pression, ce qui est exclu. D'ailleurs le canon de l'arme éclaterait. Ce qui est vrai, c'est que la pression de la colonne d'air repousse le canon, et que, par l'ouverture momentanée, une partie de l'air et du gaz s'échappe. Le reste est chassé dans la plaie et peut produire un éclatement de la peau. Le canon revenant violemment à sa place après la sortie de l'air et du gaz, y provoque souvent une contusion reproduisant la forme de ses contours. Dans plusieurs cas de suicide ou d'assassinat (notamment sur la tête de l'infortuné employé de banque tué à Montreux par le révolutionnaire-terroriste russe Diwnorgorsky) nous avons observé cette trace contuse du canon de l'arme.

l'arme était très près de la peau, éclatement en étoile ou en croix de la partie de la peau environnant la plaie. Si le corps était couvert d'habits, l'enduit et les brûlures se trouvent sur le côté extérieur de l'étoffe. Parfois les grains de poudre traversent l'étoffe mince, et s'incrument, en petit nombre, autour de la plaie. L'étoffe des habits peut prendre feu.

Le tatouage et les brûlures dépendent tout à fait de la nature de l'arme et de la poudre. Si l'arme est mauvaise, la charge forte et la poudre grossière, ils se produisent à des distances relativement considérables. Tourde a noté, pour le revolver Lefauchaux de 9 mm. de calibre, le tatouage jusqu'à 50 cm. de distance; à 75 cm. il n'y avait plus d'incrustation de grains de poudre. A 15 cm. la tache noire de l'enduit de fumée était très prononcée, et quand on augmentait la distance du tir elle s'élargissait de plus en plus en devenant toujours plus claire. A 40 cm. il n'y avait plus d'enduit.

Léroux et Gastine-Renette ont confirmé les résultats de Tourde en procédant à des essais de tir avec un pistolet de poche genre Lefauchaux à propos de l'affaire Godefroy.

Vibert a constaté un tatouage très étendu, allant depuis la racine des cheveux jusqu'au bas du menton, provoqué par un coup de feu à 30 cm. de distance avec un mauvais pistolet chargé de quelques très gros grains de plomb et d'une énorme quantité de poudre grossière.

D'autres expérimentateurs ont noté des tatouages jusqu'à 1 m. de distance, voire même, exceptionnellement, jusqu'à 1 m. 50. Nous-mêmes, nous avons fait une série d'essais de tir sur des animaux, et nous avons pu nous convaincre que les signes du coup tiré à courte distance varient énormément avec l'arme, le calibre, et la poudre employés. C'est avec les armes modernes, genre pistolet Browning, qu'ils cessent le plus vite de se produire.

Dans les cas de blessures produites par des fusils à balles ou des pistolets à longue portée et forte pénétration, la déformation du projectile et la nature des blessures mêmes peuvent parfois donner des indications sur la distance du tir. En effet, la balle à petite distance, en rencontrant un obstacle (os), échauffée comme elle est par la rotation, le frottement dans l'âme du canon et la vitesse du mouvement, se déforme, se morcelle même et produit ainsi des blessures fort graves. La balle du fusil de guerre peut agir de cette façon jusqu'à une distance de 200 m (Lacassagne). A plus de 200 m. elle passe à travers les tissus comme un trocard. Pour éviter la fragmentation, la plupart des puissances emploient un alliage de neuf parties de plomb et d'une partie d'antimoine, alliage appelé le *plomb dur*.

En résumé, les signes pouvant indiquer la distance du tir changent suivant les armes et les poudres, et chaque fois qu'il s'agira de déterminer d'une façon un peu précise la distance d'un tir à courte distance, l'expert devra procéder à des essais avec l'arme et la munition mêmes qui ont servi au crime.

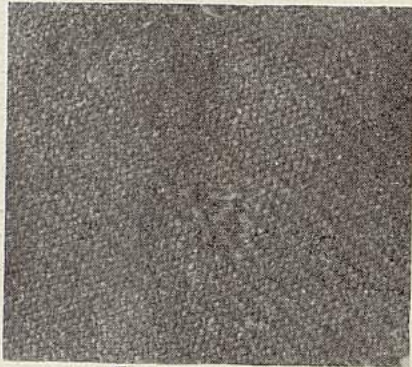
EXAMEN DES HABITS.

Comme nous l'avons vu plus haut, le coup tiré à courte distance

3 mètres.



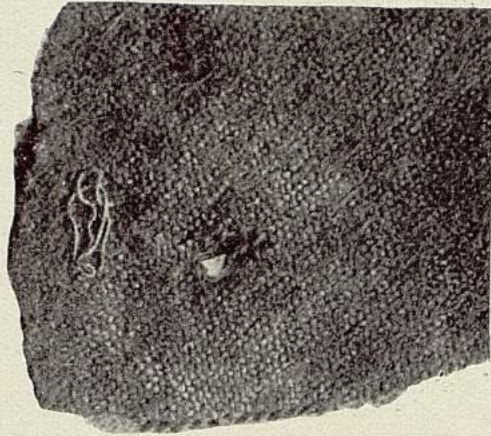
1.50 m.



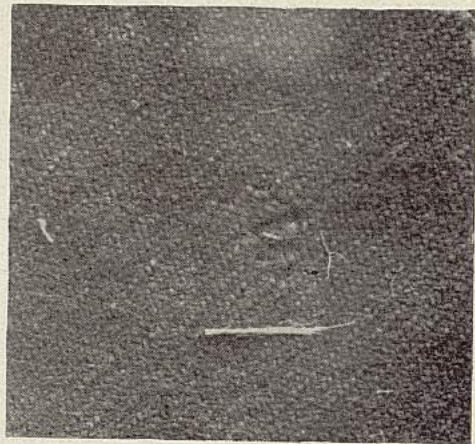
Veste de J.



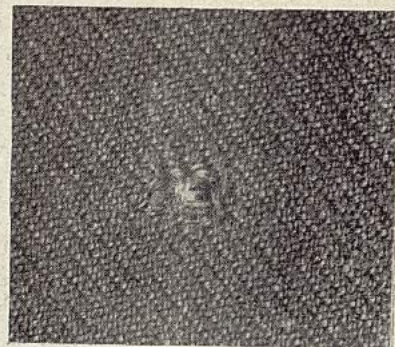
bout portant



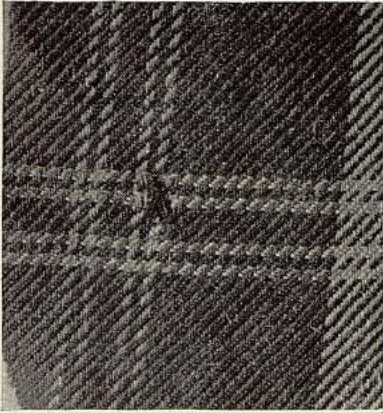
10 cm



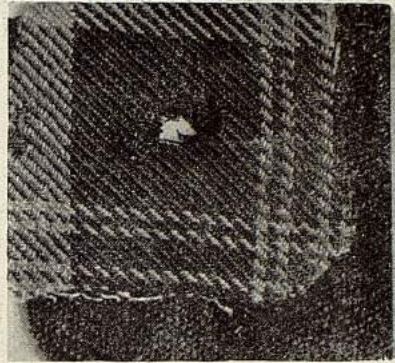
45 cm.

Fig. 142¹. — Coup de revolver ancien modèle sur un habit côté extérieur.¹ Sur les figures 142 et 143 la reproduction ne rend qu'imparfaitement le résultat du tir.

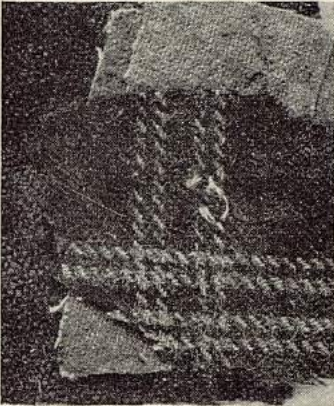
3 mètres.



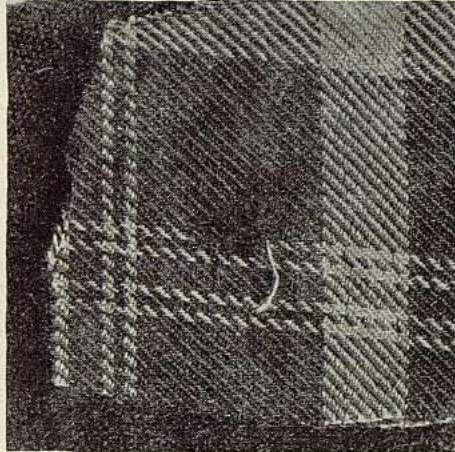
bout portant.



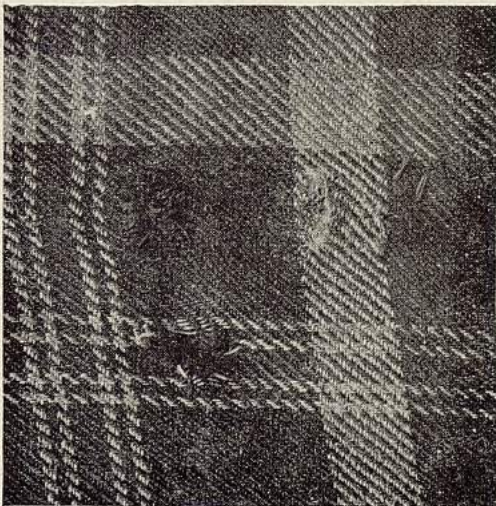
1.50 m.



10 cm.



reste de J.



45 cm

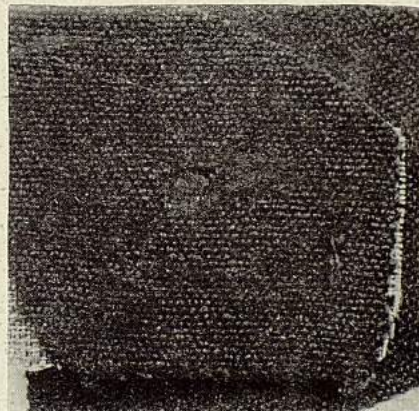


FIG. 143. — Coups de revolver ancien modèle sur un habit (côté intérieur).

laisse aussi sur l'étoffe de l'habit des signes caractéristiques. L'enduit s'y dépose comme sur le corps nu, de même que le tatouage par grains de poudre. Celui-ci tombe cependant assez facilement ensuite, parce que les grains sont moins retenus par les fibres de l'étoffe. La brûlure se remarque surtout par l'absence des petites fibres, qui émergent toujours d'un tissu, autour du trou provoqué par la balle. De plus, les extrémités des fibres coupées par la balle sont brûlées, ce qui se constate très nettement sous le microscope; la brûlure les noircit et les arrondit.

Si le coup a été tiré à une distance plus considérable, distance où la brûlure ne se produit plus, les extrémités des fibres sont en pinceau.

L'examen des trous faits par un projectile tiré à distance dans une étoffe peut indiquer la direction du projectile par le renversement des fibres, renversement qui est toujours dans la direction du tir. L'exemple suivant, tiré d'une de nos expertises, montrera la recherche de la distance de tir par l'examen des trous d'habits :

A quelle distance les coups ont-ils été tirés sur la victime?

Pour arriver à un résultat, l'expert soussigné a naturellement utilisé les trous du veston brun qui couvrait extérieurement le corps de J. Les trous d'entrée, soit sur le dos, soit celui du devant, ne montrent nullement les caractères des trous produits par un coup tiré à bout portant (le bout portant admis jusqu'à une distance de 15 cm.). En effet, on n'y constate aucune trace de brûlure des fibres, ni de l'enduit caractéristique produit par les gaz ou plutôt par les vapeurs. Et pourtant les cartouches utilisées pour cet homicide, comme les essais l'ont démontré, provoquent au plus haut degré ces signes caractéristiques du „bout portant“. Tirées à environ 1 cm. de l'étoffe, les cartouches allument celle-ci!

Les fibres extérieures de l'étoffe du veston sont déchirées dans les trous, sans être emportées. Une série d'essais de tir avec le revolver et les cartouches du crime sur le bas du veston brun a démontré au soussigné que l'aspect des trous provoqués par des projectiles tirés à au moins 1 m. correspond à celui des trous constatés sur le veston. Les coups tirés à moins d'un mètre emportaient une partie des fibres frappées, ce qui n'est pas le cas dans les trous du veston.

Il faut donc admettre que les coups qui ont touché J. ont été tirés à une distance d'au moins 1 mètre.

BALLES ET DOUILLES.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, les balles peuvent se déformer pendant leur trajet dans l'intérieur du corps, mais malgré cette déformation elles gardent souvent des traces pouvant servir plus tard à l'identification de l'arme ou au moins du genre d'arme avec laquelle elles ont été tirées. Ainsi on y reconnaîtra les traces des rayures de l'âme du canon, rayures souvent spéciales à un genre d'arme donné. Le poids, la composition de l'alliage, la forme et l'évidement de la base du projectile, indiquent fréquemment aussi sa provenance.

De plus, les balles de plomb, comme l'a démontré entre autres Balthazard, gardent sur leur surface l'empreinte du premier tissu (étoffe) frappé, si elles pénètrent ensuite dans l'intérieur du corps sans rencontrer un obstacle dur, sur lequel elles s'aplatissent. Si la balle sort du corps et

n'est trouvée que plus tard sur les lieux de l'attentat, l'empreinte du tissu peut servir à démontrer que la balle a bien servi à l'attaque. Balthazard a ainsi prouvé la provenance d'une balle trouvée, après l'attentat de Grégoire sur le commandant Dreyfus, sur un tapis du Panthéon. La balle portait très nettement l'empreinte du tissu de la redingote de Dreyfus, et Balthazard a pu affirmer qu'elle avait été tirée sur le commandant et l'avait même atteint.

A ce propos, il faut dire qu'il y a des cas de blessures par armes à feu où les vêtements ne sont pas perforés. La balle entraîne alors, peu profondément le tissu du vêtement dans la blessure, et le blessé lui-même ou une autre personne, en tirant le vêtement, sort celui-ci avec la balle. Il s'agit alors, la plupart du temps, de balles au bout de leur course ou tirées avec une mauvaise arme. Personnellement, nous avons pu observer un cas où, dans une rixe, un jeune souteneur avait été blessé à la cuisse par un coup de mauvais revolver. Le pantalon était absolument intact, et la blessure, peu profonde du reste, ne contenait aucune balle. En recherchant sur les lieux de la rixe, une chambre de petites dimensions, nous avons pu retrouver la balle.

L'examen des douilles peut révéler également les particularités de l'arme dans laquelle les cartouches ont été tirées, particularités établissant son identité et, partant, celle du tireur. Tout dernièrement, dans le procès du Dr Brengues, à Nice, l'expert avait relevé sur la douille trouvée devant la maison de l'astronome assassiné, Charlois, une empreinte anormale produite par le percuteur de l'arme. En procédant à des expériences avec le Browning de Brengues, l'expert constata que le percuteur de cette arme produisait toujours une marque analogue. Il put ainsi affirmer que cette douille provenait d'une cartouche tirée avec le revolver de Brengues.

PLOMBS.

Les coups de fusils chargés à grenaille font balle à courte distance. Ils produisent une ouverture unique, à bords plus ou moins réguliers. Avec l'augmentation de la distance l'ouverture centrale persiste d'abord, mais ses bords deviennent de plus en plus irréguliers, et autour de la plaie principale se produisent de petites plaies produites par des plombs isolés. Enfin, à une certaine distance qui varie avec le genre de l'arme, le numéro du plomb et la charge de poudre, il n'y a plus de plaie centrale, mais une multitude de petites plaies provenant chacune d'un grain de plomb. Le nombre des grains de plomb sur une surface donnée peut servir à la détermination approximative de la distance du tir, car plus la distance est grande, plus les plombs se dispersent et deviennent moins nombreux sur la surface examinée. Cependant, il faut encore voir, si c'est le milieu du cône du tir qui a atteint la surface, ou si ce sont les bords, le nombre de grains étant moindre sur ces derniers.

Dans les cas de blessures par coup de feu chargé à grenaille, rechercher la provenance des plombs et chercher la bourre, qui est souvent tout à fait intacte. A propos des plombs, Lacassagne fait remarquer que leur numérotation est très irrégulière. Ainsi, 10 grammes N° 8 de plomb de

Paris contiennent 127 grains ; 10 grammes N° 8 de Lyon ne contiennent que 79 grains.

EXAMEN DE L'ARME.

L'examen de l'arme à feu qui a servi à un homicide ou à une tentative d'homicide procure fréquemment à l'instruction des indications précieuses. Ainsi, il nous montrera si les coups ont été tirés depuis longtemps ou seulement depuis peu de temps. Si l'arme est à barillet, on pourra compter le nombre des coups tirés. On reconnaîtra aussi, si on a récemment pratiqué un nettoyage de l'arme ou non. Enfin, dans certains cas, il est intéressant de savoir, si les éléments de l'arme ferment bien ou s'il y a perte de gaz, si l'arme *crache*.

L'exemple suivant, tiré de notre pratique, montrera mieux qu'une description détaillée ce qu'on peut tirer d'un examen minutieux d'une arme à feu.

La balle de revolver. La balle de revolver soumise à l'examen de l'expert soussigné est une balle en plomb, formant un cylindre conique à base évidée. Le diamètre de sa base est de 7 millimètres. Son poids est de 3,3 grammes. A la pointe, on remarque plusieurs entailles paraissant provenir des instruments des médecins autopsiants. De plus, on constate sur cette pointe l'empreinte des tissus perforés en premier lieu, empreinte qu'on constate régulièrement sur des balles de plomb. La base évidée est assez déformée et sa surface latérale porte des entailles produites par le canon de l'arme. L'irrégularité de ces entailles démontre que l'âme du canon au moyen duquel a été tiré ce projectile, n'est pas rayée, mais inégale ensuite de l'usure ou des dégâts produits par l'oxydation du métal.

A l'examen de ce projectile, l'expert soussigné a immédiatement conclu que cette balle a été tirée par un revolver genre Lefauchaux (à broche). Cette conclusion a été pleinement confirmée par l'examen du revolver qui a été remis à l'expert quelques jours plus tard.

Le revolver. Le revolver est une arme genre Lefauchaux, à broche. Son canon a 8,8 centimètres de longueur. La longueur totale de l'arme est de 20 centimètres. L'arme a un barillet à six coups. Les cartouches remises en même temps que le revolver, sont des cartouches pour revolvers Lefauchaux à broche, calibre 7 millimètres, marque C. R. B. Le poids total de la cartouche est de 4,6 grammes. La charge consiste en poudre noire surfine, et est d'environ 0,3 gr. La boîte contenait encore 40 cartouches au moment de la remise au soussigné. Comme elle en contenait primitivement 50, on en a donc prélevé dix.

En examinant le barillet, l'expert soussigné a constaté qu'on avait récemment tiré cinq coups avec cette arme. En effet, autour des orifices de sortie on remarque un enduit blanc-verdâtre, enduit qui n'est rien d'autre que le sulfate de fer qui se forme, après le tir, dans le canon d'une arme à feu dans un laps de temps d'environ 48 à 72 heures, grâce aux polysulfures produits par la décomposition de la poudre au moment de la déflagration.

Ce sulfate de fer se décompose dans un laps de temps plus ou moins long, suivant les conditions atmosphériques, et l'âme de l'arme se couvre alors d'oxyde de fer (rouille). Il est à présumer que les cinq coups ont été tirés relativement peu de temps avant la remise de l'arme au soussigné.

De plus, l'enduit de sulfate de fer, comme le montre très nettement la figure 144, est à peu près d'égale force autour des cinq orifices (on constatera même

qu'il est plus fort autour de l'orifice de la première cartouche tirée qu'autour du dernier), ce qui conduit le soussigné à croire que les cinq coups ont été tirés à peu près en même temps ou à des intervalles relativement très rapprochés.

L'examen de l'âme du canon, de même que celui du barillet, a démontré au soussigné que l'arme a été très mal soignée et est pleine de rouille. Le canon, malgré les entailles en biseau de l'orifice, ne paraît pas avoir été rayé. L'enduit de sulfate de fer, très fort autour de la surface antérieure du barillet, autour de l'orifice interne du canon et près du trou de la broche, démontre que l'arme *crache* beaucoup, c'est-à-dire qu'il s'échappe beaucoup de gaz à cause de la mauvaise fermeture des éléments du revolver. Du reste, par simple examen superficiel, on constate déjà cette mauvaise fermeture, fermeture défectueuse qui a été confirmée au soussigné par les essais de tir qu'il a effectués avec l'arme en question. Cette perte de gaz a comme conséquence une diminution sensible de la force de pénétration des projectiles tirés avec le revolver.

Le soussigné, comme il a été dit, a fait des essais de tir avec l'arme en utilisant sept des cartouches contenues dans la boîte (en respectant le trou du barillet qui contenait une cartouche non tirée) et a pu se convaincre ainsi que la force de pénétration du revolver n'est pas très grande; en tout cas, elle est loin d'atteindre la pénétration des armes modernes de même calibre, comme les Browning, par exemple.

Il faut ajouter que le sixième trou du barillet a sûrement contenu une balle, car on y observe très nettement l'enlèvement de la rouille aux endroits où la douille de la balle a frotté le canon.

L'examen minutieux de l'arme a donc permis à l'expert soussigné de constater que :

1. L'arme a été chargée de six cartouches.
2. Cinq de ces cartouches ont été tirées.
3. Le tir des cartouches a dû se produire dans un laps de temps rapproché.
4. Le revolver est en mauvais état, ferme mal et *crache* beaucoup, trois circonstances qui diminuent sensiblement la force de pénétration de ses projectiles, pénétration qui, même avec une arme en bon état, est sensiblement inférieure à celle d'un bon revolver moderne.

SUICIDE OU MEURTRE.

Les armes à feu servent très souvent au suicide. Le revolver est un instrument relativement bon marché, et les candidats au suicide croient qu'il est infaillible et amène instantanément la mort, sans souffrance. Aussi la question se pose souvent en présence d'une mort par arme à feu: suicide ou crime? Cette question n'est pas toujours facile à trancher, loin de là. Cependant, l'inspection des lieux, suivant les principes que nous avons exposés dans les paragraphes précédents, fournira souvent déjà des indices précis sur le genre de mort. Notons à ce propos que, d'après Gross, dans certaines contrées on attribue aux armes des suicidés des vertus

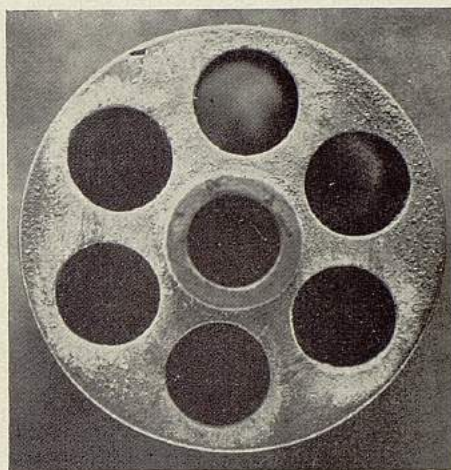


FIG. 144.

spéciales, de nature érotique, et que le premier venu peut s'approprier l'arme pour se procurer ce talisman. L'absence d'arme n'est donc pas toujours un indice infaillible de crime, pas plus que l'absence de valeurs, portemonnaie, portefeuille, qui peuvent avoir été volés par un passant, comme des cas de la pratique l'ont démontré.

Le revolver, violemment tenu dans la main crispée, n'est pas non plus un signe indiscutable de suicide.

L'examen de l'endroit de la blessure peut apporter une preuve de l'impossibilité du suicide. Ainsi des blessures dans le dos, si un accident est exclu, indiquent nettement la nature criminelle de la mort. Le magistrat enquêteur pourra, sans crainte, ouvrir une instruction contre inconnu pour homicide, et ne pas procéder comme ce brave juge de paix campagnard de la Suisse romande qui, en présence d'un cadavre avec deux blessures dans le dos, conclut tranquillement au suicide. Ajoutons que, quoique les blessures dans le ventre en cas de suicide soient rares, elles n'excluent nullement la mort volontaire, et qu'on les a constatées dans maints cas de suicide.

Le suicide offre d'ailleurs parfois des particularités étranges. Lacassagne cite un cas où le dégoûté de la vie, un ouvrier, après avoir tué sa maîtresse, se tira sept coups de revolver dans la tête et, la mort ne venant pas encore, a fini par se pendre. Rappelons, de notre côté, le cas curieux d'un amputé des deux bras qui, à Paris, s'est suicidé par un coup de revolver dans la bouche après avoir calé l'arme contre le mur et sa bouche et en faisant partir le coup en poussant la détente avec une baguette à l'aide des dents. Enfin, le coup de revolver, chargé à blanc, avec de l'eau ou avec des cartouches à projectiles et tiré dans la bouche, est le plus souvent employé par les candidats au suicide.

Pendaison.

Tourde a défini la pendaison de la façon suivante : « La pendaison est la suspension du corps par le cou au moyen d'un lien dont la pression cause la mort en produisant une asphyxie subite, plus ou moins favorisée par un trouble de la circulation et de l'inervation. »

Lacassagne donne une définition plus précise : « La pendaison est un acte de violence par lequel un individu pris par le cou dans un lien attaché à un point fixe détermine, par le poids de son corps, selon que celui-ci est suspendu en partie ou en totalité, la compression des vaisseaux du cou avec arrêt de la circulation cérébrale et syncope, ou l'occlusion des voies respiratoires et asphyxie; quand une inhibition ou un choc bulbaire se produit, le cœur s'arrête brusquement et la mort est très rapide. »

Lacassagne sépare donc nettement la pendaison de la strangulation : chez le pendu, le poids du corps produit tous les accidents; chez l'étranglé, les accidents mortels sont le résultat de la constriction de la gorge par les mains ou par un lien.

Dans la strangulation, le lien comprime toute la circonférence du cou;

dans la pendaison, le lien, attaché à un point fixe, a une direction oblique à l'axe du cou, et ne touche qu'une partie de la circonférence de ce dernier. L'endroit non touché se trouve à la même place que le nœud, partie antérieure, latérale ou postérieure du cou. La disposition du nœud sur la surface antérieure du cou implique d'ailleurs, fréquemment, une rupture de la partie supérieure de la colonne vertébrale, qui a pour conséquence la mort immédiate.

PENDAISON ET SUICIDE.

La pendaison est très souvent employée comme moyen de suicide. Quelques auteurs prétendent même que la pendaison est presque toujours le résultat d'un suicide, tandis que la strangulation ne serait que très rarement utilisée par les candidats à la mort volontaire et résulterait, le plus souvent, de manœuvres homicides. Le fait est qu'il a été très rarement possible de prouver que des personnes pendues avaient été victimes d'un crime et que, par suite, leur mort a été classée comme volontaire. Mais nous démontrerons plus loin que les pendaisons-suicides sont très faciles à simuler, et qu'il est très probable que beaucoup de ces pendaisons étaient, en réalité, des crimes.

Toutefois, il est hors de doute que la pendaison sert très fréquemment de moyen pour se détruire soi-même. Elle est économique et simple, à la portée de tout le monde et d'un effet sûr. En outre, le public croit que la pendaison n'entraîne pas de souffrances pour le patient. Cette opinion, comme l'a démontré Minovici par ses essais de pendaison sur sa propre personne, est absolument erronée. La pendaison est très douloureuse pendant les quelques secondes que le pendu garde sa conscience.

D'après Lacassagne, sur 100 suicidés pendant la période de 1881 à 1885, en France, quarante-quatre ont utilisé la pendaison, de 1886 à 1890, quarante-trois, de 1891 à 1895, quarante-deux et de 1896 à 1900, quarante. Selon le même auteur, les hommes se serviraient plus souvent de ce moyen d'autodestruction (5 hommes pour 1 femme), et la pendaison-suicide aurait sa saison et ses heures. A Lyon, par exemple, les pendaisons-suicides seraient rares la nuit en hiver et fréquentes dès 5 heures du matin à 7 heures du soir. Ce seraient surtout les jeunes gens et les vieillards qui se pendraient, les jeunes filles préféreraient la noyade.

LIENS.

Les liens qui servent pour la pendaison-suicide et la pendaison-homicide sont de nature très diverse. La forte ficelle du pain de sucre, les divers genres de cordes, les courroies, les foulards, les cravates, les bretelles, les draps de lit déchirés et tressés en corde, etc. ont été utilisés à cet effet. En général, le candidat au suicide prend le premier objet qui lui tombe sous la main et qui peut servir pour se pendre. Cependant il faut observer que beaucoup de suicidés ont choisi des liens qui leur paraissaient doux, dans l'intention d'éviter la douleur. Ainsi on trouve souvent comme liens des foulards, de grosses cordes, et rarement des cordes minces comme les cordes de piano. Nous avons vu un suicidé qui s'était pendu avec une ceinture de cuir, large de 5 cm. et clouée à une poutre.

Dans la pendaison criminelle nous trouvons des liens plutôt étroits.

PENDAISON COMPLÈTE ET PENDAISON INCOMPLÈTE.

Il faut distinguer la pendaison *complète* et la pendaison *incomplète*. Dans le premier cas, le lien supporte le poids de tout le corps, qui ne touche pas terre et se trouve dans la situation du pendule. Dans la pendaison complète, il y a occlusion de la trachée et asphyxie.

Si la pendaison est incomplète, il se produit une compression des vaisseaux du cou qui provoque un arrêt de la circulation cérébrale du sang, et par suite une syncope.

On a longtemps cru que la mort par pendaison serait une simple asphyxie. Dans la pendaison complète, l'asphyxie est presque toujours une des causes de la mort, mais dans la pendaison incomplète, la trachée n'est pas toujours obstruée, et la mort est provoquée par la fermeture des vaisseaux sanguins et l'anémie du cerveau qui en résulte. La cessation de la circulation cérébrale est toujours au moins une des causes de la mort.

SITUATION DU NOEUD.

Si le nœud est de côté, la compression des vaisseaux, et notamment celle de la carotide, se fait du côté opposé. La circulation continue donc à se faire par la carotide et la jugulaire

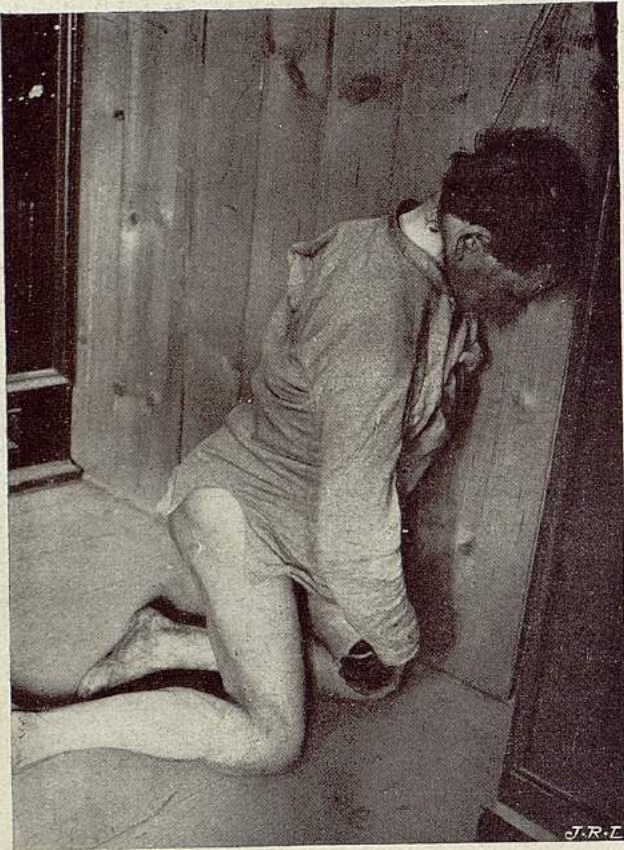


FIG. 145. — Pendaison incomplète.

du côté où se trouve le nœud, tandis qu'elle est arrêtée sur l'autre moitié du cou. Il se produit alors une congestion du cerveau, et la face devient rouge brique. A propos de la face rouge du pendu, quand le nœud est de côté, Brouardel avait déjà fait la remarque importante suivante : « Quand vous notez la présence d'un nœud latéral et que l'individu est pâle et blanc, il vous est permis de douter de son suicide ; on ne doit pas affirmer qu'il y a crime, mais on doit diriger l'enquête dans ce sens. »

Le plus souvent, avec le nœud en arrière, le visage du pendu est blanc.

Dans la pendaison complète, comme il y a occlusion de la trachée, la langue est collée contre les parois du pharynx.

Si la pendaison est incomplète, une partie, parfois même la majeure partie du corps repose par terre, tandis que le cou est engagé dans un lien attaché à un point fixe. Ainsi, on trouve fréquemment des individus pendus à la poignée d'une porte et dont les genoux touchent terre.

LA FIGURE DU CADAVRE.

Nous avons déjà mentionné l'influence de la situation du nœud sur la couleur de la figure. Cependant il faut ajouter que les oreilles sont fréquemment cyanosées, même quand la figure est pâle. Les paupières sont le plus souvent entr'ouvertes, et l'on constate des ecchymoses en pointillé sur elles et sur les conjonctives. Les globes sont rarement saillants, mais les pupilles sont dilatées. Il peut y avoir hémorragie nasale, ou bien un liquide rougeâtre coule des narines. Devant la bouche, on constate parfois une écume rosée. La langue sort assez rarement. Le dos du nez présente quelquefois des érosions.

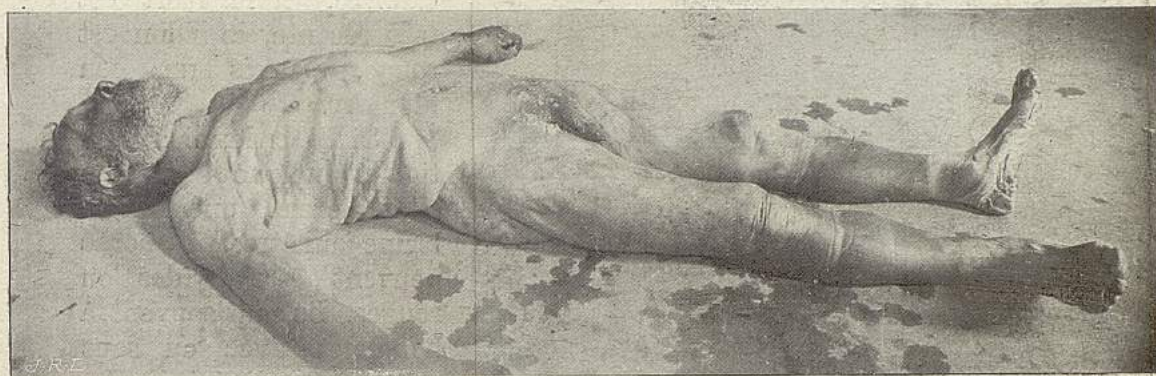


FIG. 146. — Cadavre dépendu. A observer la cyanose des jambes.

LE RESTE DU CADAVRE.

Quand on dépend un pendu, le corps devient d'abord rouge, puis après quelques heures de nouveau blanc. Les extrémités sont souvent fortement cyanosées. Lors du commencement de la putréfaction, on peut constater des ecchymoses pointillées sur la poitrine et l'abdomen.

On trouve parfois aussi des ecchymoses et écorchures sur les membres. Ces dernières ne proviennent pas nécessairement de violences exercées par une tierce personne sur le pendu. En effet, il y a dans la pendaison, trois périodes: 1^o l'anesthésie avec perte de connaissance; 2^o spasmes et contractions musculaires; 3^o mort apparente (période asphyxique). Pendant la seconde période, les membres peuvent frapper contre un mur ou un objet dur quelconque, s'il y en a un à proximité.

Dans la période asphyxique, il y a souvent émission d'urine et de matières fécales.

LES TRACES DE PENDAISON SUR LE COU.

Si le cadavre est resté longtemps suspendu, le cou s'allonge parfois. Sur sa surface, on constate des lésions superficielles sous forme de sillon.

La profondeur de ce sillon dépend de l'épaisseur du lien qui a servi à la pendaison et du poids du corps. Ainsi une courroie produira un sillon beaucoup moins profond qu'un fil de fer ou une corde de piano. Le sillon peut être situé en dessus ou en dessous du larynx ou sur le larynx. Dans ce dernier cas, l'os hyoïde est fréquemment cassé. S'il y a plusieurs enroulements du lien, il se forme également plusieurs sillons qu'on distinguera nettement.

Le sillon de la pendaison se distingue de celui de la strangulation par le fait que ce dernier est perpendiculaire à l'axe du cou, tandis que le

premier est oblique, parabolique ou en fer à cheval.

La couleur du sillon dépend du laps de temps qui s'est écoulé depuis la mort et la découverte du cadavre. Si la mort est très récente, le sillon est rouge, parfois un peu bleuâtre.

Si le cadavre a stationné quelque temps, le sillon prend une teinte brune-jaunâtre. Les bords peuvent être livides ou rouges. Ils sont souvent à bourrelet avec ou sans ecchymoses linéaires. Le fond du sillon a un aspect nacré (il est parcheminé), si la pression était forte.

L'aspect du sillon ne peut pas indiquer d'une



FIG. 147. — Sillon sur le cou d'un pendu.

façon irréfutable si la pendaison a eu lieu pendant la vie ou après la mort. Cependant, d'après Lacassagne, l'œdème du bourrelet, les ecchymoses des bords, et parfois des phlyctènes près du sillon ou entre deux sillons constitueraient un ensemble de présomptions que la pendaison a eu lieu pendant la vie.

FAUX SILLONS.

Chez les individus gras, et notamment chez les enfants, il peut se produire des dépressions transversales ressemblant aux sillons du lien de la pendaison ou de la strangulation. Ces faux sillons sont produits par la coagulation de la graisse, en hiver, si le bord de la chemise ou d'un vêtement quelconque comprime le cou au commencement de la putréfaction. Ces faux sillons sont tout spécialement à prendre en considération en présence de cadavres d'enfants du premier âge, qui paraissent avoir été tués par strangulation.

SUICIDE OU CRIME.

Il est fréquemment très difficile de constater, si la pendaison a été l'acte volontaire d'un candidat au suicide, ou si elle est le résultat d'un crime. En effet, les constatations purement médicales ne suffisent pas toujours à élucider cette question, loin de là, de sorte qu'il est aisé, pour le meurtrier, de simuler une pendaison-suicide.

Même si l'on constate la combinaison de plusieurs genres de mort, cette constatation ne permet pas de se prononcer avec sûreté sur la nature de la mort. En effet, des candidats au suicide essayent assez fréquemment un premier genre de mort, tel que l'égorgement ou le coup de revolver, et voyant que la mort ne vient pas assez vite, ils se pendent. D'autre part, la pendaison seule est rarement employée par les assassins. Ils étourdissent ou tuent leur victime d'abord et la pendent ensuite pour simuler le suicide. Ainsi on a constaté, dans des affaires d'assassinat, la combinaison de l'égorgement ou de l'empoisonnement ou encore de la strangulation avec la pendaison, etc. La femme Faudaire de Prunay-sous-Albis près de Rambouillet, par exemple, a renversé son père au cours d'une discussion et pendu ensuite l'homme évanoui (novembre 1906); en novembre 1906 également, la veuve Giron à Boutaressse a été étranglée pendant son sommeil et pendue; Lorgueilleux au Mans, après avoir fabriqué un faux testament en sa faveur, a étranglé une rentière et simulé le suicide en la pendent, etc.

Pour trancher la question délicate du suicide ou du crime, il faut avant tout étudier les lieux où s'est produite la mort de la victime. Des traces de pas d'une tierce personne, des traces de lutte, le choix de la saillie à laquelle le lien a été attaché peuvent parfois fournir la solution du problème. A examiner aussi le rapport entre le lien et le sillon, si le sillon correspond aux tours du lien. Si ce n'est pas le cas, l'intervention d'une main étrangère est nettement prouvée. Il va sans dire que les recherches sur la position pécuniaire ou morale du pendu donneront également de sérieux indices à l'enquête.

En tout cas, s'il existe le moindre doute sur la nature de la mort, la prise photographique du cadavre et de l'ensemble des lieux s'impose pour rendre à tout moment possible une reconstitution du premier constat.

COUPURES DES LIENS.

Si la pendaison est le résultat d'un crime, et que le lien n'ait pas été pris chez la victime même, il pourra servir à l'identification du coupable. Mais, la plupart du temps, ces liens sont d'espèce très courante. Pourtant l'endroit de la coupure du lien peut être utilisé pour l'identification, si, par exemple, on trouvait chez un individu suspect une corde du même genre que celle trouvée sur le cadavre. Un rapprochement des surfaces de coupe des deux cordes, en les agrandissant photographiquement, pourra alors montrer, si la corde du pendu provient de la corde trouvée chez l'individu suspect ou non. La fig. 123 représente une corde coupée. La direction des fibres et la forme de la surface de coupe montrent nettement que les deux bouts ont formé primitivement une seule corde.

A prendre aussi en considération la forme du nœud, qui peut présenter des particularités (voir ligotage).

La strangulation.

Lacassagne définit la strangulation de la façon suivante : « La strangulation est un acte de violence dans lequel, sur tout le cou ou seulement sur sa partie antérieure, une constriction est exercée. Dans le premier cas, un lien, enserrant perpendiculairement l'axe du cou, arrête la circulation cérébrale, la respiration et la vie; dans le second cas, la main comprime vaisseaux et nerfs, il y a choc laryngien, un phénomène inhibitoire et syncope mortelle. »



FIG. 148. — Ecchymoses sur le cou et le menton d'une étranglée.
(Phot. Bertillon.)

La langue allemande fait une différence entre ces deux sortes de strangulation : elle appelle la première *Erdrosseln*, la seconde *Erwürgung*.

La strangulation est fréquemment employée par les assassins. Elle est assez sûre, évite le sang et empêche les cris.

Dans la strangulation nous avons, comme dans la pendaison, trois périodes : 1^o période de résistance et de suffocation incomplète ; 2^o période de perte de connaissance et de convulsions ; 3^o période d'asphyxie avec anesthésie complète. Parfois une pression rapide et forte peut supprimer la première période.

SIGNES DE LA STRANGULATION.

La face des strangulés est tuméfiée, violacée ou rougeâtre. Parfois, quand la mort a été très rapide, la face est pâle. Le piqueté hémorragique s'observe toujours sur la face, aux conjonctives et au devant de la poitrine et du cou. La langue est gonflée, les yeux injectés et grands ou-

verts. Les pupilles sont dilatées. Du sang s'écoule quelquefois de la bouche, des narines et de l'oreille. Le pavillon de celle-ci est noirâtre.

Le sillon du lien étrangleur est circulaire et perpendiculaire au cou, si la victime a été étranglée là où on l'a trouvée. Si elle a été traînée par terre, le sillon, devient souvent parabolique.

La strangulation est peu employée comme moyen de suicide. Dans tous les cas de prétendu suicide par strangulation et par pendaison, il est important pour l'enquête d'expertiser les lettres d'adieu, s'il y en a, au point de vue de l'identification de l'écriture du scripteur. Examiner les coups d'ongles éventuels et la disposition des doigts sur le cou des étranglés.

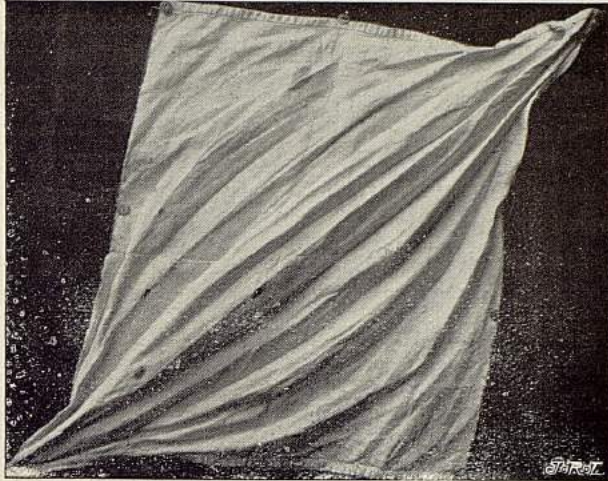


FIG. 149. — Mouchoir ayant servi à une strangulation.

Mort par submersion.

La noyade étant aussi un genre de suicide très répandu, il est souvent fort difficile de savoir, si elle est le résultat d'un crime ou d'un suicide. L'examen médical ne pourra, dans bien des cas, qu'indiquer la cause de la mort et sera impuissant à trancher la question : crime, suicide ou accident. Même si le cadavre porte des lésions, ces lésions ne sont pas toujours le signe d'une mort criminelle. Elles peuvent, en effet, provenir aussi soit de causes mécaniques après la mort : heurt contre des pierres, hélices de bateaux, etc., soit, avant la mort, d'un autre genre de suicide choisi en premier lieu par le candidat. Celui-ci, voyant que la mort tardait trop à venir, s'est jeté dans l'eau.

Les recherches porteront donc, dans des affaires de ce genre, sur les points que nous avons signalés autre part : traces de lutte, éventuellement traces de pas sur la berge et ailleurs, examen des habits, contenu des poches, écrits, etc.

La question de savoir si la mort est antérieure ou postérieure à l'immersion du corps est également très importante. Cette constatation est essentiellement du domaine du médecin-légiste, et nous nous bornons à dire que le seul indice absolument sûr de l'immersion avant la mort est, comme l'ont démontré Corin et Stockis, la présence de particules de quartzite ou de calcite dans le cœur droit.

Suffocation.

Vibert, suivant l'exemple de Tardieu et de quelques autres auteurs, définit la suffocation comme suit : « Sous le nom de suffocation, on peut comprendre tous les cas dans lesquels un obstacle mécanique, autre que la strangulation, la pendaison ou la submersion, est apporté violemment à l'entrée de l'air dans les poumons ». Les modes de suffocation seraient donc : 1° occlusion directe des narines et de la bouche ; 2° introduction de corps étrangers dans les voies aériennes ; 3° compression des parois de la poitrine et du ventre ; 4° enfouissement dans la terre ou dans un milieu pulvérulent.

Pour le criminaliste, les trois premiers modes viennent en considération. En effet, l'occlusion des narines et de la bouche pour amener la mort par suffocation est très souvent employée dans les infanticides. Employée chez les adultes, elle est généralement accompagnée d'autres violences, telles que la strangulation ou des coups de couteau, etc.

La suffocation par introduction de corps étrangers dans les voies respiratoires est fréquemment le résultat d'un accident. Ce sont, en général, des aliments qui pénètrent dans le larynx, la trachée ou les bronches et qui bouchent ainsi les voies respiratoires. Les vomissements, aspirés dans ces voies, au lieu d'être évacués par la bouche, peuvent également amener la mort. Ainsi, en décembre 1910, un homme bien situé fut trouvé mort devant la porte d'une maison close de Moscou. Ivre, il avait rejeté et aspiré une partie de son vomissement, qui avait obstrué les voies aériennes et amené la mort.

La littérature médico-légale mentionne aussi quelques cas de mort criminelle par suffocation ensuite d'introduction de tampons de ouate dans le larynx (mort de madame Japy dans l'affaire Steinheil : tampon de ouate et ratelier décroché). Personnellement, nous avons eu à nous occuper d'un assassinat où la mort avait été amenée par l'introduction de deux doigts du meurtrier dans le larynx de la victime.

La suffocation criminelle par la seule compression des parois de la poitrine et du ventre est surtout utilisée pour les enfants en bas âge (affaire Weber). Cependant, à l'asile d'aliénés de St-Illié, l'infirmier Thabuis utilisait ce procédé, combiné avec la strangulation, pour se débarrasser des gâteux gênants. En général, chez les adultes, la compression des parois de la poitrine accompagne la strangulation, si la victime est couchée.

Dépeçage criminel.

Le dépeçage criminel est l'action de couper en morceaux le corps ou le cadavre humain. Nina Rodriguès distingue deux sortes de dépeçage : le dépeçage offensif ou passionnel, provoqué par la colère, la haine, la folie ou l'amour, et le dépeçage défensif résultant de la peur, de la crainte du châtement ou de l'affolement en présence d'un cadavre encombrant.

Le plus souvent, le dépeçage criminel est une mesure défensive. L'assassin veut faire disparaître le cadavre sans attirer l'attention. Quoi de mieux que de le couper en morceaux et de *semer* les morceaux séparément et en différents endroits ? Le transport est aussi grandement facilité par cette façon d'agir. Ainsi furent *semés* les morceaux de *l'homme coupé en morceaux*, en 1902, rue des Plâtriers à Paris, cadavre qui, du reste, fut si bien défiguré qu'encore aujourd'hui on ne connaît pas le nom de la victime. Ferdinand, l'assassin d'Elisa Vandamme, a suivi une tactique identique, de même que Prevost, l'ancien cent-garde et gardien de la paix qui assassina le bijoutier Lenoble et Adèle Blondin. Mestag à Anvers, en 1878, a tué sa femme et l'a coupée en 153 morceaux, qu'il a jetés dans les fosses d'aisance de la maison.

D'autres, comme les Goold à Monte-Carlo, enferment les morceaux dépecés du cadavre dans une malle et expédient celle-ci, gare restante, à un endroit éloigné (les Goold avaient cette intention en arrivant à Marseille). La malle n'est naturellement pas réclamée à la station destinatrice et quand, après les délais réglementaires, elle est ouverte par les soins de la direction des chemins de fer, on y trouve les morceaux plus ou moins momifiés du cadavre. Les chemins de fer deviennent ainsi, sans le savoir, des receleurs de cadavres (affaire Soleilland, Gouffé et autres) tout comme la poste restante sert aux voleurs, pour mettre momentanément à l'abri des recherches de la police des objets compromettants, valeurs, etc.

Menesclou, après avoir couché pendant la nuit sur le cadavre de la petite Louise Deu, brûle les morceaux dans son poêle, et se trahit ainsi par la fumée nauséabonde qui s'échappe de la cheminée.

Le dépeçage criminel des cadavres est employé par les nécrosadiques pour satisfaire leurs désirs pervers. Ils déterrent les morts à cet effet. Le sergent Bertrand, le vampire du Muy (qui garda sous son oreiller la tête coupée du cadavre d'une jeune fille pendant plusieurs semaines) et le vampire de Ropraz, près de Lausanne, ont donné des exemples typiques de dépeçage par nécrosadisme.

Parmi les dépeceurs de cadavres on trouve assez souvent des récidivistes de ce genre de crime. Ainsi Jaques l'éventreur de Londres (sadique), Prevost, Avinain, Richetto (avait tué et dépecé deux femmes à Lyon en 1900) et d'autres ont récidivé dans le dépeçage.

Les coupures des cadavres dépecés livrent quelquefois certains indices sur la profession du dépeceur. Avinain, employé d'amphithéâtre d'un hôpital, Lèbiez, étudiant en médecine, Prevost, ancien garçon boucher, faisaient des coupures *professionnelles*. Toutefois, il ne faudrait pas trop se fier à ce *caractère professionnel* des coupures, car on a vu des cas où le dépeçage était exécuté par des individus n'ayant aucune pratique du découpage et où les coupures étaient néanmoins pratiquées d'une façon presque parfaite.

L'identification des victimes d'un dépeçage criminel est souvent très difficile. Elle sera traitée dans le tome de ce manuel qui sera consacré à l'identification. A cette place nous nous bornerons à dire que l'antropomé-

trie, la dactyloscopie, le portrait parlé et les marques particulières seuls nous permettent une identification sûre.

ASSASSINATS EN CHEMIN DE FER.

Finalement, il faut encore dire quelques mots des crimes commis en chemin de fer. En effet, ces derniers temps, avec l'augmentation des voies ferrées et celle du trafic en général, ces crimes deviennent de plus en plus nombreux. La cause de cette augmentation est nettement reconnaissable : le criminel pense que le bruit de l'assassinat ne sera pas entendu des voyageurs dans les compartiments voisins à cause du bruit du train même, et ensuite il espère que le cadavre, jeté sur la voie, sera tellement déchiqueté par un train suivant qu'une constatation exacte de la nature de la mort ne sera pas possible. Le criminel avisé compte aussi, dans les pays où les chemins de fer sont des entreprises privées, sur la répulsion des Compagnies à avouer le crime commis sur leur réseau, car ces crimes sont toujours la conséquence d'une surveillance défectueuse de la part des employés, employés il est vrai parfois surmenés et trop peu nombreux dans les trains.

La preuve du crime, dans de tels cas, n'est la plupart du temps, possible que par l'emploi des méthodes d'investigation modernes exposées dans cet ouvrage : empreintes digitales, traces de pas, de lutte, de sang, etc.

L'expertise dans l'assassinat de Madame Gouin par Michel et Graby, assassinat qui n'aurait jamais été découvert sans la perspicacité et, disons-le aussi, la ténacité des experts (car au commencement on ne voulait pas entendre parler de crime), est un exemple modèle à suivre dans les recherches de ce genre. Sans l'application des méthodes techniques actuelles le magistrat enquêteur est, la plupart du temps, incapable de résoudre la question : accident, suicide ou crime ? et toujours tenté de classer, comme jusqu'à présent, parmi les accidents ou suicides, des assassinats commis en chemin de fer.



Florent, 150.
 Forgeot, 418, 421.
 Fouché, 242.
 Fougereau, 179.
 Foulloy, 471.
 Frankfort, 150.
 Frécon, 180, 369, 394, 396, 397, 406, 412,
 413, 418, 439, 440, 452.
 Friedrich, 316, 317, 318, 319.

G

Galley, 264.
 Galton, 418.
 Gasol, 49.
 Gastine-Renette, 487.
 Gaumet, 179.
 Gilles, 59, 60, 61, 351.
 Gilles de la Tourette, 397.
 Gilmoor, 155.
 Giron, 499.
 Glabbeck, 243.
 Godefroy, 487.
 Goold, 503.
 Gorot, 150.
 Gouffé, 503.
 Gouin, 380, 382, 447, 460, 504.
 Gourdon, 255.
 Graby, 380, 382, 447, 460, 504.
 Grégory, 491.
 Grémy, 24.
 Gross, 94, 95, 97, 99, 102, 158, 179, 241, 243,
 358, 373, 382, 389, 390, 411, 441, 493.
 Gudel, 42.
 Guillot, 440.

H

Hamard, 45.
 Hauteville, 150.
 Hellwig, 178, 270.
 Henry, 147.
 Hirsch, 255.
 Hofmann, 157.
 Holzschuh, 210.
 Hugoulin, 408, 409.
 Huguenin, 317.
 Hutin, 78.

I

Isaac, 150.

J

Jack l'éventreur, 49.
 Jacob, 166, 235.
 Janvier de Marinis, 58.
 Jappy, 502.
 Jaquiard, 24, 54, 351.
 Jaumes, 442.

K

Kenyeres, 356.
 King, 24, 351.

Kingel, 303.
 Kirsch, 243.
 Klein, 255.
 Kodicek, 426.
 Koettig, 358.
 Kolb, 155.

L

Lacassagne, 41, 43, 46, 53, 75, 77, 78, 79,
 179, 194, 365, 388, 398, 418, 445, 471,
 473, 476, 480, 481, 485, 486, 487, 491,
 494, 495, 498, 500.
 Lact de, 243.
 Lambert, 79.
 Lambert, 445.
 Lamy Jean, 203.
 Landrillon, 73.
 Lebiez, 44, 473, 503.
 Leblanc, 39, 473.
 Lecca, 28, 56.
 Leclerc, 24, 351.
 Legrand, 254.
 Lenoble, 503.
 Léonce Longer, 151.
 Leroux, 487.
 Lenthrau, 39.
 Levi, 150.
 Levy, 255.
 Liabeuf, 40, 75.
 Liardon, 351.
 Liersch, 81.
 Liman, 379.
 Locard, 76, 78, 80.
 Lombroso, 27, 57, 75.
 Lorgueilleux, 499.

M

Macé, 85, 86, 87.
 Malein, 217, 219.
 Manda, 28, 56.
 Manoulescu, 39, 137, 138, 143, 214, 215.
 Marey, 396.
 Masson, 394, 396, 417.
 Mayer, 150.
 Maxwell, 43.
 Menesclou, 49, 503.
 Mestag, 503.
 Meunier, 44.
 Meyer, 384.
 Michel, 150.
 Michel, 380, 382, 447, 460, 504.
 Minovici, 454, 495.
 Mivelaz, 471.
 Monget, 49.
 Monteil, comtesse, 214.
 Moreux, 49.

N

Naecke, 46.
 Nathan, 150, 255.
 Niclot, 414.
 Nina Rodriguez, 502.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Abadie, 59, 60, 61, 351.
Agesilas, 217.
Aguettant, 393.
Albanel, 194.
Allart, 147.
Amic, 318.
André, 317.
Anuschat, 409, 438.
Apoulos, 294.
Ardisson, 297.
Aubert, 78.
Avé Lallemand, 82.
Avinain, 44, 503.

B

Bacon, 357.
Bailly, 154, 159, 203, 235, 254, 255.
Bain, 254.
Balthazard, 382, 384, 445, 446, 447, 490, 491.
Basingeaud, 60, 351.
Becker, 440.
Bellville Jaques, 203.
Bernays, 457.
Bertier, 48.
Bertillon, 48, 50, 192, 194, 195, 196, 197, 200, 202, 356, 365, 366, 368, 382, 384, 402, 403, 409, 423, 425, 428, 430, 434, 451.
Bertrand, 503.
Bistor, 473.
Blasio di, 81.
Blondel, 44.
Blondin, 503.
Blum, 255.
Branchery, 49.
Bregues, 491.
Brouardel, 496.
Burnier, 423.

C

Campi, 44.
Canler, 120, 134, 136, 139, 146, 147, 148, 150, 155, 287, 289, 354.
Capezanto, 58.
Carlet, 396.
Carnot, 41, 476.
Carrard, 471.
Caserio, 41.
Casper, 78.

Causé, 409, 410, 411.
Cerf, 255.
Gesbron, 293.
Charlois, 491.
Chartier, 317.
Chimaux, 159.
Claude, 59.
Coco Lacour, 147, 150.
Conan Doyle, 391.
Corin, 410, 436, 449, 450, 501.
Corre, 407.
Cuocolo, 58.
Coutagne, 395, 418, 437.
Courtois, 192, 194, 195, 196, 197, 393, 469.
Courvoisier, 393.

D

Dallessan, 150.
Decourcelle, 69.
Degrindelle, 59.
Delaporte, 351.
Delarue, 353.
Delaveau, 147.
Demeter Rodek, 49, 179.
Dennstedt, 328.
Deray, 40, 75.
Deu, 503.
Diacre, 382.
Diwnorgorsky, 42, 46, 471, 486.
Dolbeau, 157, 158.
Dominicis, 449.
Dreyfuss, 491.
Dubreuil, 42.
Durnovo, 42.

E

Ebermann, 78.
Ehrlich, 449.
Erbelding, 53.

F

Faudaire, 499.
Favier, 39.
Ferdinand, 503.
Ferré, 418.
Fichet, 210, 242.
Fleurot, 51, 447, 469.
Florence, 395, 407, 418, 437, 449.

O

Ochoa, 214.
Oelhafen, 318.
Ottolenghi, 57, 81.
Oury, 351.

P

Pancaro, 58.
Parraud, 49.
Parville, 413.
Pelzer, 49, 457.
Pinkerton, 243, 245.
Pitet, 42.
Plaisance, 255.
Plista, 39.
Pollitz, 92.
Popp, 385, 434.
Prado, 393.
Pranzini, 39.
Prevost, 44, 85, 503.
Pritzlaff, 309.
Puibaraud, 123, 126, 127.
Parkinje, 418.

R

Raynaud, Mary, 275.
Reidal, 43.
Remy, 192, 393, 469.
Renard, 192, 195, 250, 393, 469.
Richetto, 503.
Robert, 470, 471.
Robertson, 44.
Rohmer, 394.
Rongeat, 73.
Rossignol, 59, 60, 86, 88, 90, 91.

S

Salomon, 450.
Schall, 78.
Schauenstein, 390.
Scheffer, 48, 50.
Schinderhannes, 44.
Schmidt, 147.
Schneickert, 102.
Schütz, 99.
Schütze, 376.
Schwarze, 441.
Soleilland, 53, 503.

Staerk, 255.
Steinheil, 455, 502.
Stockis, 232, 410, 422, 423, 426, 427, 436,
449, 450, 501.
Strzyzowski, 374, 376.
Sylveria, 214.

T

Tabakar, 179.
Takayama, 97.
Tardieu, 78, 79, 502.
Tatiana Leontieff, 42, 43.
Têtu, 450.
Texier, 351.
Thabuis, 502.
Thain, 39.
Thizy, 393.
Tomelini, 365.
Toujas, 158.
Tourde, 477, 479, 487, 494.
Trébutien, 255.
Troppmann, 24, 351.
Tusseau, 1, 52.

U

Uhlenhut, 376.

V

Vacher, 44.
Vandamme, 503.
Vibert, 486, 487, 502.
Vidocq, 83, 123, 131, 132, 146, 147, 148, 150,
151, 247, 255, 277, 278, 279, 280, 285, 286.
Vienny, 24, 54, 351.
Villiod, 128, 134, 139, 261, 274, 287, 288, 299.
Vuetic, 430.

W

Wassermann, 376.
Weber, 502.
Windt, 426.
Winter, 83, 85.
Wulffen, 326, 327.

Z

Zenker, 394, 397, 399.
Zoé, 49.

Florent, 150.
 Forgeot, 418, 421.
 Fouché, 242.
 Fougereau, 179.
 Foulloy, 471.
 Frankfort, 150.
 Frécon, 180, 369, 394, 396, 397, 406, 412,
 413, 418, 439, 440, 452.
 Friedrich, 316, 317, 318, 319.

G

Galley, 264.
 Galton, 418.
 Gasol, 49.
 Gastine-Renette, 487.
 Gaumet, 179.
 Gilles, 59, 60, 61, 351.
 Gilles de la Tourette, 397.
 Gilmoor, 155.
 Giron, 499.
 Glabbeck, 243.
 Godefroy, 487.
 Goold, 503.
 Gorot, 150.
 Gouffé, 503.
 Gouin, 380, 382, 447, 460, 504.
 Gourdon, 255.
 Graby, 380, 382, 447, 460, 504.
 Grégory, 491.
 Grémy, 24.
 Gross, 94, 95, 97, 99, 102, 158, 179, 241, 243,
 358, 373, 382, 389, 390, 411, 441, 493.
 Gudel, 42.
 Guillot, 440.

H

Hamard, 45.
 Hauteville, 150.
 Hellwig, 178, 270.
 Henry, 147.
 Hirsch, 255.
 Hofmann, 157.
 Holzschuh, 210.
 Hugoulin, 408, 409.
 Huguenin, 317.
 Hutin, 78.

I

Isaac, 150.

J

Jack l'éventreur, 49.
 Jacob, 166, 235.
 Janvier de Marinis, 58.
 Jappy, 502.
 Jaquiard, 24, 54, 351.
 Jaumes, 442.

K

Kenyeres, 356.
 King, 24, 351.

Kingel, 303.
 Kirsch, 243.
 Klein, 255.
 Kodicek, 426.
 Koettig, 358.
 Kolb, 155.

L

Lacassagne, 41, 43, 46, 53, 75, 77, 78, 79,
 179, 194, 365, 388, 398, 418, 445, 471,
 473, 476, 480, 481, 485, 486, 487, 491,
 494, 495, 498, 500.
 Lact de, 243.
 Lambert, 79.
 Lambert, 445.
 Lamy Jean, 203.
 Landrillon, 73.
 Lebiez, 44, 473, 503.
 Leblanc, 39, 473.
 Lecca, 28, 56.
 Leclerc, 24, 351.
 Legrand, 254.
 Lenoble, 503.
 Léonce Longer, 151.
 Leroux, 487.
 Lenthrau, 39.
 Levi, 150.
 Levy, 255.
 Liabeuf, 40, 75.
 Liardon, 351.
 Liersch, 81.
 Liman, 379.
 Locard, 76, 78, 80.
 Lombroso, 27, 57, 75.
 Lorgueilleux, 499.

M

Macé, 85, 86, 87.
 Malein, 217, 219.
 Manda, 28, 56.
 Manoulescu, 39, 137, 138, 143, 214, 215.
 Marey, 396.
 Masson, 394, 396, 417.
 Mayer, 150.
 Maxwell, 43.
 Menesclou, 49, 503.
 Mestag, 503.
 Meunier, 44.
 Meyer, 384.
 Michel, 150.
 Michel, 380, 382, 447, 460, 504.
 Minovici, 454, 495.
 Mivelaz, 471.
 Monget, 49.
 Monteil, comtesse, 214.
 Moreux, 49.

N

Naecke, 46.
 Nathan, 150, 255.
 Niclot, 414.
 Nina Rodriguez, 502.

O

Ochoa, 214.
Oelhafen, 318.
Ottolenghi, 57, 81.
Oury, 351.

P

Pancaro, 58.
Parraud, 49.
Parville, 413.
Pelzer, 49, 457.
Pinkerton, 243, 245.
Pitet, 42.
Plaisance, 255.
Plista, 39.
Pollitz, 92.
Popp, 385, 434.
Prado, 393.
Pranzini, 39.
Prevost, 44, 85, 503.
Pritzlaff, 309.
Puibaraud, 123, 126, 127.
Parkinje, 418.

R

Raynaud, Mary, 275.
Reidal, 43.
Remy, 192, 393, 469.
Renard, 192, 195, 250, 393, 469.
Richetto, 503.
Robert, 470, 471.
Robertson, 44.
Rohmer, 394.
Rongeat, 73.
Rossignol, 59, 60, 86, 88, 90, 91.

S

Salomon, 450.
Schall, 78.
Schauenstein, 390.
Scheffer, 48, 50.
Schinderhannes, 44.
Schmidt, 147.
Schneickert, 102.
Schütz, 99.
Schütze, 376.
Schwarze, 441.
Soleilland, 53, 503.

Staerk, 255.
Steinheil, 455, 502.
Stockis, 232, 410, 422, 423, 426, 427, 436,
449, 450, 501.
Strzyzowski, 374, 376.
Sylveria, 214.

T

Tabakar, 179.
Takayama, 97.
Tardieu, 78, 79, 502.
Tatiana Leontieff, 42, 43.
Têtu, 450.
Texier, 351.
Thabuis, 502.
Thain, 39.
Thizy, 393.
Tomelini, 365.
Toujas, 158.
Tourde, 477, 479, 487, 494.
Trébutien, 255.
Troppmann, 24, 351.
Tusseau, 1, 52.

U

Uhlenhut, 376.

V

Vacher, 44.
Vandamme, 503.
Vibert, 486, 487, 502.
Vidocq, 83, 123, 131, 132, 146, 147, 148, 150,
151, 247, 255, 277, 278, 279, 280, 285, 286.
Vienny, 24, 54, 351.
Villiod, 128, 134, 139, 261, 274, 287, 288, 299.
Vuetic, 430.

W

Wassermann, 376.
Weber, 502.
Windt, 426.
Winter, 83, 85.
Wulffen, 326, 327.

Z

Zenker, 394, 397, 399.
Zoé, 49.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. page 5

INTRODUCTION. » 7

PREMIÈRE PARTIE

LE CRIMINEL PROFESSIONNEL

	Pages		Pages
<i>Criminels de la ville et de la campagne.</i>	12	<i>Psychologie des criminels</i>	
<i>Basse et haute pègre.</i>	13	<i>professionnels</i>	38
L'âge des criminels	15	Gaspillage de l'argent	38
<i>Statistique des arrestations</i>	16	Vengeance	39
Arrestations hommes	19	Insensibilité à la douleur	41
Influence du service militaire sur la		Vanité	41
criminalité	19	Caserio	41
Diminution rapide des arrestations		Crimes de soi-disant révolutionnaires	
depuis l'âge de 30 ans.	20	russes	42
Influence des saisons sur le nombre		Crânerie devant la mort.	44
des arrestations.	21	Achat de journaux	44
Augmentation du nombre des arrestations		Bavardage vaniteux.	45
due aux vagabonds	21	Surnoms	45
Arrestations femmes	22	Peur des châtements corporels.	45
<i>Enfance criminelle</i>	23	Qualités des criminels professionnels	47
Vagabondage scolaire	24	Solidarité.	47
<i>Spécialisation des criminels</i>		Reconnaissance.	47
<i>professionnels</i>	25	Imprévoyance.	48
Fréquentation des tribunaux.	25	Cartes postales et papiers buvards	49
Lieux de rendez-vous des spécialistes.	26	Indications ou aveux des criminels	
L'internationalisme des lieux de ren-		devant le magistrat instructeur ou	
dez-vous	27	en prison	50
<i>Souteneurs et prostituées.</i>	27	Essai d'intimidation de la police	52
Le rôle du souteneur	27	Influence des journaux sur les crimes.	53
Le recrutement des souteneurs	29	<i>Formation de groupements</i>	
Age des souteneurs	29	<i>ou de bandes.</i>	54
Différence de tenue des souteneurs	30	Groupements de la basse pègre.	54
Souteneurs mariés	30	Apaches	54
Le code pénal et les souteneurs	31	Tatouages de quartier	55
Moyens des souteneurs pour éviter la		Les grands groupements italiens	57
condamnation par les tribunaux	32	La Camorra	57
Prostitution féminine et crime	33	Mafia	58
Influence des grèves sur les crimes et		Mano Nera	58
délits	35	Petites bandes de la basse pègre	58
<i>Prostitution masculine</i>	35	Petites bandes de la haute pègre	59
Origine des prostitués mâles.	36	Organisation des bandes.	59
Souteneurs.	36	Règlement de la bande Abadie, Gille	
Haute et basse prostitution masculine.	36	et consorts.	59
Haute prostitution	36	Bandes en province	62
Basse prostitution.	37	<i>La vie des criminels de la basse pègre</i>	
Moyens de réclame des pédérastes	37	<i>Logements</i>	62
Prostitution masculine et crime	38	Fréquentation des établissements publics	66
		Genre de liquides consommés par les	
		criminels.	67

	Pages		Pages
Alcoolisme des criminels.	67	Argots spéciaux	92
Distractions des criminels profession-		<i>Communications secrètes.</i>	93
nels	67	Signes conventionnels dessinés.	93
Bals	68	Ecritures secrètes	95
Cafés-chantants.	68	Encres sympathiques	95
Sociétés de récidivistes	69	Écritures à la salive	96
<i>Extérieur du criminel de profession.</i>	69	Ecriture à l'urine et au lait	97
Habits	71	Moyens de rendre visibles les écritures	
Mode	71	à la salive.- Solutions colorantes	97
Les armes	72	Emploi du graphite	97
Endroits où les armes sont cachées.	73	Emploi de la photographie	98
Apaches cuirassés	74	Ecriture à l'allumette-bougie.	98
<i>Tatouage</i>	75	Ecriture sur papier mouillé	99
Procédés opératoires de tatouage.	75	Kassiber	99
Le détatouage, variotomie.	77	Ecritures chiffrées	102
Surcharge	77	Chiffre entier	102
Excision	77	Chiffre mixte.	104
Caustiques	77	Déchiffrage.	104
Effacement spontané.	78	Ecriture en colonne.	105
Nationalité	79	Ecriture en diagonale	105
Profession	80	Matériel des Kassibers	105
Tatouages spéciaux à la criminalité.	80	Ecriture à l'envers	106
Tatouages des bandes et des prisons	81	Communication physique et sonore.	106
Photographie des tatouages	82	Surveillance des détenus pendant les	
<i>Argot</i>	82	confrontations et les audiences des	
Argot du temps de Vidocq.	83	tribunaux	107
Transformation de l'argot	85	Transmission dans les parloirs des	
Le louchebaime.	87	prisons	108
Le javanais.	88	Communications secrètes sonores	109
L'argot actuel	89	Mots conventionnels.	109
L'argot change un peu avec les contrées	90	Langage frappé.	109
Les argots étrangers	91	Communications par tuyau acoustique.	110
Gaunersprache allemande	91	Communication par chants.	110
Mots français dans la Gaunersprache.	92	Le Kaspern.	111
Influence du « jidisch »	92	Inscriptions et dessins dans les prisons	111
		Classification des inscriptions	112

II^e PARTIE

VOLS

<i>Classification des crimes et des délits.</i>	415	<i>Les Pickpockets.</i>	125
1. VOLS DIRECTS.		Pickpockets féminins	125
a) Vols sans INSTRUMENTS d'effraction.	417	Instruments	125
<i>Vol à l'étalage</i>	417	Division du travail	126
Technique du vol à l'étalage	418	Technique du vol	126
Age et sexe des voleurs à l'étalage	418	Sous-spécialités des pickpockets	127
Statistique de 1902	418	Pickpockets en Suisse.	127
Statistiques de 1907 et de 1906.	419	Pickpockets aux champs de courses	128
Bandes de voleurs à l'étalage	420	Mesures de police contre les pickpockets	128
Vol à l'étalage et receleurs.	420	<i>Vol à la détourne</i>	129
Surveillance des étalages	420	Mode d'opération	129
<i>Vol à la tire.</i>	421	Voleurs à la détourne du temps de	
Différence entre tireurs et pickpockets.	421	Vidocq.	129
Endroits où le vol à la tire se pratique.	421	Bandes de voleuses à la détourne	130
Les tireurs au temps de Vidocq	421	Voleurs à la détourne et receleurs	130
Age et sexe des tireurs	421	<i>Vol à l'esbrouffe.</i>	131
Technique du vol à la tire	422	Voleurs du métropolitain, etc	131
Exemple de tireur solitaire.	423	Voleurs au poivre.	132
Tireurs des théâtres et tireurs travail-		Evasions à l'aide du poivre	132
lant avec des enfants	424	<i>Vol au rendez-moi</i>	132
Le mannequin à clochettes.	424	Technique du vol au rendez-moi	132
Soins des mains.	425	Vol aux pièces rares	134

	Pages		Pages.
<i>Vol au radin</i>	134	Spécialités et spécialistes du vol avec instruments d'effraction	159
Technique du vol	134	Influence du métier sur le choix de la spécialité	159
<i>Voleurs des bijoutiers ou vol à la carre</i>	135	Les 5 grandes catégories de vol avec instruments d'effraction	159
Manoulescu	135	<i>Le vol au fric-frac</i>	160
Technique du vol	135	Habitudes des voleurs au fric-frac	160
Voleurs opérant dans les magasins même	135	Démarquage des vêtements	160
Avec un complice	137	Technique du vol	161
Voleur au dignedigne	137	Ouverture des portes. Portes à deux vantaux et à serrure simple	162
Batteur de dignedigne	137	Porte à deux vantaux avec serrure à gorge et verrous de sûreté	162
Voleurs opérant chez eux	137	Arrachement des serrures et gâches	162
Vol à la carre avec violence	139	Porte simple à un vantail	163
Carreurs et bandes	139	Les coins	163
Carreurs et receleurs	140	Attaque de la porte près de la serrure	163
Monts-de-Piété	140	Les pinces	164
Bijoutiers	141	Abandon des outils sur les lieux	166
Receleurs professionnels	141	Manière de transporter les outils sur les lieux	166
Enquêtes et recherches concernant les vols à la carre	142	Ouverture des portes sans pesées ou fausses-clefs	167
<i>Les indicateurs</i>	143	Portes fermées simplement par un verrou	167
Indicateurs du temps de Canler	144	Découpage des panneaux de portes	167
Vidocq	144	Voleurs au fric-frac travaillant seuls	170
Lettres anonymes dénonciatrices	146	Voleurs au fric-frac travaillant en « équipe »	170
<i>Les roulottiers</i>	146	Professionnels	170
Technique du vol	146	Occasionnels	171
<i>Voleurs de bicyclettes</i>	147	Vols au fric-frac combinés	171
<i>Les bonjouriers</i>	147	Locandiers	171
Bonjouriers du temps de Vidocq	148	Courtiers	171
Les monte-en-l'air	148	Chanteurs ambulants	172
Les voleurs à la fausse qualité	149	Téléphone	172
Exemples de vol à la fausse qualité	150	<i>Recherches sur les lieux</i>	172
Voleurs des médecins, avocats	150	Etude topographique des lieux	172
Technique du vol le plus courant de ce genre	150	Eclairage pendant le vol	174
Coup de téléphone	151	Traces de bougies	175
Vols chez les médecins	151	Allumettes	176
Le vol à la locande	152	Tableau de comparaison	177
Locandiers et cambrioleurs	152	Vandalisme sur les lieux	177
Assassinat de la veuve Tusseau	152	Grumus merdæ	178
<i>Vol au poivrier</i>	153	Causes du dépôt du grumus merdæ	178
<i>L'attaque nocturne</i>	153	Exemples	179
Technique de l'attaque nocturne	153	Objets perdus sur les lieux par les cambrioleurs	179
Coup du père François	154	<i>Traces d'instruments d'effraction</i>	180
Le collier de force	154	Définition de l'empreinte	180
Coup de tête	154	Endroits où l'on trouve les empreintes d'outils d'effraction	181
<i>Les endormeurs</i>	154	Constataions à faire à l'aide des empreintes d'instruments d'effraction	181
Technique du vol	155	Conservation des empreintes	183
Impossibilité d'une anesthésie immédiate	155	Photographie	184
L'action du chloroforme	155	Moulage	184
Chloroforme et sommeil	156	Empreintes d'outils sur des meubles	184
Chloroforme et crime	156	Identification par empreintes d'outils trouvés sur les lieux	185
Cigares narcotiques	156	Identification par empreintes trouvées sur un pupitre fracturé	186
<i>Le vol à l'entolage</i>	157	Identification par empreintes trouvées sur un secrétaire fracturé	187
Technique du vol	157		
Truc des entôleuses pour faire disparaître momentanément les tatouages	158		
b) Vols avec INSTRUMENTS d'effraction	158		
Gambriolage	158		

	Pages.		Pages
Nécessités de faire exécuter les expertises des traces d'effraction par des spécialistes	189	Diamant de vitrier	230
Exemple du danger des expertises faites par des non-spécialistes	189	Mesures pour éviter la chute du verre	231
Exemple d'une identité apparente d'empreintes d'effraction avec un outil	190	Matières adhésives	231
Expertise Bertillon dans l'affaire Renard-Courtois	192	Pains de poix, cire et mastic	231
Identification par les stries dues au tranchant de l'outil	198	Ventouse de cuir	231
Production de stries d'essai sur plaque de verre enduite d'encre d'imprimerie	199	Ouverture des contrevents et persiennes	232
Plaques de stéarine	199	Soulèvement des contrevents	232
Dynamomètre d'effraction	200	Crochets de soulèvement	233
Description de l'appareil	200	Sciage de persiennes, etc.	233
<i>Les caroubleurs</i>	202	Traces d'outils	233
Punitions des caroubleurs dans l'ancien temps	203	Etude topographique des lieux	233
Recrutement et habitudes d. caroubleurs	203	Empreintes de pas	234
Les mansardiers	204	<i>Cambrioleurs de magasins et en général de locaux inhabités pendant la nuit</i>	235
<i>Technique du vol aux caroubles</i>	206	Equipes et bandes de boucardiers	235
Fausse clefs	206	Cambriolages effectués par des boucardiers occasionnels	236
Crochets	207	Cambriolages effectués par des boucardiers spécialistes	236
Les serrures	208	<i>Eventreurs de coffres-forts</i>	237
Serrures à fichets	210	Coffres-forts modernes et anciens	237
Clefs-brosses	211	L'ouverture des coffres-forts	238
Constatations sur les serrures ouvertes par des crochets	212	Ouverture des coffres de très ancien modèle	239
Examen d'éraflures s. plaques de stéarine	213	Enlèvement du coffre-fort	239
<i>Les voleurs d'hôtel</i>	213	Ouverture de coffres-forts courants	240
Voleurs d'hôtels de la basse pègre	213	Outils	240
Rats d'hôtels	213	Emploi du chalumeau	241
Rats d'hôtel féminins	214	Fusion par électricité	242
Rats d'hôtels sans instruments	214	Ouverture des coffres-forts par matières explosibles	243
Mode de travail	214	Mode de travail	243
Rôle du complice	216	Equipes internationales d'éventreurs de coffres-forts	245
Rats d'hôtels opérant avec instruments spéciaux	216	<i>Perceurs de murailles</i>	245
Ouistiti	216	Technique du vol	245
Bastringue	217	Exécution du percement du plafond	246
Indices révélant l'emploi d'un ouistiti	219	Cambriolage avec des gants	247
Tube	219	Destruction temporaire ou définitive du dessin des lignes papillaires	247
Préparation des targettes	219	Moyens artificiels sans destruction du dessin papillaire	248
Habillement du rat	220	<i>Dévaliseurs de villas</i>	248
Les rats d'hôtels ne sont pas armés	220	Professionnels et occasionnels	249
Emploi du chloroforme	220	Avertissement à la future victime	249
Lieu du travail	220	Cambriolage incomplet et complet de villas	250
Eventrement de valises	221	Surveillance des portes	251
Constatations à faire sur les coupures	221	<i>Les voleurs des troncs d'églises</i>	251
Étiquettes d'hôtels sur bagages	222	<i>Les placiers</i>	252
Mode de travail du rat opérant au hasard	223	Difficultés pour la police de découvrir les placiers	252
Direction de fuite	223	Technique du placier	252
Surveillance des rats d'hôtels	224	Coup du télégramme	253
Complicité des employés d'hôtels	225	Rôle de la presse	254
Les directeurs d'hôt. et l'enquête policière	226	<i>Les nourrisseurs</i>	254
Mesures internationales	227	Fiches de renseignements	255
<i>Les venterniers</i>	227	Voleurs de correspondances	256
Spécialistes parmi les venterniers	228	<i>Les receleurs</i>	256
Venterniers-voleurs d'hôtels	228	Receleur et loi	257
Venterniers-voleurs de métaux lourds	229	Receleurs de papiers de valeur	258
Venterniers-voleurs de musées, d'églises	229	Receleurs de pierres précieuses	258
Bris de vitres	230		
Vitres brisées simplement par coups	230		
Empreintes digitales	230		

	Pages.		Pages
2. VOLS INDIRECTS			
<i>Escroquerie à la fausse qualité</i>	260	Technique des grecs	297
<i>Les bandes noires</i>	261	Trucs	297
Faux renseignements	261	<i>Les bonneteurs</i>	299
<i>Pharmaciens escroqués</i>	261	Technique du jeu	299
<i>Escroquerie à l'engagement insidieux</i>	262	Habitudes des bonneteurs	299
Dépôt unique	262	Bonneteurs de trains	300
Escroquerie au chèque, etc	263	Bonneteurs des foires, etc	300
Hôtels et chèques	263	La consolation	301
Chèques à fausses signatures	264	Escrocs aux courses	302
Vol au virement	264	<i>Fausse monnaie</i>	302
Vol au billet de banque périmé	264	Fausse monnaie et politique	302
Vol au chèque américain	265	Danger de la fausse monnaie pour	
Escroquerie au chèque sans couverture	265	l'Etat	303
<i>Escroqueries aux annonces</i>	266	Fabrication de fausses pièces	303
Escroquerie au timbre-poste	266	Pièces coulées	304
Procédé breveté	267	La matrice	304
Corde de pendu	267	Inscriptions des tranches	305
Prédiction de l'avenir	267	Alliages	306
Danger de tels escrocs et répression		Installations pour la fusion	306
légale	270	Giclures de métal	307
Escroquerie au métier facile, etc	270	Arrondissement des arêtes	307
« Emplois avantageux »	273	Moules en métal	307
Vol au cautionnement	273	La retouche	308
Escroquerie aux renseignements	274	La patine	308
Recouvrement des mauvaises créances	274	Identification des pièces	309
Escroquerie « coup de bourse »	274	Fausse monnaie coulée avec un alliage	
<i>Escroquerie au trésor</i>	275	contenant de l'argent	309
Difficulté de faire punir les escrocs au		Appareil à couler et masse à modeler	309
trésor caché	276	L'alliage	310
Origine du vol au trésor caché	277	L'inscription de la tranche	310
Mœurs des geôliers de Bicêtre à la fin du		Pièces d'or fausses	311
xviii ^e siècle	278	Fausse monnaie par galvanoplastie	311
Lettre d'Espagne moderne	279	Préparation de la matrice	311
Particularités des lettres d'Espagne	280	Les coquilles	311
Série de lettres identiques	282	Propriétés des pièces galvanoplastiques	311
Tactique des escrocs	284	Pièces d'or	312
Comment ils se procurent des adresses	284	Pièces frappées	312
Le « dépouillement » en Espagne	285	Pièces fausses d'origine espagnole	313
<i>Vol à la trouvaille</i>	285	Bandes de faux-monnayeurs	314
Technique du vol	286	Les coupures	314
<i>Les « neppres »</i>	286	Faux-monnayeurs solitaires	315
<i>Vol à l'américaine</i>	287	<i>Faux billets de banque</i>	316
Ancienne technique du vol à l'améri-		Considérations générales sur les billets	
caine	287	de banque et leurs falsifications	316
Technique moderne	289	Ecoulement de faux billets	316
Vol à la sacoche	289	Crédulité du public	317
Vol au porte-monnaie	290	Ecoulement dans les banques	318
Le bidon	290	Organisation des bandes d'émetteurs de	
Vol à la cachette	291	faux billets	318
Vol au coffret	291	Fabricants de faux billets solitaires	319
<i>Escroquerie au mariage</i>	292	<i>Les perquisitions</i>	319
Fiancé professionnel	292	Cachettes	320
Agences matrimoniales	292	Correspondance	321
<i>Chantage</i>	293	Papiers buvards	321
<i>Les escrocs aux jeux</i>	294	<i>Documents brûlés</i>	321
Grecs	294	Reconstitution de documents brûlés	321
Difficulté de capture des grecs	294	Enlèvement du document du poêle	321
Qualités des grecs	295	Dépliage du document brûlé à l'aide	
Regard	295	de fixatif	322
Les mains	296	Dépliage à l'aide d'une solution gélati-	
Habitudes des grecs	296	neuse	322
		Pose photographique	322
		Papiers calcinés	323
		Ecriture au crayon	323

III^e PARTIE
DOMMAGES A LA PROPRIÉTÉ

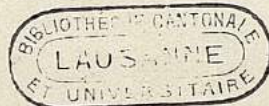
	Pages.		Pages.
<i>Incendies</i>	324	Bombes incendiaires	334
Difficulté des enquêtes concernant les incendies	324	Gaz d'éclairage	334
Mobiles des incendies volontaires	325	<i>Constatations sur les lieux</i>	335
Pyromanes et médecins aliénistes	325	Exemple d'un rapport concernant les constatations sur les lieux	335
Autres mobiles	326	Recherche du pétrole	337
<i>Causes naturelles des incendies</i>	328	Foyers multiples	337
Coups de foudre	328	Cambriolage et incendie	338
Court-circuit	328	Exemple	338
Inflammation spontanée	328	Traces de pas	341
Matières explosibles	329	Objets perdus	342
Inflammation par le soleil	329	Papiers brûlés	342
<i>Causes accidentelles des incendies</i>	330	Imprudences des incendiaires	343
Lampes à pétrole	331	<i>Dommages causés aux objets mobiliers</i>	344
Gaz d'éclairage et acétylène	332	Exemple	345
<i>Incendies volontaires</i>	332	<i>Délits forestiers</i>	347
Allumage du feu	332	Arbres percés	347
Allumage direct	332	Arbres coupés	347
Allumage indirect	333	Hache	347
Bougie	333	Scie	348
Allumage chimique	333	Reconstitution de plans de section	348
Machines infernales	334	Dommages causés par des animaux	348

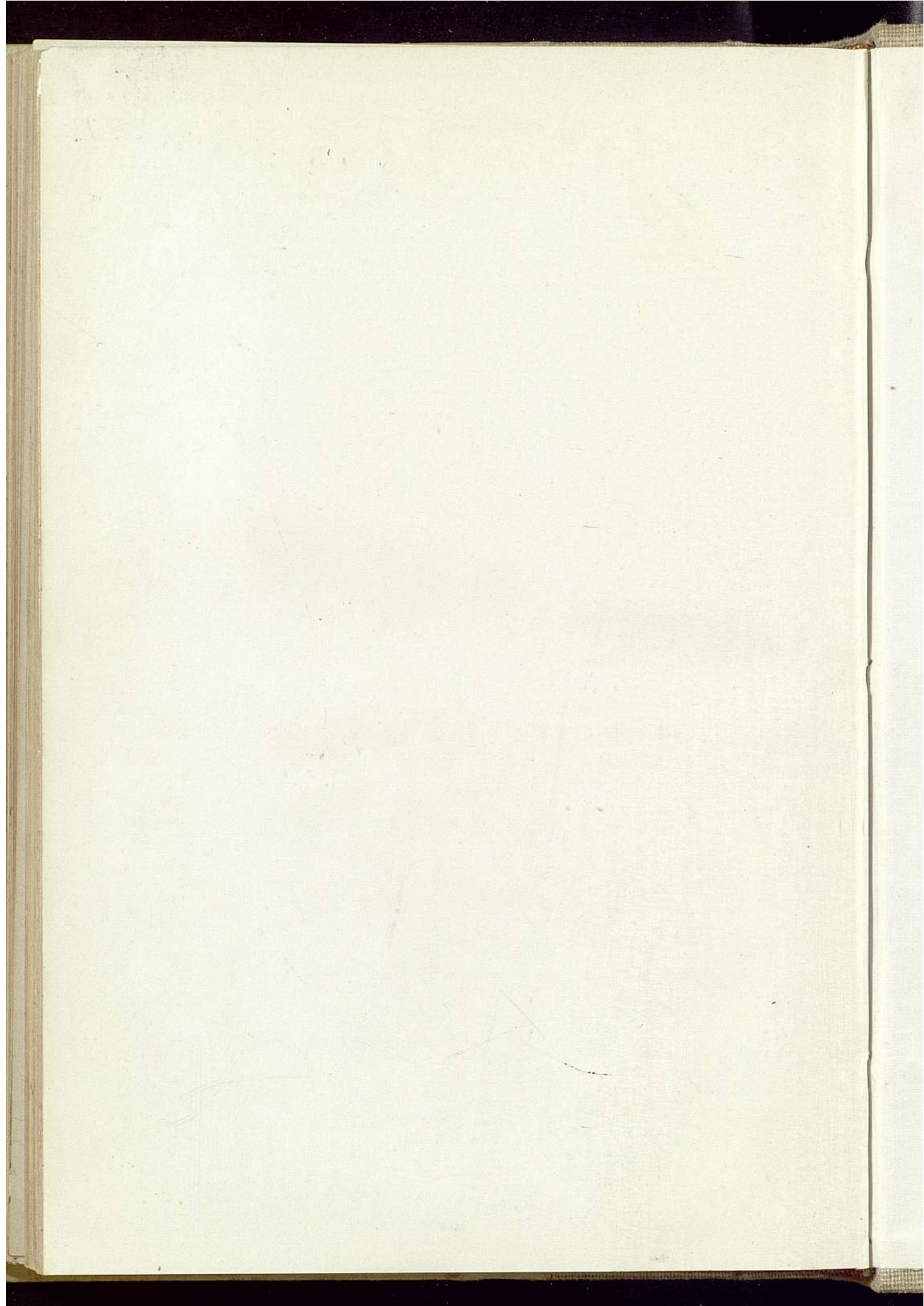
IV^e PARTIE
HOMICIDES

Généralités sur les assassins des catégories a et b	350		
Escarpes à la cambriole	350	<i>Traces de sang</i>	372
Age des assassins	351	Conservation sur les lieux des traces de sang	372
Mentalité des assassins professionnels	352	Fausse traces de sang	373
La presse et l'instruction des crimes	353	Recherche des traces de sang	373
<i>Mesures à prendre sur les lieux d'un crime avant l'arrivée du magistrat enquêteur</i>	354	Réaction Strzyzowski	374
<i>Etude topographique</i>	355	Réaction à l'eau oxygénée	374
Croquis	356	Taches de sang sur du linge ou des étoffes lavées	375
<i>Photographie</i>	356	Sérodiagnostic	376
Buts de la photographie sur les lieux	357	Formes des taches de sang	377
La prise des photographies sur les lieux	358	Matières étrangères dans les traces de sang	379
Matériel photographique	362	Situation des traces de sang	380
Objectifs	362	Exemple de rapport concernant la situation des taches de sang	381
Pieds	364	Exemples prouvant l'importance de la situation pour l'orientation de l'enquête	382
Lumière artificielle	364	Examen des traces de sang sur les instruments du crime	384
Appareil métrique de Bertillon	365	Curage des ongles de l'inculpé	387
Exemple d'utilisation des photographies métriques	366	Taches de sang produites par des tierces personnes	388
Photographies métriques sans appareil spécial	368	Conservation des taches de sang	389
Portes fermées	368	Emploi des chiens	390
<i>Traces</i>	369	<i>Traces de pas</i>	391
Traces de lutte	370	Conservation des traces de pas sur les lieux	392
Corps étrangers sur les lieux	371		

Pages.	Pages.		
Recherche des traces de pas	392	<i>Empreinte de la figure humaine</i>	
Empreintes de pieds nus	393	<i>dans la neige.</i>	441
Le pied	394	<i>Cheveux et poils.</i>	442
La station	394	Structure des poils et cheveux	442
La marche	395	Différenciation des poils suivant la	
La course	395	région	445
Empreintes du gros orteil	396	Le bulbe du poil	446
Longueur des pas	396	Recherches des poils sur les lieux	446
Ligne de la marche	397	Détermination de l'époque de la mort	
Angle de la marche	397	chez les individus rasés	447
Marche irrégulière	397	<i>Taches spermatiques.</i>	448
Modifications des empreintes par des		Recherche du sperme	448
causes diverses	398	Cristaux de spermine	449
Pieds chaussés	400	Coloration des spermatozoïdes	449
Bas et chaussettes	400	<i>Le cadavre.</i>	450
Souliers	401	Photographie	450
Ferrage des souliers	403	Les environs du cadavre	452
Usure de la chaussure	405	Position du cadavre	452
Marche d'un examen d'empreintes de		Ligotage	454
pas	406	Ligotages simulés	456
Photographie	406	Taches de sang sur le cadavre	457
Dessin et décalque	407	Coups d'ongles	458
Moulage	407	Traces de coups, de strangulation, etc.	458
Procédé Hugoulin	408	<i>Examen des habits du cadavre</i>	459
Mensuration des empreintes	409	Vêtements troués par armes à feu	460
Production d'empreintes de compa-		Exemple de vêtements troués par arme	
raison	410	perforante	464
Comparaison des empreintes	411	Simulation d'attaques	465
Formule du rapport du pied avec la		Exemple : Examen des habits dans un	
taille	412	cas de simulation d'attaque	465
Exemples d'expertises d'empreintes de		Croquis et photographies de traces de	
pas	413	violence sur les vêtements	469
<i>Empreintes digitales.</i>	418	Examen de l'habit de l'agresseur	469
Conservation des empreintes digitales		Examen des plaies, etc., du cadavre	471
avant l'arrivée du magistrat	418	<i>Instruments contondants.</i>	471
Empreintes digitales visibles	419	Nature des instruments contondants	472
Photographie	419	Symptômes des contusions	473
Empreintes digitales invisibles	420	Contusions sur l'agresseur	473
Traitement au nitrate d'argent	421	<i>Instruments perforants.</i>	474
Traitement avec des solutions de ma-		Coupures, etc., par armes perforantes	
tières colorantes	422	Caractères des plaies	476
Traitement aux vapeurs d'iode	423	Les instruments et la forme de la plaie	
Saupoudrage	423	<i>Instruments tranchants.</i>	479
Application de la photographie	425	Caractères des plaies par instruments	
Comparaison des empreintes digitales	429	tranchants	480
Prise des empreintes digitales	429	Forme de la plaie et nature de l'arme	481
Notation des empreintes	430	Blessures de défense	482
Contrôle des détails	431	Emploi des mêmes armes par les cri-	
Lignes de la paume de la main	432	minels	482
Empreintes dans des matières plastiques		<i>Armes à feu.</i>	482
Démonstration à l'audience de l'identité		Anciennes armes et armes modernes	483
de deux empreintes	434	Pistolet Browning	483
Automutilation des empreintes digitales		Les plaies des armes à feu	485
par les criminels	435	Plaies d'entrée et de sortie	486
Empreintes des lignes papillaires des		Détermination des coups tirés à courtes	
pieds	436	distances	486
<i>Empreintes d'animaux.</i>	436	Examen des habits	487
<i>Empreintes de chars.</i>	437	Balles et douilles	490
Automobiles	438	Plombs	491
Vélocipèdes	438	Examen de l'arme	492
<i>Empreintes de cannes, sabres, etc.</i>	439	Suicide ou meurtre	493
<i>Empreintes dentaires.</i>	439		
Identification par morceau de peau	441		

	Pages.		Pages.
<i>Pendaison</i>	494	Suicide ou crime	499
Pendaison et suicide.	495	Coupures des liens	499
Liens	495	<i>La strangulation.</i>	500
Pendaison complète et pendaison in- complète	496	Signes de la strangulation	500
Situation du nœud	496	<i>Mort par submersion</i>	501
La figure du cadavre	497	<i>Suffocation.</i>	502
Le reste du cadavre	497	<i>Dépeçage criminel</i>	502
Les traces de pendaison sur le cou. . .	497	Assassinats en chemins de fer	504
Faux sillons	498		





BIBLIOTHEQUE
CANTONALE
LAUSANNE

10 OCT. 1963

